

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 25<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Lundi 2 Décembre 1968.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1597).
2. — Loi de finances pour 1969. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1598).  
*Équipement et logement (fin) :*  
c) *Tourisme :*  
MM. Lucien Gauthier, rapporteur spécial ; Victor Golvan, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement ; Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances ; Alex Roubert, président de la commission des finances ; Léon David, Roger Delagnes, André Dulin, Michel Kauffmann, Maurice Vérillon.  
Crédits des titres III, IV, V et VI. — Adoption.  
Suspension et reprise de la séance (p. 1611).  
Présidence de M. Alain Poher.  
*Agriculture :*  
MM. Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Paul Driant, rapporteur spécial ; André Dulin, rapporteur spécial (F. E. O. G. A.) ; Marc Pauzet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Emile Durieux, Jean Lecanuet, Léon David, Martial Brousse, Maurice Lalloy.  
Suspension et reprise de la séance (p. 1633).  
Présidence de M. Pierre Garret.

MM. Etienne Restat, Victor Golvan, Paul Guillard, Marcel Brégère, Raoul Vadepiéd, Marcel Fortier, Max Monichon, Marcel Souquet, Michel Kauffmann, Jean Périquier, René Tinant, Jean Nayrou, Jean Aubin, Charles Zwickert, Pierre Schiele, le ministre.

Crédits du titre III :

M. Ladislas du Luart.

Adoption.

Crédits des titres IV, V et VI. — Adoption.

Art. 56 : adoption.

3. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1651).

**PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,**  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1969

## Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 39 et 40 (1968-1969).]

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 28 novembre sur proposition de la conférence des présidents, les temps de parole globaux dont disposent les groupes pour les discussions d'aujourd'hui et de demain sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 2 h 40.  
 Groupe socialiste : 2 h 30.  
 Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 2 h 25.  
 Groupe de la gauche démocratique : 2 h 15.  
 Groupe d'union des démocrates pour la République : 2 heures.  
 Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale : 1 h 15.  
 Groupe communiste : 1 h 15.  
 Groupe des non inscrits : 1 h 10.

## Equipement et logement (suite).

## TOURISME

**M. le président.** Le Sénat va examiner, parmi les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'équipement et du logement, celles qui sont relatives au tourisme.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Lucien Gautier, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nombreux sont ceux de notre assemblée qui attachent une importance particulière au budget que j'ai l'honneur de présenter au nom de la commission des finances, soit qu'ils gèrent des villes ou des villages dont les ressources sont étroitement liées aux activités touristiques, soit qu'ils représentent des régions dont l'économie générale en dépend essentiellement. C'est mon cas. Aussi me fais-je un devoir de défendre leur point de vue et je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est également votre souci.

Avant vous, M. Dumas a poursuivi pendant quelques années une action bénéfique et ce fut vraiment alors une prise de conscience généralisée que le tourisme était une des richesses nationales qu'il fallait exploiter au maximum. Il s'y employa souvent avec succès et nous lui savons gré d'avoir partagé les avis de notre assemblée.

L'avenir de cet important secteur de notre économie est maintenant entre vos mains. Le dynamisme que l'on vous reconnaît est de bon augure. Je me doute que vous voudrez bien apprécier à leur valeur les remarques que nous pourrions faire et les idées que nous émettrons afin qu'une sage politique touristique de la France soit le fait de ceux qu'anime l'intérêt général.

Le tourisme est une grande entreprise. Dans les moments difficiles que traverse notre pays, ce doit être un des éléments de son redressement par les incidences importantes et nombreuses qu'il a sur l'équilibre de la balance des comptes de la Nation. Encore faut-il en prendre les moyens. Le budget qui nous est proposé, monsieur le secrétaire d'Etat, semble y répondre positivement par les actions nouvelles que vous suggérez.

Mais, au-delà de la loi de finances actuelle, il faudra poursuivre et accélérer l'effort entrepris par des mesures appropriées que les événements, l'expérience et le dynamisme des hommes imposeront. C'est un secteur qui, actuellement déficitaire, doit, dès 1969, retrouver pour le moins son équilibre et ensuite reprendre la place qui fut la sienne dans un passé récent. M. le rapporteur général en a fait état devant le Sénat tout récemment dans son étude globale du budget.

Voici deux millésimes et deux chiffres pour illustrer mon propos : en 1960, balance créditrice de 237 millions de dollars ; en 1967, déficit de 57 millions de dollars. Sans doute faut-il analyser les causes de cette désagréable situation.

Dans le rapport écrit dont chacun de vous possède un exemplaire, vous trouverez des éléments dont j'ai eu connaissance et qui sont de nature à vous éclairer. N'ayant pas l'intention de vous infliger une lecture fastidieuse, je ferai ressortir, dans mon propos qui va suivre, l'essentiel du fascicule budgétaire.

Mais, auparavant, et m'adressant à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, je demande, au nom de notre commission, reprenant le vœu émis par mon prédécesseur, Mlle Rapuzzi, de bien vouloir pour l'avenir faire annexer à la loi de finances un

document qui, regroupant toutes les actions touristiques actuellement dispersées dans le budget de la Nation, permettrait un contrôle parlementaire plus efficace et procurerait à chacun de nous la vue d'ensemble que nous n'avons pas dans l'immediat et que nous souhaitons. La même doléance a d'ailleurs, je crois, été présentée à l'Assemblée nationale lors de la discussion budgétaire.

Trente-sept millions trois cent mille francs, tel est le montant des crédits inscrits, contre 32.300.000 en 1968. L'augmentation est donc de 5 millions de francs, soit 15 p. 100, dont une part destinée aux augmentations des traitements et salaires comme aux charges qui s'y rattachent. Ce sont les mesures acquises par voie réglementaire. Pour la différence qui concerne les mesures nouvelles, 4.270.000 francs y sont affectés. C'est dans ce « compartiment » que nous allons trouver la direction future de l'action gouvernementale.

Elles sont importantes et intéressantes. Outre les dépenses de fonctionnement, qui comportent de faibles modifications d'effectifs du fait de la transformation et de la création de quelques emplois et une augmentation peu importante des dépenses de matériel, en particulier pour l'aménagement des locaux nécessaires à l'administration centrale, avenue de l'Opéra, et l'installation d'un bureau de renseignements avenue des Champs-Élysées, nous verrons celles qui intéressent les délégations régionales, les commissions interministérielles, les bureaux à l'étranger et les dépenses d'intervention.

En ce qui concerne les délégations régionales, treize régions de programme seulement en sont pourvues actuellement alors que d'autres, en raison de leur caractère éminemment touristique, devraient en être dotées. C'est ainsi que les pays de Loire, groupant cinq départements — Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée — auront bientôt la leur à Nantes. Ai-je besoin de dire que je m'en félicite ?

Par ailleurs, il existe des régions où deux délégations sont nécessaires compte tenu de leur intense activité ; il s'agit des régions Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur. Dans cette dernière, et spécialement dans le département des Alpes-Maritimes, un agent permanent sera bientôt en place. De même pour les Pyrénées, un chargé de mission sera nommé auprès du préfet à Tarbes en raison du développement considérable des stations de sports d'hiver et du thermalisme dans cette région.

D'autre part, la création, par arrêté interministériel du 30 mars 1966, d'une commission pour l'aménagement touristique de l'espace rural est prévue à Grenoble et les crédits nécessaires, soit 50.000 francs, inscrits au budget. Je rappelle que Chambéry et Toulon sont respectivement le siège des commissions pour la montagne et le littoral. Cette mise en place est extrêmement importante pour l'avenir et permettra l'étude et la réalisation de vastes projets intéressants en particulier le tourisme social, tels les villages de vacances, les terrains de camping, l'aménagement de plans d'eau et, en règle générale, la prospection systématique des sites — et ils sont nombreux — susceptibles d'être mis en valeur.

Les bureaux à l'étranger ? Nous attachons avec vous une très grande importance à la politique nouvelle que vous allez instaurer. La vente du produit « France » — c'est une expression de M. Chalandon — si elle réussit, et nous le souhaitons, sera l'un des facteurs les plus déterminants de la balance des comptes. Un crédit de 7.500.000 francs va y être affecté, soit 3 millions de francs de plus que l'an dernier. La manière originale dont vous l'envisagez, par des incitations financières auprès des agences étrangères de voyage, devrait ramener sur nos rivages et à nos frontières une nouvelle vague de touristes. D'autre part, la création à Québec d'un bureau dépendant de celui de Montréal favorisera certainement les relations touristiques avec cet immense pays de langue française.

Pour les dépenses d'intervention publique, un crédit de 2.287.000 francs est prévu, en augmentation de 160.000 francs, laquelle est entièrement consacrée au comité régional du Nord pour la création d'un bureau d'accueil et de renseignements à Lille. Il s'agit là d'une expérience pilote destinée à relancer le tourisme des Français dans leur propre pays. Ce sera la première étape d'un plan de promotion et de publicité qui devra se développer.

Pourquoi Lille ? Parce que le secteur Nord-Pas-de-Calais est un marché particulièrement favorable, une région réceptive, grand carrefour européen, à la densité urbaine importante, et une grande réserve potentielle en tourisme social. La fonction de ce bureau sera en particulier de ramener vers notre pays une partie de la clientèle française de cette région qui partait vers les plages belges, d'inviter une autre clientèle à prendre des vacances en France alors qu'elle n'avait pas coutume de le faire, enfin de retenir dans notre pays les étrangers en provenance des pays nordiques et anglo-saxons, tout cela se faisant évidemment sous le contrôle du comité régional du Nord auquel

seront associés les autorités régionales, les chambres de commerce et les intérêts privés.

Pour les dépenses d'équipement, si deux chapitres existent désormais à cet effet, l'un d'entre eux n'a aucune dotation. Il s'agit là d'une création destinée à recevoir les fonds en provenance de différentes administrations, de la D. A. T. A. R., par exemple, qui, auparavant, s'en allaient en cours d'exercice au chapitre de fonctionnement, avec l'inconvénient majeur qu'ils ne pouvaient pas être reportés en cas de non-utilisation dans l'année. C'est en somme un chapitre réservoir.

A l'autre figurent les subventions d'équipement pour le tourisme social distribuées à des associations à but non lucratif ou aux collectivités locales pour leurs projets agréés : 10 millions de francs y sont inscrits contre 9 l'an dernier en autorisations de programme. Quant aux crédits de paiement, ils passent de 6,5 millions à 7 millions de francs.

Dans mon rapport écrit vient ensuite l'énumération des efforts consentis dans d'autres fascicules budgétaires et auxquels je fais allusion dans mon préambule. Je n'y reviendrai pas, mais je me dois seulement de rappeler les principales dotations.

Pour les équipements hôteliers, le fonds de développement économique et social met à leur disposition des prêts pour un montant de 260 millions auxquels s'ajoutent 60 millions de réemplois, soit 320 millions pour l'année 1969. Il y a là une progression importante, et c'est heureux, car elle permettra de moderniser ou de créer un nombre croissant de chambres d'hôtels et d'assurer un standing décent à une partie de l'hôtellerie française dont le retard est évident par rapport à certains pays étrangers. De plus, la caisse centrale de crédit hôtelier consent, sur ses ressources propres, des prêts pour l'équipement de cafés, restaurants et hôtels non classés en catégorie touristique. En 1968, 30 millions y ont été employés. A titre indicatif, j'indique au Sénat qu'en 1967 10.000 chambres ont été créées et 10.000 autres modernisées.

A cet effort vient s'ajouter la prime spéciale d'équipement hôtelier — décision récente, puisque le décret d'institution date du 30 mai 1968 — valable pour la création d'établissements nouveaux dans les régions touristiques ou autres, le plus souvent sous-équipées et suivant des critères prévus par le décret.

A ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il me soit permis de faire ressortir l'anomalie choquante de ces dispositions. Cette prime spéciale ne peut être distribuée que dans les régions bénéficiant par ailleurs de la prime d'équipement industrielle. Les autres ne rentrent pas dans le champ de son application. Autrement dit, une région industrialisée classée dans la zone n° 1 et n'ayant pas nécessairement un caractère touristique peut bénéficier de la prime spéciale d'équipement hôtelier ; *a contrario*, une autre, dont le caractère touristique est évident, ne peut y prétendre alors que c'est sa véritable vocation parce qu'elle n'est pas classée parmi celles qui bénéficient de la prime d'équipement industriel !

Avouez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il y a urgence à remanier le texte de cette disposition réglementaire dans le sens de la logique et de l'équité. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir intervenir au sein du Gouvernement afin que cette lacune soit rapidement comblée. Il y va de l'avenir touristique des régions où cette activité est la ressource principale et le sous-équipement hôtelier un obstacle à leur développement.

Pour l'équipement touristique collectif, le F.D.E.S. mettra 40 millions à sa disposition, soit 10 millions de plus que l'an dernier. Ces fonds gérés par le Crédit national, intéressant les secteurs montagne, littoral et l'espace rural, permettent la réalisation des grandes opérations que vous connaissez et dont il est fait mention dans mon rapport, en particulier la poursuite des efforts antérieurement entrepris, tels l'aménagement nautique du Languedoc-Roussillon qui dispose à lui seul de crédits aussi importants que le reste des régions programmes du littoral, celui des équipements de remontée mécanique dans les stations de sports d'hiver, enfin, les aménagements diversifiés de l'espace rural. Par ailleurs, le F.I.A.T. vient ajouter des subventions aux opérations d'équipement collectif.

Pour le tourisme social, en dehors des crédits dont j'ai parlé précédemment, le F.D.E.S. mettra à sa disposition des prêts qui peuvent atteindre 50 p. 100 du montant des travaux pour l'installation des terrains de camping et 60 p. 100 pour les villages de vacances. Enfin, un crédit de 210.000 francs est prévu pour les bonifications d'intérêts de leurs emprunts en faveur des associations ne poursuivant pas un but lucratif.

A ces formes d'intervention viennent s'ajouter les possibilités de prêts offertes par le Crédit agricole et les subventions du ministère de l'agriculture pour les gîtes ruraux et communaux et celles de la caisse nationale d'allocations familiales pour les villages de vacances. Je signale que la capacité d'hébergement

de ces villages s'est accrue de 50 p. 100 en un an, ce qui prouve combien cette forme de tourisme social est particulièrement appréciée et qu'il faut poursuivre et accélérer l'effort.

En résumé, le tourisme est bien une grande entreprise dont la prospérité dépend essentiellement de l'action conjuguée des bureaux à l'étranger pour les rentrées de devises, du tourisme social à l'intérieur qui, incitant nos compatriotes à mieux connaître leur pays, assure à la balance des comptes son équilibre en freinant les sorties de devises. Le premier objectif est d'abord de retrouver la parité perdue ; le second d'apporter à la nation les revenus que méritent ses sites, ses monuments et l'harmonieux équilibre d'un pays parmi les plus beaux du monde.

J'en aurai terminé de la présentation budgétaire telle qu'elle ressort de l'annexe n° 14 du fascicule ; mais je dois vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques questions que mes collègues et moi-même avons posés au cours de l'examen à la commission des finances et qui sont consignées dans mon rapport écrit à la page 24.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé que je faisais devant les membres de votre commission, quelques sénateurs et moi-même vous demandant quelles mesures vous comptez prendre en matière de prix et de fiscalité (hôtels et restaurants) ; d'équipement hôtelier (taux d'intérêt des prêts du crédit hôtelier) ; de transports (billets touristiques) ; détaxation de l'essence pour les touristes étrangers) ; d'équipement téléphonique des régions touristiques ; d'aide aux collectivités locales, en particulier pour le financement d'opérations d'équipement touristique non subventionnées.

M. Dulin a demandé, par ailleurs, où en était le projet d'aménagement touristique de la côte Loire-Gironde. M. Fortier a posé la même question au sujet des études relatives au plan d'eau de Loches.

En conclusion, je formule l'espoir que les mesures que vous avez prises en fonction des compressions budgétaires annoncées n'amputent pas ce secteur qui est un de ceux qui peut apporter au pays un élément important de son redressement financier.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances, après avoir analysé objectivement ce budget, m'a prié de le présenter sans amendement. Je demande au Sénat, en son nom, de se prononcer en s'inspirant du même état d'esprit. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Victor Golvan, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est fastidieux de lire et plus encore d'entendre un constat annuel égrenant chaque année des chiffres derrière les mêmes titres de chapitres. Le rapport de la commission des affaires économiques et du Plan n'étant que pour avis, vous voudrez bien permettre à son rapporteur de rechercher une présentation moins routinière. La régionalisation nous en offre peut-être l'occasion.

Nous laisserons au rapport imprimé les statistiques et les chiffres du budget du tourisme, partie intégrante du budget de l'équipement, notre excellent collègue M. Gautier ayant déjà largement et parfaitement exposé le rapport de la commission de finances.

Pour la première fois en France, un plan national, le VI, aura pour base la région. Déjà le Gouvernement a pris la décision, le 4 avril 1968, de donner au ministre chargé du tourisme les moyens financiers d'établir des études régionales. Des régions ont une vocation touristique certaine et elles l'ont souvent d'autant plus marquée qu'elles sont pauvres et plus pittoresques. Leur paysage ne doit plus être saccagé, défiguré par une mise en valeur à tout prix. Là où les petites exploitations dominent, l'accroissement de la surface cultivable semble au paysan le seul moyen de survivre, mais ses prix ne sont pas compétitifs. Dès lors, en essayant d'augmenter son revenu immédiat, l'agriculteur ne compromet-il pas les chances touristiques de sa région ? Nous pensons que, dans certains cas, il sera de moins en moins un nourrisseur et de plus en plus un protecteur de la nature, un gardien du cadre où les hommes des villes viendront chercher loisirs, calme et détente.

En conséquence, la rénovation rurale doit être conduite en tenant compte de la valeur touristique d'une région. Défricher, remembrer systématiquement ne sont peut-être pas la meilleure chance des régions pauvres. Dans ces régions pittoresques la chasse et la pêche peuvent contribuer à développer le tourisme de printemps et d'automne, à la condition que les rivières ne soient plus comme trop souvent des égouts ni les bois des dépôts d'ordures.

Tout un programme d'aménagement rural devrait concilier l'agriculture et le tourisme et apporter à ces régions les moyens de maintenir de nombreuses familles à la terre. Un service d'études de la commission interministérielle pour l'équipement

de l'espace rural s'installe à Grenoble. Ses travaux intéresseront les régions et nous souhaitons qu'ils contribuent très largement à l'harmonisation et au développement de l'association agriculture tourisme. La création de parcs naturels régionaux, instituée par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1967, répond d'une façon idéale à ces préoccupations. Ces parcs sont le complément indispensable des zones industrialisées; sans eux, nous assisterions au développement de monstres urbains au milieu de campagnes désertées. Des canaux, des aménagements de plans d'eau peuvent contribuer très largement au développement du tourisme dans toutes les régions. C'est ainsi que le Touring Club de France a fait naître un tourisme qui convient plus particulièrement à ceux qui recherchent la détente et le calme.

Je remercie M. le ministre de l'équipement pour la contribution qu'il a bien voulu apporter à ces travaux et je souhaite que des crédits soient inscrits au VI<sup>e</sup> Plan pour continuer l'œuvre entreprise. Le tourisme n'est pas une panacée susceptible de pallier toutes les difficultés économiques des communes; c'est pourquoi chacun ne peut faire appel à l'Etat pour faire ce que bon lui semble.

Le tourisme est une industrie d'importance nationale qui doit se développer suivant un plan, sous peine de voir s'engager des actions qui se contrarient entre elles et nuisent à l'ensemble. Une centralisation excessive n'a pas toujours perçu les modalités de financement des investissements touristiques d'une région. C'est ainsi que dans des régions maritimes ces modalités n'ont pas été suffisamment marquées en fonction de leurs moyens et de leur destin.

Nous ne retirons pas des petits ports de pêche tous les avantages touristiques que nous pourrions en obtenir si leurs ouvrages étaient mieux entretenus. Tant que le tourisme n'a été l'apanage de quelques riches désœuvrés, les stations qu'ils fréquentaient leur ont fourni les divertissements qu'ils désiraient en se faisant rétribuer pour le service rendu. Quand les loisirs sont devenus le complément indispensable du travail, ils ont entraîné le développement du tourisme, et les stations sont rapidement apparues insuffisantes et inadaptées. Il a fallu moderniser et compléter les plus anciennes et en créer de nouvelles.

Nous avons commis de lourdes erreurs dans la construction des grands ensembles immobiliers, et des problèmes sociaux sont nés qu'il faut résoudre après coup, notamment pour les jeunes. Ce sont là des erreurs à ne pas renouveler dans les zones d'accueil. La recherche de la rentabilité doit être poursuivie, mais elle ne peut plus être le seul objectif des responsables.

Le but à atteindre aujourd'hui est de procurer au plus grand nombre le maximum de détente et de joie et les conditions d'exploitation des stations s'en trouvent totalement modifiées. Les services rendus doivent être payés à leur juste prix; mais si les prix doivent être au niveau le plus bas, les collectivités d'accueil ne doivent pas être les seules à supporter la charge d'une action sociale intéressant la nation tout entière.

L'équipement touristique d'une région comprend des travaux spécifiques, tels un village de vacances ou un port de plaisance, et des travaux permettant la mise en valeur ou l'exploitation de ces infrastructures, tels une alimentation en eau potable, un réseau d'assainissement ou des routes. Ces derniers doivent précéder, ou tout au moins accompagner les premiers. Trop souvent, ils sont effectués tardivement. Les plus anciennes zones touristiques sont ainsi placées dans des situations difficiles.

La cause en est que les crédits qu'ils nécessitent relèvent des ministères de l'agriculture, de l'équipement et de l'intérieur, voire des affaires culturelles. Il est indispensable qu'une plus grande coordination intervienne à l'échelon national et, demain, à l'échelon régional, pour concevoir et réaliser des stations pouvant répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante.

Si, depuis plusieurs années, le Gouvernement hésite à confier le tourisme à un ministère à part entière, par contre, nous pouvons nous féliciter de la permanence du commissariat au tourisme, et, qui mieux est, de la permanence de son responsable. La réorganisation de cette administration se poursuit avec trop de lenteur à notre avis, car nous n'enregistrons qu'une amélioration globale de 5 millions du budget de 1969 par rapport à celui de 1968.

En réalité, ce modeste supplément est absorbé en partie par les indispensables majorations de traitements. Pourtant, la propagande et la publicité, confiées au commissariat au tourisme, s'avèrent de plus en plus nécessaires. Nos représentants à l'étranger font des prodiges avec les modestes moyens mis à leur disposition. Mais ils seront bientôt submergés sous

l'énorme effort financier consenti par les organismes étrangers similaires.

Le tourisme est une industrie très sensible. Les événements de mai nous en ont administré la preuve. Il doit être conçu et conduit comme tel. Nous avons à vendre le produit « France », le produit « région » ou le produit « station » et il nous faut le présenter en permanence sous une forme très attractive.

Les vacances se préparent et elles se préparent même longtemps à l'avance, souvent en consultant des dépliants touristiques. Ceux-ci doivent donc présenter ce qu'il y a de plus attractif dans la région ou dans la station. La publicité est l'invitation au voyage. Elle est faite pour attirer et retenir et il ne faut pas la considérer comme une dépense superflue. L'effort français de publicité en général est si faible qu'il arrive au vingtième rang sur le plan mondial. Quant à notre effort de publicité, sur le plan touristique, il n'est même pas mentionné dans une étude américaine.

Que dire des budgets des syndicats d'initiative? Une seule solution, grouper les stations, agir sur le plan départemental ou mieux sur le plan régional. Il ne suffit pas de construire, de produire, d'aménager. Il faut le faire savoir sur la plus grande échelle possible. Mais la propagande ne doit pas décevoir et si nous vendons notre tourisme, il faut que sa qualité retienne. L'O. R. T. F. peut être un excellent agent de propagande à l'intérieur de nos frontières, à la condition que des programmes régionaux soient échangés entre les régions.

Les vacances sont une nécessité de notre époque et toute famille devrait pouvoir s'évader annuellement pendant quelques semaines de son lieu de travail. C'est pour répondre à ces besoins qu'un tourisme social est né. Il est devenu un élément essentiel du développement touristique d'une région. Mais il ne doit conduire, ni à un tourisme au rabais, ni à priver ses bénéficiaires des équipements touristiques de loisirs.

Cependant, ainsi que nous l'avons indiqué au début du rapport, les collectivités d'accueil ne doivent pas supporter seules les charges d'une action essentielle intéressant la nation tout entière. Cette volonté des pouvoirs publics d'encourager le tourisme social est louable. Elle se manifeste dans le budget qui nous est présenté: sept millions sont prévus à ce titre pour 1969. Mais ses modes d'application ont freiné l'initiative privée dans la création de terrains de camping.

Pendant que le nombre des campeurs en France est passé de l'indice 100 en 1950 à celui de 350 en 1964, le camping et le caravanning évoluaient. Leurs adeptes veulent aujourd'hui trouver des terrains bien aménagés et bien situés. Malheureusement, trop souvent, satisfaction ne peut leur être donnée car les tarifs pratiqués ont été conçus en fonction d'un tourisme assisté. Des charges excessives frappent ce mode d'accueil. Elle ne sont supportables que si les prix des terrains n'entrent pas en ligne de compte.

On n'achète pas un terrain en bordure de mer pour exploiter un camping. C'est ce qui explique que, progressivement, les municipalités elles-mêmes soient entraînées à déplacer les camps en arrière des zones sensibles pour livrer celles-ci à des lotissements. Cette évolution est regrettable; elle doit être dénoncée pour en rechercher les remèdes.

Nous tenons, en outre, à indiquer que le tourisme social gagnerait en efficacité si les nombreux organismes qui le soutiennent groupaient leurs efforts au lieu de se lancer trop souvent dans de véritables compétitions d'achats de propriétés, de créations de camps, voire de villages réservés à leurs seuls adhérents respectifs. Les villages de vacances, les gîtes familiaux, les maisons familiales de vacances, les gîtes communaux et ruraux, les auberges de jeunesse concourent très largement au développement du tourisme social. Leurs implantations dans une région, notamment en zone rurale, doivent être encouragées. Elles revivifient les villages, incitent à l'amélioration de l'habitat et raniment le goût de la vie à la campagne. L'encouragement au camping prépare l'avenir d'une région en conduisant à l'aménagement de résidences secondaires qui assurent la permanence des activités touristiques.

La progression du taux des départs en vacances est passé de 37,5 p. 100 en 1961 à 44,5 p. 100 en 1966. Cette progression touche surtout la clientèle des classes sociales à revenu modeste et cette évolution sera de plus en plus marquée dans les années à venir. Aux responsables du tourisme d'en tirer les conséquences et les conclusions.

L'engouement pour la voile entraîne la création de nombreux ports de plaisance, mais la routine et les lenteurs administratives n'en facilitent pas toujours la réalisation. C'est ainsi que les collectivités locales doivent obtenir la concession du domaine maritime pour y édifier leurs ouvrages; et bien que ceux-ci deviennent propriété de l'Etat au bout de cinquante ans, les comités, les commissions et les ministères n'en finissent pas de donner des avis pendant des mois, voire pendant des années.

Nous souhaitons qu'une simplification intervienne rapidement en ce domaine. Dès lors qu'un port de plaisance est inscrit à un plan et que le financement est assuré, la concession du domaine maritime devrait être automatiquement attribuée. Nous tenons à répéter que nous ne retirons pas des petits ports de pêche tous les avantages touristiques que nous pourrions en obtenir si leurs ouvrages étaient moins abandonnés.

La multiplication des écoles de voile le long du littoral nous apporte la preuve que la voile est un sport de plus en plus populaire; encore faut-il que les communes côtières puissent procéder à un minimum de travaux dont elles ne doivent attendre aucune rentabilité directe.

Les flottilles utilisées par les jeunes nécessitent plus d'aménagements de plages et de parcs à voitures que d'ouvrages portuaires. Cette forme de tourisme social devrait être plus largement encouragée par l'Etat et les collectivités locales.

Le développement des centres nautiques tant sur le littoral que sur les plans d'eau intérieurs entraîne une demande de plus en plus grande de moniteurs. Pour répondre à ces besoins, pour permettre à la voile de se développer sur le plan scolaire et universitaire, il faut former de 1.600 à 1.800 moniteurs qualifiés par an. Les écoles de voile du Finistère ont enregistré cette année une progression de 16 p. 100 de l'effectif des stagiaires. Ce département a reçu en 1968 dans ses centres plus de 18.000 jeunes contre 6.000 en 1962.

Ces 18.000 jeunes nécessitent un effectif de plus de 1.500 moniteurs, dont un certain nombre peut être formé à l'échelon départemental, mais à qui il convient d'assurer la préparation au « brevet d'Etat de moniteur de voile ».

Or l'école nationale de voile de Beg-Rohu, dans le Morbihan, n'a pu recevoir en 1968 que 644 stagiaires contre 520 en 1967. Mais elle a dû en refuser trois fois plus. Un très gros effort est fait dans cet établissement bien qu'il fonctionne toujours de façon précaire; pour initier les jeunes à la voile, des cours pratiques ont été ouverts pour les enfants à partir de sept ans.

Monsieur le ministre, je voudrais retenir un court instant votre attention sur la sécurité des plages et des plans d'eau. Tout le long du littoral cette sécurité est assurée par les C. R. S., les sociétés de secours aux naufragés et la gendarmerie nationale.

Je veux rendre hommage à leur compétence et à leur dévouement, mais les matériels mis à leur disposition ne correspondent pas toujours aux services qu'ils sont appelés à rendre. Ils sont faits pour porter secours aux personnes et non pour sauver les bateaux en difficulté. Un exemple: dans la seule baie de Quiberon, les dériveurs légers ont nécessité 250 interventions au cours de la saison estivale dernière.

Il ne peut être question de limiter les secours mais des moyens financiers supplémentaires devraient être mis à la disposition des organismes de sauvetage, au besoin en imposant une légère contribution aux intéressés.

En conclusion, je dirai que des installations publiques ou privées sont difficilement rentables et qu'il importe que leur temps d'utilisation soit élargi au maximum. L'étalement des vacances ne se fera que par mesures autoritaires. Quant à l'organisation des week-end, elle dépend uniquement de l'amélioration des moyens de transport par fer, par route et par air.

Pour les routes touristiques, je dirai une fois de plus que tant que leur adaptation au trafic touristique dépendra de taux de circulation calculés sur le trafic annuel, chaque fin de semaine, chaque départ en vacances restera un véritable exploit trop souvent meurtrier. Le tourisme étant rattaché au ministère de l'équipement, nous souhaitons que cette tutelle, puisqu'il doit y en avoir une, lui soit bénéfique — et je suis certain qu'il en sera ainsi — et que le tourisme français trouve enfin l'essor qu'il mérite.

Mes chers collègues, quand je dis « tourisme français », je pense aussi aux départements et aux territoires d'outre-mer, à ces terres lointaines, véritables joyaux de notre potentiel touristique. Elles pourront recevoir des milliers de métropolitains le jour où les prix des transports ne seront plus prohibitifs et où les hôtels locaux — tout au moins pour certaines d'entre elles — seront moins exclusivement préoccupés des moyens et des goûts américains.

Vous me permettez, mes chers collègues, d'ajouter un mot d'actualité. A la suite des décrets du 24 novembre 1968 réglementant nos relations financières avec l'étranger, les Français susceptibles de partir en vacances hors de la zone franc vont connaître des restrictions en matière d'attribution de devises. Il est incontestable que ces mesures, rendues nécessaires pour la sauvegarde du franc, vont avoir des conséquences sur l'activité de nos agences de voyage puisque, lorsqu'elles prépareront ou proposeront à un client un séjour à l'étranger, elles devront obligatoirement être couvertes par l'allocation accordée.

Des observateurs pertinents du phénomène « tourisme » ont déjà indiqué que la restriction apportée à l'attribution de devises, en obligeant les Français à demeurer en France, allait avoir un effet inflationniste indirect sur nos prix touristiques. Il sera bon, monsieur le secrétaire d'Etat, d'interpréter comme il convient les chiffres et les statistiques de notre tourisme 1969. Même spectaculaires, ils n'indiqueront pas une remontée définitive du tourisme en France. Peut-être nos compatriotes seront-ils moins incités à céder à cette mode qui conduit tant d'entre eux hors de nos frontières alors qu'ils ignorent bien souvent les richesses et les beautés touristiques de leur pays.

Sous réserve de ces observations et de celles formulées dans le rapport imprimé, votre commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable au projet de budget du tourisme qui vous est présenté. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous dire l'émotion que je ressens à aborder cette tribune. C'est en effet la première fois depuis vingt-trois ans — c'était au temps de l'Assemblée consultative — que je gravis ces degrés.

Messieurs les rapporteurs, vous l'avez dit excellemment, le tourisme est une grande affaire nationale. Le temps est révolu où quelques oisifs, quelques privilégiés, allaient à la campagne et à la mer. En cinquante ans, quelle évolution! Les masses populaires ont découvert avec les lois sociales le camping, le caravanning, l'hôtel, bref, les vacances, le yachting, le cheval, la neige, tous les sports hier interdits parce que trop chers. Le tourisme s'est dépouillé de son folklore. Il est devenu, on l'a dit, une industrie au sens le plus noble du mot. Il fait entrer des devises, il est créateur de richesses, il est facteur de reconversion de l'activité économique, départementale et régionale.

Dans le même temps, le tourisme prend d'autres dimensions. Il est la grande respiration de la nation, la pause, qui, dans notre monde difficile, dans notre société mécanisée, permet à chacun de refaire ses muscles et ses nerfs. Le tourisme, enfin, on l'a dit aussi, par une sorte de pédagogie moderne délie l'esprit de chacun; il ouvre à tous le chemin de l'histoire, de la géographie, de l'économie politique et, par là même, élève le niveau culturel du pays. Il n'est pas indifférent, mesdames, messieurs, de rappeler que les grands festivals nés souvent des activités des syndicats d'initiative illustrent toute une politique des loisirs selon laquelle rentabilité et culture ne sont plus les termes ennemis d'une dialectique économique.

Telle est la toile de fond. Il est vrai qu'une telle évolution pose à l'Etat, aux collectivités locales, à la profession hôtelière, aux associations touristiques, aux syndicats d'initiative, des problèmes difficiles à résoudre.

Dans ce débat, politique d'ensemble et problèmes spécifiques ont été abordés avec précision par messieurs les rapporteurs. Vous avez bien voulu, messieurs, poser certaines questions ou faire état de celles qui ont été soulevées par les membres de vos deux commissions. Je tiens à répondre à toutes d'une façon méticuleuse. A celles qui présentent un caractère général, je répondrai chemin faisant au cours de cette intervention; quant aux questions qui touchent à des problèmes particuliers, je répondrai en fin de séance en même temps qu'à celles que les divers orateurs poseront au cours du débat.

On a souvent déclaré qu'il n'y avait pas en France de politique du tourisme. Mesdames, messieurs, il faut le dire aujourd'hui — je prendrai référence dans vos propres rapports — cette affirmation n'est pas fondée. Ce qui est vrai, c'est que trop longtemps l'Etat et les collectivités locales ont été sceptiques quant à la valeur économique de l'affaire « tourisme ». Mais, depuis plusieurs années, la tendance est renversée et l'Etat, par l'augmentation des crédits d'équipement, par la coordination des actions en faveur du tourisme, a voulu donner l'exemple.

De leur côté et dans le même temps les collectivités locales se sont ingénérées, avec acharnement souvent, à aménager et à enrichir le domaine touristique. Très réalistes, elles ont pesé le poids exact d'une mutation sociologique dont la motivation profonde se retrouve dans le besoin de paix et de loisirs du plus grand nombre. La mer, la montagne, la campagne, ont pris une valeur économique nouvelle, en fonction de laquelle une politique nationale du tourisme s'affirme.

Mais il faut laisser une seconde la parole à ceux qui sont plus pessimistes. Ceux-là disent: « Notre balance touristique est déficitaire... »

**M. Roger Delagnes.** Hélas!

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** ... le budget du tourisme est marqué par une insuffisance de crédits — 1/12.000

du budget national — les actions menées en faveur du tourisme ne sont pas coordonnées ».

Regardons de plus près. Tout d'abord, qu'en est-il exactement de notre balance touristique ? Les dépenses des étrangers en France s'élèvent à 1.045 millions de dollars, les dépenses des Français à l'étranger s'élèvent à 1.050 millions de dollars. Le déficit est donc de 5 millions de dollars sur 1 milliard de dollars ; cette marge est très faible ; elle est même à la limite de l'erreur statistique. En définitive, selon les années, ce déficit est excédent. Cela signifie que notre balance est non pas déficitaire mais en équilibre.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Ce que vous dites est parfaitement exact. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est qu'en 1960 le solde des entrées et des sorties de capitaux du fait du tourisme laissait une plus-value de 230 milliards de francs.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** 237 milliards.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** N'ayant pas à l'esprit d'une façon aussi précise que vous des chiffres que j'ai examinés il y a fort longtemps, permettez-moi cette erreur de 3,5 p. 100.

Ce qu'il faut remarquer également c'est la chute croissante et inquiétante du solde de notre balance touristique. Je ne le dis pas pour critiquer la politique du tourisme que vous conduisez avec la préoccupation précisément de rétablir l'équilibre de nos comptes du tourisme. Mais cette observation devait être faite pour montrer que nous ne devons pas nous déclarer satisfaits.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Monsieur le rapporteur général, vous avez parfaitement raison de citer ces chiffres. Je voulais simplement dire que notre balance était actuellement en équilibre. Mais je reconnais avec vous qu'il serait souhaitable que nous retrouvions une balance excédentaire.

Abordons maintenant le problème des crédits affectés au tourisme. Là encore il faut se garder d'appréciations fragmentaires. On a dit, et je l'ai répété tout à l'heure, que le budget du tourisme représente 1/12.000<sup>e</sup> du budget de l'Etat. Mais ce chiffre n'exprime que le rapport entre le budget apparent du tourisme et celui de l'Etat. Le rapport entre le budget réel du tourisme et celui de l'Etat est de 1/240<sup>e</sup>, ce qui est fort différent. Certes, le budget de fonctionnement du Commissariat au tourisme est de 37.294.000 francs, mais au budget général du tourisme il faut ajouter 10 millions affectés au tourisme social, 4 millions pour les ports de plaisance, 13 millions au compte des crédits bloqués — agriculture, intérieur et équipement —, 350 millions de crédits F. D. E. S. pour l'hébergement, 40 millions de crédits F. D. E. S. pour les équipements collectifs, 50 millions de prêts à moyen terme de la caisse des dépôts et consignations, 10 millions du F. I. A. T. et 60 millions pour l'opération spécifique du Languedoc-Roussillon.

Le budget global du tourisme n'est donc pas de 37 millions de francs mais de 565 millions de francs. Ces crédits sont utilisés dans leur majorité après avis du ministère de l'équipement. C'est pourquoi j'en parle. Pour les autres, les procédures sont engagées afin que tous les crédits publics, quelle qu'en soit la provenance, soient utilisés après concertation étroite avec le ministère de l'équipement.

Il fallait donc bien citer ces chiffres au cours du débat sur le budget de l'équipement et plus spécifiquement du tourisme.

Ces crédits, il convient aussi de le noter, n'ont pas cessé de progresser au cours de ces dernières années. Ainsi, les crédits du F. D. E. S. affectés à l'hébergement, c'est-à-dire aux hôtels et au tourisme social, qui étaient, en 1967, de 175 millions de francs et en 1968 de 240 millions, atteindront, en 1969, 350 millions. Ils auront donc augmenté de 100 p. 100.

Les crédits du F. D. E. S. consacrés aux investissements collectifs — remontées mécaniques et ports de plaisance — étaient inexistantes en 1960 ; en 1961, ils s'élevaient à 5 millions de francs et en 1969 leur montant sera de 40 millions de francs. De 1968 à 1969 ils sont passés de 30 à 40 millions, soit une augmentation de 33 p. 100. J'ajoute que dans l'enveloppe des crédits F. D. E. S. d'hébergement la part du tourisme social, sur laquelle vous avez insisté, a pratiquement triplé.

Certes, j'ai bien conscience comme chacun de vous que ces augmentations portent sur des sommes insuffisantes au regard des besoins. Mais cette évolution témoigne d'un effort certain.

Permettez-moi, sur ce sujet, une dernière remarque qui rejoint très exactement celle que M. le sénateur Gautier a faite voilà quelques instants à cette tribune : le budget du tourisme serait beaucoup plus lisible et beaucoup plus clair si tous les crédits, quelle que soit leur origine, étaient regroupés dans un seul document. L'année prochaine, monsieur le rapporteur, il faudra qu'il en soit ainsi et, pour ma part, je m'engage à tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Que peut-on dire, maintenant, du manque de coordination qui nous est souvent reproché ? Cette critique était sans doute méritée, voilà encore trois ans ; grâce au dynamisme de mon prédécesseur, auquel je veux rendre hommage, grâce au dynamisme aussi du commissaire au tourisme, des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine.

En 1965 et 1966, trois commissions interministérielles — les rapporteurs ont fait allusion à certaines d'entre elles — ont été créées : l'une pour l'aménagement touristique de la montagne, la deuxième pour celui du littoral et la troisième pour celui de l'espace rural. Originalité à signaler, et peut-être prémonition, les services d'études de ces commissions sont installés en province : celui de la commission de la montagne à Chambéry, celui de la commission du littoral à Toulon et celui de la commission de l'espace rural à Grenoble.

Il faut remarquer que ces groupes travaillent avec efficacité et surtout rapidité, puisque chaque représentant, au sein de ces groupes, engage directement son ministère. Les services d'études ne sont pas seulement dirigés par les administrations centrales ; ils sont à la disposition des préfets et des collectivités locales, et peuvent aussi être consultés par les promoteurs.

Par ailleurs, depuis 1967, les travaux d'infrastructure peuvent être financés sur les crédits bloqués sur les budgets des ministères de l'intérieur, de l'agriculture et de l'équipement. Ceux-ci sont en augmentation puisqu'ils étaient en 1967 de cinq millions de francs, en 1968 de dix millions et, en 1969, ils seront de treize millions.

Les programmes correspondants à ces crédits sont élaborés conjointement par le ministère de l'équipement et du logement — tourisme — avec respectivement les services du ministère de l'intérieur, de l'agriculture, de l'équipement et du logement — direction des routes. La collaboration des services est excellente.

Le rattachement du tourisme au ministère de l'équipement n'a en rien affecté cette action de coordination interministérielle. Ainsi, ayant décidé pour 1969 d'augmenter sa contribution d'un million de francs, ses deux partenaires ont immédiatement augmenté la leur de la même somme. C'est ainsi que le montant global des crédits bloqués doit passer de dix à treize millions de francs en 1969.

Enfin, le commissariat au tourisme, de concert avec la délégation à l'aménagement du territoire et la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, en collaboration avec les régions et les collectivités locales, grâce aux crédits d'études, travaille à de véritables schémas d'aménagement touristique portant sur de vastes ensembles géographiques.

La doctrine du Gouvernement en matière de tourisme est donc bien de tout mettre en œuvre pour rationaliser la coordination de tous les efforts.

Je voudrais maintenant aborder trois problèmes qui ont été évoqués au cours des deux rapports que nous avons entendus. Ces problèmes sont celui de l'équipement touristique, celui de l'hôtellerie et du tourisme social, celui de la propagande et de la publicité.

La France a deux atouts majeurs : des champs de neige exceptionnels et près de 4.000 kilomètres de côtes, ce qui ne doit cependant pas faire oublier que 45 p. 100 des Français prennent leurs vacances à la campagne.

En ce qui concerne la montagne, le commissariat au tourisme a opéré un recensement des sites et des domaines skiables, en fonction d'un équipement progressif. Dans ce domaine, la priorité est donnée aux stations à caractère international dont le site permet des équipements d'ensemble comme c'est le cas pour le complexe des trois vallées — Méribel, Courchevel, Les Belleville — en Haute-Savoie ou encore pour l'ensemble Tignes - Val-d'Isère comme c'est le cas pour le complexe Barèges - La Mongie dans les Pyrénées. Toutefois, à côté de ces investissements prioritaires, des aides financières sont accordées à des stations régionales et locales. Enfin, les stations sont invitées à s'équiper également pour l'été.

L'aménagement du littoral pour recevoir la flotte de plaisance en est une préoccupation récente par rapport à l'aménagement des champs de neige.

C'est en 1963 que les premiers crédits ont été attribués, soit 8.000 francs à cette époque. Depuis, l'accélération a été prodigieuse. En quatre ans le nombre des bateaux de plaisance est

passé de 80.000 à 160.000. On peut, après la flotte de guerre, la flotte de commerce, la flotte de pêche, parler d'une « quatrième flotte ». En quatre ans, la plaisance, ce sport de riche, est devenu une activité à la portée de tous.

Naturellement, les équipements lourds ont eu du mal à suivre : l'étude et la réalisation d'un port de plaisance demande trois années entre la décision de construire et la réalisation. Mais il convient que l'on sache qu'en ce domaine le Gouvernement a suivi très fidèlement le V<sup>e</sup> Plan qui, à l'heure actuelle, a été normalement exécuté. Tous les projets présentés et susceptibles d'être réalisés ont été financés. En trois ans, pour les ports des régions autres que celle du littoral Languedoc-Roussillon le montant des subventions a été de 14 millions de francs et celui des prêts du F. D. E. S. de 30 millions de francs.

Je voudrais faire remarquer, pour qu'il n'y ait dans votre esprit aucune ambiguïté, qu'en matière de construction de ports de plaisance, l'Etat n'est jamais maître d'ouvrage. L'effort de l'Etat a un effet d'incitation et induit des investissements qui sont en gros cinq fois plus importants que l'aide apportée.

Pour faire face à la demande d'accueil il faut, bien sûr, des crédits, mais aussi il faut faire preuve d'imagination.

Au moment de la discussion du budget de l'équipement M. le sénateur Yvon, qui connaît fort bien le problème, a suggéré que l'on transforme certains ports que la pêche ne peut plus suffire à faire vivre en ports de plaisance et cette idée a été excellemment reprise à la tribune par M. le sénateur Golvan. Cette suggestion mérite d'être retenue. J'ai immédiatement ordonné une enquête assortie d'un inventaire. Je tiendrai la commission compétente de la Haute Assemblée au courant du déroulement de cette recherche et des résultats obtenus.

M. Golvan a également évoqué — et il a eu raison — les lenteurs administratives. Vous n'ignorez pas, monsieur le sénateur, que le ministre de l'équipement, M. Albin Chalandon, et moi-même n'avons de cesse que les lenteurs administratives soient réduites par tous les moyens.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** C'est exact et nous vous en félicitons !

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** En ce qui concerne la question posée, je vous informe que le Conseil d'Etat a adopté jeudi dernier un texte proposé par le Gouvernement aux termes duquel une simplification administrative est envisagée dans le domaine évoqué. Les concessions ne seront accordées par décret en Conseil d'Etat que pour les projets dont le montant des installations est supérieur à 20 millions de francs alors que jusqu'à présent, l'intervention du Conseil d'Etat était nécessaire pour les concessions à partir de 10 millions de francs.

**M. Victor Golvan, rapporteur pour avis.** Je vous en remercie.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** En outre, le texte prévoit que, dans certains cas, le préfet accordera la concession alors que l'intervention des autorités centrales est toujours nécessaire actuellement sur prise de décret ou d'arrêté ministériel. Il y a là une déconcentration très efficace qui rejoint ce que vous avez souhaité.

Enfin, dans le domaine de la réforme régionale, il y aura la possibilité de régionaliser tout ce qui intéresse les ports de plaisance. Voilà un premier pas qui a été fait et je crois que nous pouvons tous ensemble nous en féliciter.

Bien sûr, afin d'organiser l'accueil de la flotte de plaisance, le Gouvernement a cherché à exploiter les sites et les monopoles de situation. Le V<sup>e</sup> Plan a prévu 38 millions de subventions, dont 11 attribués à l'opération Languedoc-Roussillon, comme vous l'avez signalé tout à l'heure. En trois ans, les dotations effectives ont été de 15 millions ; c'est dire que les réalisations ont dépassé les prévisions du Plan. Mais — et il faut peser sur ce « mais » — en compensation, le F. I. A. T. apporte son aide aux autres secteurs du littoral. Les autres grandes masses considérées sont, d'abord la Bretagne, inscrite au Plan pour 6 millions et qui, pendant deux ans, a reçu à elle seule, pour favoriser le démarrage de son équipement, la moitié de l'ensemble des crédits affectés aux ports de plaisance ; ensuite, les pays de la Loire et le Poitou-Charentes représentent un ensemble inscrit pour 13 millions.

**M. André Dulin.** Nous ne nous en sommes pas aperçus !

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Enfin, la Provence-Côte d'Azur figure pour 8 millions, chiffre dont nous savons par avance qu'il sera dépassé puisque la Corse, qui fait partie de cette région, sera financée en supplément par le F. I. A. T. Voilà pour les grandes masses.

En période de vacances, la campagne répond au goût des touristes puisque — nous l'avons dit tout à l'heure — 45 p. 100 des Français y recherchent l'isolement et le silence. Cela doit

nous inciter à réfléchir, comme l'a bien dit M. Golvan, sur le danger de destruction des sites touristiques. Nous sommes tous persuadés que la reconversion des zones d'économie rurale peut passer dans bien des cas par le développement des activités touristiques.

Dans ce domaine, le Gouvernement a fait effort d'imagination et multiplié les actions. C'est d'abord la création des parcs nationaux à l'initiative du ministère de l'agriculture : la Vanoise, les Pyrénées, Port-Cros, demain les Cévennes. Vous savez qu'à la périphérie de ces parcs nationaux peut s'installer l'hébergement touristique. C'est ensuite la création des parcs régionaux — treize — qui, eux, sont de nature différente, puisque l'hébergement touristique peut s'installer à l'intérieur de leur périmètre ; ils sont créés à l'initiative de la délégation à l'aménagement du territoire. C'est enfin la création de terrains de chasse et de parcours de pêche, l'organisation de relais équestres et l'aménagement de plans d'eau intérieurs avec toutes les difficultés techniques, et elles sont innombrables, que cela comporte.

Le problème du tourisme sur les voies navigables mérite une mention particulière. La France possède 8.500 kilomètres de voies navigables. Les Britanniques n'en ont que 3.500 kilomètres, et pourtant, chez eux, on compte 10.000 bateaux en location qui naviguent sur leurs rivières et sur leurs canaux. La mise à la disposition de la plaisance de canaux avec les frais d'aménagement, d'exploitation et d'entretien que cela implique ne peut être envisagée que si le nombre des plaisanciers devient important : pour cela, il faut mettre à la disposition des éventuels plaisanciers des bateaux adaptés à leurs besoins. C'est ce que nous faisons actuellement. Nous espérons que bientôt des modèles pourront être proposés à la clientèle.

J'en arrive maintenant aux considérations que je voulais vous soumettre sur l'hébergement touristique, eu égard, d'ailleurs, aux questions qui m'ont été posées dans vos rapports. On a souvent dénoncé les lacunes de notre hôtellerie, mais on doit également souligner avec force que, depuis quelques années, un effort sans précédent est entrepris simultanément par l'Etat et par la profession et que cet effort commence à porter ses fruits. Par conséquent, il doit être fermement poursuivi.

Notre hôtellerie homologuée comptait, au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, 13.584 hôtels offrant ensemble près de 360.000 chambres. Nous avons tout d'abord tenu à la fois à simplifier la procédure de classement des hôtels et à mieux affirmer les critères touristiques qui doivent prévaloir dans ces opérations. C'est pourquoi le classement des hôtels fait désormais intervenir au plan local une seule instance, la commission départementale de l'action touristique, dont la composition est adaptée à cette nouvelle tâche par un texte réglementaire de février dernier. C'est là un grand progrès.

Les anciennes normes des hôtels classés sont encore valables pour une durée de deux ans. Comme vous le savez, de nouvelles normes plus sévères sont désormais en vigueur afin de promouvoir une politique de qualité des hôtels. Mais ce qui est moins connu, c'est le fait qu'un travail considérable de reclassement est actuellement entrepris par le commissariat général au tourisme, qui devra être achevé précisément dans le même délai de deux ans.

S'il ne s'agissait que d'une simple opération de recensement destinée à une meilleure information de la clientèle, l'intérêt de ce travail serait déjà considérable, mais la nécessaire adaptation aux nouvelles normes a incité de nombreux établissements à entreprendre un très vaste effort de modernisation. C'est ainsi que plus de 10.000 chambres ont été modernisées en 1967 et le chiffre correspondant pour 1968 sera, selon toute vraisemblance, analogue.

Mais surtout, nos hôteliers ont mis à profit cette occasion pour adapter les structures de leurs établissements à de meilleures conditions de gestion en augmentant le nombre des chambres. Plus de la moitié des chambres créées en 1967 l'ont été dans des hôtels déjà existants qui ont été agrandis. La réforme des structures dont notre hôtellerie a besoin est donc engagée.

Il ne vous sera peut-être pas indifférent d'apprendre que, pour Paris, les différents projets qui passent actuellement de gestation à maturation permettront le lancement d'opérations, en 1969, correspondant à 2.500 chambres.

Seule une coopération entre la profession et l'Etat a permis d'engager et doit permettre de poursuivre un tel effort.

Le montant des travaux réalisés en 1967 dans l'hôtellerie de tourisme a dépassé 560 millions de francs. Je me plais à souligner qu'en 1968 les événements de mai n'ont pas eu d'incidence sur la cadence des investissements réalisés. Pendant les huit premiers mois de l'année, ceux-ci ont atteint 376 millions contre 350 millions pour la période correspondante de l'année dernière et, dans le même temps, les prêts à taux réduit du F. D. E. S. sont passés de 158 à 184 millions.

Au nom de votre commission des finances, M. le rapporteur Gautier a souhaité recevoir des explications complémentaires sur le taux d'intérêt des prêts du crédit hôtelier et sur la fiscalité hôtelière.

Monsieur le rapporteur, le taux normal est de 6 p. 100, mais un taux préférentiel de 3,5 p. 100 est consenti pour la création d'hôtels répondant aux nouvelles normes. Je signale en passant que ce taux est un des plus bas d'Europe. Cette mesure a naturellement pour conséquence de favoriser la création d'établissements modernes et nouveaux. Ce même taux préférentiel est appliqué aux prêts destinés à l'extension d'hôtels existants à condition que la capacité antérieure soit sensiblement augmentée. Il s'agit là d'une incitation très substantielle pour le développement de la dimension des hôtels. Enfin, le taux préférentiel est également accordé pour des travaux de modernisation, sous réserve que ceux-ci aient pour objet une refonte fondamentale d'établissements mal équipés et qu'ils aient pour résultat de les rendre conformes aux normes nouvelles.

Pour être complet, je tiens à vous préciser que le montant des prêts accordés au taux préférentiel de 3,5 p. 100 a atteint pour 1967, comme dans les huit premiers mois de 1968, les deux tiers du montant total des prêts attribués à l'hôtellerie.

**M. André Dulin.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Dulin, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. André Dulin.** La question que j'ai posée en commission des finances portait sur l'attribution du taux préférentiel aux restaurants touristiques et non pas aux hôtels. Voici quelques années, le crédit hôtelier accordait ce taux préférentiel aux restaurants touristiques. Je connais dans notre région un certain nombre de restaurants touristiques qui s'installent et auxquels le crédit hôtelier a refusé l'octroi du taux préférentiel. Je suis intervenu auprès de M. Malécot, président directeur général, qui m'a répondu que ce taux n'était plus accordé aux restaurants, mais seulement aux hôtels dans les normes que vous venez d'indiquer.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** C'est la vérité.

En ce qui concerne les charges fiscales, l'hôtellerie bénéficie d'un régime qui, en dépit des récentes mesures qui touchent la T. V. A., demeure préférentiel. L'hôtellerie va, de plus, bénéficier de l'exonération de la taxe de 5 p. 100 sur les salaires qui vient d'être décidée. Par rapport à l'ensemble du secteur commerces et services l'hôtellerie ne paie que 10,4 p. 100 des impôts alors qu'elle verse 12,4 p. 100 des salaires et représente une valeur ajoutée de 11,7 p. 100.

Bien que la question des charges parafiscales ne m'ait pas été posée, j'ajoute que, par rapport aux chiffres que je viens d'indiquer, l'hôtellerie n'acquitte que 6,1 p. 100 de charges sociales. Cela provient de ce que dans cette branche les cotisations sont assises sur des salaires forfaitaires et non pas sur les salaires réels.

Par ailleurs, et j'aborde aussi le problème évoqué par M. Golvan, dans son rapport, une nouvelle mesure d'aide à l'hôtellerie vient d'être instaurée cette année sous la forme de la prime spéciale d'équipement hôtelier. Vous avez cité le décret du 30 mai 1968, il n'est pas utile de revenir sur son économie. Je crois toutefois devoir souligner que, pour la première fois, et cela est important, une disposition réglementaire relative à l'hôtellerie s'inscrit dans le cadre d'une politique de l'aménagement touristique du territoire. En effet, le champ d'application de cette prime couvre à la fois des régions touchées par des problèmes d'emploi et qui, en tant que telles, bénéficient par ailleurs de la prime au développement industriel, et certaines zones non concernées par cette dernière prime.

De plus, le texte a constitué une nouvelle occasion de mettre au point une politique rationnelle des structures hôtelières. En effet, il comprend une disposition permettant l'octroi de la prime spéciale d'équipement hôtelier pour des établissements de plus de 100 chambres, créés dans certaines grandes villes. Voilà une précision que je me devais d'apporter à la suite des inquiétudes que vous avez signalées dans votre rapport.

Tel est, mesdames, messieurs, brièvement tracé l'ensemble des mesures prises à l'égard de l'hôtellerie. On peut les résumer dans cette formule : développer au maximum l'aide consentie ; orienter cette aide pour accroître la capacité ; améliorer le service rendu ; moderniser les installations ; augmenter la rentabilité par une rénovation des structures, et adapter l'hôtellerie à sa vocation essentielle, qui est le tourisme. C'est une œuvre qui se poursuit en commun entre la profession et l'Etat.

Reste le grand problème du tourisme social. Qu'est-ce que le tourisme social ? Vous avez cité, monsieur le rapporteur, dans

votre rapport écrit, la définition qui figure dans le V<sup>e</sup> Plan : « le tourisme social est l'ensemble des moyens d'hébergement à prix réduit destinés et parfois réservés à certaines catégories de touristes ou de personnes en vacances ».

Certes, il s'agit bien de penser tout d'abord à ceux qui ont des moyens limités et à ceux qui sont les moins favorisés. Le droit au travail a pour corollaire le droit au repos. Il est aussi un droit au bonheur qui transcende l'intérêt individuel ; il est enfin à la fois l'orgueil et la santé d'une nation moderne. C'est pourquoi le tourisme social n'est pas et ne doit pas être un moyen de ségrégation sociale. Il faut l'affirmer comme un principe majeur ; le tourisme social doit s'ouvrir sur un art de vivre, doit s'épanouir dans un humanisme des loisirs qui est frère de l'humanisme du travail.

Comment les premiers bâtisseurs des loisirs populaires reconnaîtraient-ils notre monde envahi par les distractions audiovisuelles, hanté par la longue cohorte motorisée des week-ends, perturbé par l'exode colossal des vacances ? C'est la vocation des grandes associations populaires que d'être le lieu de rencontre privilégié où le loisir n'est pas offert comme un simple produit de consommation, même si et surtout s'il est offert à bas prix. Le rôle social, le rôle culturel, le rôle d'animation que les grandes associations populaires ont à jouer justifie, autant que le maintien de prix accessibles, la subvention de l'Etat.

Le Gouvernement se devait d'aider qualitativement et quantitativement la mise en place des structures nécessaires à une politique sociale du tourisme. Le V<sup>e</sup> Plan a prévu l'implantation de 400.000 places de camping. Mesdames, messieurs, année après année, le Plan est rigoureusement réalisé. Dans le même temps, pour améliorer la qualité des prestations, le commissariat général au tourisme a édicté une meilleure réglementation des terrains de camping et accordé des crédits à ceux d'entre eux qui faisaient un effort pour passer dans une catégorie supérieure.

Enfin, en ce qui concerne les villages de vacances, formule d'hébergement à prix modéré pour familles — j'en ai visité de remarquables et j'en ai vu d'exquis — le V<sup>e</sup> Plan prévoyait la création de 20.000 lits, soit 4.000 lits par an. Et le Plan, là encore, mesdames, messieurs, a été rigoureusement réalisé année par année.

Le montant des subventions pour le tourisme social était de 9 millions en 1968 ; il vous est proposé de le faire passer à 10 millions en 1969. Les prêts sont passés de 54 millions en 1967 à 60 millions en 1968.

Pour aider, développer et promouvoir le tourisme, il ne suffit pas de penser en termes d'investissements, d'équipements et d'aide financière. Il faut aussi penser qu'une grande affaire moderne ne peut vivre que dans la mesure où elle met en œuvre une politique en matière de propagande et de publicité, ainsi que MM. les rapporteurs l'ont justement indiqué. C'est pourquoi le Gouvernement a entrepris une importante action de promotion. Le commissariat au tourisme a d'abord créé en son sein un bureau de promotion qui apporte son assistance technique aux hôteliers et agences de voyages. Il aide à élaborer des « produits finis » plus facilement vendables à l'étranger. Il facilite les séjours à forfaits, il inspire des initiatives originales et coordonne les moyens. Ainsi, un accord a été établi entre des transporteurs allemands et des hôteliers de la Côte d'Azur et le commissariat au tourisme s'est engagé vis-à-vis des hôteliers français à partager avec eux le déficit éventuel.

Ces bureaux animent l'accueil des journalistes étrangers et des directeurs d'agences étrangères. C'est ainsi qu'en 1969 1.000 journalistes et 1.000 directeurs d'agences étrangères seront reçus en France par le commissariat général, en accord avec les régions et avec les stations touristiques françaises.

Un dernier mot sur la propagande : le budget de la promotion touristique française à l'étranger est passé de 4 millions de francs à 7 millions. L'action publicitaire vers l'intérieur et vers l'extérieur sera appuyée, favorisée, développée, par un renforcement des liaisons entre le commissariat au tourisme et l'O. R. T. F. J'ai toujours remarqué que les émissions touristiques en France et à l'étranger trouvaient une très large audience et que de surcroît leur qualité culturelle et éducative était partout reconnue.

**M. François Schleiter.** C'est bien mieux que toute autre émission de l'O. R. T. F., vous avez raison ! (Sourires.)

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Pour que cette politique dynamique soit favorisée, tous les ministres intéressés, le ministre chargé de l'aménagement du territoire, les ministres de l'intérieur, de l'agriculture, de l'équipement, s'y sont associés. Le ministre de l'économie et des finances a lui aussi reconnu le rôle essentiel que doit jouer le tourisme dans le développement économique et social de la nation et il a tenu à apporter sa pierre au chantier en créant quatre groupes de travail qui ont

pour objet l'étude des problèmes généraux de financement, l'examen de la rentabilité et de la gestion hôtelière, la publicité et la propagande, enfin l'accueil et l'animation.

Les conclusions de ces travaux seront tirées par le ministre de l'économie et des finances et celui de l'équipement et du logement, le 15 janvier prochain.

**M. Alex Roubert**, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le secrétaire d'Etat, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Philippe Dechartre**, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

**M. le président**. La parole est à M. le président de la commission des finances avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Alex Roubert**, président de la commission des finances. Je vous écoute avec le plus grand intérêt, comme les très nombreux maires qui se trouvent au Sénat, parler de la station.

Lors de la discussion de la réforme des impôts indirects, il a été prévu que les stations touristiques pourraient bénéficier de certains avantages particuliers. C'est parfait, mis à part que la station touristique actuelle ne peut plus être ce qu'elle était il y a cinquante ans : c'était alors un hôtel, plus un casino, plus un jardin public ; aujourd'hui ce n'est plus cela, les rapporteurs ont eu l'occasion de vous le dire, et les communes non classées supportent des frais considérables pour réaliser l'indispensable équipement collectif matériel et culturel.

Dans votre projet, nous ne trouvons absolument rien dans ce domaine. En effet, si une commune veut réaliser des sentiers touristiques ou construire des installations sportives, développer des activités touristiques, elle ne peut pas percevoir la taxe de séjour parce qu'elle n'est pas classée comme station et elle doit donc s'endetter, pour la plus grande gloire de l'hôtelier de la station voisine, ce qui n'est pas toujours le meilleur placement étant donné la vétusté de l'hôtellerie française.

Je vous demande très instamment de bien vouloir régler cette question qui préoccupe la plupart des petites communes dans lesquelles se trouvent des pensions de famille, des gîtes. Vous voulez les aider, mais elles sont réduites à leurs propres ressources sans aide de l'Etat. (*Applaudissements.*)

**M. Philippe Dechartre**, secrétaire d'Etat. Vous posez là, monsieur le président, un grave problème. Il est d'évidence que le tourisme est passé du stade de l'artisanat folklorique à celui d'une industrie, et cette mutation ne se fait pas sans difficulté. Ce problème est à l'ordre du jour de nos études et de nos recherches et j'ai l'espoir que nous pourrions concerner nos vues plus en détail, plus en profondeur et je suis acquis d'avance à cette idée.

**M. Alex Roubert**, président de la commission des finances. Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. Philippe Dechartre**, secrétaire d'Etat. Pour conclure, j'estime, monsieur le président, mesdames, messieurs, que tout s'accorde et que tout concorde pour nous permettre d'affirmer qu'au-delà de toutes les difficultés — et il y en aura encore beaucoup — la France a inscrit la politique touristique à son ordre du jour. (*Applaudissements.*)

**M. le président**. La parole est à M. David.

**M. Léon David**. Je ne pense pas, monsieur le ministre, qu'en dépit de quelques efforts, ô combien insuffisants ! du secrétariat au tourisme et de ceux consentis par les collectivités départementales et communales, les chambres de commerce, la fédération nationale des syndicats d'initiative, l'office du tourisme, etc., il soit possible de considérer l'état du tourisme français comme satisfaisant.

De nombreuses réalisations sont à entreprendre avant de songer à rivaliser avec un grand nombre de pays étrangers qui ont pris conscience de l'intérêt économique et social que revêt cette activité. Au regard, non seulement de l'évolution du tourisme traditionnel, mais aussi et surtout, en ce qui nous concerne, du tourisme social sous toutes ses formes, au regard de la jeunesse avide d'activités et de curiosités, il reste beaucoup à faire !

D'une manière générale, il apparaît vraisemblable que le tourisme devrait encore se développer dans les prochaines années. Le mouvement sans cesse croissant, les moyens de transports, le goût des voyages, le besoin inéluctable de connaître et de parcourir des régions différentes, de s'instruire constituent les traits les plus caractéristiques de notre temps.

Est-il besoin de rappeler que le tourisme est générateur d'activités multiples et que les recettes qu'il procure sont en fin de compte profitables à la collectivité ? A-t-on toujours traité ce problème avec toute l'attention désirable ? Nous ne le pensons pas.

En première analyse, il faut à notre avis déterminer les structures et les moyens existants à l'intérieur même de notre pays, promouvoir de nouvelles dispositions dans un but constructif, instituer un organisme public à même d'animer et de développer le tourisme dans la commune, le département ou la région, procéder à des investissements chaque fois qu'ils sont nécessaires, contribuer enfin d'une manière équitable au financement des syndicats d'initiative, organismes indispensables d'intérêt public.

Le politique du Gouvernement s'orientait-elle vers ces buts ? Pas du tout et les dernières mesures financières que le Gouvernement vient de prendre, soutenu en cela par la majorité des deux assemblées, ne sont pas de nature à favoriser le tourisme.

C'est vrai pour le touriste étranger pour qui les frais de séjour en France seront majorés, qu'il s'agisse des transports, des trains, de l'essence, de l'hôtellerie ou de la restauration ; c'est encore plus vrai pour le tourisme social français, étant donné les augmentations sensibles qu'entraînera la majoration de la T. V. A. sur tous les produits et la décision du Gouvernement de bloquer les salaires.

Après ces considérations générales, je voudrais parler du tourisme populaire. Les crédits prévus au présent budget tendent surtout à favoriser et à développer le tourisme de luxe pour les touristes fortunés.

Une politique sociale affecterait une partie des crédits du chapitre nouveau 34-14 aux associations de tourisme populaire sans but lucratif. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'opposer deux formes du tourisme, mais de les favoriser l'une et l'autre.

Le chapitre 44-01 pourvoit en partie pour l'instant aux subventions qui sont accordées aux organismes de tourisme. Mais où vont ces 2 millions de francs puisque Tourisme et Travail, organisme très important du tourisme populaire, qui déploie une grande activité et qui a animé 500.000 journées de vacances, entend répondre à ses demandes : « Pas de subventions aux associations » ?

Le chapitre 66-01 intitulé : « Subventions d'équipement pour le tourisme social », n'apporte rien de plus que l'année précédente alors que le crédit inscrit était déjà trop faible.

Peu de fonds sont affectés à la création de bases de camping et de caravanning. A notre avis, il faudrait tripler leur nombre, 4.200, alors que des décrets le restreignent, notamment sur le littoral Provence - Côte d'Azur.

Les grandes associations de tourisme populaire sont capables de créer et de gérer d'importantes réalisations d'accueil pour faciliter les voyages et l'installation des familles et des personnes à revenus modestes, françaises ou étrangères, et elles seraient prêtes à le faire si vous intégriez dans les plans d'urbanisme de nouveaux terrains de camping et de caravanning. Hélas ! les projets gouvernementaux favorisent les grandes affaires privées et font obstacle au travail fructueux des associations populaires.

Que proposons-nous au commissariat au tourisme ? Premièrement, une augmentation substantielle des crédits affectés au tourisme social ; deuxièmement, une définition claire du statut fiscal des associations, la reconnaissance de leur rôle social et du rôle des collectivités locales et des comités d'entreprise par l'attribution de subventions et de prêts ; troisièmement, une aide aux vacanciers populaires par l'octroi de deux billets de congés payés par an, avec une réduction de 50 p. 100 sur les trains et, éventuellement, une réduction pour les transports en avion, des bons d'allocations d'essence à tarif réduit pour l'aller et le retour ; quatrièmement, l'octroi des crédits nécessaires aux promoteurs de villages de vacances et, partout où un aménagement intervient en faveur du développement du tourisme, l'attribution d'une place importante au camping et au caravanning, et je fais plus particulièrement allusion à l'aménagement du Languedoc-Roussillon.

En conclusion, s'il est bon que nous ayons une politique du tourisme en général, ainsi que je l'exprimais au début de mon exposé, il est nécessaire que nous y réservions une place prépondérante pour le tourisme social.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ceux qui comme moi ont l'avantage d'habiter et de vivre en grande partie dans des régions privilégiées comme la Provence et la Côte d'Azur souhaitent ardemment que les familles, françaises en particulier, puissent, ne serait-ce que durant un mois de l'année, profiter et jouir de notre soleil, de notre mer, de notre ciel si clair et si bleu et de notre arrière-pays provençal si rempli de beaux paysages, de beaux sites et de monuments historiques. (*Sourires et applaudissements.*)

**M. le président**. La parole est à M. Delagnes.

**M. Roger Delagnes**. Monsieur le président, mes chers collègues, chaque année j'interviens sur le budget du tourisme et je dois dire que je serai moins optimiste que M. le sous-secrétaire d'Etat.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Pour l'objectivité, disons : secrétaire d'Etat ! (Sourires.)

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Depuis la III<sup>e</sup> République il y a eu de l'inflation, même en ce qui concerne les titres ! (Nouveaux sourires.)

**M. Roger Delagnes.** J'avais omis qu'il n'y avait plus de sous-secrétaires d'Etat et je vous prie de m'en excuser.

Il me paraît d'abord opportun de rappeler les arguments qui militent en faveur d'une véritable politique touristique nationale, en même temps que les arguments avancés par certains, et il en est, qui considèrent qu'elle ne s'impose pas. Malgré des efforts louables, certaines hautes instances en France n'éprouvent par la nécessité d'une grande politique touristique. Très sommairement, je me permettrai donc de citer les arguments contre une telle politique.

La France, pays à haut niveau de vie, ne devrait-elle pas laisser le tourisme à certains pays sous-développés ou en voie de développement et qui en ont un besoin absolu ? Si nous leur faisons concurrence, nous diminuons, nous tarissons leurs recettes, qui leur sont indispensables pour acheter des produits industriels français.

On prétend aussi que le tourisme est un facteur d'inflation et que, sans effort, sans équipement, sans propagande, la facilité des transports, le besoin d'évasion, la suppression des frontières douanières nous amèneront de toute façon des touristes.

Par contre, en faveur d'une grande politique de la France, on dit que certaines régions vivent du tourisme et qu'il constitue pour elles la plus importante activité et c'est profondément vrai. A notre avis, l'argument le plus important est le souci d'équilibre de la balance des paiements. Il ne peut y avoir de doutes. L'industrie touristique française est la troisième en France et elle doit le rester.

Ce qui est cependant inquiétant dans notre époque, c'est qu'un prélèvement important intervienne de la part de certains pays sans aucune contrepartie ou presque. Nous pensons un peu à l'Espagne, à la Turquie, à la Tunisie, à la Yougoslavie, au Maroc, au Brésil, où priorité absolue est donnée au tourisme. Il est bien évident que tous les pays pratiquent en faveur de leurs visiteurs des prix particulièrement avantageux. Il ne nous est pas possible en France de bénéficier à la fois d'un niveau de vie relativement élevé et de pratiquer sur le plan touristique des prix se rapprochant de ceux des pays sous-développés.

Pendant de longues années, nous avons bénéficié d'une situation privilégiée. Nous avons eu en Provence et sur le littoral méditerranéen un monopole de l'eau et du soleil. C'est du passé. D'autres pays nous ont concurrencés qui présentaient les mêmes avantages avec des prix plus compétitifs. A cela, s'ajoutaient les facilités nouvelles de transport grâce auxquelles bientôt il sera plus économique de passer ses vacances dans un pays lointain que sur nos côtes.

Notre situation ne nous est donc pas favorable. Cette constatation est déprimante parce que, sur tous les plans, nous ne faisons pas chez nous l'effort qui s'impose pour lutter comme il le faudrait contre la concurrence étrangère et maintenir notre position. Existe-t-il chez nous une ossature touristique valable ? Notre propagande a-t-elle suffisamment d'ampleur ? Nos communes touristiques — et j'insiste sur le mot « communes » — dont dépend la prospérité de notre développement sont-elles suffisamment aidées ? Malgré les efforts de nos syndicats d'initiative et de toutes les activités qui s'y déploient, nous ne pouvons jouer gagnant car nos méthodes sont d'un autre âge. Le tourisme est maintenant un activité technique, un véritable métier qui exige des connaissances précises. On ne peut plus se contenter d'amateurisme ou d'à peu près.

N'oublions pas qu'il reste une de nos plus importantes industries d'exportation. La part des recettes du tourisme dans le total des exportations est de 10 à 12 p. 100 en Suisse, de 14 p. 100 en Grèce, de 41 p. 100 en Espagne.

Nos gouvernements n'accordent pas à notre tourisme une place appropriée. Il existe en France 1.500 syndicats d'initiative qui ne sont animés que par des bénévoles. J'en sais quelque chose. Ils vivent grâce aux cotisations de leurs membres, ce qui ne va pas très loin et surtout grâce aux collectivités qui leur accordent des subventions : conseils généraux, conseils municipaux. Le syndicat départemental du tourisme de Marseille perçoit du département, par an, 200.000 francs et de l'Etat 800 francs. Comparez les deux sommes ! Le syndicat municipal de cette ville est très largement subventionné tant par la ville que par le département, très peu par l'Etat.

Il en est de même du comité régional du tourisme, qui ne subsiste que grâce aux largesses de l'assemblée départementale.

En 1966, celui de Marseille, qui couvre six départements, a reçu du commissariat au tourisme une subvention de 20.000 francs qui a été portée à 30.000 francs en 1968.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Anciens ou nouveaux ?

**M. Roger Delagnes.** Nouveaux. C'est encore une somme dérisoire, eu égard à l'importance touristique de la région Provence-Côte d'Azur - Corse.

Je crois devoir indiquer ici que d'après un entrefilet paru dans l'organe *Tourisme-Service-Information*, n° 10 du 10 juillet 1968, les crédits d'ensemble dont dispose notre commissariat au tourisme pour la publicité nationale dans le monde entier sont à peu près comparables au budget du seul syndicat d'initiatives d'une grande ville italienne. On comprend mieux alors pourquoi la balance touristique de notre voisine est en bel excédent et la nôtre en déficit.

Le syndicat d'initiative de la ville que j'administre, les Saintes-Maries-de-la-Mer, particulièrement touristique, ne perçoit rien de l'Etat. Le conseil général lui donne 4.000 francs par an et la ville fournit le reste, c'est-à-dire le local des employés, la publicité, le téléphone, en tout plusieurs millions d'anciens francs par an.

Il faut donc bien convenir que si l'on veut accomplir une action efficace dans le cadre de nos stations de nos départements et maintenant de la région, il faudra mettre en place des structures et trouver des ressources.

En ce qui concerne les structures, j'indiquerai qu'il y a, en tout et pour tout en Provence et pour plusieurs départements, un seul fonctionnaire, le délégué régional du tourisme. C'est un monsieur de grande qualité, il habite Marseille, mais il ne dispose d'aucun crédit important, alors qu'on trouve pour les P. T. T., l'enseignement, l'agriculture, les mines, un corps de fonctionnaires en contact permanent avec les administrateurs locaux et pourvus de crédits très importants.

Le tourisme se contente de promesses et sa structuration départementale ou régionale est inexistante.

Les communes touristiques, dont les charges sont grandes et petites les ressources, sont les plus grandes victimes de la suppression de la taxe locale. Elles se sont endettées pour financer des équipements touristiques collectifs et elles ne retrouvent plus, dans ce qu'il leur revient maintenant, les sommes sur lesquelles elles pouvaient compter pour payer les nombreuses annuités des emprunts qu'elles avaient contractés. L'augmentation moyenne de la taxe locale dans une commune comme la mienne était de 10 p. 100 à 16 p. 100 par an environ. Or a rompu le lien direct qui s'établissait entre cette taxe et la construction d'un terrain de camping, d'une piscine, la mise en valeur d'un plan d'eau, le surcroît de consommateurs et l'impôt perçu qui en résultait.

On me dira qu'il existe un fonds d'action locale dont bénéficieront les communes à vocation touristique. Les a-t-on d'abord définies ? Certaines, non classées, sont authentiquement touristiques, d'autres, classées il y a trente ans, ne le sont plus, lesquelles bénéficieront quand même de ce fonds créé par la loi. Il faudrait s'atteler, une bonne fois pour toutes, à la réforme des procédures de classement des stations touristiques et balnéaires. Il est maintenant extrêmement difficile, sinon impossible, d'obtenir ce classement. Il faut plusieurs années de démarches. Songez que la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer, connue dans le monde entier, qui reçoit près de 700.000 visiteurs par an, qui est le prototype de la ville touristique...

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Plus les gitans !

**M. Roger Delagnes.** ... qui est située en pleine Carmargue, elle-même très connue, n'est pas classée parce que son assainissement, pourtant valable, ne correspond pas aux normes officielles, fixées par les médecins de certaines commissions parisiennes. Par contre certaines localités qui, avec une extrême facilité, ont obtenu ce classement il y a trente ans, sur simple lettre du maire au ministre de l'époque, le conservent ainsi que tous les avantages qui y sont attachés, même si elles ne reçoivent que quelques centaines de touristes par an.

Par ailleurs, dans le calcul de la population de nos villes touristiques, thermales, ou même des stations de montagne, pourquoi ne tient-on compte que de celle qui est recensée à l'époque fixée par le Gouvernement ? La ville que j'ai l'honneur d'administrer accuse 2.200 habitants en février-mars, mais 8.000 en juin, 30.000 en juillet, 50.000 en août. Cet afflux de population pose de très gros problèmes et beaucoup de dépenses aux administrateurs locaux. Pourquoi ne pas fixer une population moyenne pondérée, compte tenu des mois de très grosse affluence ; ce serait plus équitable et les finances communales y trouveraient leur profit ? Officiellement, ma commune compte 2.200 habitants parce qu'au moment où le recensement est effectué, il n'y a ni touristes, ni campeurs, ni résidents secondaires.

En résumé, il apparaît que ni les communes, ni les départements ne sont en mesure de lutter seuls et de faire face à une véritable compétition internationale. Nous ne pouvons pas négliger une forme d'activité qui devrait être bénéfique pour notre pays et nous aider à équilibrer notre balance des paiements. Pourquoi nos chambres de commerce et d'industrie ne seraient-elles pas aussi des chambres de tourisme départementales ou régionales avec possibilité pour elles de créer, parallèlement aux départements et aux communes, des taxes spéciales destinées à favoriser les investissements pour la mise en valeur et l'exploitation du tourisme, à subventionner les divers syndicats d'initiative ?

Nous préconisons aussi la création et l'application en saison de pointe, au mois d'août par exemple, d'une taxe dite « d'infrastructure », d'un très faible montant et qui pourrait être appliquée à tous les touristes qui séjourneraient dans les villes touristiques. Elle permettrait, par l'emploi des ressources nouvelles ainsi obtenues, de développer l'infrastructure touristique et d'améliorer très largement les possibilités d'accueil. Cette réforme pourrait s'apparenter à la mise en place du stationnement payant dans les villes.

C'est là une ébauche d'organisation que j'évoque rapidement. Les communes et départements ne peuvent continuer à vivre sans argent, avec seulement des bonnes volontés qui ne suffisent pas pour faire de la publicité, accueillir les étrangers, conseiller les hôtels, etc. Nous pratiquons encore un tourisme artisanal. Il n'est plus possible de le poursuivre sans dommages pour notre économie.

J'aborderai maintenant le grave problème du camping. Ma commune et la Camargue comptent chaque année un nombre relativement important de campeurs. J'ai toujours protesté à cette tribune, depuis six ans que j'appartiens à cette assemblée, contre la pratique du « camping sauvage ». Votre honorable prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avait promis d'édicter à ce sujet une nouvelle et très sévère réglementation. Il a tenu sa promesse et je l'en félicite. Au *Journal officiel* du 12 février 1968 nous trouvons un texte qui nous a rempli le cœur de joie et d'espérance. Enfin, on se décidait à sévir contre le camping sauvage. Hélas ! il a bien fallu déchanter, car les textes sont restés lettre morte et en 1968 le nombre de campeurs sauvages n'a fait qu'augmenter.

Une zone de camping sauvage existe maintenant depuis les Saintes-Marie-de-la-Mer jusqu'à Argelès et surtout entre Sète et Agde. Sur des dizaines de kilomètres, la plage est transformée en agglomérat infâme et malodorant de tentes et de caravanes entassées les unes contre les autres. Aucune hygiène n'est possible dans ces camps, privés d'eau, de w.-c. et qui tiennent à la fois du bidonville et de la zone.

J'ai personnellement demandé aux gendarmes de faire respecter la réglementation qui interdit le camping sauvage. Ces pauvres gendarmes, qui n'étaient que huit au mois d'août pour maintenir l'ordre dans une petite ville comme celle que j'administre et qui compte près de 20.000 campeurs, n'ont pu rien faire. Si la police ne peut faire respecter la loi, qui le fera à sa place ?

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Le maire !

**M. Roger Delagnes.** Il est tout seul, le pauvre...

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Mais ceint de son écharpe. (*Sourires.*)

**M. Roger Delagnes.** ... pour faire circuler et partir 20.000 à 30.000 campeurs sauvages. Songez que sa tâche n'est pas facile. (*Nouveaux sourires.*) C'est un véritable scandale qui nuit à la bonne réputation du camping et du caravaning.

Cette année, je ne vous parlerai que très peu des *beatnicks*, je l'ai souvent fait à cette tribune et je dois dire que j'ai prêché dans le désert. Aucune mesure sérieuse n'a été prise jusqu'à ce jour contre ces jeunes asociaux, pourvoyeurs de maladies vénériennes et de drogue qui peuplent nos plages du Midi et qui en mai dernier participèrent à l'occupation de la Sorbonne et de l'Odéon. La presse les avait surnommés « Les Katangais » et la plupart étaient des condamnés de droit commun.

En ce qui concerne les terrains de camping organisés, je voudrais extraire quelques lignes de l'intéressante circulaire que M. Roger Delagnes, directeur général de la revue *Caravaning* et orfèvre en la matière, adressait à tous les parlementaires :

« Il faudrait redistribuer les vacances de plein air entre les régions susceptibles de les recevoir. Certes, lorsqu'on a institué un taux uniforme et valable pour toute la France, cette mesure répondait à une idée généreuse, mais on a perturbé la répartition traditionnelle des vacanciers. Ceux-ci sont venus sur nos plages du Midi et l'on a vidé de leur clientèle traditionnelle les secteurs de l'intérieur, dont beaucoup comptaient sur le tourisme pour ranimer leur activité économique déclinante.

« En d'autres termes... » — c'est la conclusion de M. Roth et je pense qu'il a raison — « ... il faudrait rendre plus cher notre littoral en y relevant les prix pour y réduire et normaliser l'affluence de la clientèle de plein air. »

Nos plages sont envahies en juillet et en août, ce qui crée aux municipalités des difficultés angoissantes pour l'alimentation en eau potable et pour le ravitaillement.

En conclusion, je voudrais indiquer que notre tourisme mériterait beaucoup mieux de l'Etat et qu'il serait infiniment plus prospère s'il disposait de crédits plus copieusement. Il faudrait un grand ministère du tourisme exploitant rationnellement cette branche essentielle de notre activité économique. Le tourisme est affaire de diversification et de différenciation. Il ne suffit pas d'avoir de bonnes chambres avec eau courante. Cette phase est dépassée. Il faut personnaliser chacune de nos régions, créer pour chacune une atmosphère qui lui soit propre et homogène. Chaque province doit exploiter son particularisme au lieu de concurrencer sa voisine sur des terrains battus et identiques. Par exemple, si l'on vient en Camargue, c'est pour voir des oiseaux, des chevaux et des taureaux que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Dans un monde où tout s'uniformise, il serait agréable de voir chaque région de France s'enorgueillir de tout ce qui lui est particulier et en tirer un vrai profit.

Notre situation est paradoxale : le pays d'Europe le plus touristique n'arrive plus à équilibrer son bilan touristique. Mais c'est M. le ministre des finances qu'il faudrait convaincre de l'importance primordiale du tourisme, véritable industrie nationale. Parce que rien n'est organisé, parce que tout est laissé à l'initiative privée, au bon vouloir des uns et des autres, parce qu'à tous les niveaux, depuis le plus modeste syndicat d'initiative jusqu'au ministère, on manque de crédits et que notre tourisme en est encore à l'époque des diligences — j'en parle savamment, monsieur le secrétaire d'Etat — nous laissons mollement périr une industrie qui fait vivre des millions de braves gens et la France regarde travailler les autres pourtant moins favorisés qu'elle. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de répondre aux questions qui m'ont été posées. Je commencerai par celles qui sont mentionnées dans les rapports.

La première question qui m'a été posée l'a été par M. Gautier, au nom de la commission des finances, au sujet de l'aide aux collectivités locales, en particulier pour les opérations d'équipement touristique qui ne sont pas subventionnées. Les opérations touristiques qui ne reçoivent pas de subventions sont de deux sortes. Celles qui appartiennent à une catégorie pour laquelle aucune subvention n'est prévue, par exemple les remontées mécaniques. Ce sont des opérations commerciales pour lesquelles les recettes et les dépenses doivent être équilibrées sans intervention des finances locales. Celles qui appartiennent à une catégorie pour laquelle le principe de la subvention est admis, mais qui n'a pas fait l'objet d'une inscription : c'est le cas fréquent des piscines. Il est clair que, dans la mesure où une subvention, qui a précisément pour rôle d'aider les finances locales, ne peut être dérogée, il est difficile de trouver des mesures de substitution.

Les responsables que vous êtes savent bien que ce sont surtout les opérations subventionnées qui peuvent poser un problème d'équilibre aux finances locales : routes touristiques, assainissement des villages touristiques, par exemple.

La solution de ce problème réside dans la diminution de la part laissée à la charge des collectivités locales qui se traduit par des annuités d'emprunt. Cela signifie qu'on doit rechercher une meilleure adaptation des taux de subventions. Tel est le sens de l'action poursuivie et des résultats déjà obtenus, notamment pour les routes touristiques à améliorer ou même à créer dans certaines régions de montagne.

**M. Lucien Gautier, rapporteur spécial.** Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Lucien Gautier, rapporteur spécial.** La question qui avait été posée avait trait, notamment, aux aménagements des immeubles tels que les maisons de tourisme ou les syndicats d'initiative qui, n'étant pas subventionnés, ne peuvent pas bénéficier des prêts des caisses des collectivités. C'est surtout sur ce point que la question avait été posée.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Sous cet aspect, c'est une question que je retiens. Si vous le voulez bien, nous en examinerons ultérieurement la portée. Le problème se pose

aussi et de manière plus aiguë pour les cas que j'ai cité, en particulier les piscines et les remontées mécaniques.

M. le rapporteur Gautier, au nom de la commission des finances, a posé la question des facilités de transport et le grand problème — j'allais dire l'éternel problème — des bons d'essence.

L'administration s'est efforcée — vous le savez, monsieur le rapporteur — d'obtenir des chemins de fer européens des trains directs en provenance d'Allemagne, de Belgique et de Hollande à destination des stations de sports d'hiver du Dauphiné et de la Savoie. Les risques de déficit de ces opérations sont partagés entre les régions intéressées, les compagnies de transport et le commissariat au tourisme.

Par ailleurs, l'administration s'est efforcée de créer des courants nouveaux de touristes étrangers en développant les services *charters* et en associant les régions à ces opérations. J'en ai cité tout à l'heure un exemple dans mon discours d'introduction. La S. N. C. F. a créé depuis plusieurs mois des billets touristiques pour un simple week-end ou des séjours plus longs. Air Inter tend à développer une politique de forfait sur l'ensemble de la France. Ce sont là des mesures qui rejoignent vos préoccupations.

En ce qui concerne les bons d'essence, le ministère des finances a estimé ne pas pouvoir revenir au système qui a été supprimé en 1963. Il a invoqué un certain nombre de motifs, dont l'importance de la fraude et la lourdeur de l'appareil administratif de contrôle. De toute façon, cette décision appartient au ministre de l'économie et des finances.

M. le rapporteur Gautier, au nom de la commission des finances, m'a posé le problème de l'équipement téléphonique. Il est bien dans les intentions de M. Chalandon et dans les miennes de demander à notre collègue des postes et télécommunications de prévoir dans son budget une certaine tranche de crédits destinés à l'équipement des stations touristiques.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que cette question soulève un grand nombre de difficultés. Le ministre des P. T. T. se trouve gêné pour faire face à un trafic de pointe aussi considérable que celui que provoquent les migrations touristiques alors que les équipements sont, en temps normal, à la limite de rupture. Dans les régions où le problème se pose avec acuité, la délégation à l'aménagement du territoire est déjà intervenue et, grâce au F. I. A. T., on a pu, dans certains cas, moderniser l'équipement téléphonique. C'est notamment le cas assez exemplaire du Var.

M. Fortier a posé une question qui m'a été transmise par M. Gautier au nom de la commission des finances et qui a trait au projet d'aménagement d'un plan d'eau à Loches. Ce projet a été lancé voilà deux ans par la municipalité. Une étude a été confiée à une société spécialisée et la charge pour la commune est de 40 millions de francs. Cette étude a été achevée il y a environ un an. Elle a été examinée par le conseil municipal de Loches, puis transmise par l'intermédiaire du sous-préfet de Loches à la préfecture de Tours.

C'est un dossier très volumineux, car il concerne de nombreuses administrations, notamment l'équipement, l'agriculture, E. D. F., la S. N. C. F. Toutes ont reçu un exemplaire de l'étude et leurs observations commencent à être connues.

De l'avis de la direction départementale de l'équipement, le projet est bon, mais devrait s'incorporer dans un ensemble plus vaste qui est celui de l'aménagement de la vallée de l'Indre, pour lequel existe déjà un projet national.

E. D. F. considère qu'il serait raisonnable de différer l'opération pendant dix ans car, à cette époque, elle aurait à réaliser de très importants aménagements de lignes. L'étude faite est actuellement insuffisante pour déterminer la rentabilité du futur plan d'eau mais il semble prématuré de la poursuivre. Actuellement, les autorités locales préfèrent attendre que les perspectives du VI<sup>e</sup> Plan se précisent.

M. le président Dulin m'a posé, toujours par la même voie, une question sur l'aménagement de la côte Loire-Gironde. Monsieur le président, le Gouvernement a créé, voilà environ dix-huit mois, un groupe de travail spécialisé chargé de s'occuper de cette importante question qui concerne les départements de la Vendée et la Charente-Maritime. L'O. R. E. A. M. de Nantes s'occupe de son côté du littoral de la Loire-Atlantique et déjà des résultats notables ont pu être obtenus.

Tout d'abord les travaux des services départementaux de l'équipement ont abouti à un schéma général d'aménagement touristique de la côte. Ce schéma, fondé sur un programme qui doit être approuvé ou modifié par les services du tourisme dans les semaines qui viennent, doit déboucher sur des plans d'occupation des sols.

Ensuite, approbation d'opérations d'aménagement et d'équipement. L'opération d'aménagement de Saint-Jean-de-Monts, en Vendée, vient de recevoir un avis favorable de la commission

interministérielle du littoral. Cette opération sera conduite par une société d'économie mixte qui comprend essentiellement le département et la caisse des dépôts et consignations. Un certain nombre de ports de plaisance ont été financés ou vont l'être. En Charente-Maritime, le port de Marennes en 1966, le port de Rochefort en 1967 et en 1968, le port de La Rochelle pour lequel 4,5 millions de francs de subvention ont été engagés en 1968, le port de Boyardville en 1968, Fouras-la-Fumée en 1969, Royan en 1969 ; des études seront entreprises sur le port de Châtelailion en 1969.

M. André Dulin. Il n'y a rien de commencé encore. Ce sont des promesses !

M. Philippe Dechartre, *secrétaire d'Etat*. Le président Dulin est gourmand, chacun le sait ; mais je crois que nous lui offrons un programme à la mesure de son appétit. (*Rires.*)

M. André Dulin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Philippe Dechartre, *secrétaire d'Etat*. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dulin, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. André Dulin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je prends bonne note du programme que vous venez d'indiquer. M. Roland Pré, ancien gouverneur des colonies, avait été chargé par le Gouvernement d'établir ce programme il y a trois ans ; mais nous n'en avons pas entendu parler. Si je vous ai posé la question, c'est que je voulais savoir où nous en sommes.

Vous venez de nous apprendre que la direction départementale de l'équipement a fait le nécessaire. Je regrette de vous dire que le conseil général et son président n'en ont jamais été informés. En revanche, on trouvera normal de nous demander de financer. C'est pourquoi je me suis permis de vous interrompre et je vous remercie de vos éclaircissements.

M. Philippe Dechartre, *secrétaire d'Etat*. Monsieur le président, j'ai tenu à répondre d'une façon méticuleuse à votre question.

Je reprends donc mon énumération. En Vendée, les opérations financées ou à financer sont : Noirmoutiers, en 1966 ; les Sables-d'Olonne en 1968-1969 ; Saint-Gilles en 1969. Dans la Loire-Atlantique sont exécutés ou prévus : Le Pouliguen en 1967, Le Croisic en 1968 et Saint-Nazaire en 1969.

Au total, pendant la durée du V<sup>e</sup> Plan, compte non tenu de l'opération du port des Minimes et de la grande opération des Sables-d'Olonne, la région Poitou-Charentes recevra environ 23 p. 100 des crédits globaux de subvention si l'on excepte ceux qui sont prévus pour le Languedoc-Roussillon.

D'ores et déjà, monsieur le président Dulin, un programme complémentaire va être, sous réserve des décisions concernant les mesures financières de 1969, entrepris avec le concours de la D. A. T. A. R. L'ensemble de ces mesures porte sur des crédits budgétaires de huit millions de francs environ, dont 4.500.000 environ sont financés par le F. I. A. T. Pour sa part, le ministère de l'équipement et du logement consacrerait 700.000 francs aux routes nationales et 1.300.000 francs de subventions aux ports de plaisance. La D. A. T. A. R., sous réserve de la décision du comité interministériel prévu pour le 17 décembre 1968, se propose de prendre notamment en charge les dépenses suivantes : ports de plaisance, 700.000 francs ; réfection de la tour Saint-Nicolas de La Rochelle, qui, vous le savez, penche dangereusement et qui nécessite un programme d'un million de francs...

M. André Dulin. Il y a longtemps que cette réfection est décidée !

M. Philippe Dechartre, *secrétaire d'Etat*. Monsieur Dulin, comme je ne sais pas ce que vous savez ou ce que vous ne savez pas, je m'efforce de répondre avec le plus de précision possible à toutes les questions que vous pourriez poser pour le moment ou dans l'avenir.

Je disais donc que cette réfection nécessite une dépense d'un million de francs, dont 400.000 francs sont pris en charge par la D. A. T. A. R., la ville de La Rochelle étant inscrite pour 100.000 francs et le ministère des affaires culturelles pour 500.000 francs ; un programme d'assainissement et d'adduction d'eau concernant Oléron et la côte vendéenne est prévu pour deux millions de francs. Voilà le modeste effort qui entraînera un effort non moins modeste de la part du conseil général que vous animez.

Au chapitre de l'hôtellerie, M. Gautier, au nom de la commission des finances, a posé une question sur les prix et la fiscalité des hôtels et des restaurants. A ce sujet, je voudrais d'abord indiquer à M. Dulin, qui tout à l'heure a soulevé ce problème important, que le taux d'intérêt réduit de 3,5 p. 100 pour les

hôtels n'a jamais été en effet accordé à des restaurants, sauf si ces derniers font partie d'hôtels classés de tourisme ; ce taux réduit de 3,5 p. 100 demeure applicable actuellement dans ce cas.

En ce qui concerne le prix des hôtels, le régime de la liberté a été étendu progressivement au cours des dernières années : aux prix des chambres dans les hôtels de luxe quatre étoiles, arrêté du 8 décembre 1958 ; aux prix de pension dans les hôtels de tourisme toutes catégories, arrêté du 22 novembre 1960 ; aux prix des chambres d'hôtel, une, deux, trois étoiles construits après le 1<sup>er</sup> septembre 1948, arrêté du 24 août 1961, dotés de salles de bain, de douches avec w. c. privés, arrêté du 24 août 1961 ; dotés de salles de bain ou de douches, arrêté du 12 novembre 1962 ; aux prix des chambres d'hôtel, deux, trois, quatre étoiles luxe classées sur la base des nouvelles normes, arrêté du 28 février 1968.

Les prix des chambres autres que celles mentionnées ci-dessus sont taxés selon le barème fixé par l'arrêté n° 24-1481 du 14 juin 1968.

Par ailleurs, les prix des repas dans tous les restaurants classés de tourisme peuvent être librement déterminés par les exploitants, arrêté n° 25-316 du 23 février 1967. Au contraire, les prix dans tous les autres restaurants, qui sont de loin les plus nombreux, demeurent sous le régime du contrôle.

**M. Michel Kauffmann.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Volontiers !

**M. le président.** La parole est à M. Kauffmann, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Michel Kauffmann.** J'attire votre attention sur un fait qui irrite beaucoup les touristes étrangers et même les Français : celui du service. Dans de nombreux établissements le service n'est pas compris dans le prix des repas, il est laissé à la discrétion des clients. Dans d'autres établissements, au contraire, il est précisé que le service est compris. Cette dernière habitude est à peu près générale à l'étranger, de sorte que les nombreux touristes qui viennent en France ne donnent pas automatiquement un pourboire, ce qui crée toujours des difficultés avec le personnel. Les étrangers font également une autre critique à savoir que dans nos hôtels, notamment de luxe, il est impossible d'aller aux toilettes, déposer ses vêtements au vestiaire ou se laver les mains sans « donner la pièce », ce qui n'existe pratiquement pas ailleurs. Tout cela crée un climat psychologique désagréable. De même, en ce qui concerne les taxis, le pourboire est facultatif et n'est pas compris dans le prix, alors que partout ailleurs il l'est, de sorte que les étrangers venant chez nous paient le prix marqué au compteur, sans penser évidemment au pourboire. C'est ainsi que j'ai assisté à de nombreuses altercations entre des chauffeurs de taxis et leurs clients, ce qui est déplaisant et crée vis-à-vis de la France beaucoup d'animosité.

Autrefois, la France était vraiment le pays du bon accueil. mais aujourd'hui, hélas ! la situation a beaucoup changé. Chacun d'entre nous a pu remarquer aussi dans les restaurants qu'à l'occasion d'un repas commandé on ne prend pas automatiquement une bouteille de vin, mais souvent une bouteille d'eau minérale. L'accueil qui est fait au client en pareil cas n'est pas celui qui devrait lui être réservé.

Je pense donc que, pour favoriser le tourisme, il y aurait des mesures à prendre et une éducation de tous à réaliser pour que toutes ces choses défavorables vis-à-vis de notre pays soient revues et éliminées ; cela serait favorable au développement du tourisme.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Monsieur le sénateur, je crois qu'il est difficile de dire que la France n'est pas le pays du bon accueil.

**M. Michel Kauffmann.** Je ne généralise pas !

**M. Michel Dechartre, secrétaire d'Etat.** Je crois, en effet, que nous ne devons pas généraliser. Dans toute collectivité il y a du très bon et quelquefois du moins bon. Mais surtout, à un moment où la France appelle l'étranger à venir à elle, je crois que tous les hôteliers de France, tous les hommes de la profession auront à cœur d'être à la hauteur de la tradition de l'accueil français.

Vous avez posé un problème plus particulier qui est celui du service. Eh bien ! c'est une longue pente à remonter. Souvent, vous le savez, il est plus facile de faire des lois et des règlements que de transformer les mentalités. Et M. Delagnes avouait tout à l'heure que, ceint de son écharpe et armé de toutes les foudres de l'Etat, il n'avait pas le moyen de disperser quelques campeurs sauvages et une bande de beatniks. Quoi qu'il en soit, le problème que vous signalez est difficile et je retiens vos suggestions.

J'en étais arrivé à ce point précis où j'allais vous dire que l'arrêté 25-021 du 18 avril 1965 du ministre de l'économie et des finances accorde délégation de compétence aux préfets pour fixer le cas échéant par voie réglementaire le prix de certains services, notamment dans les hôtels et les restaurants, même lorsque les prix pratiqués ont fait l'objet de mesures de libération.

L'arrêté du ministre des finances et des affaires économiques du 27 juin 1968 prévoit, outre le régime de la liberté surveillée, le régime de la liberté conventionnelle appliquée après accord avec les représentants de la profession.

En ce qui concerne la publicité et le contrôle des prix, il convient de signaler un arrêté du ministre des finances et des affaires économiques du 6 janvier 1966 supprimant le prix du couvert, deux arrêtés du 8 juin 1966 rendant obligatoire l'affichage des prix dans les hôtels et les restaurants et enfin l'arrêté du 13 juin 1966 imposant la déclaration des prix au commissariat général au tourisme et la délivrance d'une note aux clients.

La deuxième partie de la question avait trait à la fiscalité, plus exactement à la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires. L'article 13 de la loi du 6 janvier 1966 fixe à 6 p. 100 le taux de la taxe à la valeur ajoutée applicable à l'hôtellerie. Ce taux réduit s'applique au logement, à la pension complète et à la demi-pension qui étaient auparavant soumises à la T.P.S. au taux de 8,50 p. 100. La loi permettant, d'autre part, la déduction des sommes payées à ce titre aux fournisseurs, dans la plupart des cas, les hôteliers supportent une taxe de 3,50 p. 100 seulement.

La même loi permet dans son article 5-6° aux personnes qui construisent un hôtel de tourisme de demander à être assujetties à la T.V.A. si ce régime, qui ne s'applique pas obligatoirement à leur cas, leur est favorable. C'est un point très important.

La restauration est imposée à la T.V.A. au taux de 12 p. 100.

J'en arrive maintenant aux deux importantes questions posées par les orateurs qui sont intervenus en cours de séance, notamment par M. Delagnes et par M. David.

M. Delagnes m'a reproché d'être optimiste. Vous savez ce qu'il en est de l'optimisme et du pessimisme. Devant une bouteille à moitié remplie l'optimiste dit qu'elle est à moitié pleine et le pessimiste qu'elle est à moitié vide. M. Delagnes est quand même optimiste, puisque du sous-secrétaire d'Etat au tourisme qu'il croyait que j'étais et du secrétaire d'Etat que je suis, il voulait incontinent faire un ministre. Je ne le suis pas aussi rapidement sur cette fabuleuse ascension.

**M. Roger Delagnes.** Espérons quand même !

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** J'en viens aux réserves formulées par M. Delagnes relatives à la volonté que la France doit avoir de promouvoir une grande politique touristique. Ces réserves, je me suis efforcé de les récuser tout au long de mon exposé liminaire. Vous avez déclaré qu'il fallait lutter contre la propagande étrangère. Je ne le crois pas. Il ne faut jamais lutter contre quelque chose ; il faut lutter pour. C'est à nous de faire l'effort indispensable d'action et d'imagination pour que notre tourisme devienne concurrentiel et je crois que nous allons avoir à faire la preuve et la démonstration de ce que j'avance la saison prochaine.

M. Delagnes a parlé également des activités bénévoles des syndicats d'initiative, des largesses que doivent consentir pour cet objet les assemblées départementales et de la modicité dans certains cas de l'aide de l'Etat. Il est souhaitable qu'il existe des bénévoles qui aiment leur pays, qui aiment le tourisme et qui travaillent avec acharnement à faire connaître leur localité, leur département, leur région. Je suis allé, sur leur invitation, présider le congrès des syndicats d'initiative et j'ai dit à leurs représentants tout ce que la France doit à leur action intelligente.

Quant aux largesses des assemblées départementales, je reconnais qu'elles sont importantes. C'est un domaine dans lequel l'action des conseils généraux doit s'exercer. Vous avez parlé de largesses. Ce sont plutôt des nécessités. Il faut que chacun, selon ses moyens, contribue au développement économique et social du pays, et c'est à tous, aux collectivités locales, aux conseils généraux, à l'Etat de donner à la France le visage de son siècle. L'Etat seul n'y suffirait pas, et vous le savez bien, monsieur le sénateur.

Vous avez parlé du camping sauvage. Eh bien ! oui, c'est un problème. Il est du ressort de l'autorité des préfets et des maires. Ils doivent faire respecter la loi par les moyens qui leur sont donnés. En définitive, l'Etat est désarmé. Si l'on veut mettre fin au camping sauvage, il faut que les préfets et les maires prennent leurs responsabilités et prennent des mesures drastiques, difficiles et désagréables.

**M. Louis Brives.** Comment le peuvent-ils ? Avec quelles ressources ?

**M. Roger Delagnes.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Delagnes avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Roger Delagnes.** Je voudrais vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, comment le maire peut, seul, se débarrasser de 30.000 campeurs quand l'Etat, le préfet en l'occurrence, ne lui donne que huit gendarmes ou C. R. S. pour assurer l'ordre, dont d'ailleurs l'entretien est à la charge de la commune.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Je le sais bien, et cela pèse lourdement sur les collectivités locales.

**M. Roger Delagnes.** Je suis prêt à payer les gendarmes. Mais il en faudrait 25 ou 30 pour faire face à la tâche et on ne me les donne pas.

**M. Louis Brives.** Peut-être pourrait-on prévoir dans la réforme communale que le maire sera tenu de passer un examen de judo ! (Sourires.)

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Le judo est évidemment une forme de sport populaire et cette évocation n'est pas déplacée au moment où nous parlons de tourisme et de sport populaire.

**M. Delagnes** a posé le problème des subventions aux comités régionaux de tourisme. Ces subventions ne visent que le fonctionnement des comités régionaux, vous le savez. Mais le commissariat général au tourisme fait un effort important en ce qui concerne la publicité : dépliants, affiches, actions à l'étranger, tout cela est à la charge de ce budget et en représente une part très importante.

Quant aux syndicats d'initiative, je pense encore une fois qu'ils doivent être financés sur le plan local. L'Etat ne peut faire face à toutes les dépenses qui seraient nécessaires à la fois sur le plan local et sur le plan régional. A un moment où des mutations sont envisagées en France, ce problème sera sans doute abordé au moment où nous examinerons le projet de réforme régionale.

Vous avez parlé du classement des stations. La difficulté du classement vient des exigences que nous connaissons en matière d'assainissement, vous le savez, monsieur le maire. Je ne peux pas précisément vous répondre sur ce point puisque ces problèmes ne sont pas de ma compétence ministérielle.

Vous avez dit que les communes touristiques ne perçoivent plus la taxe locale. C'est vrai, mais le fonds d'aide locale leur attribue une dotation qui, pour 1969, sera supérieure au produit de la taxe locale. Donc, les communes n'y perdront rien.

Quant à la liste des communes touristiques, elle comprend non seulement les stations classées mais de nombreuses autres communes, vous le savez bien, vous qui êtes le maire des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Je voudrais maintenant répondre à M. David. Je suis fondamentalement d'accord sur deux points de son discours. Le premier point, c'est l'évocation qu'il a faite de la beauté du ciel de Provence. Ce n'est pas certes une question qui nous divisera. Je suis par ailleurs d'accord avec lui pour dire qu'il y a encore beaucoup à faire.

Il est vrai que le tourisme français est passé du stade artisanal, folklorique à celui d'une industrie en pleine expansion. Cela ne va pas sans difficultés, ni quelquefois sans traumatismes. Mais je ne le suivrai pas, lorsqu'il met en cause les mesures financières qui ont été prises récemment, d'abord parce que ce n'est pas à l'ordre du jour et surtout parce que je ne vois pas ce que le tourisme et surtout le tourisme populaire aurait gagné à subir une dévaluation.

**M. Léon David.** Je suis contre les deux, la dévaluation et l'augmentation de la T. V. A.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Oui, bien sûr ! nous sommes alors en plein rêve. Je veux bien que nous soyons tous, lorsque nous parlons de tourisme, un peu fleur bleue et que nous nous lancions dans un univers onirique ; mais quand on administre et quand on gouverne, il faut revenir aux réalités. Celles-ci imposent un choix et celui qui a été fait est certainement meilleur que celui que vous eussiez voulu faire, monsieur le sénateur.

Vous avez indiqué aussi que la France met en œuvre un tourisme de luxe. Je vous renvoie au *Journal officiel* ; vous pourrez y relire les chiffres que j'ai cités au début de mon exposé, vous les analyserez et vous constaterez qu'au lieu d'une promotion du tourisme de luxe, notre effort porte sur le tourisme du plus grand nombre.

Vous avez déclaré encore — et nous ne sommes plus là sur le plan des idées générales — que les grandes associations de tourisme populaire ne percevaient ou ne percevraient pas de subventions. Allez voir les dirigeants de ces associations de tourisme populaire, et plus particulièrement de certaines que vous connaissez bien. Ils vous apprendront que toutes ces associations, quelles qu'elles soient, sans aucune discrimination, ont reçu les subventions auxquelles elles ont droit, en vertu de la décision du Gouvernement qui, pour la première fois, il y a trois ans, a décidé de verser des subventions d'équipement à ces associations.

Vous savez bien que certaines d'entre elles, *Tourisme et travail*, que vous avez nommément citée, aussi le *Touring Club de France* — vous voyez que l'éventail est largement ouvert — ont connu de graves difficultés, parce qu'elles ont omis de régler un certain nombre de taxes dont l'accumulation atteint des chiffres considérables, quelque chose comme 500 millions ou 1 milliard d'anciens francs. Leur exigibilité, qui est certaine en vertu de la loi — mettrait leurs activités en péril.

Après avoir reçu, encore une fois, sans aucun choix, les représentants de ces différentes associations, M. le ministre de l'équipement et moi-même nous sommes intervenus auprès du ministère des finances pour que soit « oubliée » la dette considérable qui obère leur avenir.

C'est là une preuve tangible de l'intérêt profond que le Gouvernement porte, et que personnellement je porte, au développement du tourisme populaire, non seulement, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, parce que celui-ci concerne le plus grand nombre et les plus défavorisés, mais aussi parce que le tourisme populaire dépasse les activités traditionnelles du tourisme pour en faire à la fois un effort de loisir et un effort de culture.

Sur ce point, il ne doit pas y avoir de divergence entre nous ; notre objectif est, par tous les moyens, d'accélérer le processus de développement du tourisme populaire, de celui qui s'adresse au plus grand nombre.

**M. Léon David.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. David avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Léon David.** Vous venez de parler de sommes énormes, 500 millions ou un milliard, que devraient en principe...

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Non, en fait !

**M. Léon David.** ... ces organisations. C'est la démonstration que vous les écrasez d'impôts, car il est inadmissible qu'une organisation comme *Tourisme et travail* puisse être acculée à devoir 1 milliard d'anciens francs au Gouvernement.

**M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat.** Monsieur le sénateur, si pendant des années et des années, vous ne payez pas vos impôts ; le jour où on vous réclamera l'addition globale, vous direz que vous êtes écrasé d'impôts. Ce serait vrai, mais ce serait de votre faute.

En tous les cas, le problème est réglé au mieux de ces organisations. Et cela, monsieur le sénateur, il fallait le dire. (*Applaudissements.*)

**M. Maurice Vérillon.** Je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Vérillon.

**M. Maurice Vérillon.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais tout d'abord vous rendre hommage. Vous avez en effet, avec honnêteté, précisé tout à l'heure les éléments de votre budget, un budget qui, nous le disons toutes les années d'ailleurs, est bien insuffisant en présence d'un problème, d'une matière aussi vaste, j'allais dire d'une nouvelle civilisation.

Vous avez souligné la faiblesse des crédits de votre département, qui ne représentent, avez-vous dit, que 1/12.000 du budget national. Vous avez mis en évidence le déficit de la balance touristique. Il y a bien longtemps que nous insistons sur ce point. Dans le contexte que nous traversons, le manque de rentabilité de cette branche d'activité pèse cruellement sur notre économie nationale.

Sans entrer dans les détails, je voudrais appeler votre attention sur deux ou trois points qui n'ont peut-être pas été suffisamment abordés ce matin.

Il s'agit, en premier lieu, de l'appoint incontestable apporté par l'association des Logis de France, laquelle, par son action, a fait face à une certaine carence de l'équipement hôtelier en France. Partout où il a été possible de créer des associations départementales des Logis de France, les résultats obtenus ont

été absolument probants. Le département de la Drôme, que je représente ici, était en sommeil. Depuis quatre ou cinq ans, il nous a été possible de faire réparer ou de créer mille chambres nouvelles et d'investir environ deux milliards d'anciens francs dans l'hôtellerie grâce aux prêts de la caisse centrale de crédit hôtelier qui a participé aux dépenses à raison de 50 p. 100 environ.

J'insiste surtout sur l'importance des crédits fournis par nos collectivités locales, en particulier par nos départements. C'est grâce aux bonifications d'intérêt de 2,50 p. 100 qui ont été concédées aussi bien par le département de la Drôme que par les départements environnants qu'il nous a été possible d'arriver à quelque chose d'à peu près correct en cette matière.

En deuxième lieu, il paraît difficile de créer des bases de plein air si celles-ci ne sont pas inscrites au Plan. Seulement, un certain retard pour ne pas dire davantage est pris par rapport aux objectifs de ce Plan et les besoins en ce domaine se font cruellement sentir. Nous sommes à un moment où, en raison de la conjoncture internationale et de la concurrence, il est nécessaire que le tourisme prenne un nouveau départ. Je vous demande de veiller tout particulièrement à la création de telles bases qui apporteraient un élément économique très important non seulement à nos régions mais aussi à l'ensemble de la France.

Je voudrais, en troisième lieu, vous parler des bureaux de renseignements touristiques installés sur les autoroutes. Vous savez que les autoroutes sont devenues et deviennent de plus en plus de grands égouts collecteurs par où passe la clientèle, notamment la clientèle étrangère. Les départements se sont préoccupés de l'installation de bureaux de renseignements touristiques. Celui de la Drôme, qui est traversé dans toute sa longueur par l'autoroute de la vallée du Rhône, a installé en des endroits différents quatre bureaux de cette nature. Les résultats de l'expérience sont très intéressants mais il faudrait que vous encouragiez de telles initiatives.

M. David, tout à l'heure, a indiqué que son département dépensait chaque année pour le tourisme une vingtaine de millions d'anciens francs. Mon département a consenti un effort beaucoup plus important puisqu'il a été dans l'obligation de dégager, outre une vingtaine de millions de dotation de base, 12 millions d'anciens francs supplémentaires pour installer des bureaux de renseignements touristiques et en assurer le fonctionnement afin qu'ils rendent les services que l'on attend d'eux. Nous aimerions que vous vous préoccupiez de l'implantation de tels bureaux le long des autoroutes. C'est très important.

J'évoquerai en quatrième lieu le problème des parcs régionaux. Nous avons un projet de parc régional mais là encore nous attendons du ciel cette manne qui ne tombe pas. Nous espérons que vous voudrez bien prendre ce projet en considération. Les parcs régionaux rencontrent principalement la faveur de la clientèle étrangère. Il serait indispensable que vous puissiez en assurer la réalisation dans les meilleurs délais.

Il y aurait beaucoup à dire sur la philosophie du tourisme. Vous y avez déjà fait allusion, je ne m'y attarderai donc pas. Nous avons souvent l'impression — lorsque je dis nous, je pense non seulement aux sénateurs mais aussi à tous ceux qui s'occupent de tourisme — d'être des chevaliers, sans doute, mais aussi parfois des chevaliers chimériques.

J'éprouve une certaine rancœur dont il faut que je vous fasse part. Voici vingt ans que je m'occupe de tourisme dans mon département. Celui-ci a créé, sur les incitations du conseil général, une quarantaine de piscines et une centaine de terrains de camping et de caravanning. Mais, dans ce domaine, ce sont surtout les collectivités locales qui sont intervenues.

Le département a également créé, au col de Rousset, une petite station de sports d'hiver, dont je suis président depuis dix-sept ou dix-huit ans, station qui a fonctionné contre vents et marées. Nous avons eu quelquefois des insomnies en pensant aux sommes qu'il fallait que nous investissions et dont nous étions responsables. Eh bien, en guise de remerciement, lorsqu'une vacance s'est produite au sein du comité régional du tourisme de Lyon et que j'ai été pressenti pour assumer la présidence de ce comité, on m'a fait savoir, d'une façon indirecte bien sûr, qu'il valait mieux que je ne pose pas ma candidature. Je me suis demandé pourquoi et j'ai pensé que cela tenait peut-être au fait que je n'appartenais pas à la majorité parlementaire. (M. le secrétaire d'Etat fait un geste de dénégation.)

En tout cas, je me suis réfugié dans la philosophie et j'ai songé à cette parole paraphrasée de l'Ecriture : « Heureux ceux qui n'expliquent rien, ils ne seront jamais déçus ! » (Sourires.)

Les chevaliers chimériques que nous sommes poursuivons malgré tout le combat. Il arrive que des moulins les emportent, comme les héros de Cervantès ; il n'en reste pas moins qu'ils continuent à œuvrer dans le domaine du tourisme.

Nous n'avons aucune rancune, soyez-en sûr. Secrétaire d'Etat chargé du tourisme, vous parliez tout à l'heure de la multiplicité de ministères qui gravitent autour du tourisme, qui y participent. Pour réaliser de grands projets en matière de tourisme nous attendons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous deveniez ministre. Un véritable ministère du tourisme est nécessaire pour résoudre les importants problèmes qui se posent dans ce domaine. (Applaudissements à gauche.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits du ministère de l'équipement et du logement concernant le tourisme, qui figurent aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 32 et 33.

#### ETAT B

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : plus 4.110.673 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV : plus 160.000 francs. » — (Adopté.)

#### ETAT C

(Mesures nouvelles.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 10.000.000 de francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 3.100.000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des crédits du tourisme.

Quelles sont les propositions de la commission des finances pour la suite de la discussion budgétaire ?

M. André Dulin, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je propose, monsieur le président, de suspendre nos travaux pour les reprendre à quinze heures avec l'examen des crédits du ministère de l'agriculture.

M. le président. Vous avez entendu les propositions de la commission des finances.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

#### Agriculture.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais, poursuivant en cela une tradition du Sénat, parler au début de cette discussion, car je crois qu'il est souhaitable que le ministre de l'agriculture expose non seulement les éléments essentiels de son budget, mais donne les grandes orientations de la politique agricole que le Gouvernement entend poursuivre.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les problèmes de l'agriculture ne sont pas simples et je crois que personne sur ce point ne pourra me contredire.

Ces problèmes ont été compliqués, d'une part, par les événements du mois de mai, qui ont pesé particulièrement sur nos agriculteurs, ne serait-ce que par l'alignement du S. M. A. G. sur le S. M. I. G., par l'incidence de ce que l'on appelle les P. I. N. E. A., d'autre part, par le sentiment que l'on a que sur le plan européen vont être remises en cause un certain nombre d'orientations. Vous savez que sur ce point la commission, à Bruxelles, se prépare à déposer un rapport qui sera examiné par le conseil des ministres des 9 et 10 décembre et plus amplement discuté, vraisemblablement, à partir du mois de janvier.

Alors l'agriculteur auquel on parle actuellement d'excédents après l'avoir incité à la productivité pendant des années, qui voit des destructions de produits alors qu'une partie du monde a encore faim, qui constate des dépenses budgétaires considé-

rables après des budgets dits de misère, cet agriculteur aspire à être fixé sur son sort. Je crois qu'il est du devoir du Gouvernement, dans cette difficile période, de le fixer au moins sur son destin et sur la route qu'il doit suivre.

Avant de définir un certain nombre d'actions, que je vais proposer au Sénat comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, je crois nécessaire de faire une analyse objective de la situation présente et, après le diagnostic, de suggérer un certain nombre de remèdes.

Par quoi la situation présente de l'agriculture française se caractérise-t-elle ? J'ai dit à l'Assemblée nationale — le mot n'est pas trop fort et je le reprends volontiers devant le Sénat — que cette situation est paradoxale. Pourquoi l'est-elle ? Parce que nous connaissons chez nous — je vais vous le montrer dans un instant — comme d'ailleurs au niveau européen, des excédents qui ne cessent de croître et qui aboutissent, comme on l'a vu cet été, à des destructions de récoltes. Parallèlement, la contribution budgétaire est considérable puisque le présent budget, même amputé tel qu'il pourra l'être, va excéder 18 milliards de francs. En même temps, des marchés perturbés entraînent des baisses de prix. Cependant, malgré les excédents et l'augmentation de la contribution budgétaire, le revenu agricole va diminuer.

Or, le Plan avait prévu une augmentation annuelle de ce revenu de 4,8 p. 100. Sans que l'on puisse faire déjà des comptes précis en la matière, le moins qu'on puisse dire c'est que, par rapport à l'année dernière, il n'augmentera pas, peut-être même diminuera-t-il quelque peu. Les événements de mai pèsent en ce sens. Cependant, une étude qui me paraît objective nous apprend que, sans les événements de mai, le revenu agricole n'aurait pas monté de plus de 1 p. 100 en 1968.

Voici donc la contradiction paradoxale : des productions agricoles augmentées grâce à la technique et à la productivité, un soutien budgétaire qui ne cesse de croître n'empêchent pas le revenu des agriculteurs de diminuer.

Pourtant, depuis dix ans, mesdames, messieurs — on peut le dire avec objectivité — quel effort considérable a été fait en matière agricole ! Je vous rappelle que l'effort de l'Etat en faveur des agriculteurs a augmenté, en francs constants, deux fois plus vite que la masse globale du budget, et cela avec une population active qui, pour la même période, a diminué de 20 p. 100.

La loi d'orientation agricole du 5 août 1960 et la loi complémentaire du 8 août 1962 demeurent notre charte, que ce soit pour le développement des structures, pour le soutien et la régularisation des marchés, dans le domaine social. A mes yeux, ces principes qui ont été complétés d'ailleurs par les accords européens qui les ont suivis, ne sauraient être remis en cause.

Depuis quelques mois, la presse veut à tout prix me faire dire que le Gouvernement va proposer une nouvelle politique agricole. Or, je ne cesse de répéter qu'il n'y a pas de nouvelle politique agricole, que la politique en cette matière est définie depuis plusieurs années, qu'il faut certes procéder aux ajustements nécessaires parce que la loi d'orientation a maintenant plus de huit ans, parce que, entre temps, l'agriculture elle-même s'est modifiée, parce qu'enfin les perspectives européennes ont changé. Tout cela nécessite une adaptation et certaines transformations, mais pas une nouvelle politique agricole.

Cela étant posé, essayons brièvement, mesdames, messieurs, de faire une analyse qui puisse expliquer les angoisses ou les difficultés que connaissent nos agriculteurs.

Je vous répète que je souhaite que vous trouviez cette analyse objective ; de ma part, elle procède d'un effort pour la déterminer en dehors de toute passion et pour examiner ce qui est le plus important : les solutions que nous pouvons apporter.

Le premier élément, c'est qu'un agriculteur connaît une certaine inquiétude, une certaine angoisse ; mais il ne suffit pas de le dire — et je n'ai pas hésité à le déclarer à l'Assemblée nationale — il ne suffit pas de jouer la romance, d'évoquer la désespérance pour trouver des solutions ; il faut déterminer d'abord les raisons de cette angoisse.

La vérité, c'est que l'agriculture française a vécu pendant de longues années à l'abri de ses frontières. Cela lui a permis de conserver une certaine originalité, mais en même temps cela l'a conduit à aller à l'encontre du développement économique que connaissent nos partenaires. Voici que, brutalement, avec l'entrée en vigueur du Marché commun, elle se trouve confrontée non seulement avec des politiques nouvelles, mais avec des conceptions, des structures, des méthodes commerciales nouvelles et il lui faut sans cesse s'adapter.

La grande idée qui a présidé à toute la politique de l'agriculture française — et ce n'est pas une critique quand je dis cela, au contraire — était axée sur l'idée de production. Nous avions connu dans des temps lointains des disettes.

La période de 1940 à 1945 a ravivé ce souvenir de la pénurie et, au lendemain de la guerre, il était normal que, dans l'effort général de productivité demandé à la nation, l'agriculteur français, dont nous savons qu'il ne se soustrait pas à ses obligations civiques, a été associé lui aussi à cet effort de croissance et de production, non seulement légitime mais nécessaire dans l'intérêt national. D'où cet appel permanent à la production. Aujourd'hui on s'aperçoit que la production ne peut plus être envisagée séparément des débouchés et du marché qui en sont le corollaire naturel.

Par conséquent, au souci de la production s'ajoutent désormais les soucis plus économiques de l'écoulement des produits et du marché, qui sont au cœur des préoccupations de nos agriculteurs.

En même temps, d'ailleurs, la réduction de la population agricole, comme je le disais, s'est accentuée. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, elle était de plus de 50 p. 100 de la population active. Ce pourcentage, entre 1926 et 1946, est passé à 33 p. 100 et, au jour où je vous parle, bien que les statistiques manquent de netteté, nous sommes autour de 17 p. 100 et il est vraisemblable que, suivant en cela un phénomène mondial, nous verrons ce taux s'établir aux alentours de 8 à 10 p. 100, qui est le taux que connaissent tous les pays industrialisés.

Cela implique certaines conséquences. La première est une simple constatation : la civilisation industrielle, là plus qu'ailleurs, a exercé une influence marquante. L'adaptation aux techniques modernes contrairement à la légende, qui a largement pénétré les milieux agricoles, le volume des capitaux désormais nécessaires pour investir, c'est-à-dire pour s'adapter, exigent des dimensions suffisantes d'exploitation et le calcul strict du seuil de rentabilité nécessaire.

Enfin, pourquoi l'agriculteur, lui aussi, dans cette civilisation industrielle moderne, n'aspirerait-il pas à cette parité ? inscrite d'ailleurs dans la loi d'orientation agricole de 1960. Pourquoi les modes de vie qui sont propres à la ville, au milieu urbain, ne gagneraient-ils pas les milieux ruraux. Il faut éviter cependant qu'ils créent chez nos agriculteurs un sentiment de disproportion entre l'ampleur de l'effort qu'il leur faut consentir et la modicité des résultats qu'ils constatent ?

En plus, nous sommes entrés dans le domaine des échanges internationaux, par suite de l'ouverture des frontières entre les Six, comme par le jeu du *Kennedy round* ; l'abaissement linéaire des tarifs douaniers met peu à peu notre agriculture en compétition avec les pays tiers. Une des révolutions profondes dont je n'ai pas le sentiment que l'agriculteur ait pleinement conscience, et qui pourtant sera déterminé dans les prochaines années, c'est que l'agriculture dépend de plus en plus du secteur industriel en aval, en même temps d'ailleurs qu'elle est déjà tributaire pour ses approvisionnements de ce même secteur industriel en amont.

Je crois qu'il s'agit d'un véritable défi, pour reprendre une expression célèbre, défi qu'il lui faut relever : si j'en crois le rapport Vedel — qui a été rédigé à la demande de mon prédécesseur et qui va être incessamment publié — en 1985 plus des deux tiers de la production agricole seront transformés par l'industrie en aval. Il nous faut réfléchir sur cet élément capital de l'orientation de notre agriculture.

Enfin, l'ouverture des frontières en même temps qu'elle nous confronte avec les méthodes de production et de commercialisation de nos partenaires, oblige les agriculteurs, non seulement à s'adapter, à entrer dans le jeu de la concurrence, mais, par dessus tout, à s'organiser c'est-à-dire à maîtriser leur production, à la normaliser, à offrir dans de bonnes conditions et au bon moment sur le marché, à l'adapter pour une meilleure transformation par le secteur en aval.

C'est ce que j'appelle l'angoisse du monde agricole. Il a failli, mesdames, messieurs s'en ajouter une autre, et je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que le ministre de l'agriculture a eu, dans les jours qui viennent de passer, quelques durs moments de méditation. Cette autre difficulté aurait été consécutive à une dévaluation, car vous savez que les prix agricoles sont exprimés en dollars, c'est-à-dire en unité de compte au niveau européen, et que dans la mesure où nous aurions dévalué, nous aurions été obligés de réévaluer du même montant les prix agricoles, or nous ne pouvions pas le faire, parce que, dans l'indice de nos prix, les produits agricoles et alimentaires représentent 45 p. 100 et que s'il avait fallu ajouter à cette augmentation des prix nationaux l'augmentation inéluctable des marchandises importées qui suit toute dévaluation, nous perdions immédiatement le bénéfice de la dévaluation, laminée sur l'heure par les hausses de prix inévitables. Il aurait donc fallu, par un accord à Bruxelles, étaler dans le temps cette augmentation des prix agricoles et faire des correctifs provisoires qui auraient augmenté la distorsion, c'est-à-dire la différence entre le revenu du monde industriel et celui du monde agricole ; cela n'aurait pas été une bonne chose pour nos agriculteurs.

Pour ne pas dévaluer et ne pas donner une prime à la spéculation, il y a, outre des raisons nationales, des raisons particulières propres au monde agricole et ce dernier ne peut que se réjouir de la mesure qui a été prise.

Il est vrai que cette décision entraîne pour l'ensemble de la nation une période d'austérité et de restrictions — je vous en dirai un mot tout à l'heure pour le monde agricole — et en particulier en ce qui concerne le budget, mais deux des préoccupations exprimées par la profession, à savoir le remboursement forfaitaire de T. V. A. et le remboursement sur le prix du matériel agricole, ont été satisfaites par des déclarations très précises du ministre de l'économie et des finances à la tribune de l'Assemblée nationale : le remboursement forfaitaire pour l'année 1969 ne devant jouer qu'en 1970, il sera procédé aux ajustements nécessaires pour tenir compte de la constatation de ce qu'on appelle les rémanances et la surcharge qui pourraient résulter de l'augmentation de la T. V. A. ; de même pour le matériel agricole, l'ajustement sera opéré.

En dehors de ces éléments, les agriculteurs ont une autre préoccupation qui se trouve partagée, pourquoi ne pas le dire, d'ailleurs, par l'ensemble des Français : c'est la surproduction européenne agricole. En effet, en matière de produits agricoles, par la progression de la technique, par l'encouragement à la productivité auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure, la France s'est engagée dans un système d'excédents permanents qui doivent être exportables.

En ce qui concerne le blé, les excédents sont de l'ordre de 55 millions de quintaux, ce qui représente 50 p. 100 de la collecte et à peu près 33 p. 100 de la production. Il ne faut pas d'ailleurs en tirer une conclusion sommaire, car les producteurs de blé ont une organisation remarquable, pénètrent à l'intérieur du marché des Six et exportent dans des proportions considérables à l'extérieur puisque, je vous le rappelle, le F. E. O. G. A. participe largement aux restitutions, en même temps qu'il bénéficie des prélèvements, et que ces prélèvements à l'importation au niveau de la communauté était de 543 millions d'unités de compte alors que les restitutions n'étaient que de 454 millions.

En ce qui concerne le sucre, compte tenu de la production de canne et de la production de betteraves, l'existence de quota n'empêche pas que nous soyons actuellement dans une situation excédentaire, ce qui posera à Bruxelles, l'année prochaine, des problèmes difficiles.

En ce qui concerne les fruits et légumes, le rythme d'accroissement de la production, favorisé par l'irrigation maintenant très développée, n'a pas été suivi par l'élargissement des débouchés intérieurs ou extérieurs.

Je vous rappelle les mécanismes dits de « retrait » qui ont été pratiqués. Ce terme pudique de « retrait » signifie, vous le savez bien, destruction. C'est un palliatif mis en place par Bruxelles, qui ne devait s'appliquer qu'à de petites quantités, face à un marché fondamentalement équilibré. Mais, à partir du moment où les excédents sont permanents, ces destructions massives constituent une mauvaise solution. Une commission de travail groupant des professionnels, qui siège depuis déjà deux mois au ministère de l'agriculture, va pouvoir me faire des propositions avant la fin de l'année afin que, dans ce secteur, je puisse faire au Parlement et à Bruxelles des propositions cohérentes pour les prochaines campagnes.

Ce qu'il faut que vous reteniez, c'est qu'en 1967 ont été « retirées » 115.000 tonnes de pommes ; en 1968, 82.000 tonnes de pêches, alors que nous n'en avons exporté que 45.000 ; 54.000 tonnes de poires, alors que nous n'en avons exporté que 29.000 tonnes.

Quant au lait, l'excédent est de 15 millions d'hectolitres. La production, qui était en 1964 de 243 millions d'hectolitres, sera de l'ordre de 301 millions d'hectolitres en 1968, ce qui représente en quatre ans une augmentation de 22 p. 100. La production du beurre, qui était en 1964 de 335.000 tonnes, sera en 1968 de 502.000 tonnes, soit en quatre ans 50 p. 100 d'augmentation. Nos stocks de beurre, qui étaient au 1<sup>er</sup> janvier 1965 de 38.800 tonnes, sont passés au 1<sup>er</sup> janvier 1968 à 112.000 tonnes et au 1<sup>er</sup> octobre de cette année à 193.000 tonnes. Quant à la poudre de lait, qui représentait 236.000 tonnes en 1964, elle va représenter, en 1968, 686.000 tonnes, soit 190 p. 100 d'augmentation.

Face à cela, quelles sont les dépenses de soutien des marchés laitiers ? En 1964, nous avons dépensé 917 millions de francs ; en 1968, nous aurons dépensé 2.840 millions de francs malgré une intervention des pouvoirs publics en 1968-1969 pour favoriser le stockage privé et permettre l'exportation de 95.000 tonnes de beurre et de 115.000 tonnes de lait écrémé.

Mais l'illustration de la contradiction paradoxale dont je parlais au début de mon propos apparaît dans l'exemple du lait. Sa production augmente, le soutien budgétaire passe de

900 millions de francs à plus de 2 milliards de francs et beaucoup de producteurs ne perçoivent que le prix plancher qui n'est que de 91 p. 100 du prix indicatif.

Cet exemple d'un produit de plus en plus soutenu dont le prix ne cesse de baisser, sauf bien entendu lorsqu'une bonne transformation en fait un produit de qualité, c'est l'image de la contradiction paradoxale que j'ai évoquée. J'ajoute que, pour traiter le problème du beurre au niveau européen — ce n'est pas M. Dulin qui me contredira — il faut l'envisager eu égard à l'ensemble des corps gras et examiner le pourcentage d'auto-provisionnement de la Communauté en graisses et huiles végétales. La Communauté européenne consomme autant de margarine que de beurre, la consommation de la margarine en Europe atteindra au moins 1.200.000 tonnes en 1968 et, dans les négociations de Bruxelles, il n'est pas possible d'isoler le problème du beurre de celui des huiles végétales.

C'est pourquoi, à Luxembourg, comme la presse l'a rappelé à propos du règlement concernant l'huile d'olive, pour laquelle existe un mécanisme de *deficiency payment* selon lequel la communauté paie la différence entre le prix garanti au niveau communautaire et le prix mondial de l'huile d'olive, j'ai subordonné mon accord, qui intéressait particulièrement nos amis italiens, au dépôt par la commission, le 15 décembre, d'un rapport sur la production de la Communauté à l'égard de ces huiles végétales.

*Un sénateur à gauche.* Très bien !

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Enfin, pour ne pas rester pessimiste, il y a des secteurs où nous sommes déficitaires, celui de la viande de bœuf et celui du maïs, et il est bien évident que nous pourrions faire un effort sur ces deux produits.

Les dépenses, par l'addition des crédits du F. O. R. M. A., de l'O. N. I. C., des crédits affectés au sucre et aux oléagineux, atteignent 7.596 millions de francs contre 6 milliards de francs en 1968 et elles dépasseront, si l'on ne fait rien, 9 milliards de francs en 1970.

Vous devez retenir que, compte tenu de nos ventes et des aides dont nous fait bénéficier le F. E. O. G. A., la dépense nette à notre charge pour 1969 sera de l'ordre de 4.500 millions de francs. Cependant, il ne faut pas critiquer ces chiffres élevés sans savoir à quoi ils correspondent et, quand j'entends trop souvent certain parti politique critiquer les perspectives européennes, je réponds : si nous n'avions pas l'Europe, ou exportations-nous nos excédents ? (*Applaudissements à droite et sur certaines travées à gauche.*)

Grâce à ces dépenses, l'exportation de nos produits agricoles atteint 20 p. 100 de nos exportations totales et la collectivité nationale bénéficie de cet apport en devises. Je m'élève donc contre certaines campagnes d'après lesquelles les agriculteurs bénéficieraient de sommes considérables, chacun d'eux coûtant 10.000 francs à la nation, et d'après lesquelles le soutien de l'agriculture française correspondrait au coût de la guerre d'Algérie ! De tels calculs ne sont que des faux-semblants ! (*Très bien ! très bien ! sur de nombreuses travées.*) En effet, l'on pourrait se livrer à des exercices semblables en ce qui concerne les entreprises nationalisées, à l'éducation nationale ou bien d'autres secteurs. (*Très bien ! très bien !*)

Si l'on confronte l'ensemble de ces dépenses, compte tenu des difficultés du monde agricole, aux possibilités qu'elles offrent à d'autres secteurs, aux capacités d'exportation ou à l'apport en devises, on en arrive à des conclusions plus mesurées.

Mesdames, messieurs, vous me connaissez depuis suffisamment de temps pour savoir que je me refuse à masquer la vérité, surtout devant vous. C'est pourquoi je dis que la nation ne pourrait pas supporter plus longtemps des charges excessives si nous restions dans la contradiction où nous nous trouvons. Donner de l'argent à l'agriculteur pour qu'il transforme son exploitation, qu'il accomplisse ses mutations, qu'il relève son niveau de vie, c'est bien ! mais aboutir à la destruction de produits, à l'accumulation des excédents, à l'abaissement du revenu des agriculteurs, c'est un pari qui ne peut être tenu. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

Après avoir fait cette analyse objective avec le souci de ne pas tromper le monde agricole, nous devons, avec courage et lucidité, lui proposer des solutions.

Auparavant, je dois attirer votre attention sur un élément important et révélateur, la politique des prix des produits agricoles. Une des règles essentielles du Marché commun, comme de tout marché unique, s'est évidemment l'unicité du prix. Comme les prix européens étaient différents et que les prix français étaient la plupart du temps les plus bas, il a fallu opérer des ajustements dans cette « fourchette » et tout naturellement — ne voyez dans mon propos aucune critique

à l'égard des actions de mes prédécesseurs — du fait des accords de 1964, 1966 et 1967 fixant des prix communautaires élevés, les prix français ont été majorés.

Mais il faut bien voir que les prix pratiqués par nos partenaires étaient, dans plusieurs secteurs, artificiels, c'est-à-dire excessivement élevés : ces pays n'avaient pas en effet vocation à de telles productions et une minorité d'agriculteurs étaient payés à des prix élevés tandis que le pays importait aux cours mondiaux la quasi-totalité des denrées qui lui étaient nécessaires. Ainsi, l'alignement vers le haut allait aboutir, je vais vous le montrer, à encourager ces pays à telle ou telle production pour laquelle ils n'avaient pas vocation naturelle.

En ce qui concerne la betterave sucrière, par exemple, le prix de la tonne était, pour l'Italie, de 19 unités de compte et pour la France, de 13 unités de compte, et le prix moyen a été fixé à 17 unités de compte.

En ce qui concerne le lait, le prix était de 10,4 unités de compte en Italie, qui n'en produit que peu, alors qu'il était de 7,27 unités de compte en France, de 9,425 unités de compte en Allemagne, de 9,44 unités de compte en Belgique et de 9,90 unités de compte au Luxembourg ; le prix a été fixé à 10,30 unités de compte, presque le prix italien, le prix le plus élevé de la Communauté.

Les conséquences, les voici : au moment de la signature du traité de Rome, l'Europe produisait 241 millions de quintaux de blé et elle en produit aujourd'hui 312 millions de quintaux ; elle produisait 70 millions de quintaux d'orge et elle en produit 159 millions de quintaux ; elle produisait 49 millions de quintaux de maïs, elle en produit 77 millions de quintaux, mais elle est déficitaire ; elle produisait 63 millions de tonnes de lait et elle en produit 72 millions de tonnes ; elle produisait 4.304.000 tonnes de sucre et elle en produit 6.441.000 tonnes en 1968.

Ce qui est typique et paradoxal c'est que nos partenaires, dont certains n'avaient pas une vocation naturelle à diverses productions, à partir du moment où des prix élevés les rendaient intéressantes ont fait un tel effort de production que les excédents communautaires ne sont pas le seul fait de la France qui possède 50 p. 100 des terres cultivées de l'Europe des Six et dont les paysans, bien qu'ayant su moderniser les exploitations et accroître la productivité, n'ont pas produit outre mesure.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Très bien !

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Ainsi la Belgique et le Luxembourg, dont la production au moment de la signature du traité de Rome correspondait en gros à leurs besoins en sucre, ont produit en 1968 l'équivalent de 146 p. 100 de leurs besoins. Ainsi les Pays-Bas, dont la production en orge était de 43 p. 100 de leurs besoins, satisfont à peu près à leurs besoins cette année. Ils produisaient 28 p. 100 de leurs besoins en blé ; ils en ont produit en 1968 65 p. 100.

Il était nécessaire de vous rappeler ces chiffres, tout en vous faisant aussitôt les constatations suivantes, que j'aurais l'occasion de vous rappeler dans un instant quand nous parlerons de la préférence communautaire. Malgré ses excédents, la France ne livre que 20 p. 100 des besoins de la Communauté en blé, presque rien en ce qui concerne le maïs, 20 p. 100 pour le fromage et 10 p. 100 seulement pour la viande de bœuf, les fruits frais et les conserves.

Je voudrais maintenant, après avoir établi le diagnostic, énoncer les remèdes que nous proposons au monde paysan. Cela requiert courage et lucidité car l'application de ces remèdes n'ira pas sans des difficultés. Le tour de France — qui n'avait rien de touristique — que j'ai fait pendant l'été et l'automne m'a révélé clairement que le monde paysan veut être fixé sur son sort. L'heure n'est plus de lui « chanter la romance ». Le moment est venu de lui proposer de véritables solutions.

La politique européenne des prix, nous venons de le voir, a permis d'améliorer le revenu de nos agriculteurs mais en même temps elle a stimulé la concurrence de nos partenaires et provoqué des excédents. Cela entraîne un certain nombre de conséquences qui, à mes yeux, doivent constituer la ligne de force de l'orientation de la politique agricole que le Gouvernement vous propose.

La première — elle est importante — c'est que, devant les excédents accumulés sauf dans quelques secteurs, aucun de nos partenaires en Europe, car vous savez que l'unanimité est la règle, ne devrait raisonnablement nous proposer d'augmentation de prix. C'est une constatation évidente. Peut-être même — je vous dis tout de suite que le Gouvernement français n'y est pas favorable — nous fera-t-on des propositions en sens inverse. Certaines déclarations de M. Mansholt sur le prix du lait nous

en ont été la récente démonstration. On va, en effet, nous répondre — je vous l'ai démontré pour le lait — qu'une augmentation nominale des prix n'aurait pour conséquence que d'aggraver les excédents, de perturber les marchés et de diminuer le revenu de nos agriculteurs.

La conséquence capitale qu'il faut en tirer, c'est que seules les exploitations organisées et compétitives pourront, par des méthodes modernes de gestion, améliorer leurs structures, réduire leurs coûts de production, accroître leur productivité et donc être plus dynamiques pour vendre à l'extérieur. Mais que feront les autres, les petites exploitations de faible revenu, notamment celles qui ont à leur tête des agriculteurs âgés ?

Je vous rappelle en passant, n'oubliez jamais ce chiffre, que 60 p. 100 des agriculteurs travaillant sur une exploitation de moins de quinze hectares ont chez nous plus de cinquante-cinq ans. A ceux-là, compte tenu de leur âge, peut-on demander de faire un effort de modernisation, d'emprunter à long terme, de faire des investissements importants ? C'est un pari que l'on peut faire quand on est jeune, ou relativement jeune, mais à soixante ans on ne peut plus faire cet effort.

Jusqu'à ce jour, ces exploitations pouvaient être soutenues par l'augmentation des prix au niveau européen, telle que je l'ai décrite tout à l'heure, selon un rajustement permanent. Mais, à partir du moment où nous avons atteint un plafond, nos partenaires ne nous permettront plus, en vertu des règlements de Bruxelles, de les augmenter. Par là même il ne nous est plus possible de soutenir ces petites exploitations par la seule politique des prix. Par conséquent, elles risquent de connaître certaines difficultés.

Ainsi se pose la question du choix entre la compétition et la sécurité. Il faut offrir aux exploitations la possibilité de devenir rentables, non par une augmentation du prix des produits, mais par une meilleure organisation sur laquelle je reviendrai tout à l'heure : recherche d'une meilleure qualité, meilleure concertation avec le secteur en aval, réformes et transformations des structures, tout cela devrait permettre aux agriculteurs dynamiques d'y trouver finalement leur compte.

Quant aux autres, il faut les aider par des actions purement sociales, c'est-à-dire par une contribution du budget permettre à des agriculteurs âgés — et cela n'est pas humiliant — de cesser leur exploitation et, grâce aux aides de l'Etat, de prendre une retraite méritée et décente.

Ayant énoncé les différentes orientations qui vous sont proposées, je voudrais maintenant évoquer brièvement le budget de 1969. M. le rapporteur général peut me dire : « Comment parler du budget de 1969, puisque nous savons qu'un train d'économie va être proposé par le Gouvernement, de l'ordre de 2.800 millions et quelque ? Comment parler du budget de l'agriculture sur la base du fascicule budgétaire familièrement appelé « bleu » ?

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** C'est vrai.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Je vais vous donner une réponse satisfaisante. Pourquoi ? Parce qu'à l'effort général qui est demandé à la nation le monde agricole n'entend pas se soustraire ; il a montré dans le passé qu'il était capable en bien des circonstances de faire preuve de civisme autant que quiconque. L'agriculture n'a pas tiré des événements de mai et juin le bénéfice que d'autres catégories sociales en ont tiré, bien au contraire ils ont vu augmenter leurs charges. Les prix de leurs produits, fixés à Bruxelles, demeurent bloqués et risquent de le demeurer pendant longtemps — aucun autre secteur économique ne peut en dire autant.

Cela étant, le budget, compte tenu de ce que je viens d'indiquer et des économies qui seront réalisées, ne sera pas inférieur à celui qui figure dans le projet de loi de finances initial. Pourquoi ? On ne peut pas toucher au soutien des produits : il relève d'un mécanisme européen et nous ne pouvons pas dégager, à la veille d'une négociation internationale, une orientation qui porterait sur les prix.

Sur le budget social de l'agriculture nous demandons déjà un accroissement de l'effort de participation de l'ordre de 6 p. 100, alors qu'il faudrait 13 p. 100 pour maintenir l'équilibre des ressources ; mais, compte tenu du revenu de nos agriculteurs en 1968, cet effort de 6 p. 100 me paraît un maximum et ce budget ne sera pas touché.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Très bien !

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Quant au budget du ministère de l'agriculture proprement dit, pour celui-ci, il est vrai, comme pour les autres, il y a un certain nombre d'adaptations. Vous avez eu le bon sens — et le Sénat n'en manque pas — de voter, mesdames, messieurs, il y a quelques jours un fonds d'action rurale par lequel vous accordez au ministre de l'agriculture un crédit global de 162 millions de

francs. Permettez-moi de faire des prières auprès du ministre de l'économie et des finances pour que l'abattement attendu soit finalement inférieur à cette dotation. Par conséquent, pour les raisons que je viens de vous indiquer, vous pouvez être assurés en votant ce budget que, sinon dans la forme où il se présente du moins dans ses crédits globaux, il ne sera pas amputé par rapport au « bleu » que vous avez sous les yeux.

Je dirai peu de choses de ce budget car vos rapporteurs, dont je connais le sérieux et la compétence, entreront dans le détail.

En dehors du budget annexe des prestations sociales agricoles et du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, un effort important a été fait pour améliorer l'écoulement des produits, faciliter la restructuration des exploitations et ranimer le milieu rural. Il s'agit pour l'essentiel des aménagements de villages, poste sur lequel j'ai voulu qu'il y ait une importante amélioration. Je reviendrai tout à l'heure sur cette idée de ranimer le milieu rural pour éviter l'exode de ces jeunes qui quittent les campagnes pour devenir bien souvent des chômeurs en ville.

Il a fallu augmenter les crédits pour l'équipement forestier, pour l'hydraulique, secteurs qui préoccupent le Gouvernement. En revanche, les crédits pour le remembrement, pour l'enseignement, pour la modernisation des bâtiments d'élevage ont été plafonnés ou légèrement diminués dans quelques secteurs, car il a fallu choisir des priorités dans un budget difficile au moment où il a été élaboré.

Bien d'autres efforts sont réalisés : dans le domaine de la statistique, dans celui du personnel, en particulier pour l'enseignement agricole où des efforts nécessaires sont à poursuivre ; en faveur du développement des actions de sélection animale, du contrôle de la qualité des produits — ce qui entraînera la création d'emplois dans le service de la répression des fraudes, car il n'est pas possible de faire une politique de normalisation des produits sans surveillance.

Donc effort important dans plusieurs secteurs. Mais le Gouvernement — et j'ai eu l'occasion de l'exposer devant votre commission — est parti d'une autre idée. Je vais écouter avec intérêt les 9 et 10 décembre la présentation par M. Mansholt du rapport de la commission européenne. Je vous rappelle qu'au mois de janvier nous allons commencer les discussions sur cette grande affaire. Tout laisse prévoir qu'elles dureront un certain temps et que des actions concrètes sur le terrain ne pourront pas être entreprises avant 1970.

De ce que je viens de vous dire découle une double préoccupation. D'abord, compte tenu des circonstances difficiles que je vous ai indiquées tout à l'heure et pour aller dans le sens de l'orientation que j'ai définie, il était tout à fait nécessaire de faire un effort supplémentaire dès l'année 1969 au profit du monde agricole. Ensuite, pour le représentant de la France, il n'était pas inutile — je pèse mes mots — d'arriver à Bruxelles, venant d'un pays que quelquefois on accuse et qu'on montre du doigt en évoquant les avantages importants retirés du fonds européen d'orientation et de garantie agricole, pour proposer un certain nombre de directions et d'orientations qui vont dans le sens d'une harmonisation européenne plus complète.

C'est pour ces deux raisons fondamentales que le Gouvernement va vous proposer dans des textes actuellement déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale, donc que le Sénat va avoir très prochainement à examiner, un certain nombre d'actions financées par le fonds d'action rurale. L'idée dominante, c'est qu'à partir du moment où l'on peut régler les problèmes à caractère social, on peut consacrer des sommes plus importantes aux autres pour poursuivre des actions plus dynamiques sur les structures, pour développer la sélectivité et la différenciation des prêts, pour aménager les bâtiments d'exploitation, pour encourager les groupements de producteurs, pour harmoniser les marchés, pour mieux organiser l'exportation. Voilà en quoi il faut aider nos agriculteurs qui se tournent vers la compétition, mais cela exige en effet des actions sociales. Les premières vont vous être proposées par des textes, certains d'ordre législatif, d'autres d'ordre réglementaire, qui seront pris avant la fin de cette année si vous les adoptez ; elles sont inspirées par le souci de permettre aux fils d'agriculteurs de poursuivre leurs études grâce à l'attribution de bourses, d'élargir les possibilités offertes aux jeunes de changer de profession s'ils le souhaitent et d'accélérer les départs d'agriculteurs âgés. Pour les enfants, des bourses complètes d'études seront données de plein droit aux enfants d'agriculteurs qui sont installés sur des exploitations inférieures à la surface minimum d'installation. Je dis bien « de plein droit ». Il en sera de même pour les salariés agricoles dont les revenus annuels sont inférieurs au S.M.I.G. ou pour les aides familiaux. Si l'enfant poursuit ses études au-delà de la scolarité obligatoire, il aura droit à une majoration du quart de sa bourse, à condition qu'il s'initie à une meilleure formation professionnelle le rendant mieux apte à faire son métier d'agri-

culteur s'il entend conserver ce métier ou, si au contraire il choisit une autre activité, qu'il acquière une formation appropriée. Je vous signale que des primes d'installation sont prévues en cas de succès à ces examens de formation.

Pour les mutations professionnelles, les textes en vigueur n'ont qu'une portée très faible puisque moins de 6.000 personnes obligées de quitter l'agriculture ont pu bénéficier du F. A. S. A. S. A. Il est prévu un certain nombre de mesures d'assouplissement : réduction de l'âge pour bénéficier des avantages, doublement des surfaces prises en considération pour bénéficier de l'aide, assimilation au fonds national de l'emploi des règles du F. A. S. A. S. A., harmonisation des primes de départ et d'installation.

L'I. V. D. dite restructurante sera ramenée à soixante ans pour l'ensemble du territoire national, en même temps d'ailleurs que ses mécanismes seront simplifiés. A cet effet, une commission de travail comprenant vos rapporteurs est convoquée pour le 6 décembre pour aller vers une simplification de ces mécanismes.

Le deuxième élément est ce que l'on appelle la « pré-I. V. D. » dans les zones de rénovation rurale ou les secteurs assimilés. L'agriculteur pourra, dès cinquante-cinq ans, à condition qu'il prenne l'engagement de bénéficier des mécanismes de l'I. V. D. à soixante ans, recevoir des sommes qui préfigureront l'I. V. D. future et qui, tout en lui laissant la liberté de continuer son exploitation, seront fixées forfaitairement à 1.500 francs par an.

Enfin, il y a pour les agriculteurs qui désirent rester à la terre un certain nombre d'actions plus dynamiques qui consistent à favoriser les reconversions dans les régions qui semblent bien placées pour passer de la production du lait à la production de viande, à assouplir certaines règles de cumul sans les supprimer, à ranimer le milieu rural grâce à un certain nombre d'actions industrielles, administratives ou touristiques afin que certains paysans puissent quitter la terre sans avoir à abandonner obligatoirement le milieu rural.

Enfin — dernier élément que vous connaissez déjà — nous avons fait nôtre la préoccupation exprimée par nombre de vos rapporteurs, notamment, il m'en souvient, par M. le rapporteur général...

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Mieux vaut tard que jamais !

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** ... qui consiste à distribuer des denrées alimentaires aux bénéficiaires de faibles revenus. Il est impossible, mesdames, messieurs, à notre époque, de parler en permanence d'excédents et de destructions de produits, sans qu'un certain nombre de Français défavorisés aient d'abord le nécessaire. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Ce système sera mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain si vous votez les dispositions législatives que je vais vous proposer, ces différentes actions étant financées par le fonds d'action rurale dont je vous ai parlé tout à l'heure et que votre assemblée a accepté, conformément, à un point près, à la décision de l'Assemblée nationale.

Telles sont, mesdames, messieurs, les actions dynamiques et les actions sociales qui doivent être entreprises.

Je voudrais maintenant, pour terminer, me livrer à une réflexion. Quand nous aurons réalisé tout ce programme, nous n'aurons parcouru que la moitié du chemin, parce qu'il restera des actions importantes à faire. D'abord, je l'ai dit, il faut repenser pour leur donner une meilleure sélectivité certains mécanismes de prêts du crédit agricole. Ensuite, dans le domaine foncier, je crois qu'il faut favoriser les mécanismes de baux à long terme librement débattus entre les parties et comportant des conditions fiscales suffisamment attrayantes pour le bailleur comme pour le preneur et permettant à celui-ci, s'il n'a pas à investir dans les terres, de pouvoir investir pour l'exploitation.

Enfin, la grande question est celle de l'organisation des marchés. J'ai prononcé là un mot un peu magique, mais qui constitue la clé de la solution pour l'agriculture française.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Il y a quinze ans qu'on en parle !

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** C'est vrai, monsieur le rapporteur général, mais hélas ! le Marché commun a suivi son cours, les frontières sont ouvertes et nos partenaires ont des organisations de marchés.

**M. André Dulin.** C'est une chance !

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** J'ai lu avec beaucoup d'intérêt des rapports sur ces organisations, peut-être un jour irai-je voir sur place celles que l'on appelle aux Pays-Bas les *Produktchappen*, système à caractère socialiste,

et les *Marketing Orders* aux Etats-Unis, système libéral, ce qui prouve, soit dit en passant, que la doctrine n'a pas grande valeur en matière économique.

Ce qui compte, c'est la réalité des choses et entre les *Produktchappen* et les *Marketing Orders* nous avons là, sans que nous devions les copier, car chaque pays a ses systèmes purement nationaux, un type d'organisation qui me paraît capital; dès lors que les seules notions de production ne sont pas suffisantes, que l'essentiel, c'est la normalisation, la maîtrise du produit, sa transformation et l'écoulement sur les marchés, rien ne peut remplacer l'organisation interprofessionnelle. C'est une grande transformation dans l'esprit du monde agricole.

J'ai dit sans ambages à la profession, et je le répète ici, qu'il est plus facile, quand on n'est d'accord sur rien, de revendiquer et de défilier dans la rue avec des tracteurs. C'est une attitude facile. Mais, quand on a la responsabilité de dialoguer effectivement avec le Gouvernement — et Dieu sait si je le souhaite et si je le fais — quand sont conférées des responsabilités effectives à la profession pour maîtriser le produit, pour organiser le marché, pour imposer les règles et les disciplines de la normalisation et de la qualité nécessaires, pour passer des conventions avec le secteur en aval, c'est là une mutation courageuse dans laquelle j'ai constaté avec plaisir que s'est engagée la profession.

Bien entendu, il y a toujours les agités permanents qui ne rêvent que de démagogie, qui racontent des histoires au monde agricole et qui préfèrent conserver une apparence d'unité plutôt que rechercher une véritable solution. Dans la mesure où la profession s'engage dans la voie que je préconise, et elle s'y est engagée, elle peut compter que le Gouvernement tiendra le dialogue ouvert en permanence.

Ce sera, mesdames, messieurs, beaucoup plus payant que le désordre et je crois que finalement on arrivera par là à de meilleurs résultats pour le monde agricole.

J'ai constitué un groupe de travail avec des fonctionnaires de mon ministère et la profession et j'espère, dans un avenir assez proche, pouvoir proposer des méthodes d'organisation de marchés, qui tiendront compte de l'accélération de la construction européenne et qui sont capitales pour l'avenir de notre agriculture. Je crois qu'il y a là un effort important à poursuivre.

Le deuxième élément, c'est la régionalisation. Je ne préjuge pas les dispositions qui pourraient être prises, à la faveur d'une évolution, dans l'organisation de nos régions; je ne parle que de ce qui existe. J'ai pu constater, dans mon tour de France, je l'ai dit bien des fois, et je me permets de le répéter, qu'il y a des agricultures.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** C'est très exact!

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Il n'est pas possible, au seul plan parisien, par une réglementation rigide et formelle, de s'adapter à une réalité qui change — vous le savez bien — non seulement de région à région, de département à département, mais souvent de canton à canton; il est indispensable, à travers des orientations et des directives nationales, de permettre à une organisation interprofessionnelle des régions, en liaison avec les parlementaires aussi, de définir au niveau de la région des actions plus appropriées et plus efficaces. C'est une orientation que, dès le mois de janvier, je vais prendre en refaisant encore un tour de France pour essayer de mettre en place des structures efficaces et qui pourront être dotées de crédits.

Enfin, mesdames, messieurs, voici mon dernier mot. En ce qui concerne le Marché commun, vous comprendrez que j'observe à la veille d'une négociation internationale une certaine discrétion; cependant, il faut que je vous rappelle certains principes qui seront au centre des discussions dont j'aurai la responsabilité partielle.

La France est prête à prendre en considération des propositions raisonnables ou efficaces, que pourraient formuler, comme je l'ai dit tout à l'heure, la commission, ou nos partenaires, et dont certaines pourraient être — je ne parle pas au hasard — calquées sur nos propres actions. Néanmoins, je tiens à rappeler les principes, qui me paraissent simples mais essentiels, sur lesquels doit être fondée toute politique communautaire. Ces principes sont au nombre de deux.

Il est indispensable que la règle de la préférence communautaire soit maintenue et même renforcée. (*Très bien! très bien!*) Il appartient à nos partenaires, comme à nous-mêmes, de s'approvisionner d'abord au sein de la Communauté économique européenne, ce qui est à mes yeux la meilleure démonstration d'un état d'esprit vraiment européen, mais aussi le moyen le plus évident de diminuer les dépenses entraînées par la politique agricole commune.

Il faut également rappeler que la France considère comme essentiel le maintien intégral de la solidarité financière entre les Etats membres, qui est la preuve la plus concrète de la solidarité européenne telle que la prévoit le règlement financier de 1962. Toute solution au problème de l'organisation des marchés devra respecter ces règles essentielles.

Faut-il rappeler, mesdames, messieurs, que le désarmement douanier industriel, quels que soient ses avantages, a été conçu comme une partie d'un ensemble dont un des éléments fondamentaux était la réussite du Marché commun agricole? Cela est particulièrement vrai pour la France dont je vous ai rappelé tout à l'heure qu'elle détenait 50 p. 100 des terres cultivables de la Communauté économique européenne.

En indiquant dès à présent les règles essentielles auxquelles devront répondre les organisations de marchés de l'Europe des Six à partir de 1970, la France entend rester fidèle à la lettre du traité de Rome et à l'esprit de solidarité qui est la base de la construction de l'Europe. Cela, je tenais solennellement à le dire.

Voilà mesdames, messieurs, les caractéristiques de ce budget de l'agriculture et, à travers elles, les orientations de la politique agricole. Les faire passer dans les faits ne sera pas une tâche facile mais je crois, encore une fois, qu'il n'est pas possible de ne pas tracer une voie à l'ensemble de nos paysans qui sont dérouterés pour les raisons que je viens d'indiquer et de tenter par là même, sans fausse démagogie, de parvenir à une action cohérente, allant dans le sens de leurs véritables intérêts. En tout cas, j'ai choisi de parler le langage de la vérité et je suis convaincu que le Sénat ne me désavouera pas. (*Applaudissements sur certaines travées à gauche et sur de nombreuses travées au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Driant, rapporteur spécial.

**M. Paul Driant, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Agriculture).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rôle du rapporteur spécial, après l'intervention du ministre, peut paraître facilité. Il l'est dans une certaine mesure puisqu'aussi bien, au nom de la commission des finances et sur bien des points, je vous donnerai notre accord.

Nous constatons avec satisfaction que l'homme qui est venu ici pendant six ans comme secrétaire d'Etat au budget, a très largement profité de son premier tour de France pour approfondir ses connaissances d'un milieu agricole terriblement compliqué et pour lequel les solutions ne sont pas faciles à trouver.

Monsieur le ministre, vous avez eu raison de rappeler ce qui s'est passé depuis un certain nombre de mois. Moi-même, dans mon rapport écrit que vous avez trouvé hier au service de la distribution, je formulais la même remarque que l'année dernière, à savoir que l'agriculteur français est pressé de toutes parts de participer à la modification des structures rurales et invité à changer ses méthodes de cultures.

Je crois pouvoir dire, au nom de la commission des finances, que l'agriculteur français, au cours de l'année 1968 comme au cours des années précédentes, a montré beaucoup de bonne volonté et qu'il a déployé des efforts sur bien des points, notamment en acceptant et en comprenant mieux un exode rural qui se poursuit et que nous avons dénoncé, M. le rapporteur général et moi-même, il y a fort longtemps dans cette assemblée. Aujourd'hui, l'agriculteur comprend que sans doute il ne pourra pas rester ou que s'il reste, son voisin sera peut-être obligé de partir.

L'agriculteur, au cours de l'année 1968 a aussi appliqué, comme il le fait depuis longtemps, les progrès techniques auxquels vous avez fait référence tout à l'heure. Il a adopté des méthodes modernes qui l'ont conduit à avoir, malgré une année terriblement difficile au point de vue du climat, des résultats meilleurs, en volume tout au moins. S'il ne retrouvait pas toujours la même qualité, la raison lui en échappait puisqu'aussi bien il ne peut pas commander le soleil ou la pluie.

Sur le plan financier, l'agriculteur de France a fait acte de courage en investissant davantage, parfois au risque de rompre l'équilibre entre les possibilités d'amortissement et le volume de l'endettement qu'il acceptait.

L'agriculteur de France pendant l'année 1968 s'est montré fort sage aux mois de mai et de juin, ce qui ne signifie pas, vous l'avez vous-même précisé, qu'il n'est pas rempli d'angoisse quant à son présent et surtout quant à son avenir. L'angoisse envahit nos campagnes, le monde agricole en particulier, et l'agriculteur est en droit de se demander ce qu'il deviendra demain.

Alors je ne vais pas, mes chers collègues, analyser en détail le budget de l'agriculture, car vous avez senti comme moi-même

en écoutant M. le ministre de l'agriculture, que le débat cette année dépasse le budget. En rappelant en quelques mots ce qui s'est passé, en analysant en quelques chiffres les crédits budgétaires, il nous faut étudier vos propositions nouvelles, monsieur le ministre, pour le présent, — ce sont celles qui figurent dans la loi de finances — et aussi pour l'avenir immédiat — ce sont celles qui se trouvent dans le projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Du point de vue budgétaire, retenons trois chiffres. Vous nous avez dit tout à l'heure que les crédits du ministère de l'agriculture représentent plus de 18 milliards. Je les ai chiffrés dans mon rapport écrit à 17,5 milliards de francs. Cette différence dans ces évaluations n'a guère d'importance car nous sommes tous les deux dans la vérité : elle s'explique selon que l'on prend en compte la totalité ou une partie des crédits du B. A. P. S. A. ou non. J'ai éprouvé tout à l'heure une fausse joie quand vous avez dit que les mesures d'économie ne changeraient rien au projet de budget. Je n'ai pas de chance car de tous les fascicules budgétaires se rapportant à votre ministère, celui que je rapporte aujourd'hui est le seul qui sera modifié. Ni les crédits intéressant les subventions économiques ni ceux intéressant les subventions sociales ne seront changés.

Quoi qu'il en soit, si de ce budget de 17,5 milliards de francs, nous retirons 7,5 milliards de francs de subventions économiques et de bonifications d'intérêt, et les quelque 6 milliards de francs prévus pour équilibrer le compte du B. A. P. S. A., que reste-t-il dans le budget que je rapporte aujourd'hui ? Moins de 4,5 milliards de francs.

Mes chers collègues, que peut faire le ministère de l'agriculture avec ces 4,5 milliards ? Vos tâches, monsieur le ministre, sont nombreuses, trop nombreuses. J'ai déjà eu l'occasion, à cette tribune, de dire les années précédentes que ce budget intéresse non seulement l'agriculture, mais tout le monde rural.

Si vous voulez que j'énumère quelques-uns des chapitres dont les sommes, finalement, profitent à l'ensemble du monde rural, et non pas uniquement aux seuls agriculteurs, qu'il me suffise de rappeler une fois de plus que l'enseignement agricole doit être une de vos tâches essentielles. Bien sûr ! vous respectez les dispositions de la loi sur l'enseignement agricole, que j'ai eu l'honneur de rapporter à cette tribune il y a déjà fort longtemps.

Un certain nombre d'entre nous se posent pourtant la question de savoir si, demain, le ministère de l'agriculture devra conserver l'enseignement dont il a la responsabilité aujourd'hui, alors que nous venons de voter la loi de programme sur l'enseignement et que tous les petits Français et toutes les petites Françaises ont droit à avoir la même formation générale.

Or, nous savons que, dans les lycées agricoles, les collègues agricoles — et nous nous félicitons qu'il y en ait — l'effectif des enfants venant de milieux urbains dans certaines régions, atteint 40 ou 50 p. 100. Je veux bien que l'on continue à financer de tels établissements, que l'on crée quelque 1.300 ou 1.400 emplois nouveaux dans le domaine de l'enseignement. Mais il faut dire que ces établissements profitent non seulement à l'ensemble du monde rural, mais aussi à des élèves venant de milieux urbains.

Il faut aussi dire que, dans le même temps, tous ces équipements collectifs — adduction d'eau, électrification, voirie rurale même, aménagements régionaux pour beaucoup d'entre eux — sont financés par le budget de l'agriculture. Mais le nombre des exploitants diminue, nous en reparlerons tout à l'heure. Certes, ces équipements sont nécessaires si l'on veut conserver un potentiel humain dans nos campagnes — et je crois que nous le désirons tous — mais il faut dire alors que ces crédits ne servent pas uniquement aux agriculteurs.

Et certains marchés d'intérêt national comme Rungis, comme la Villette intéressent-ils seulement l'agriculture ? Vous savez bien pourquoi je les énumère. Sans vouloir l'avouer vous me rejoignez, puisque vous avez fait allusion à certains articles parus dans une certaine presse. Aménager Rungis, oui ; aménager La Villette, oui ; mais vous ne le faites pas uniquement dans l'intérêt des exploitants agricoles. C'est aussi parce qu'il faut des marchés d'intérêt national, des abattoirs.

En fait que reste-t-il pour préparer l'avenir de l'agriculture ? Il reste des crédits limités ; et encore de ces crédits limités faut-il soustraire un volume important de ceux-ci pour l'action sociale, pour le F. A. S. A. S. A. — constatons-le sans critiques — pour d'autres secteurs encore, comme la protection contre les accidents du travail ou la protection contre les calamités agricoles.

Dès lors, mes chers collègues, quand vous avez soustrait des 17.500 millions de francs du budget l'ensemble des subventions économiques, l'ensemble des crédits destinés aux prestations sociales qui seront présentés ce soir ou demain par notre collègue

M. Monichon, il reste finalement assez peu pour l'exploitation et, plus généralement, pour l'agriculture.

L'action économique tendra à la baisse de certains matériels agricoles dont le crédit sera peut-être modifié — vous l'avez indiqué vous-même tout à l'heure — à la suite des dispositions législatives récentes, au développement de l'élevage, à la recherche aussi bien végétale qu'animale, tout particulièrement à la recherche dans le domaine de l'élevage que vous voulez maintenant, à juste titre, favoriser.

Combien de fois ai-je pu dire à cette tribune qu'on ne voulait pas comprendre au niveau des gouvernements — au pluriel, monsieur le ministre — qu'il fallait favoriser les productions animales et, à l'intérieur de celles-ci, les productions de viande ! Nous sommes maintenant entendus ou nous commençons à l'être, mais on aurait pu gagner beaucoup de temps.

Pour ce qui est des dépenses en capital nous notons une diminution sensible, — vous l'avez signalée vous-même tout à l'heure, monsieur le ministre — des crédits affectés au remboursement. Vous avez indiqué en commission que, pour clarifier le budget, — ce en quoi vous avez eu raison — le paiement du personnel du remboursement ne serait plus imputé sur les chapitres des dépenses en capital, mais sur les dépenses de fonctionnement. C'est normal. Il n'empêche que les crédits pour le remboursement sont sensiblement diminués pour 1969 par rapport à 1968.

Les adductions d'eau, l'assainissement, qui profitent à l'ensemble du monde rural, ne voient pas leurs crédits augmentés alors que — je ne voudrais pas anticiper sur la discussion des comptes spéciaux du Trésor — il y a, au fond des adductions d'eau, des disponibilités provenant de la majoration des taxes sur l'eau. Ces disponibilités permettraient de réaliser davantage d'adductions d'eau sans augmenter les crédits du budget de l'agriculture lui-même.

Plusieurs sénateurs. Très bien !

**M. Paul Driant, rapporteur spécial.** Notre collègue M. Descours Desacres vous en parlera plus complètement lorsqu'il présentera son rapport sur les comptes spéciaux.

Dans mon rapport écrit je traite également des aménagements régionaux, des équipements forestiers, de l'orientation des productions, des structures, des S. A. F. E. R. Je ne fais qu'énumérer les têtes de chapitres pour ne pas dépasser le temps de parole qui m'est imparti.

**M. le président.** Je vous en remercie, monsieur le rapporteur.

**M. Paul Driant, rapporteur spécial.** Les événements de ces derniers jours ont démontré que, dans le contexte général, la situation de l'agriculture était bien délicate. Puisque vous avez fait allusion à ce que l'on pouvait lire dans la presse je voudrais, monsieur le ministre, affirmer que jamais depuis vingt ans que je siége dans cette assemblée je n'ai lu au cours d'une année autant d'articles relatifs à l'agriculture. Je ne m'en plains pas.

Il y a dans ces articles du vrai. Quand on voit un titre tel que celui-ci : « Le budget agricole est le reflet d'une politique dépassée », nous sommes bien obligés de convenir que cela est conforme à la réalité puisque vous allez vous engager non pas dans une politique nouvelle mais dans une orientation différente de celle que vous poursuivez actuellement.

J'ai relevé d'autres titres tels que : « Tournant décisif pour l'agriculture », « Réduire les excédents », « La cohésion des Six est menacée par une agriculture onéreuse », « La forêt française en péril ». Ces jours derniers j'ai relevé dans un journal du soir le titre suivant : « Payer les paysans pour qu'ils quittent leurs terres », accompagné de ces sous-titres : « Une charge intolérable », « Une triple absurdité ».

« Le revenu des paysans — écrivait ce journaliste — surtout des plus pauvres, est en régression ou au moins plafonne. Les agriculteurs s'appauvrissent alors que la population rurale décroît et que les charges de la nation augmentent. »

Tout cela est très dangereux et crée dans le pays un climat qui n'est pas très sain. Qu'on le veuille ou non, les citoyens sont tentés de s'opposer au monde rural, au monde agricole, en particulier.

**M. André Dulin.** Très bien !

**M. Paul Driant, rapporteur spécial.** Dieu sait si les agriculteurs ne sont pas responsables de la situation dans laquelle ils se trouvent. Après vous, monsieur le ministre, il était bon d'insister sur les nombreux et difficiles problèmes qu'il faut résoudre.

Les agriculteurs ont accompli des efforts dans le domaine de l'investissement, dans celui de la méthode améliorée pour produire davantage. Selon l'I. N. R. A., nous aurons dans quelques années des céréales dont la production à l'hectare doublera. Où allons-nous ?

La commission des finances estime comme vous qu'il faut absolument aboutir à une orientation des productions. Nous relevons dans le budget 7.600 millions de francs au titre des subventions économiques. Pour vendre l'essentiel de nos productions au prix mondial, malgré les accords du *Kennedy round* et malgré l'assurance C. O. F. A. S., combien en coûte-t-il d'escompte à la Banque de France ? Même au prix mondial nous vendons à crédit. Je me souviens du temps où, pour écouler la récolte de blé en 1962, il a fallu trouver à la Banque de France au début de 1963, un milliard de francs d'escompte. Cela nous a permis de faire crédit à des gens qui nous achetaient du blé au prix mondial, inférieur de moitié au prix français.

En ce qui concerne le lait, il y a vingt ans que nous disons tous ce que qui importe le plus c'est de produire. Vous avez des vaches qui produisaient 2.000 et 3.000 litres de lait par an. Il faut arriver à leur faire produire 4.000 et même 5.000 litres malgré d'énormes excédents de beurre. Il faut absolument, sur le plan professionnel, aboutir à une orientation des productions en fonction des possibilités d'écoulement, c'est-à-dire des possibilités de marchés.

Depuis un quart de siècle je m'occupe de nombreuses organisations. Je suis très heureux d'apprendre, monsieur le ministre, que la profession accepte non seulement le dialogue avec vous mais qu'elle se montre, comme vous l'avez indiqué à la commission des finances, « coopérative » sur les points précis que vous avez développés tout à l'heure.

L'exploitation agricole de demain ne sera rien si l'amont et l'aval ne sont pas organisés. Or, l'amont est moins difficile à organiser que l'aval. Pour l'amont, qui concerne l'approvisionnement en général, cela se passe relativement bien. Mais dès que vous touchez à l'aval, c'est-à-dire à la prise en charge du produit pour aller à l'élaboration, à la présentation, à la conservation, à la vente de ce produit sur le marché national et les marchés extérieurs, vous rencontrez d'énormes difficultés.

Vous avez eu raison, sur ce plan, de nous soumettre des propositions concernant non seulement le projet qui vient d'être déposé, mais aussi l'article spécial de la première partie du projet de loi de finances, article que nous avons voté et qui tend à la création d'un fonds d'action sociale et de rénovation rurale.

Je crains cependant, monsieur le ministre, que ce fonds ne dispose pas de crédits suffisants. Vous l'avez vous-mêmes qualifié de « mini-fonds ». Vous pensiez au départ le voir doté de quelque 500 millions de francs. Vous en êtes à 162 millions dont la moitié sera financée par une taxe votée dans un article de la première partie du projet de loi de finances. Je sais bien qu'il faut démarrer, que vous ne pourrez pas réaliser tout cela en une seule fois. Je sais aussi que nous trouverons dans la loi d'autres dispositions consistant à élargir les possibilités d'attribution des bourses pour lesquelles les crédits sont majorés. Ainsi, les agriculteurs auront la possibilité, comme tous les autres Français, de profiter de la loi d'orientation défendue par M. Edgar Faure. Pourquoi les jeunes ruraux, les fils d'agriculteurs n'auraient-ils pas au départ les mêmes chances que les autres alors qu'ils ne savent pas si demain ils seront agriculteurs ou s'ils le resteront ?

Il faut prévoir, selon votre expression, monsieur le ministre, la création d'emplois ruraux non agricoles. Les Français admettent d'aller travailler à 20 ou 25 kilomètres, mais ils admettent difficilement d'aller plus loin. La mobilité dans le travail n'est pas encore très largement acceptée en France. Il ne s'agit pas de créer des activités, des industries dans toutes les communes. Il faut maintenir le plus de monde possible à la campagne. Je l'ai dit et je le répète. Il faudra alors progressivement séparer l'action économique de l'action sociale sans négliger ni l'action économique ni le rôle social que le Gouvernement se devra de remplir vis-à-vis de la profession pendant encore longtemps. J'ai développé ce problème bien des fois, mais il faut le ramener au plan de l'Europe.

Lorsque, en 1957, nous avons été appelés à ratifier le traité de Rome — j'étais rapporteur du projet de ratification pour la partie agricole — nous indiquions que ce traité était une chance pour l'agriculture française mais qu'une chance, cela se gagnait. Onze années se sont écoulées depuis. On a voulu réduire la période transitoire alors qu'on ne l'avait pas suffisamment utilisée au départ. Aujourd'hui, il faut précipiter les choses et faire en sorte — ce sera difficile pour vous — que dans les négociations qui vont s'ouvrir la préférence communautaire joue à plein. Il faudra aussi faire respecter les accords financiers.

Il y a énormément à faire dans ce domaine. Nous aurions dû, dès le début de la période transitoire, bâtir ce que l'on veut bâtir maintenant. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Sur le plan national, il faut absolument aboutir à une discipline dans la production, en fonction des possibilités de marchés. Il faut équiper davantage nos campagnes, créer des emplois ruraux non agricoles et, dans le domaine de la formation en milieu agricole, former et recycler constamment.

Notre désir rejoint le vôtre car nous ne cherchons pas du tout à entraîner l'agriculture vers la récession et un certain malthusianisme. Nous ne lui demanderons pas de pratiquer la culture extensive et nous n'irons pas jusqu'à geler des terres pour réduire la production. Si des solutions doivent être trouvées, elles ne peuvent l'être que sur le plan européen et non sur le seul plan national. Tout récemment, un vieil agriculteur de ma région m'entretenant de ses difficultés me disait : « Si cela ne va plus, on pourra toujours laisser pousser l'herbe, laisser la vache la manger et moi je me reposerai sous un pommier ». Tel n'est pas notre objectif.

Que ce soit dans le budget que je rapporte ou dans les autres fascicules budgétaires, on note un soutien massif des marchés et un apport substantiel au secteur social. Mais nous demandons aux pouvoirs publics de définir d'une manière très nette les nouvelles orientations que l'agriculture peut prendre. Si on ne le faisait pas, on constaterait un dérèglement complet de l'agriculture. D'autres excédents viendraient s'ajouter à ceux que nous connaissons ; on verrait aussi s'accroître la demande de crédits nécessaires pour compenser l'effondrement des prix.

On peut dire, je crois, que l'agriculture compétitive n'a pas été suffisamment encouragée, que l'agriculture sociale n'a pas été suffisamment définie et que l'agriculture en voie de reconversion n'a pas été suffisamment adaptée.

Voilà ce que je voulais dire au nom de la commission des finances du Sénat. Cette commission a analysé, bien sûr, les crédits du budget de l'agriculture. Les résultats de cette analyse figurent dans le rapport écrit. Ils permettront aux uns et aux autres de juger en connaissance de cause. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dulin, rapporteur spécial.

**M. André Dulin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation** (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole et soutien des marchés agricoles français). Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord remercier M. le ministre de l'agriculture d'avoir, dans la première partie de son exposé, porté une attention toute particulière à l'étude et au soutien des marchés agricoles et spécialement au fonctionnement de la Communauté économique européenne et du F. E. O. G. A. C'est pour cela que la commission des finances a jugé opportun de désigner un rapporteur spécial afin d'indiquer au Sénat le mécanisme financier d'intervention du Marché commun agricole qui prolonge et complète l'action poursuivie sur le plan national par le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.

Nous tenterons dans le présent rapport de faire le point des échanges agricoles entre la France et ses partenaires de la Communauté économique européenne avant d'analyser le fonctionnement du F. E. O. G. A. et d'étudier sa participation au développement et au soutien de notre agriculture, en liaison avec le F. O. R. M. A.

La France a acquis dans le Marché commun une place importante en matière d'échanges agricoles. En effet, elle dirige la moitié de ses ventes de produits agricoles vers ses cinq partenaires. Elle a par ailleurs, en 1967, selon les statistiques disponibles, exporté beaucoup plus qu'elle n'a importé, puisque le taux de couverture de ses importations par ses exportations était à cette date de 178,2 p. 100 et cet excédent lui permettait de couvrir une partie du déficit qu'elle enregistrait avec les autres zones, surtout avec la zone franc.

Ainsi les exportations françaises vers la C. E. E. en 1967 ont-elles progressé de 113 p. 100 par rapport à 1962, alors que, durant cette période, les importations s'accroissaient de 62 p. 100. On est donc amené à constater que la France a, sur le plan agricole, tiré profit de la mise en place de l'union douanière avant même que celle-ci soit définitivement constituée.

A l'exportation, les produits les plus importants sont les céréales, les boissons et les produits laitiers. Indiquons toutefois que la part des ventes réalisées sur la C. E. E. en matière de boissons — vins, spiritueux, boissons — est relativement faible, 33 p. 100, alors que celle des ventes de viandes est prédominante, 62 p. 100.

Les Pays-Bas constituent notre second fournisseur mondial après les Etats-Unis. L'Union économique belgo-luxembourgeoise est notre deuxième fournisseur communautaire avec des ventes représentant 756 millions de francs en 1967, soit 28 p. 100 de nos achats dans la C. E. E.

L'Italie vient avec des ventes qui représentent 523 millions de francs par an.

A l'importation, les produits les plus importants demeurent les animaux et viandes ainsi que les fruits et légumes. Remarquons simplement que si la C. E. E. a une place de premier plan pour les poissons et conserves, elle n'a, par contre, en matière d'oléagineux, d'huiles et graisses, qu'un rang secondaire.

L'importance des pays de la C. E. E. en tant que clients de l'agriculture française a déjà été soulignée. Ils reçoivent en effet 51 p. 100 de nos exportations agricoles contre 38 p. 100 en 1963. Il convient donc de noter un des premiers effets de l'instauration du Marché commun qui a été de développer et de concentrer nos exportations sur une zone géographique relativement limitée.

L'Allemagne fédérale est de loin le premier client de la France. Nos ventes avec 2,3 milliards de francs représentent un volume important. Elles atteignent en effet 49 p. 100 de l'ensemble de nos exportations sur la C. E. E. et 25 p. 100 de nos exportations totales.

L'Italie importe de France pour 1.120 millions de produits agricoles, soit 24 p. 100 de nos ventes sur la Communauté et 12 p. 100 de nos ventes totales. Il est à remarquer que sur ce pays la progression de nos exportations est très rapide : indice 206 en 1967 pour une base 100 en 1963.

Vers l'Union économique belgo-luxembourgeoise les exportations agricoles françaises atteignent 842 millions, soit 18 p. 100 des exportations sur la C. E. E. et 9 p. 100 des exportations totales.

Enfin les Pays-Bas, bien qu'ils constituent avec 388 millions d'achats en 1967 des clients plus modestes — 8 p. 100 de nos ventes sur la C. E. E. et 4 p. 100 de nos ventes totales — ont représenté néanmoins depuis 1963 un pays sur lequel nos exportations ont plus que doublé.

La progression de nos exportations vers nos partenaires de la Communauté a joué principalement pour les produits sous règlement : ventes de produits laitiers, de céréales, de viande bovine. Ainsi nos partenaires, dans un commerce qui est encore analysé comme un commerce international, sont devenus nos meilleurs clients — 51 p. 100 de nos exportations — alors que nous ne restions pour eux qu'un acheteur secondaire.

A cela on peut attribuer une série de causes qui ne sont pas toutes en rapport direct avec l'existence des règlements communautaires. Il s'agit : du désarmement douanier et du jeu de la préférence, mais celle-ci n'est pas encore parfaite ; du relèvement des prix sur le marché intra-communautaire, l'économie théorique étant évaluée à 800 millions par an ; du développement de la production française dans les grands secteurs d'exportations : céréales, produits laitiers, viande bovine.

Sans doute la France, en contrepartie du Marché commun industriel, des réfrigérateurs italiens ou allemands, des produits chimiques hollandais ou allemands, des textiles italiens, avait souhaité conquérir, dans le cadre de la Communauté européenne, un certain nombre de débouchés pour son agriculture. Cependant, ces espoirs, il faut bien le dire, se sont amenuisés — M. le ministre l'a souligné tout à l'heure — puisque, en dix ans, nos partenaires ont fait, avec un territoire agricole bien inférieur au nôtre, un tel effort de productivité que dans bien des secteurs, non seulement ils n'ont plus besoin des produits français, mais leur lait et leur viande concurrencent les nôtres.

Tout cela pose un problème très simple : les agriculteurs français, qui, à la demande du Gouvernement, ont accru leur productivité vont-ils accepter de renoncer à prendre la place que le traité de Rome semblait leur réserver ?

Alors qu'en 1963 l'aide au litre de lait n'atteignait pas en moyenne en France 3 anciens francs au litre, elle atteignait 12 anciens francs en Allemagne. Dans ces conditions, il n'est pas admissible de laisser dire ou écrire que la France seule est responsable des excédents européens.

Ce qui est vrai, c'est que l'effort de productivité a démarré plus tard en France que chez nos partenaires. Ce qui est vrai, c'est que la politique d'aide directe pratiquée par nos principaux partenaires a été plus efficace que le système français de soutien au marché. Ce qui est vrai, c'est que les hauts rendements laitiers obtenus en Hollande ou en Allemagne le sont à l'aide de concentrés principalement fabriqués à partir de tourteaux dont la matière première n'est pas produite par le sol européen, mais importée — la consommation de tourteaux est passée de 2 à 9 millions de tonnes en dix ans.

Il a été dit tout à l'heure que notre production laitière par vache est actuellement en moyenne de 3.000 litres, pendant que les Hollandais et les Allemands, avec leurs étables sans sol qui reçoivent de 700 à 800 vaches, ont une production laitière qui varie entre 6.000 et 7.000 litres de lait grâce aux tourteaux qui sont importés des Etats-Unis.

Sans doute, si la France peut obtenir certains aménagements réglementaires et sait poursuivre la modernisation de son agri-

culture, les perspectives d'avenir demeurent encourageantes. La couverture de 62 p. 100 des besoins d'importation de la C. E. E. provient encore des pays tiers. La France, pour sa part, ne fournit que 20 p. 100 des achats de ses partenaires en céréales, 18 p. 100 en viande bovine, 30 p. 100 en fruits et légumes — autres que les agrumes — 50 p. 100 en produits laitiers. Des possibilités d'exportation restent donc encore à exploiter.

Cependant, il est à craindre que le développement des échanges intracommunautaires ne se traduise pas par un allègement sensible du montant des dépenses nettes de soutien des marchés supportées par le F. E. O. G. A. : la prise en compte, dans le calcul des contributions des Etats membres à ce fonds de 90 p. 100 des recettes encaissées par eux au titre des prélèvements, aboutit en effet à neutraliser, sur le plan financier, les conséquences du maintien de courants d'importation en provenance des pays tiers.

En d'autres termes, dans le cadre communautaire, l'économie qui résulterait du placement de nos excédents à prix plein sur nos partenaires et non à perte sur le marché mondial risque d'être presque intégralement compensée par la disparition des prélèvements encaissés à l'importation en provenance des pays tiers.

Le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F. E. O. G. A.) est un titre spécial, du budget des communautés européennes. Disposant de ressources particulières, il constitue une sorte de compte spécial au sens du budget français.

Ce fonds a été institué par le conseil des ministres des communautés le 14 janvier 1962, dans le premier train de textes qui a jeté les bases de la politique agricole commune. Il est approvisionné par les prélèvements perçus à l'entrée des produits d'importation, la communauté européenne restant largement importatrice, comme nous l'avons vu à l'aide des chiffres cités plus haut.

Le F. E. O. G. A. rembourse les Gouvernements des sommes qu'ils ont engagées pour le soutien des marchés agricoles par l'intermédiaire de ses correspondants nationaux, en France le F. O. R. M. A., dans la mesure où ces dépenses sont autorisées par Bruxelles.

Le fonctionnement du F. E. O. G. A. est régi par un grand nombre de textes. Il comprend une section « garantie » et une section « orientation ». De plus, il existe des sections spéciales destinées à accorder certaines compensations versées à des Etats membres dont les producteurs ont dû consentir d'importants sacrifices lors de la fixation des prix communs : l'Allemagne et l'Italie. Comme les prix des céréales allemandes étaient plus élevés que les prix fixés par la communauté, les Etats membres ont accepté de verser à ces pays, jusqu'en 1970, une compensation à leurs producteurs.

La section « garantie » rembourse les Etats membres des dépenses de soutien des marchés occasionnées par l'application d'un règlement communautaire. Il s'agit essentiellement des dépenses de restitutions — c'est-à-dire des subventions — à l'exportation et d'interventions sur le marché intérieur.

Le remboursement des dépenses assumées par les Etats membres pour appliquer la politique agricole commune est d'abord partiel, puis croît progressivement pour arriver à 100 p. 100 en 1967-1968.

Ces dépenses sont également couvertes par des contributions des Etats membres.

La section « Orientation » accorde des subventions aux investissements agricoles réalisés dans les Etats membres sur la base d'un taux maximum de 25 p. 100, porté à 45 p. 100 dans certains cas à partir de 1967-1968. Certains pays comme l'Allemagne fédérale ajoutent cette subvention à celle qui est attribuée sur le plan national. Par contre, la France fait le contraire.

Le fonds d'orientation prend également en charge certaines dépenses autres que des investissements. Il s'agit du financement d'une enquête sur la structure des exploitations agricoles dans la C. E. E. et des aides aux groupements de producteurs.

Les recettes du fonds d'orientation ont été alimentées jusqu'en 1966-1968 selon des mêmes bases de contribution des Etats que pour la section « Garantie ».

Si l'Italie en particulier a profité largement de ces crédits d'orientation pour ses structures, la France, par contre, a fourni très peu de dossiers, particulièrement sur le stockage des céréales.

Dans le cadre des décisions prises le 15 décembre 1964 concernant l'établissement d'un niveau commun du prix (céréales), le Conseil est convenu d'octroyer des compensations communautaires dégressives sur trois ans, à l'Allemagne, l'Italie et au Luxembourg.

Les versements du F. E. O. G. A., au titre du remboursement des dépenses éligibles, et le règlement de nos contributions

à ce Fonds ne sont pas constatés dans les écritures d'intervention et notamment du F. O. R. M. A.

Les relations financières entre la France et le budget de la Communauté économique européenne sont retracées dans le budget de l'Etat. Celui-ci prend des recettes, aux produits divers — ligne 64 — le solde créditeur revenant à la France au titre de la section « Garantie » du Fonds, c'est-à-dire la différence entre, d'une part les remboursements qui nous reviennent au titre des subventions sur les marchés agricoles français, éligibles au F. E. O. G. A.; d'autre part la contribution française aux dépenses globales que la section « Garantie » du Fonds supporte pour les interventions effectuées par tous les pays de la C. E. E.

D'autre part, le budget de l'Etat comprend, au sein des crédits ouverts au chapitre 42-31 (Participation de la France à des dépenses internationales. — Contributions obligatoires) du budget des affaires étrangères, les dotations correspondant à la contribution française aux dépenses de la section « Orientation » du F. E. O. G. A. qui accorde directement aux investisseurs des subventions d'équipement.

Le projet de loi de finances pour 1969 prévoit, dans ces conditions, à la ligne 64 des produits divers, une recette de 1.818 millions de francs contre 524 millions de francs en 1968, soit une augmentation de ressources de 1.294 millions de francs d'une année sur l'autre; au sein du chapitre 42-31 du budget des affaires étrangères, une dépense de 161 millions de francs.

Ainsi que vous le voyez, les recettes du F. E. O. G. A. qui devaient être normalement affectées au F. O. R. M. A. sont perçues, au travers du budget des charges communes, par le budget général, et les dépenses figurent sur un chapitre du budget des affaires étrangères. Si on voulait en faire une écriture comptable, on verrait d'un côté les dépenses de l'Etat et de l'autre les recettes du F. E. O. G. A., ce qui, pour nous, serait plus simple.

Les dispositions initialement mises en place à Bruxelles ont prévu que le règlement des opérations du F. E. O. G. A. serait opéré sur le budget du premier exercice budgétaire de la C. E. E. suivant la fin de chaque période de comptabilisation des fonds: dans ce régime les opérations de la campagne 1962-1963 auraient dû être réglées en 1964.

En raison des retards constatés dans l'application de ce régime, des dispositions nouvelles permettant d'accélérer le règlement des opérations ont été mises au point en 1967 dans le cadre européen.

En effet, il faut constater que les règlements du F. E. O. G. A. sont très en retard, souvent d'un an et même de deux ans, mais le Gouvernement français est toujours remboursé au moins à raison de 25 p. 100.

Le bilan financier de la période transitoire entre 1962-1963 et 1966-1967 est désormais établi. Il se solde par un crédit au profit de la France de 1.250 millions de francs et au profit de la Hollande de 400 millions de francs.

Il s'agit d'un transfert net, la Belgique, l'Italie, et surtout l'Allemagne se trouvant débitrices.

Le Trésor français a donc bénéficié de ce transfert. Quelle utilisation a-t-il fait de ces sommes? Pour une part, elles ont pu être affectées aux dépenses de soutien non recommandées par Bruxelles.

Bien que cette somme soit peut être importante au regard des efforts qu'il a à accomplir pour rendre notre agriculture compétitive, elle enlève toute justification aux campagnes de presse auxquelles a fait allusion M. le ministre de l'Agriculture, dénigrant l'Europe et imputant aux agriculteurs français les difficultés que connaissent nos finances publiques.

Les crédits qui devront être mis à la disposition du F. E. O. G. A. en 1969 seront augmentés d'environ 392 millions d'unités compte, c'est-à-dire de 19 p. 100 environ par rapport à 1968. En réalité, l'augmentation des crédits est plus importante, car le budget de 1968 prévoyait les dépenses de deux périodes: en effet, pour la section « garantie », le budget de 1968 porte sur les périodes 1966-1967 et 1967-1968; pour la section « orientation », il porte sur les périodes 1965-1966 et 1966-1967.

En revanche, les crédits du F. E. O. G. A. pour l'exercice 1969 ne couvriront, en ce qui concerne la section « garantie », que les dépenses des Etats membres pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1968 au 30 juin 1969. Pour ce qui est de la section « orientation », l'exercice 1968 correspond à la période du 1<sup>er</sup> juillet 1967 au 30 juin 1969.

Les dépenses du F. O. R. M. A. résultent de plusieurs catégories d'interventions: 1° les aides ou restitutions à l'exportation; 2° les achats de marchandises et l'aide au stockage privé; 3° les actions de propagande, de publicité, d'études et de recherche des débouchés; 4° les rémunérations des organismes

d'intervention (Société interprofessionnelle du lait et de ses dérivés: Interlait, Société interprofessionnelle du bétail et des viandes: S. I. B. E. V.; Société nationale interprofessionnelle de la pomme de terre: S. N. I. P. O. T.), et de groupements professionnels de types divers; 5° les encouragements à la production, à la transformation — dénaturation de poudre de lait — et à l'amélioration des structures.

Les aides aux structures accordées par le F. O. R. M. A. sont destinées à améliorer l'organisation de la profession agricole.

Le F. O. R. M. A. accorde des aides de fonctionnement aux groupements de producteurs qui, répondant à certains critères relatifs notamment au nombre d'adhérents et à l'importance des cultures, ont obtenu leur reconnaissance de la part du ministère de l'Agriculture.

Ces aides s'étendent en principe sur trois ans et parfois sur cinq ans et ont pour but d'aider les groupements de producteurs à assurer leur départ dans la vie économique; elles sont dégressives, pouvant aller de 80 p. 100 la première année à 25 p. 100 la dernière année.

L'action des groupements en matière d'organisation de la profession — qualité, quantité, mise en marché, normalisation, etc. — peut être jugée différemment selon les disciplines de production, mais en général on doit admettre qu'elle a été bénéfique à l'ensemble des marchés considérés.

L'adhésion des groupements aux comités économiques agricoles régionaux leur permet des opérations de retraits qui, bien que critiquables sur le plan des principes sous certains de leurs aspects, constituent le seul moyen d'intervention efficace selon la réglementation communautaire.

Les aides du F. O. R. M. A. sont aussi destinées à favoriser les investissements susceptibles de provoquer une meilleure adaptation de la production à la concurrence européenne.

La Communauté européenne a reconnu ces groupements de producteurs et cela peut aboutir à des solutions intéressantes.

Au cours de la campagne 1967-1968, les principaux marchés agricoles ont connu des difficultés qui ont amené le F. O. R. M. A. à intervenir pour en atténuer les conséquences.

Dans le secteur de la viande bovine, l'abondance de l'offre, tant sur le marché intérieur que sur les marchés européens, a accentué la dégradation des cours amorcée au printemps 1967. Ceux-ci se maintiennent constamment au-dessous du seuil d'intervention, le F. O. R. M. A., par l'intermédiaire de la S. I. B. E. V., a effectué des achats qui ont porté sur près de 65.000 tonnes de juillet 1967 à mai 1968. Une partie de ce tonnage a été vendue essentiellement sur le marché allemand. En outre, de faibles quantités ont également été écoulées chez nos autres partenaires. Actuellement, les stocks détenus par l'établissement sont estimés à 28.000 tonnes.

Le marché du porc s'est fortement détérioré en raison, d'une part, de la progression cyclique de la production coïncidant avec une offre abondante de viande bovine et, d'autre part, de l'importance des importations depuis la mise en place du marché unique. Pour situer un exemple, la cotation moyenne de la « belle coupe », aux Halles de Paris, s'est établie en 1967-1968 à un niveau inférieur de l'ordre de 10 p. 100 à celui de la campagne précédente.

La progression constante de la production laitière — en 1967, plus 4,3 p. 100 par rapport à 1966, et plus 7,2 p. 100 par rapport à 1965, selon l'estimation des directeurs départementaux de l'Agriculture — a accru considérablement les difficultés que connaissait déjà ce secteur. Aussi, outre les aides versées à différentes exportations de produits laitiers, l'établissement a été amené à intervenir, notamment sur les marchés du beurre et de la poudre de lait.

Donc, pendant cinq ans, la production laitière a augmenté exactement de 5 p. 100 par année, augmentation qui n'est pas énorme, mais ce qui a augmenté, c'est la collecte, dans tous les pays, d'ailleurs, et c'est dans notre pays qu'elle a augmenté le moins. Elle a augmenté parce que nous avions beaucoup de beurre fermier. Par suite de l'incitation faite aux agriculteurs: constitution de coopératives laitières et d'industries laitières, nous voyons la production fermière diminuer considérablement, ce qui n'est pas spécial à notre pays puisqu'en Hollande, par exemple, la collecte a augmenté de l'ordre de 32 p. 100.

En ce qui concerne le beurre, la situation actuelle n'est pas très bonne pour les raisons que je vous ai indiquées tout à l'heure.

Ainsi pour 1969, le solde général de la France sur le F. E. O. G. A. est créditeur de 1.625 millions de francs. Comme pour la même période, la charge budgétaire du soutien des marchés français était de 6.471 millions de francs, il apparaît que le F. E. O. G. A. verse une sorte de subvention à l'agriculture française qui couvre environ 25 p. 100 du soutien des marchés.

A mon tour, pour protester contre cette propagande que je considère comme incorrecte et malhonnête vis-à-vis de la production laitière et de la production animale, qui représentent l'essentiel pour la petite exploitation agricole française.

On oublie de dire que la subvention qui est accordée à la S. N. C. F. dépasse ce que l'on donne à l'agriculture française. Par ailleurs, vous n'ignorez pas que les charbonnages européens coûtent 670 millions d'unités de compte. Mais, bien sûr, tout cela n'est pas inscrit dans le F. E. O. G. A. et on ne le dit pas. Ce qui est certain, et il faut insister, c'est que l'agriculture française ne coûte pas plus cher, elle coûte même moins, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Les difficultés rencontrées par les producteurs français pour l'écoulement des excédents de produits agricoles montrent qu'une politique des prix agricoles et de soutien des marchés ne constitue pas à elle seule un instrument suffisamment efficace d'orientation de la production et n'est pas de nature à apporter une solution satisfaisante aux problèmes des revenus des producteurs. Elle conduit en effet à des charges financières sans cesse croissantes sans provoquer une amélioration sensible de la situation des petits agriculteurs. C'est pourquoi cette politique nous paraît devoir être corrigée par une politique des structures et une politique d'orientation des productions.

Au moment où le mémorandum tant attendu de M. Mansholt sur une politique globale agricole européenne va être discuté sur le plan du conseil des ministres européen et au Parlement européen, il convient d'observer que le F. E. O. G. A. est indispensable non seulement pour le soutien des prix agricoles, mais également pour l'orientation des productions et la réforme des structures.

En février dernier, votre rapporteur spécial sur le F. E. O. G. A. a eu l'honneur de présenter devant le Parlement européen le règlement laitier; différentes mesures avaient été à l'époque suggérées pour éliminer les excédents laitiers. Le Parlement avait donné son accord à ces propositions et M. Edgar Faure, alors président du conseil des ministres de la Communauté européenne, avait annoncé les décisions adoptées à cet effet par le conseil des ministres.

Depuis lors, les excédents laitiers ont continué de croître, les mesures arrêtées par le conseil des ministres n'ayant pas été exécutées. Rappelons que ces décisions concernent notamment l'incorporation de matière grasse de lait dans les aliments pour 6 p. 100 environ, qui devait procurer une résorption des excédents de beurre de l'ordre de 52.000 tonnes; la fourniture à un prix réduit aux industries alimentaires et aux collectivités publiques — et notamment à l'armée — des beurres de stockage, ce qui aurait permis d'en résorber environ 32.000 tonnes.

Je dois vous dire que je suis intervenu l'autre jour dans la discussion du budget des armées auprès de M. Messmer et il m'a promis d'examiner favorablement cette question. Je vous demande de bien vouloir entrer en rapport avec lui, car l'Allemagne fédérale a pris la décision de remplacer la totalité des matières grasses de ses troupes par du beurre.

M. Edgar Faure avait déclaré en outre qu'il avait obtenu de la F. A. O. un accord de fournitures aux pays en voie de développement de l'ordre de 40.000 tonnes par an d'huile de beurre.

Sur le plan des structures, un des problèmes les plus importants à résoudre est celui de l'équilibre lait-viande. A ce sujet, l'O. C. D. E. vient de publier une étude relative à l'évolution prévisible du marché des produits laitiers et aux principales questions soulevées par cette évolution, notamment le déséquilibre entre l'offre et la demande des produits laitiers.

Ce rapport souligne que les surplus de production sont plus importants pour le beurre — et à un moindre degré pour le lait écrémé en poudre — que pour les autres produits laitiers; il rappelle également — comme il avait été longuement établi dans une étude sur « le marché de la viande bovine et de ses facteurs » — que la zone O. C. D. E. connaît un certain déficit de viande bovine et particulièrement dans les pays des Six.

En se fondant sur cette étude et sur les décisions prises, au mois de juillet dernier, par le conseil des ministres de la Communauté européenne, on doit observer qu'il convient d'accroître la consommation de matière grasse du lait de consommation. Pour ce faire, il faudrait accepter les propositions qu'avait présentées la commission exécutive au mois de février dernier tendant à augmenter le taux de matière grasse à la condition bien entendu que les Six Pays appliquent ce taux. Il faut rappeler à cet égard que si la France a porté à ce moment-là le taux de matière grasse de 32 à 34 grammes, les Pays-Bas vendent encore du lait à 26 grammes. Ainsi une quantité de matières grasses de l'ordre de 30.000 tonnes pourrait ne pas apparaître sur le marché.

Il y a lieu également d'améliorer le rapport entre l'offre de viande bovine et celle du lait notamment par l'élevage des veaux

plus lourds et l'abaissement de la moyenne d'âge des gros bovins à l'abattage.

Déjà, quand notre très distingué collègue M. Houdet était ministre de l'agriculture, un barème des prix de la viande à la production avait été établi pour plusieurs années. Cette garantie de prix avait permis alors aux agriculteurs de rechercher la production de viande, mais depuis que cette garantie a été supprimée, ainsi que l'indexation des prix qui l'avait suivie, les importations aidant, le prix de la viande bovine n'a pas suivi l'évolution des coûts de production. Ceci a entraîné une baisse relative générale de toutes les viandes. C'est pourquoi il apparaît opportun de proposer à la Communauté européenne de passer avec des groupements de producteurs des contrats comportant une garantie de prix pour une durée de trois ou six ans; ainsi, les producteurs de lait pourraient contribuer au succès de la politique tant désirée de la viande. Contrairement à ce qui est généralement admis, notamment dans les milieux officiels, la production du lait coûte très cher étant donné les difficultés de main-d'œuvre et particulièrement la traite du dimanche. Certes, la vente du lait représente un salaire quotidien, mais il est certain que la production de viande apporterait un revenu décent à ces producteurs.

Cette politique serait une sérieuse amélioration, mais elle ne résoudrait pas les difficultés de concurrence à l'intérieur du marché des corps gras. Parmi les mesures prises par le conseil des ministres, il était prévu la perception d'une taxe à l'importation des matières grasses végétales et marines de 0,50 F au kilogramme; or, cette taxe n'a jamais été perçue et a des chances de ne jamais l'être, étant donné qu'elle n'est pas communautaire et que chaque Parlement national doit se prononcer sur son application.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit, et je vous en remercie, que lors du conseil de ministres, à Luxembourg, vous aviez fait en sorte que cette question de la taxe sur les matières grasses végétales, particulièrement sur les sojas, soit reprise.

Lors d'une des dernières réunions de la commission de l'agriculture, j'avais posé la question à M. Mansholt, et il m'avait répondu: pour répondre à votre demande, monsieur le ministre, il faut faire une étude générale des matières grasses dans le monde; on essaiera ensuite de se mettre d'accord sur le plan mondial et, comme il y a peu de chance d'y arriver, la Communauté prendra elle-même ses dispositions.

J'ai alors demandé à M. Mansholt dans quel délai il pensait que la taxe pourrait être perçue et il m'a répondu: dans quatre ou cinq ans. A ce moment-là, monsieur le ministre, les producteurs de lait auront tous disparu!

C'est pourquoi d'autres mesures doivent être adoptées et elles ne peuvent résulter que dans la mise sous règlement communautaire de toutes les matières grasses. Cela permettrait au système des prélèvements et des restitutions de jouer et éviterait de favoriser — par le biais du prix des matières premières — les matières grasses végétales importées au détriment de celles qui sont produites par la Communauté et des matières grasses du lait.

En effet, les graines oléagineuses servent à fabriquer de l'huile, mais aussi des tourteaux qui contribuent à augmenter les excédents, les hauts rendements laitiers obtenus en Hollande et en Allemagne en sont la preuve.

Si ces propositions étaient retenues, il apparaît que les charges du F. E. O. G. A. correspondant au soutien du marché des produits laitiers pourraient être allégées considérablement. Dans cette même perspective, il faut également souligner l'intérêt que présenterait l'entrée dans le Marché commun de pays tels que l'Espagne et, surtout, la Grande-Bretagne.

A ce sujet, voici des chiffres qui proviennent de l'ambassade britannique. En 1967, la Grande-Bretagne a importé 1 million 372.000 tonnes de viande et 754.000 tonnes de produits laitiers, et il paraît opportun de rapprocher ce chiffre de la production française de beurre, 536.000 tonnes en 1967. Si la Grande-Bretagne entrait dans le Marché commun, bien entendu en acceptant la préférence communautaire, la question serait donc résolue!

Comme je l'ai indiqué en commission des finances, la séparation est complète entre la direction du commerce extérieur du ministère des affaires étrangères, qui ne s'est jamais occupée de l'agriculture, je suis bien placé pour le savoir, et votre ministère. Les accords commerciaux préparés par M. Debré n'ont trait qu'à l'industrie et ne concernent nullement les produits agricoles. Si la Grande Bretagne se décidait à entrer dans le Marché commun et appliquait progressivement dans un délai de cinq ans la préférence communautaire, nous pourrions lui fournir dès cette année 200.000 tonnes de beurre!

L'Angleterre entrera dans le Marché commun à bref délai, qu'on le veuille ou non et, quand nous aurons diminué la pro-

duction laitière, nous en arriverons à ne pas pouvoir ravitailler notre plus proche et notre plus grosse cliente.

L'année dernière, le chef de l'Etat, pour justifier son opposition à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, avait souligné la situation économique et financière de ce pays. Aujourd'hui, nous sommes dans la même charrette sur le plan financier et il ne devrait donc pas s'opposer maintenant à cette entrée, qui serait bénéfique pour les agriculteurs français.

Monsieur le ministre, nous pouvons vous remercier et M. Driant l'a déjà fait au cours de son exposé. Nous ferons tout notre possible pour vous aider. Ce qui est certain, c'est que l'agriculture française ne veut pas mourir. Elle est très diversifiée selon les régions. Dans certaines, que je connais, de petites exploitations, par leur organisation, par la multitude de leur productions, arrivent à vivre très convenablement et ce sont celles-là qu'il faut sauver.

Vous ne l'ignorez pas, cette année, le revenu des productions animales augmentera de 1,5 p. 100 tandis que celui des productions végétales augmentera de 4,5 p. 100. Or, les productions végétales vont coûter plus cher à la nation, l'année prochaine, que les excédents laitiers et je voudrais pourtant que tous les agriculteurs de France soient placés sur le même pied d'égalité. C'est une question de justice, c'est une question d'humanité vis-à-vis des agriculteurs que nous nous sommes attachés toute notre vie à défendre. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

**M. Marc Pauzet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les rapports écrits, tant ceux du Sénat que de l'Assemblée nationale, présentent l'analyse détaillée des crédits mis à la disposition de l'agriculture; aussi bien, me bornerai-je dans mon rapport oral, d'abord à évoquer l'évolution de la masse budgétaire, ensuite à exposer les observations et les critiques auxquelles a donné lieu l'examen de ce projet devant la commission, enfin à dégager, après le magistral discours de M. le ministre, les causes des difficultés rencontrées par le monde agricole et à envisager les perspectives de son avenir.

Nous constatons, dès l'abord, une forte augmentation des crédits consacrés à l'agriculture, qui s'élèvent à 17.266 millions de francs contre 13 milliards de francs, soit une majoration de 3.769 millions de francs. Il est vrai que, pour serrer de plus près la réalité, il convient de tenir compte des crédits additionnels inscrits dans les collectifs budgétaires de 1968, des dépenses ayant trait au marché de Rungis et de la Villette, des remboursements du F. E. O. G. A. et de la substitution d'un crédit budgétaire à la fraction de la taxe sur les salaires auparavant versée au B. A. P. S. A.

De toute façon, les traits marquants de ce budget, que nous appellerons un budget de gestion, consistent dans la nouvelle et forte progression des dépenses d'intervention sur les marchés et des dépenses sociales et dans la quasi-stagnation des crédits d'investissement. C'est ainsi que la participation de l'Etat au financement du B. A. P. S. A., majorée de 20 p. 100, représente 34 p. 100 de l'ensemble des dotations budgétaires, cependant que les dépenses de soutien des marchés atteindront 40 p. 100, soit au total 74 p. 100.

S'il ne saurait être question de remettre en cause le principe même du soutien des marchés, qui constitue, quoi qu'en pensent certains esprits mal informés ou mal intentionnés — et il a été fait allusion à leur campagne par M. le ministre et les orateurs précédents — l'un des fondements de notre politique agricole, l'importance de cet effort nous conduit à nous interroger sur l'orientation rationnelle de la production agricole.

Déjà, nous craignons que le volume de ces masses budgétaires ne soit à l'origine de l'insuffisance de crédits dynamiques pour assurer la modernisation, l'équipement et l'organisation économique de l'agriculture.

Au chapitre des dépenses originaires, une augmentation de 11 p. 100 doit permettre le renforcement des effectifs de l'administration centrale et des services extérieurs, en particulier de l'enseignement, de la recherche et des directions départementales de l'agriculture, l'octroi de nouvelles bourses et l'attribution de 52.000 nouvelles indemnités viagères de départ, dont le taux sera relevé.

Par contre, la participation de l'Etat aux dépenses d'investissement pour 1969 se caractérise par la quasi-stagnation des autorisations de programme et une légère augmentation des crédits de paiement par rapport à l'exercice actuel. Nous espérons, comme nous venons de l'entendre dire par M. le ministre, que le train budgétaire annoncé ne réduira pas trop ces crédits d'investissement.

Cela constitue indéniablement la critique essentielle à porter contre ce projet de budget, et d'ailleurs nous y reviendrons, car cette défaillance ou cette pénurie constitue un frein à toute évolution de l'agriculture. Sans investissement, dans ce domaine comme dans d'autres, il n'est pas de progrès possible et d'amélioration du revenu. Nous pourrions dire en parodiant Danton « Toujours des investissements, encore des investissements ».

Je voudrais évoquer à ce sujet une mission que nous avons faite il y a quelques jours en Italie avec plusieurs collègues pour nous informer sur les problèmes agricoles et rappeler combien nous avons été frappés les uns et les autres — n'est-ce pas, monsieur Verneuil ? — par les investissements qui ont été réalisés là-bas et aussi par les subventions de l'ordre de 40 à 50 p. 100, assorties de prêts à trente ans et à 3 p. 100 d'intérêt. Nous avons été surpris aussi de constater l'intervention de la section d'orientation du F. E. O. G. A., pour des sommes très importantes, dans plusieurs réalisations. M. Dulin vient de dire que la France ne percevait que très peu à ce titre et nous ne pouvons que le regretter. Monsieur le ministre, nous voudrions savoir quelle part de crédits la France peut espérer de cette section d'orientation pour réaliser ses investissements.

J'évoquerai maintenant quelques sujets qui ont retenu l'attention de la commission. D'abord, dans le domaine de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle, l'augmentation des crédits a permis un effort de recrutement du personnel et l'ouverture de trois lycées, de onze collèges et de centres de formation professionnelle, cela malgré une régression des autorisations de programme.

La progression des effectifs des élèves se poursuit quoique à un rythme très lent, cependant que la proportion des boursiers nationaux — ce dont nous devons nous féliciter — se situe à 54 p. 100 pour l'enseignement supérieur et à 67 p. 100 pour l'enseignement technique.

Au sujet de cet enseignement agricole, je voudrais présenter une observation, qui a d'ailleurs été faite tout à l'heure par M. Driant: les jeunes qui se destinent en principe à l'agriculture reçoivent un enseignement à part et sont ainsi séparés du reste de la jeunesse, ce qui nous paraît constituer, je ne dirai pas une ségrégation, mais en tout cas une discrimination regrettable. Nous estimons que ces enfants doivent recevoir la même formation de culture générale que les autres, parce que la diminution envisagée et irréversible de la population agricole peut entraîner des mutations professionnelles et contraindre les jeunes à une orientation nouvelle.

Au point de vue de la recherche agronomique, un moindre effort concernant les mesures nouvelles entraîne un ralentissement de la mise en œuvre du programme de recherche, mais nous insistons sur l'intérêt d'une coopération européenne dans ce domaine. Il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été accompli pour des prises de contact indispensables entre les pays de la Communauté économique européenne.

Il est un autre domaine auquel la commission a été très sensible, celui du remembrement. Nous enregistrons une forte diminution des crédits — qui vont être encore amputés, si mes renseignements sont exacts — affectés aux opérations de remembrement, dont nous devons constater la régression continue.

Nous aimerions, monsieur le ministre, que vous veuillez bien nous faire savoir s'il s'agit là d'une conception nouvelle de la politique de remembrement qui serait liée à des opérations de restructuration des exploitations. Sans doute est-il sage de réserver une priorité aux opérations groupées, car il ne convient pas de faire le remembrement d'abord et la restructuration ensuite. Toutefois plusieurs de nos collègues ont fait observer en commission, à juste titre semble-t-il, que de nombreuses régions où des opérations d'aménagement foncier ne s'imposent pas attendent depuis longtemps les crédits permettant le remembrement désirable. Il importe donc de ne pas réduire, semble-t-il, le rythme du remembrement, d'autant que nous sommes très éloignés des prévisions du V<sup>e</sup> Plan.

Le problème des équipements collectifs, bien entendu, a fait l'objet d'un examen attentif de la commission. Nous constatons que les autorisations de programme pour l'alimentation en eau potable s'élèvent à 230 millions de francs contre 235 millions de francs pour le budget de 1968 et à 127 millions, au titre du prélèvement sur le fonds national, contre 120 millions de francs en 1968.

En s'en tenant à ces données, faute de connaître la dotation éventuelle du fonds d'investissement et d'aménagement du territoire, on doit observer que cette légère majoration dissimule en réalité un certain ralentissement du rythme des travaux qui pourront être engagés au cours de cet exercice, sans faire état de l'élévation probable du coût de ces travaux. En effet, en 1968, un

montant global de 37 millions de francs de crédits supplémentaires a été ouvert par la loi de finances rectificative de 1968, prélevés sur le budget des charges communes ou accordés par ledit fonds.

Notre commission souligne l'importance qui s'attache au problème de l'alimentation en eau comme facteur de développement économique et d'amélioration des conditions de vie et l'insuffisance des crédits. Combien d'années s'écouleront avant que les populations les moins favorisées puissent disposer d'une distribution d'eau potable ?

Le même grief s'impose en matière d'électrification rurale, aussi mal traitée avec des crédits majorés de cinq millions de francs seulement, provenant du fonds spécial d'électrification rurale, qui aurait pu, semble-t-il, consentir un plus gros effort.

L'augmentation de la consommation d'énergie électrique, du fait de l'usage plus répandu d'appareils ménagers, de la modernisation, de la mécanisation du travail, impose des renforcements des réseaux qui ne peuvent être effectués faute de crédits. C'est là encore un cri d'alarme.

Dans le domaine de l'hydraulique, nous constatons une majoration de crédits. Depuis longtemps nous insistons sur l'importance croissante de l'hydraulique pour la régularisation de la production, pour l'amélioration de la qualité et de la productivité.

S'il est à nos yeux un chapitre essentiel, c'est celui qui concerne les équipements de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Nous ne retiendrons pas la majoration d'autorisations de programme que fait ressortir la comparaison entre la dotation de 1969 et celle de 1968, étant donné qu'au cours de l'exercice 1968, de même que pour l'alimentation en eau, 90 millions de crédits ont été ajoutés aux dotations budgétaires initiales.

Notre commission dénonce une fois encore l'insuffisance de l'effort de modernisation et de renforcement des structures de nos industries agricoles et alimentaires. Je sais, monsieur le ministre, que vous en êtes convaincu pour vous l'avoir entendu dire en commission. Ces industries d'aval présentent pour l'agriculture et pour l'économie du pays en général un intérêt primordial en permettant de conserver et de transformer une partie de plus en plus importante de la production agricole, au besoin d'éviter de détruire les récoltes. A-t-on pensé que faute d'industries adaptées nous risquons de voir des pays voisins mieux équipés acheter nos produits agricoles, les transformer et nous vendre au besoin, par la suite, ces produits transformés ?

Nous aimerions connaître sur ce point essentiel la politique qu'entend suivre le ministre et les moyens à mettre en œuvre pour financer ce secteur vital.

J'en aurai terminé avec ces observations et ces critiques, que j'ai cru devoir présenter au nom de la commission de l'agriculture, en faisant remarquer à M. le ministre combien il est regrettable, dans le domaine de l'action prophylactique, que la lutte contre la brucellose n'ait pas encore démarré depuis deux ans alors que les crédits s'accumulent, utilisés parfois, mais à d'autres fins, voire à la prime à la vache.

Je souhaite que M. le ministre réponde à la question, qui figure dans mon rapport écrit, relative aux marais de l'Ouest, pour lesquels aucune dotation n'est inscrite au budget initial.

Après ce rapide survol des documents budgétaires, je voudrais examiner les difficultés auxquelles se heurtent les milieux agricoles, aux prises avec l'inquiétude et même avec l'angoisse. Il y a lieu de craindre que les mesures nouvelles imposées par la conjoncture économique et financière ne concourent point à améliorer cette situation. N'est-ce pas une contradiction stupéfiante — vous disiez paradoxale — qu'offrent la progression continue de l'effort financier de l'Etat et la dégradation croissante du revenu agricole ? Alors que le V<sup>e</sup> Plan a prévu une progression du revenu moyen par exploitant de 4,8 p. 100 par an, péniblement atteinte en 1966 et 1967, les prévisions pour 1968 marquent une nette rupture et une baisse d'au moins 2 p. 100 par exploitant. Encore ferai-je des réserves, comme à l'accoutumée, sur ce revenu moyen qui masque des disparités profondes entre les régions.

Quelles en sont les raisons ? Alors que les prix agricoles à la production demeuraient stables ou marquaient même un fléchissement du fait des excédents, des charges nouvelles sont venues peser sur les coûts de production. Elles affectent principalement les charges d'exploitation : salaires et cotisations sociales. La disparition du salaire minimum agricole garanti et son alignement sur un salaire minimum interprofessionnel garanti amélioré au mois de juin dernier entraîne, d'après les services du ministère de l'agriculture, une augmentation moyenne de 15 p. 100. C'est un pourcentage que je trouve très modeste. J'ajoute qu'en fait, pour les régions les moins

favorisées, l'augmentation est de 60 p. 100, et ce n'est pas M. le ministre qui peut me contredire. Les cotisations sociales sont basées désormais sur le S. M. I. G.

L'ensemble des charges supplémentaires est estimé, d'après les services du ministère, en année pleine, à deux milliards de francs, deux milliards qui ne sont pas également répartis entre toutes les régions de France ; le secteur le plus durement atteint par ces nouvelles charges comprend, bien entendu, les exploitations qui emploient le plus de main-d'œuvre spécialisée : maraîchage, fruits, viticulture.

Quelles sont les perspectives pour 1969 ? Le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances prévoit la stabilité des prix agricoles et, dans certains cas, une légère baisse en 1969.

Stabilité des prix, augmentation des charges, qui ne seront pas diminuées du fait des récentes dispositions financières ; d'autre part, progression du revenu agricole. Ne serait-ce pas la quadrature du cercle ?

Qu'il me soit permis de prendre un exemple. Supposons une culture exigeant une main-d'œuvre importante dont le coût représente 50 p. 100 des frais d'exploitation, ce qui n'est pas rare. Disons que 30 p. 100 du salariat agricole était payé au S. M. A. G. Prenons les régions où l'alignement du S. M. A. G. sur le S. M. I. G. a entraîné une augmentation de 60 p. 100. Un simple calcul fait ressortir une aggravation du coût de production de 30 p. 100. Que devient le rattrapage du revenu agricole dans ces régions ?

On chercherait en vain dans ce budget, mise à part la création du fonds d'action rurale, l'expression d'une politique nouvelle. Malgré des textes législatifs et réglementaires nombreux, malgré des réformes non moins nombreuses depuis dix ans, la constatation s'impose, indéniable, de l'échec de la politique agricole suivie jusqu'à ce jour.

Cette constatation conduit d'ailleurs le Gouvernement et le ministre de l'agriculture à envisager des mesures nouvelles et non pas une politique nouvelle. Ces mesures, que vient d'exposer M. le ministre, qu'il a déjà développées en partie devant la commission, tiennent compte de la diversité de l'agriculture française et de la décision d'intervenir de plus en plus au niveau de l'exploitation elle-même et de moins en moins au niveau du produit, si j'ai bien compris.

Depuis fort longtemps, mes chers collègues, nous avons demandé, dans nos commissions et de cette tribune, le développement des études des économies régionales prévues par la loi d'orientation, ce qui permettrait de dessiner le vrai visage de la France agricole. Nous nous déclarons donc satisfaits de cette vision du ministre, acquise probablement au cours de son tour de France, ce qui montre que les voyages forment non seulement la jeunesse mais aussi l'âge mûr. Cette connaissance devrait permettre, à notre avis, par une aide sélective en fonction des besoins, des possibilités et, après étude des marchés, la mise en valeur des potentialités de régions actuellement sous-développées.

La France souffre d'excédents de produits agricoles permanents dans certains secteurs. C'est un fait devant lequel il faut bien s'incliner. Dès lors, s'impose une politique rationnelle et efficace en vue d'orienter la production, d'améliorer la qualité, afin d'adapter l'offre aux besoins des marchés intérieur et extérieur. C'est bien la pensée exprimée tout à l'heure par M. le ministre. Il faudra produire pour vendre et non pas produire pour brader et encore moins pour détruire. Le Gouvernement dispose de moyens d'incitation, indiscutablement.

Il s'agit aussi de développer l'action de recherche des débouchés vers les marchés extérieurs, ainsi que cela est pratiqué en d'autres pays, M. le ministre l'a rappelé.

Enfin, ces débouchés extérieurs ne doivent pas être considérés comme un exutoire pour nos excédents, mais comme des marchés permanents à conquérir et à conserver en adaptant la production aux besoins et aux goûts des consommateurs qui ne sont pas forcément semblables aux nôtres.

Au niveau du Marché commun, la France doit trouver des débouchés pour sa production agricole. La politique agricole commune comporte un règlement financier dont a parlé tout à l'heure M. Dulin à propos du fonds européen d'orientation et de garantie agricole, règlement financier dont la gestion est jugée trop lourde par nos partenaires allemands et italiens, qui sont enclins à proposer un plafonnement des dépenses de ce fonds.

Il faut dire à nos partenaires que le Marché commun est un tout, qu'il comporte deux faces, l'une industrielle, l'autre agricole. Ils savaient, lorsqu'ils ont signé le traité de Rome, que la France disposait de 50 p. 100 des terres cultivables de la Communauté.

A défaut d'une « programmation » communautaire, qu'il eût été habile d'arrêter il y a dix ans — alors que nos parte-

naires du Marché commun n'étaient pas « auto-suffisants » en ce qui concerne la production agricole — et qui s'imposera peut-être demain en tenant compte des vocations naturelles de chacun des partenaires, il importe de maintenir cette politique et d'inviter nos partenaires — ceux qui se plaignent, comme c'est le cas même de nos collègues italiens que nous avons vus au cours de notre mission — à un respect plus grand de la préférence communautaire.

On parle beaucoup de structures dans les instances européennes — voir le projet Mansholt. C'est un peu une tarte à la crème que cette querelle des structures et des prix, qui rappelle la querelle des anciens et des modernes, toutes propositions gardées. Les deux problèmes se posent, l'un à long terme et l'autre dans sa réalité immédiate.

Dans le projet pour l'adaptation nécessaire de notre politique agricole, qu'a exposé en commission M. le ministre, le Gouvernement considère le problème de l'amélioration des structures en fonction de l'indemnité viagère de départ et de l'aide aux jeunes désireux ou obligés d'abandonner le travail de la terre.

Il n'est pas possible ni désirable d'accélérer l'exode agricole, qui dépasse d'ailleurs les prévisions du V<sup>e</sup> Plan et pose un problème humain pour des paysans obligés d'abandonner leurs exploitations. Nous nous refusons à condamner l'exploitation familiale — nous ne parlons pas de la mini-exploitation qui n'a pas sa raison d'être, mais de l'exploitation valable. La structure idéale est d'ailleurs bien difficile à déterminer. Nous ne croyons pas que la progression du revenu soit nécessairement fonction de la superficie des exploitations. D'autres éléments entrent en jeu. Le développement de la coopération, des groupements de producteurs, l'action économique professionnelle et interprofessionnelle offrent aux agriculteurs la possibilité de continuer de vivre honorablement sur cette terre qu'ils servent avec amour.

Nous estimons que le moyen le plus efficace d'assurer un meilleur équilibre et un plein emploi de la population active implique la création, en milieu rural, d'emplois industriels qui permettraient d'accueillir cette main-d'œuvre et de la fixer sur place, évitant ainsi que l'exode agricole ne dégénère en exode rural et ajoute aux concentrations urbaines.

Il reste le problème des prix agricoles. Sans doute ceux-ci sont-ils fixés pour la majeure partie des produits par les instances communautaires, laissant à nos représentants une faible marge de manœuvre. Il ne s'agit point, dans la recherche de la compétitivité que l'on excipe souvent, d'atteindre les prix du marché mondial trop souvent marqués de la pratique du *dumping* ou provenant de produits achetés à bas prix dans des pays sous-développés, ce qui, entre nous, est un moyen douteux de venir en aide à ces populations. Les prix doivent tenir compte du coût de la production, dans une exploitation rationnellement conduite, englobant toutes les charges.

En vérité, le revenu moyen par personne occupé dans l'agriculture se situe à 65 p. 100 du revenu moyen de l'ensemble de la population française et l'on peut craindre que cet écart continue à s'amplifier.

Face à cette situation et aux charges nouvelles qui vont peser sur la production, nous demandons au Gouvernement de déterminer et de mettre en œuvre une politique tenant compte du prix et du revenu agricole, en application de cette loi, que vous dites être la charte de l'agriculture française, la loi d'orientation, qui pose le principe essentiel de l'équitable rémunération du travail et du capital en agriculture.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires économiques et du Plan donne un avis favorable au vote de ce budget. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** La parole est à M. Durieux.

**M. Emile Durieux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'y a guère plus de trois ou quatre jours j'entendais le commentateur d'un poste de radio périphérique affirmer que, l'agriculture passerait à travers les mesures d'austérité ». Peu auparavant, j'avais pu lire sur le petit écran de notre télévision nationale une succession de chiffres importants indiquant toute ce que l'agriculture recevait ou allait recevoir. Entre-temps, j'avais eu la possibilité de lire dans un hebdomadaire que « les ressources des paysans se sont accrues un peu plus lentement que celles des autres catégories, que ces ressources se dégradent, mais que cette situation ne justifie pas la plainte permanente qui harcèle les pouvoirs publics ». J'imagine volontiers que ceux qui ne bénéficient que de ce genre d'informations pourraient se demander pourquoi je suis monté à cette tribune, sauf pour dire qu'en ce qui concerne l'agriculture, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il n'en est malheureusement pas ainsi et ce que je suis venu dire à la tribune du Sénat, c'est l'inquiétude des paysans devant

la situation que nous connaissons actuellement et que tout le monde constate et reconnaît.

Reprenant en premier lieu l'information selon laquelle l'agriculture passerait à travers les mesures d'austérité, je répondrai qu'au contraire elle en sera l'une des principales victimes.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Emile Durieux.** En effet, pour 1968, on estime que c'est une baisse de 2 à 6 p. 100 du revenu agricole de l'exploitant qui sera enregistrée, malgré une augmentation de 5,5 p. 100 du volume de la production par rapport à 1967, ceci en raison du fait que dans l'ensemble les prix des produits agricoles sont restés stables.

Dans le même temps, des charges nouvelles sont venues peser sur les coûts de production. D'après les estimations, qui ne sont pas toutes récentes, du ministère de l'agriculture, on note une hausse de 2 à 3 p. 100 des produits industriels nécessaires à l'agriculture. Il existe, d'autre part, une augmentation de 55 p. 100 des charges salariales résultant de l'alignement du S. M. A. G. sur le S. M. I. G. et une hausse, moins importante, mais cependant appréciable, variant de 20 à 30 p. 100 des salaires qui se situent au-dessus du S. M. I. G., ainsi qu'une importante augmentation des charges sociales.

Pour l'année 1969, le résultat sera d'autant plus mauvais que les dépenses de production seront encore majorées du fait de la hausse des impôts, des prix et des services, l'Etat entendant bien pouvoir à la fois augmenter les impôts, ses tarifs de transports, le prix des carburants, etc., en assurant que les prix agricoles seront, eux, stables ou même légèrement en baisse, ce qui pour certains, est déjà fait.

Tout cela signifie que le revenu agricole va continuer de se dégrader en 1969 et que l'on tourne délibérément le dos à l'objectif de rattrapage du revenu agricole de 4,8 p. 100 par an fixé par le V<sup>e</sup> Plan. Une fois de plus le monde agricole va faire les frais de la crise économique et sociale et des mesures de redressement qu'elle impose.

Après la suppression de l'indexation des prix agricoles, après le projet d'indexation partielle et différentielle selon les produits, qui avait été imaginée ensuite, après la loi d'orientation qui ne date pas d'hier, nous sommes obligés de constater que l'on n'a pratiquement rien orienté du tout. Il y a trop de blé, trop de sucre, mais c'est sans doute parce que, bien que l'on n'ait pas assez de viande de bœuf, les producteurs n'y trouvant pas leur compte préfèrent labourer leurs herbages. Il y a trop de lait, trop de beurre. Si tant de facilités n'étaient pas données à tout ce qui concerne la margarine, nous n'en serions sans doute pas là. Je n'ai pas l'intention de livrer bataille contre la margarine, dont certains de ses défenseurs disent volontiers qu'elle est le beurre du pauvre, mais je crois que, si les travailleurs de certains pays qui nous envoient la matière première nécessaire à sa fabrication bénéficiaient d'un meilleur sort, la situation des produits laitiers serait peut-être un peu moins mauvaise.

Je ne voudrais pas abandonner le problème actuellement posé à la production sans protester contre les prélèvements opérés sur des prix de produits qui ont été fixés et sur lesquels nos cultivateurs étaient en droit de compter, qu'il s'agisse du blé, de la betterave ou des oléagineux.

Chaque année les dépenses de production sont en augmentation ; de 1968 à 1969, l'écart sera encore plus grand. Les pouvoirs publics ne devraient pas ignorer que c'est avec les recettes provenant de la récolte de l'année que les paysans doivent préparer la récolte de l'année suivante. Mais sans doute certains ignorent-ils aussi que l'on ne fait généralement qu'une récolte par an.

Je voudrais une fois de plus regretter une tendance à opposer les régions les unes aux autres et surtout à dresser productions et producteurs les uns contre les autres. Certes, il y a des producteurs de blé qui peuvent avoir la chance d'être sur de bonnes terres et obtenir de bonnes récoltes. Il en est aussi qui sont beaucoup moins favorisés. Il en va de même dans toutes les productions. A moins que le Gouvernement ne tienne absolument à diviser pour régner, ne serait-il pas plus normal, au lieu de compliquer la tâche des uns et des autres, et pour reprendre à ceux qui peuvent être considérés comme trop largement bénéficiaires, de s'en remettre à l'impôt sur les bénéfices, comme cela se passe dans les autres professions. Est-ce que cela serait vraiment trop simple ? Après avoir poussé à la mise en valeur de terres en friche, nous en sommes maintenant à regretter les excédents allant même jusqu'à les détruire, alors que, dans le monde, des hommes, des femmes et des enfants ont faim et que dans notre pays il en est qui ne peuvent acheter faute de ressources suffisantes.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Emile Durieux.** N'y aurait-il pas meilleur usage à faire de nos excédents ? Je n'entrerai pas dans le détail du budget dont nous ne savons d'ailleurs pas ce qu'il deviendra lorsque les économies prévues par le Gouvernement auront été précisées, mais, revenant à l'émission télévisée à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, je dirai que tout ce qui dans la propagande est porté au compte de l'agriculture devrait l'être aussi pour les autres activités dans d'autres domaines. Je ne prendrai qu'un seul exemple. On ne saurait faire état de la moins value de recette due à la détaxe sur les carburants sans mettre en parallèle les tarifs de transports, de l'électricité, de charbon ou de gaz consentis à certaines industries.

Je m'en tiendrai là dans mes comparaisons pour en revenir à la situation de nos paysans. De nos jours, ceux-ci ne travaillent plus que pour payer des impôts ou des cotisations et ils empruntent pour s'équiper.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Emile Durieux.** On leur avait dit de produire. Maintenant il est question de limiter la production. Les jeunes sont inquiets et souvent quittent la terre. Le Marché commun, qui est pour nous un espoir, parcourt un chemin difficile parce que depuis 1958 on n'a pas voulu prendre sérieusement le chemin de l'Europe. Les dévaluations officielles ou camouflées, la diminution continue du pouvoir d'achat de la monnaie, même quand il n'y a pas de dévaluation, font que les vieux paysans n'ont plus à la fin de leur vie que de pauvres petites économies et que, bien souvent, ils sont obligés de compter sur l'aide de l'Etat pour finir leurs jours dans des conditions qu'ils osent à peine avouer.

Les complications que nous connaissons pour l'attribution de l'indemnité viagère de départ ne peuvent que décevoir les agriculteurs âgés qui, après toute une vie de dur labeur, attendent d'elle un indispensable complément de ressources.

Monsieur le ministre, je me souviens d'une période difficile pour les finances de notre pays ; c'était dans les années qui suivirent la guerre de 1914-1918. Je me souviens aussi du slogan que l'on répétait, que l'on imprimait : « L'épi sauvera le franc ! » L'agriculture avait, dans le combat pour la défense de la monnaie, une place d'honneur ! elle bénéficiait d'une certaine considération.

De nos jours, tout est changé. Elle nourrit le pays sans qu'on lui en sache gré. Elle pourrait faire plus et mieux, mais des productions comme celle des textiles nationaux, par exemple, sont abandonnées faute d'un réel soutien. L'agriculture, qui est incontestablement la meilleure cliente de notre industrie, est considérée par certains économistes et technocrates comme une mendicante. On parle de ses excédents et, cependant, que ne devrait-on pas importer si elle n'existait pas !

S'il n'est plus question pour l'épi de sauver le franc malade, j'ai bien peur que la politique que nous connaissons ne sacrifie cet épi et, avec lui, ce grand facteur d'équilibre économique et social que représente notre agriculture. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** La parole est à M. Lecanuet.

**M. Jean Lecanuet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, les collègues de mon groupe auront tout à l'heure l'occasion de formuler une série d'observations tirées de leur compétence, souvent de leur qualification professionnelle. Je voudrais, si vous le permettez, tout en restant au niveau de notre discussion budgétaire, vous présenter quelques remarques de caractère politique.

Votre budget, et ce n'est pas l'incriminer que de le déclarer, est un budget de gestion. Il ne concerne pas, dans l'attente que vous êtes certainement de transformations, la préparation de l'avenir, il ne définit pas véritablement une politique. Cet avenir, d'ailleurs, ne dépend plus exclusivement des mesures arrêtées par votre département ministériel dont je ne mésestime nullement, il va sans dire, ni le rôle ni l'efficacité quant à l'impulsion donnée avec le concours de la profession au développement de la production agricole française. Mais désormais l'avenir de l'agriculture dépend de plus en plus d'une politique d'ensemble, je veux dire monétaire, économique, régionale et internationale. Sans forcer le paradoxe, j'irai jusqu'à dire, pour tenter de forcer l'expression de ma pensée, qu'il n'y a pas de politique agricole en soi. La politique agricole n'est qu'un aspect d'une stratégie économique globale qui est elle-même liée, cela va sans dire, aux finalités d'une politique.

Déjà, l'un des chefs du Gouvernement de la France, c'était, je crois, Gambetta — le premier chef d'un gouvernement qui comprit un ministère de l'agriculture — pressentait cet environnement du secteur agricole lorsqu'il demandait à son ministre de l'agriculture d'être « le ministre de l'intérieur des ruraux ». Depuis cette date lointaine, la vie a évolué, mais l'expression

reste vraie. Le ruralisme lui-même s'est diversifié et enrichi d'activités de potentialités.

Cependant, les structures sont pratiquement demeurées ce qu'elles étaient, si bien que votre budget souffre par excès et par défaut de cette distorsion. Il souffre par excès lorsqu'il se voit reprocher, non pas de cette enceinte, mais de l'extérieur, le montant des dépenses regardées très théoriquement comme exclusivement agricoles. Il souffre aussi par défaut de toutes les insuffisances qu'il recèle et que les parlementaires s'appliquent à relever.

Il en résulte que le monde agricole, victime de cette situation, s'estime, du dedans, comme en exil de la société moderne et apparaît, du dehors, comme en situation d'assistance et de survie précaire. Cette contradiction est ressentie par le milieu agricole comme une injustice et elle est, je crois, le reflet d'une inadéquation. Je n'en veux pour preuve que le fait que plus de la moitié de vos crédits ne concernent pas directement les agriculteurs.

Pour leurs activités économiques propres, sur plus de dix-sept milliards de francs, 74 p. 100 sont affectés au soutien des marchés et à des subventions de caractère social, 11 p. 100 à des dépenses de fonctionnement et 14 p. 100 seulement à l'investissement. Pourquoi, dès lors, inscrire dans le budget de l'agriculture des charges telles par exemple que la viabilisation prise au sens général de cette expression, alors que les fascicules budgétaires de l'industrie, du commerce, des entreprises nationalisées ou des restructurations urbaines sont en apparence exempts de dépenses de cet ordre, malgré des réalisations beaucoup plus coûteuses.

Pourquoi ne pas donner une signification plus exacte aux initiales du F. O. R. M. A., qui n'est plus un fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles, mais surtout, et de plus, un fonds d'organisation et de régularisation des marchés alimentaires, concernant par conséquent bien plus les consommateurs et le commerce que l'agriculture proprement dite ?

Ne conviendrait-il pas d'expliquer officiellement — je m'anticipe pas sur la discussion de demain — les raisons des fonds affectés au B. A. P. S. A. au lieu de laisser croire — et vous savez combien cette campagne d'opinion a fait de dégâts dans le pays — que les familles paysannes relèvent d'une sorte d'assistance publique. Les progrès de toute nature entraînent, pour une production cependant accrue, une diminution de la population agricole.

Toutefois c'est le revenu de l'exploitation agricole qui paie, pour une large part, la charge d'une formation intellectuelle, d'une compétence professionnelle dont bénéficieront demain les secteurs économiques et la nation tout entière. Chaque départ d'agriculteur, jeune ou adulte, a pour conséquence un transfert de fonds en faveur d'autres secteurs économiques que le secteur agricole.

Par le jeu des héritages et des soultes, le patrimoine agricole s'investit dans d'autres activités. L'héritier demeurant dans l'agriculture devra régler les soultes, assurer les investissements nécessaires à la rentabilité de l'entreprise, sachant qu'à son départ la même hémorragie économique, les mêmes efforts de rani- mation seront imposés à celui qui prendra la suite.

J'ai dit que mon propos était d'ordre politique, car nous sommes dans une assemblée politique soucieuse de rechercher ou de tenter d'approcher une vérité nécessaire à la compréhension des divers secteurs économiques de la nation et opposée aux présentations et aux images sommaires qui divisent sans motif le pays.

Or, ces présentations du problème agricole, certaines des présentations faites de l'effort de votre Gouvernement dans le budget de l'agriculture, les commentaires de presse qui les ont accompagnées, me mettent dans l'obligation de vous demander, monsieur le ministre, de bien vouloir déclarer — avec plus de force encore, s'il se peut, que cela a été fait — quel est votre sentiment sur les charges réelles de l'agriculture et sur toute la part des charges de l'agriculture qui concourt en réalité à l'évolution de la société.

Cela dit, je voudrais m'attacher à quelques réalités pour fixer les responsabilités politiques. Cette réalité tient au fait que le revenu des exploitations agricoles — revenus qui commandent bien entendu le niveau de vie des familles paysannes — dépend pour l'essentiel de quatre facteurs : la productivité, les prix, les coûts de production et les débouchés. C'est bien de la maîtrise de ces quatre éléments que dépend la valeur d'une politique agricole véritable.

En matière de productivité, votre administration, aidée par les organisations agricoles, a obtenu des résultats qui vont croissant.

L'augmentation de la productivité agricole, grâce à l'effort des S. I. C. A., des centres de gestion, de la vulgarisation, rivalise avec celle des autres secteurs économiques. Il serait vain dans ces conditions de dissimuler, même si l'illusion en est actuelle-

ment très répandue, que cette productivité ne fera que croître et que les réformes de structure iront dans le même sens. Les faits, je le crois, confirmeront demain ce qu'il est aisé de prévoir aujourd'hui. Encore convient-il d'y être attentif et de tenter d'en dégager une politique.

Si le ministère de l'agriculture peut être, comme il l'a prouvé, l'artisan principal de ce progrès de productivité, nous reconnaitrons, je pense, ensemble, monsieur le ministre, que trois autres facteurs du revenu agricole échappent à la compétence directe de votre administration : les prix, les coûts de production et les débouchés.

Les prix : ils sont européens, ils sont fixés à Bruxelles. Les coûts de production eux sont fixés à Paris et ils dépendent d'une conjoncture intérieure appréciée au ministère des finances et parfois dans des lieux plus élevés. Les récentes décisions qui viennent d'être adoptées pour tenter de sauver le franc et qui reportent sur la consommation l'effort d'austérité vont aggraver, je le crains, la situation de l'agriculture. Nous n'avons en fait échappé, mes chers collègues, à une dévaluation monétaire que pour glisser dans une dévaluation technique commerciale qui, je le crains, va rapidement accroître le coût de production de l'agriculture française. (Applaudissements.)

**M. Antoine Courrière.** C'est certain !

**M. Jean Lecanuet.** Les agriculteurs ressentent toutes ces contradictions et je le dis, sans être un spécialiste de ces problèmes, mais soucieux de l'économie générale du pays et attentif à tout ce que j'entends et à tout ce que je vois dans une région comme la mienne qui n'est pas seulement industrielle, mais aussi agricole et qui ne passe pas pour être une des moins évoluées sur le plan de la production agricole. Les agriculteurs — je l'affirme ici — vivent maintenant dans ces régions dans un sentiment qui n'est plus très éloigné, dans de nombreux cas, de l'angoisse.

Il ne s'agit plus, monsieur le ministre, de cette simple inquiétude, j'allais dire traditionnelle et comme congénitale, qui porterait sur une période un peu difficile, mais de caractère transitoire. Il s'agit d'une interrogation essentielle et d'un doute dissolvant sur leur existence et leur avenir même. Il nous suffit d'ailleurs, pour en comprendre les raisons, de nous référer à l'étude, fort honnête au demeurant, contenue dans le rapport économique présenté par le Gouvernement en annexe de votre projet de budget.

Les prix de vente ont été stables en moyenne en 1968 et le resteront en 1969. Simultanément, les charges se sont accrues et elles continueront de croître avec l'amplification que je viens de rappeler du fait des mesures monétaires intervenues.

Ainsi la productivité progresse et le pouvoir d'achat diminue. Les conditions de vie vont donc continuer de se détériorer et l'espoir — car il a été entretenu — de la parité, les promesses de rattrapage — j'emploie des expressions qui ont meublé les discours officiels pendant ces dernières années — les améliorations solennellement inscrites dans le V<sup>e</sup> Plan de développement sont devenues des velléités sans suite en face des efforts considérables que les agriculteurs ont réalisés depuis plus de vingt ans. Cette situation ne me paraît pas tolérable longtemps et je ne crois pas qu'il suffira pour l'exorciser de dresser le défi d'un maintien de l'ordre fort autoritaire. (Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

**MM. Antoine Courrière et Jean Nayrou.** Très bien !

**M. Jean Lecanuet.** Monsieur le ministre, où est le désordre ? Est-ce que l'ordre économique actuel n'est pas en lui-même un désordre ? Les raisons de cet échec doivent être recherchées, tout au moins selon nos analyses, dans l'inadaptation en profondeur de la politique économique nationale, européenne et j'ajoute, sans m'aventurer dans une trop longue digression, mondiale.

Cet échec provient du fait que le rôle et la place de notre agriculture dans l'économie nationale et européenne n'ont jamais été clairement définis ni en ce qui concerne les objectifs de production à atteindre — c'est seulement maintenant qu'on commence à soulever le problème — ni en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Les pouvoirs publics portent donc une lourde part de responsabilités en la matière.

La loi d'orientation et la loi complémentaire, rappelez-vous, furent arrachées par les agriculteurs à la suite d'ailleurs de manifestations, le Parlement n'ayant pas réussi au préalable, malgré ses avertissements, à se faire entendre.

**M. Louis Brives.** C'est exact.

**M. Jean Lecanuet.** Ces lois, qu'en est-il advenu ? Les textes d'application ont été publiés avec retard. Ils ont été interprétés souvent de façon restrictive.

**M. Louis Brives.** Bien sûr !

**M. Jean Lecanuet.** Ils ont mis en œuvre des procédures fort complexes et centralisées, et ce fait ne peut guère être contesté puisque vous avez vous-même annoncé — sur ce point je vous remercie — la création d'une commission chargée de proposer une simplification des procédures d'attribution de l'indemnité viagère de départ.

Les moyens financiers eux-mêmes ont trop souvent été marchandés dans le passé. Si au cours des dernières années, plus de crédits avaient été consacrés par le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles au titre de l'incitation à l'organisation économique des producteurs, nous n'aurions pas connu cet été une crise aussi grave que celle que nous avons vécue.

Le manque de dynamisme, l'absence d'imagination, la multiplication des procédures et des contrôles, la faiblesse des crédits, ont réduit dans de grandes proportions l'efficacité de l'action menée dans le domaine de l'organisation économique des producteurs.

D'autres erreurs ont été commises au niveau européen. La réalisation du Marché commun pour les produits agricoles et la fixation des prix européens n'ont pas abouti aux résultats escomptés. La préférence communautaire qui a été instituée n'a pas encore de sens commercial ; elle se limite à un sens strictement financier.

Ce qui est plus grave encore, c'est l'existence d'une profonde distorsion dans la réalisation de la politique agricole commune. Si les prix et les marchés sont théoriquement unifiés, tous les autres aspects de la politique agricole continuent d'être régis par des réglementations nationales divergentes.

Pour les agriculteurs comme pour toute activité économique, les prix communautaires de Bruxelles ne sont acceptables que s'ils sont accompagnés d'une égalité des coûts de production dont nous ne cessons de nous éloigner au niveau de chacune des Nations des Six. Des disparités demeureront, pour une part, disparités relevant du climat, du relief, de la distance ; disparités dont les aménagements régionaux devraient d'ailleurs réduire les conséquences, tout en favorisant des spécialisations par régions. De l'obstacle, il faut faire un moyen et non pas un butoir.

Il demeure qu'au niveau du revenu agricole, l'existence de prix de vente uniques pour les Six et de coûts de production différents selon les Nations, constitue une erreur contre laquelle les agriculteurs ont raison de s'élever.

Quelle est alors la ligne de solution qui doit être recherchée ? Nous pensons — je ne vous surprendrai pas en vous le rappelant aujourd'hui à cette tribune, monsieur le ministre — que seule une politique monétaire commune, seule une politique fiscale commune, seule une politique sociale commune, seule une politique des structures communes, peuvent nous conduire vers une solution constructive. Mais toutes ces politiques communes présupposent, ce qui précisément fait défaut, une volonté politique commune exprimée par une autorité politique au lieu de ces accords réalisés souvent dans un climat de crise et qui ne sont jamais que le résultat toujours fragile, précaire et transitoire de marchandages. (Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.)

Ainsi la politique des prix européens a-t-elle été jusqu'à présent une politique de concessions réciproques arrachées au dernier instant par la crainte de la rupture beaucoup plus que le résultat d'une orientation communautaire qui, seule, peut nous conduire vers des solutions positives.

Je suis bien obligé de dire, en espérant que l'heure du changement va arriver (*Rires sur certaines travées à gauche.*), que la politique européenne ou plus exactement la timidité, les réticences de la politique européenne du Gouvernement sont responsables de cet état de choses. Monsieur le ministre, vous ne surmonterez pas, durablement tout au moins, les réticences de nos partenaires devant les charges très lourdes qu'implique la réorganisation d'une agriculture rentable sans leur offrir une issue, un dépassement, une volonté d'unification politique.

Personnellement, au fond de la crise agricole actuelle, je vois ce refus essentiel d'une politique commune véritable à l'intérieur du Marché commun. Bien entendu, sans le Marché commun, même tel qu'il existe, la situation agricole serait plus mauvaise encore. Mais si vous n'avancez pas dans la voie d'une politique commune, il ne se passera plus beaucoup de temps avant qu'on rende responsable le Marché commun lui-même des difficultés de l'agriculture française.

C'est pourquoi je tiens ici à souligner la gravité de cet enjeu. Certes, l'Europe n'est pas une panacée ; elle est le cadre d'une organisation, l'axe d'un effort, d'un très dur effort au bout duquel il existe une possibilité de succès. On peut refuser le pouvoir politique européen qui seul aurait la force d'harmoniser les économies. Mais si on refuse l'Europe politique, on ne peut pas dans le même temps prétendre établir une politique

agricole commune qui laisserait aux uns les charges sans donner à l'ensemble les chances de la prospérité. On a le droit de choisir, mais il faut reconnaître et dire les conséquences du choix effectué.

Les récents événements survenus dans le domaine monétaire montrent à l'évidence que le maintien des politiques nationales permet des surenchères et des spéculations, même entre les Six, alors qu'une Europe politique, donc monétaire, devrait mettre l'économie à l'abri de ces fléaux.

Encore une fois, il est de votre droit — vous avez le pouvoir, le pays vous l'a confié — de refuser cette option, mais alors, dites-nous quels moyens le Gouvernement propose au pays, notamment aux agriculteurs, pour obtenir une parité des coûts de production sans revenir au protectionnisme et finalement au malthusianisme.

Productivité, prix de vente, coûts de production, j'en arrive à mon dernier élément : les débouchés. Déjà excédentaire pour la plupart de ces produits mais non pour tous, la production agricole française dépassera les besoins nationaux si des limitations autoritaires ou incitatives n'interviennent pas. Nous en sommes là. Or, au niveau de la Communauté européenne l'agriculture des Six reste déficitaire. Le solde du commerce extérieur indique que ce déficit alimentaire est passé de 3,2 milliards de dollars en 1958 à 5 milliards de dollars en 1967. Les services statistiques de Bruxelles que j'ai consultés précisent que la Communauté économique européenne, qui couvrirait par sa propre production 84 p. 100 de ses besoins en céréales en 1958-1959, n'en couvre plus que 81 p. 100 en 1966-1967. Pour les fruits, même évolution : de 86 à 81 p. 100 ; 95 à 92 p. 100 pour la viande bovine, 103 à 92 p. 100 pour la viande porcine et, pour les autres produits, des mouvements analogues peuvent être enregistrés.

Si le solde, comme plusieurs de mes collègues l'on montré tout à l'heure, est excédentaire en produits laitiers, c'est que la concurrence des matières grasses d'origine végétale, d'ailleurs scandaleusement tolérée, pèse lourdement sur les marchés du beurre. Un premier élargissement des marchés pourrait découler de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun...

**M. André Dulin, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Jean Lecanuet.** ... car il va sans dire que si la Grande-Bretagne adhère, comme elle déclare en avoir l'intention, au Marché commun, elle devrait accepter non seulement le texte et l'esprit du traité mais aussi les règlements intervenus en matière agricole depuis la signature de ce traité. Avez-vous envisagé la possibilité de négociations ? Nous attendons encore un mouvement du Gouvernement dans cette direction. Là encore, nous espérons que les récents événements monétaires et internationaux vous conduiront à ouvrir les négociations jusqu'à présent refusées par le Gouvernement avec la Grande-Bretagne.

Mais, au-delà des limites de l'Europe des Six ou des Sept, les débouchés se heurtent à la situation des marchés mondiaux. Or, si malgré le déficit européen l'agriculture française connaît des difficultés d'exportation à l'intérieur même de l'Europe des Six, c'est parce que, sans même parler des pays sous-développer où le producteur vit dans des conditions inhumaines, les nations plus riches, par le jeu des subventions et des aides, abaissent artificiellement, bien au-dessous du prix de revient, les prix des produits alimentaires.

Aussi est-il tentant, pour une nation industrialisée, de profiter de cette anomalie et de limiter ainsi le budget alimentaire de ses salariés, d'autant plus que des exportations industrielles s'inscriront en compensation dans la balance des comptes. Pratiquée depuis fort longtemps cette politique connaît aujourd'hui de sérieuses difficultés. Difficultés d'ordre économique : ce soutien de l'alimentation des consommateurs coûte cher et l'échange produits alimentaires contre produits industriels devient malaisé entre pays très industrialisés et à haute productivité agricole. Difficultés d'ordre politique : tandis que les pays nantis restreignent leurs productions faute de pouvoir les céder à un pays solvable, les deux tiers du monde sont en état de sous-alimentation.

Là encore un projet concerté entre les pays de l'Europe des Six aurait davantage de poids qu'un projet national qui, d'ailleurs, n'a pas été tenté. Je suis persuadé que le Tiers monde soutiendrait une telle solution. Le relèvement des cours des produits est le moyen le plus efficace, le plus digne et politiquement le plus respectueux de l'indépendance des Etats qui puisse conduire à la promotion des peuples sous-développés.

Quelle magnifique campagne d'opinion s'offre à la France et au chef de l'Etat, quelle magnifique campagne conforme à la tradition d'universalité de notre pays ! Comme je souhaiterais qu'elle soit prise publiquement au lieu d'autres initiatives qui, jusqu'à présent, ont été infiniment moins constructives !

Le moment peut être proche d'une telle initiative puisque le nouveau président des Etats-Unis — si j'en crois les informations qui nous viennent de ce pays — devra prochainement réexaminer la politique de soutien des prix agricoles aux Etats-Unis et de soutien des prix agricoles américains à l'exportation en raison de leur coût trop élevé.

Il faut que la France travaille et que l'Europe travaille à tenter une action pour la vérité des cours mondiaux et qu'elles suggèrent l'ouverture d'une négociation internationale à cet égard.

Je voudrais terminer par quelques considérations qui prolongent celles que je viens de produire. Ce sont celles qui m'inspirent les réflexions que nous voyons maintenant se développer autour de nous. S'agit-il oui ou non de faire de l'agriculture française un réservoir de main-d'œuvre pour l'industrie ?

**M. André Dulin, rapporteur spécial.** Exactement.

**M. Jean Lecanuet.** Je ne pense pas qu'une telle thèse puisse être honnêtement défendue. Au demeurant, le chômage actuel l'interdit, en tout cas pour le moment. De plus, nous croyons qu'une agriculture moderne peut et doit être l'un des atouts de la France dans une économie européenne.

A partir de quels critères de prix et de débouchés votre Gouvernement établit-il les possibilités d'avenir de l'agriculture française et détermine-t-il les aides, les moyens et les incitations correspondant à ce choix ? Accepte-t-il, même en le considérant comme un mal, mais un mal inévitable, le système présent du marché mondial des produits alimentaires, restreignant ainsi nos débouchés à la seule satisfaction des besoins nationaux ? Sinon, par quelle politique autre que de restriction, de diminution par contrainte de la production, par quel moyen pensez-vous modifier cette situation et engager valablement au niveau mondial une organisation des échanges conforme aux besoins des hommes ?

Cette question n'appelle pas une réponse sentimentale, mais une réponse politique. Le problème est politique. Il serait dangereux, selon moi, de croire qu'un comportement malthusien des nations nanties serait sans conséquence sur le comportement politique des autres pays et la paix dans le monde. Le crime contre l'humanité ne réside pas seulement dans le fait de la guerre. Il consiste aussi à refuser les moyens d'existence, notamment lorsqu'on les possède soi-même en abondance. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Cependant, cette inspiration est contestée jusque dans notre pays. Certains disent et écrivent qu'il vaudrait mieux laisser à d'autres qu'aux agriculteurs européens le soin de nourrir l'Europe et une partie du monde. Cette abdication — car c'en est une à mes yeux — permettrait, selon cette opinion, à l'Europe d'acheter à bas prix les produits alimentaires nécessaires et d'exporter plus facilement les produits industriels. Nous rejetons cette opinion ; elle est illusoire. Même en temps de paix il est indispensable que la France et la Communauté européenne garantissent au moins leur indépendance alimentaire par une abondante production agricole. Si nous renoncions, on peut être assuré que les prix mondiaux des produits agricoles remonteraient rapidement et que des nations industrialisées telles que les Etats-Unis d'Amérique en tireraient profit. Le malthusianisme agricole conduit à la dépendance du pays, au dictat des prix par l'extérieur et il contrarierait la nécessité de lutter contre la faim dans le monde.

Pour nous, par conséquent, il s'agit de faire de l'agriculture française un secteur moderne et compétitif de l'économie nationale et européenne qui assure à celle-ci une indispensable indépendance alimentaire et procure aux agriculteurs un revenu non plus d'assistés, mais un revenu décent, conforme à leurs efforts, dans des conditions de travail et de vie équivalentes à celles des autres catégories socio-professionnelles.

Nous n'apercevons pas de politique de remplacement. Il doit donc s'agir, demain, d'un type européen d'agriculture qui reste à créer, d'une agriculture compétitive, à responsabilité humaine faisant largement appel aux formules associatives et communautaires.

Cela suppose un certain nombre d'objectifs clairement définis : le niveau de la population active agricole, d'abord, son niveau global et sa répartition régionale, ensuite. L'exode agricole auquel nous assistons, si tant est qu'il soit inéluctable, doit en tout cas être organisé alors qu'il se réalise encore trop souvent dans les pires conditions économiques, sociales et humaines.

Nous assistons, et j'en suis le témoin dans ma propre région, à une sorte de déportation économique invisible à l'intérieur alors que ce que nous voulons, c'est une promotion pour ceux qui partent et pour ceux qui resteront au travail de la terre.

Nous voulons une formation générale et technique plus poussée, aussi bien pour ceux qui restent que pour ceux qui partent,

des mesures sociales, et sur ce dernier point vous avez accompli un pas important pour les agriculteurs mais peut être sera-t-il nécessaire de généraliser l'indemnité viagère de départ à 55 ans.

Nous voulons une économie générale en expansion pour accueillir les jeunes qui sont en surnombre dans l'agriculture et qui ne trouvent pas, même dans des régions actives, des possibilités d'emploi.

Expansion, régionalisation, décentralisation, véritable politique d'aménagement du territoire sont certainement les clés de ce que vous avez appelé la mutation. C'est d'ailleurs un fort vieux mot de la langue française et qui n'a pas changé de sens, si j'en crois le *Littré*, depuis le Moyen Age : il signifie le changement de prince, sans révolution. (*Rires sur de nombreuses travées.*)

Je ne demande pas le changement de prince, mais je demande le changement de politique.

Certaines productions sont excédentaires dans la Communauté européenne, mais pas toutes. Une réorientation est indispensable. Nous avons de grandes possibilités d'expansion dans la culture du maïs et de la viande bovine et ce point me préoccupe tout particulièrement dans ma région. Cela suppose, par conséquent, une nouvelle hiérarchie des prix européens qui devraient tenir compte des coûts de production. En aucun cas, il ne peut être question d'instaurer une quelconque limitation de production dans le cadre national.

Voilà l'essentiel du propos que je voulais vous présenter. Les orientations souhaitables ne peuvent être définies que dans le cadre européen.

Une telle politique, j'en suis conscient, coûtera cher. Elle demandera un effort au départ, mais elle permettra à terme d'aboutir à un résultat et à une solution originale que ni le monde industriel capitaliste ni le monde communiste n'ont encore trouvée pour l'agriculture.

Il s'agit d'inciter les agriculteurs à réaliser eux-mêmes l'évolution indispensable, mais ils ne le feront que s'il leur est présenté un plan cohérent au niveau des hommes, des régions, des exploitations et de leur environnement économique.

A cet égard, je souscris à toutes les remarques qui ont été présentées sur la nécessité de faire évoluer la transformation et la commercialisation des produits agricoles, car il y a là les moyens effectifs de valoriser nos productions.

Voici une dernière considération qui vous montrera l'esprit dans lequel nous entendons contribuer à vos recherches, monsieur le ministre, touchant au problème foncier.

La modernisation de l'agriculture impose qu'une solution soit trouvée au financement des structures foncières. Les agriculteurs, sauf dans des cas privilégiés, ne peuvent réaliser les investissements nécessaires à la fois dans le domaine du capital d'exploitation et dans celui du capital foncier. Nous sommes de ceux qui réclament depuis plusieurs années qu'une solution nouvelle soit trouvée pour que des capitaux extérieurs à l'agriculture s'investissent dans le capital foncier. Encore conviendrait-il de se garder de certaines erreurs qui contrarient cette évolution souhaitable ; ainsi celle qui a été récemment commise à propos des droits de succession.

Je voudrais, en conclusion, dire que dans l'attente d'une politique économique globale, dont le Gouvernement n'a pas encore présenté les grandes lignes, dans l'espoir qu'il le fera un jour, des mesures immédiates plus limitées, dont les sénateurs de mon groupe vous entretiendront, doivent être adoptées : c'est l'actualisation et le soutien des prix par des interventions sur les marchés au stade le plus proche de la production ; l'organisation, à défaut de cette politique d'ensemble que j'évoquais, des productions excédentaires ; l'expansion des débouchés ; la limitation d'importations en provenance des pays tiers ; l'unification des charges, des coûts de production et des aides dans l'ensemble des pays de la Communauté — c'est là que j'attends du Gouvernement un élan nouveau puisqu'il est placé devant des échéances qui ne peuvent plus être retardées — l'institution entre tous les pays partenaires d'un véritable régime préférentiel en faveur des produits originaires de la Communauté. J'allais ajouter, si les derniers événements ne me l'interdisaient, une atténuation, un fléchissement de la fiscalité qui frappe les produits de consommation, mais je m'aperçois qu'à ce point de mes souhaits je ne peux être exaucé. Je dirai seulement que j'espère que l'effort de redressement financier, qui va transférer sur les consommateurs la charge presque entière de l'austérité, aura un caractère provisoire. (*Murmures à gauche.*)

Puis-je vous prier, monsieur le ministre, de vous écarter de toute mesure qui, sous prétexte de solidarité professionnelle, tirerait ses ressources d'un prélèvement sur les prix des produits au stade de la production ?

Ce genre d'initiative qui a reçu un instant le nom de « reprise » ne sauverait pas, selon nous, les secteurs déficitaires de l'agriculture et n'aboutirait qu'à rendre plus difficile encore la vie

des exploitations qui restent compétitives et équilibrées. Toute décision de cette nature ne pourrait qu'accentuer et la division de l'agriculture et le malaise social qui se développe dans ses rangs.

Ce que nous demandons, c'est qu'on sorte des habitudes dans lesquelles nous vivons depuis des années, qu'un horizon nouveau arrache l'agriculture à son découragement.

Nous souhaitons l'établissement d'une charte agricole qui trace l'avenir au moins pour dix ans. Nous estimons qu'une telle charte doit faire l'objet d'une consultation préalable des organisations professionnelles agricoles et d'un vote du Parlement. Ce n'est pas par une politique annuelle enserrée dans le carcan du cadre budgétaire — un carcan au demeurant devenu fort élastique du fait d'une réduction de crédits dont nous ne connaissons pas encore les points d'application — que pourront être fixées les définitions et les orientations nouvelles.

Nous sollicitons du Gouvernement une déclaration qui l'engage à définir une politique globale et qui aurait été éclairée par les graves négociations qui vont s'ouvrir à Bruxelles.

Notre opposition — vous n'en serez pas surpris — sera totale si le Gouvernement se dérobe à cet effort de rénovation complet de la politique agricole. En revanche, notre appui ne sera pas disputé si le Gouvernement s'engage enfin sur la voie du redressement, que nous appelons de nos vœux et auquel nous sommes prêts à apporter pour notre part toute notre énergie.

Quand l'enjeu concerne des millions de familles et un aspect capital de l'avenir économique et social du pays, les rivalités partisans ou les obstinations gouvernementales doivent être surmontées et dépassées dans un sursaut de solidarité dont l'élan devrait être l'exemple pour tous les peuples qui doivent combattre la honte d'un monde aujourd'hui divisé et demain, peut être, déchiré entre l'abondance et la misère. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Robert Boulin.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, je voudrais intervenir — rassurez-vous — d'une façon très brève, mais les propos de M. Durieux et de M. Lecanuet appellent de ma part une remarque.

M. Lecanuet vous a dit voilà quelques instants qu'il fallait changer, non de prince, mais seulement de politique et il a conclu qu'il fallait faire une sorte de révolution pacifique, mais en écoutant ses propos, j'ai eu le sentiment qu'il voulait la faire dans le respect des droits acquis.

En réalité, les problèmes avec lesquels l'agriculture est confrontée sont des problèmes difficiles — qui nécessitent des solutions réalistes — je l'ai dit du haut de la tribune — mais surtout, par-dessus tout, il ne faut pas laisser croire aux agriculteurs qu'il y a de fausses solutions.

L'une d'entre elles, monsieur Durieux — et Dieu sait si je ne cesse de le répéter, mais on ne cesse de me la prôner — c'est l'indexation des produits agricoles.

Je ne suis pas hostile à l'indexation qui a été décidée à une certaine époque.

**M. Pierre de Félice.** Merci !

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Je crois, en effet, que, dans cette période d'instabilité monétaire permanente, il fallait peut-être prévoir l'indexation. Mais aujourd'hui, si vous l'appliquez, nos prix agricoles seraient beaucoup plus bas qu'ils ne le sont.

Qu'on cesse donc de répandre cette fausse légende, qui d'ailleurs ne correspond plus à la réalité européenne et qui nous exposerait, si nous pratiquions automatiquement des prix nationaux plus élevés — ce n'est pas M. Lecanuet qui, sur ce point, me démentira — à une pénétration de nos partenaires, c'est-à-dire à la rupture des termes du marché.

Vous me permettez une deuxième observation. Je ne suis pas hostile à l'Europe, monsieur Lecanuet. Si vous m'avez écouté — je ne doute pas que vous l'ayez fait — la phrase finale que j'ai pris la précaution de lire — car j'aime bien me libérer des textes, mais, quand on parle de problèmes européens et qu'on est entendu au-delà des frontières il faut peser ses termes — était la suivante : « La France entend rester fidèle à la lettre du traité de Rome et à l'esprit de solidarité qui est à la base de la construction de l'Europe. » C'est vous dire que, sur le fond, je ne mets pas en cause les accords antérieurs. Il ne faut pourtant pas laisser croire au monde agricole confronté à des difficultés que l'Europe est la solution miracle. Permettez-moi, sans être trop long, de vous faire une remarque personnelle.

Un hasard malheureux a fait que j'ai été candidat aux élections législatives à la suite de la mort de mon suppléant en 1966, et

comme vous le savez, cette période électorale coïncidait avec une élection présidentielle. Je suis allé dans les campagnes, car j'ai un électorat en majorité rural, et tous les agriculteurs m'ont dit : « Avec l'Europe, tous nos problèmes sont réglés ». Je n'ai cessé de répéter à cette époque qu'effectivement il fallait poursuivre l'édification de l'Europe, mais que cela présentait des difficultés considérables et qu'il n'y avait pas dans la seule construction de l'Europe de solution miracle.

J'ai retenu de vos propos, monsieur Lecanuet, que faire une Europe politique devrait aboutir, en ce qui concerne le ministre de l'agriculture, à la solution de ses problèmes, du moins à la simplification des difficultés du monde paysan. Hélas, comme secrétaire d'Etat au budget — et je vous rappelle que j'y suis resté sept ans — je suis allé très souvent à Bruxelles pour y traiter des questions fiscales et en tant que ministre de l'agriculture, je vais souvent à Bruxelles ou à Luxembourg pour parler des problèmes de l'agriculture. Quand vous dites « il faut une harmonisation progressive », vous avez tout à fait raison, mais il faut faire attention à ce que cela signifie. D'abord cela implique une harmonisation des techniques de l'ensemble des pays au point de vue des mécanismes fiscaux, et la T. V. A. est un des premiers éléments qui va dans le sens de cette harmonisation.

**M. Jean Lecanuet.** Avec des différences de taux !

**M. Robert Boulin,** ministre de l'agriculture. Avec des différences de taux, parce qu'il faudrait relever en France les impôts directs et diminuer les impôts indirects, ce que vous oubliez de dire et que je vous indique en passant.

Nous ne croyons pas devoir nous engager dans cette voie. Il existe beaucoup d'autres difficultés fiscales, monétaires, au sein même de la Communauté. Il y a même quelques paradis fiscaux.

Quand vous parlez d'harmonisation, que ne proposez-vous pas l'abrogation de l'article 21 de la loi d'orientation agricole qui limite l'importance de certaines de nos exploitations, en particulier en matière de volaille ou en matière de porc, par rapport à nos partenaires ? Que ne demandez-vous la suppression intégrale de la règle des cumuls qui n'existe pas sur le plan européen ?

Bien sûr, il faut une harmonisation, mais elle doit être progressive et ne pas aller plus vite que la mutation des esprits ne s'accomplit.

Ici, je me permets de vous donner un deuxième exemple : je suis confronté — et cela m'intéresse comme Girondin, bien que je sois d'abord ministre de l'agriculture — avec le problème des règles en matière de vin qui va faire l'objet, les 9 et 10 décembre, d'une discussion importante. J'ai posé le préalable, et je le maintiendrai, qu'avant d'aborder le problème des règlements sur le vin soit établie une harmonisation sur la législation œnologique et sur la définition même du vin. Avant que nous y parvenions, il se passera quelques lustres. J'ajoute que même à partir du moment où nous aurions abouti au niveau communautaire, il faudrait ensuite réaliser l'application et le contrôle, ce qui est une autre affaire.

Enfin, dans la confrontation européenne, nous avons été obligés de prévoir un certain nombre d'exceptions pour permettre aux différents Etats de se réadapter — je pense au maïs pour l'Italie. Vous n'empêchez jamais dans l'Europe qu'un certain nombre de pays échangent des produits industriels contre d'autres.

Vous aurez beau brandir la règle de la préférence communautaire, vous n'empêchez jamais l'Italie ou l'Allemagne d'acheter hors de la Communauté du maïs ou du blé en échange de leurs voitures automobiles.

Ce qu'il faut dire à nos agriculteurs, c'est que la première difficulté dans le sens d'une harmonisation européenne — et combien je la ressens comme ministre de l'agriculture — c'est la confrontation avec des techniques industrielles où nos partenaires sont en réalité mieux armés que nous-mêmes et où nous sommes obligés d'atténuer ces chocs qui pourraient être redoutables pour l'agriculture française.

Quand vous dites que ce budget de l'agriculture est un budget de gestion, je vous trouve sévère. En réalité, il traduit une politique qui date de 1960 et qui est même antérieure pour certains points, mais qui accomplit une profonde mutation de notre agriculture.

Comme l'ont rappelé MM. Driant et Dullin à la tribune, et je leur suis reconnaissant de l'avoir dit, à travers cette confrontation au niveau de l'Europe, si dure et si grave, ce qui freine nos efforts ce sont les problèmes humains, qu'il faut traiter d'une façon humaine et avec prudence. Devant l'effort énorme demandé à nos paysans, il ne faut pas leur faire croire à des solutions miracles.

C'est pourquoi, sans revenir — et Dieu sait si nous la voulons — sur la construction européenne, sur cette vaste confrontation européenne où je vais moi-même passer une très large partie de cette année 1969, il ne faut pas vivre sur de fausses illusions.

En tout cas, monsieur Lecanuet, permettez-moi amicalement de vous le reprocher, vous avez parlé d'un certain nombre de contraintes qu'allait supporter l'ensemble de la nation et, en particulier, le monde agricole. Ce que vous auriez dû dire, c'est qu'une dévaluation aurait peut-être été la fin de l'Europe et d'abord de l'Europe agricole. Car je peux dire, après m'être penché plusieurs jours sur ce problème, que la dévaluation d'un seul pays était un mécanisme qui faisait courir à notre monde agricole un tel risque que même les contraintes que celui-ci devra observer, pour participer au redressement du pays, lui seront finalement beaucoup plus favorables.

Dans la décision importante prise ces jours derniers et qu'approuve la très large majorité de ce pays, je crois que c'est l'Europe et l'agriculture française qui, finalement, y gagneront. (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Léon David.

**M. Léon David.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, monsieur le ministre, vous avez dit, au cours de votre première intervention cet après-midi, qu'il fallait aborder le problème agricole avec franchise. Vous permettez que je l'aborde avec le même sentiment.

Il n'y a rien d'original à dire que l'agriculture française connaît une situation difficile ou paradoxale, comme vous l'avez indiqué. Ce qu'il faut dire et que tout le monde sait, c'est que ce sont les exploitations familiales agricoles et la paysannerie laborieuse qui subissent les méfaits de la politique gouvernementale et de certains accords internationaux.

Le changement de ministre, pour ce secteur important de notre économie, ne modifie pas les problèmes posés. Vous déclarez vous-même qu'il n'y a pas, de votre part, une politique agricole nouvelle, mais une suite avec adaptations. En effet, vous poursuivez et aggravez, ce me semble, un processus dans lequel vous êtes engagé : celui de la liquidation des exploitations familiales dont votre plan, le plan Boulin, est un instrument...

**M. Robert Boulin,** ministre de l'agriculture. Qui vous a dit cela ? J'ai sans doute lu cela dans *l'Humanité*, mais cela ne veut rien dire !

**M. Léon David.** Je vous ai dit que je parlerai avec la même franchise dont vous vous êtes réclamé !

**M. Robert Boulin,** ministre de l'agriculture. Je voudrais savoir où vous avez trouvé cela ! Moi je l'ai lu dans *l'Humanité*...

**M. Léon David.** Je vais vous l'expliquer, car il s'agit d'un problème de classes et je suis l'un des seuls à le poser ici !

Cela dit, je reprends ma phrase, car elle semble vous toucher : ... vous poursuivez et aggravez un processus dans lequel vous êtes engagé, celui de la liquidation des exploitations familiales dont votre plan est un instrument. Vous déclarez, ce que nous avons déjà entendu de vos prédécesseurs, que seules les exploitations organisées, compétitives et rentables pourront subsister. Cela, pensons-nous, est un constat de faillite de la politique agricole menée jusqu'à ce jour par les gouvernements de la V<sup>e</sup> République.

Votre plan prévoit, en conséquence, la division de l'agriculture française en trois catégories : celle compétitive et dynamique dont il convient de favoriser le développement, celle qui choisit la sécurité en échange de sa disparition immédiate ou à terme, et celle qui attend pour s'orienter vers l'une ou l'autre des catégories précédentes. Vous prévoyez trois séries de mesures : sociales, économiques, financières. Pour ces dernières, serez-vous en mesure de les obtenir et de les appliquer après les décisions gouvernementales, votées par la majorité du Parlement, tendant à une réduction massive des budgets ?

La question vous a été posée il y a un instant. Certaines mesures sociales prévues semblent, en effet, répondre aux revendications longtemps réclamées par le Mouvement de défense des exploitations familiales et pour l'aboutissement desquelles notre parti et ses élus n'ont cessé de lutter afin d'éviter, dans la mesure la plus large possible, aux victimes de la politique gouvernementale une situation trop grave, mesures, soit dit en passant, encore fort loin des nécessités, mais mesures qui existent.

L'action menée dans le pays a contraint à notre avis le pouvoir à adoucir le plan de liquidation de la petite paysannerie par quelques mesures sociales encore insuffisantes, tout en faisant accepter leur départ de la terre par un nombre considérable de petits cultivateurs. Ces mesures économiques tendent donc à pousser vers la concentration agraire et déjà, depuis dix ans, combien de petits exploitants ont dû cesser leur activité agricole.

Si votre budget atteint près de dix-huit milliards de francs, force nous est de constater que les dépenses d'investissement prévues sont stagnantes. Le programme des constructions pour l'enseignement agricole, pour l'aide aux bâtiments d'élevage et à l'habitat rural est en diminution.

Les crédits pour l'adduction d'eau et l'électrification sont maintenus au même niveau, ainsi que ceux destinés à la voirie rurale. L'aide promise aux exploitants les plus défavorisés ne fait plus l'objet d'aucun crédit. Enfin, il n'est nullement question des facteurs qui pourraient augmenter la consommation du marché intérieur par un relèvement du pouvoir d'achat des consommateurs et par la réduction de la fiscalité indirecte qui permettrait d'abaisser les prix à la consommation.

Nous assistons à une politique contraire, puisque le pouvoir d'achat régresse à cause des dernières mesures financières dont l'extension de la T. V. A. à l'agriculture d'abord, et la majoration de la T. V. A. sur tous les articles ensuite.

Enfin, toujours au sujet de votre budget, je me permets de me faire l'écho des revendications du personnel de votre ministère. Sans entrer dans le détail, je reprends l'essentiel de ce qui nous a été communiqué par l'ensemble des syndicats de votre personnel. Ils constatent que le Gouvernement ne prévoit dans le budget général, aux charges communes, comme mesures nouvelles, qu'une augmentation de 3 p. 100 de la masse salariale contre 3,17 p. 100 dans le projet de 1968, alors que la prévision officielle de hausse de prix est de 4,1 p. 100. Les engagements pris à l'égard de certaines catégories, spécialement les catégories C et D, l'insuffisance, reconnue lors des négociations de la rue Oudinot, des revalorisations annuelles de rémunérations, nécessitent indiscutablement le dégagement de crédits supplémentaires.

Il ne m'est pas possible d'énumérer les revendications particulières des différentes catégories de personnel, vous les connaissez certainement; les syndicats ont dû vous les communiquer, je me bornerai donc aux questions d'ordre général qui sont l'augmentation générale des traitements en rapport avec la progression du revenu national, le relèvement uniforme de dix points de la grille indiciaire, l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue pour pension, la revalorisation indiciaire du cadre B, l'établissement d'un plan de réforme valable des catégories C et D, l'attribution d'une nouvelle tranche de transformations d'emplois, la suppression des abattements de zone de salaires.

Monsieur le ministre, voyez-vous, les syndicats nous écrivent et nous sommes heureux d'exposer leurs revendications du haut d'une tribune parlementaire.

Parlementaire d'une région de cultures maraîchères, fruitières et viticoles, permettez-moi plus particulièrement d'attirer votre attention sur ces secteurs de l'économie agricole. J'ai eu l'occasion à maintes reprises de signaler les difficultés considérables que rencontrent les maraîchers et arboriculteurs pour écouler leurs produits et obtenir des prix rémunérateurs pour la partie commercialisée. C'est par période une véritable catastrophe allant jusqu'à la destruction de milliers et de milliers de tonnes de fruits et de légumes. Vous ne pouvez pas concevoir le désespoir de nos paysans lorsqu'ils voient pourrir ou qu'il leur faut détruire légumes et fruits. C'est la condamnation d'un régime qui détruit les récoltes alors que dans le même temps tous les Français — j'y insiste — ne mangent pas suffisamment de fruits parce qu'ils sont trop chers à la consommation et que des gens meurent de faim.

Y a-t-il trop de fruits? Dans ce cas permettez-moi de vous suggérer quelque chose que vous avez lu dans *l'Humanité*. Je vous en félicite d'ailleurs; vous avez de bonnes lectures. (*Sourires.*)

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** J'espère que vous, vous lisez la *Nation*. (*Rires.*)

**M. Léon David.** Il est si petit que je ne le trouve pas! (*Nouveaux rires.*)

Je reprends mon propos: Y a-t-il trop de fruits? Dans ce cas, permettez-moi de vous suggérer de limiter la production des grandes exploitations. Contraignez-les à l'arrachage. Orientez-les vers d'autres productions. Mais permettez aux petits arboriculteurs du sud-est et du sud-ouest de vivre sur leurs terres.

Les retraits sur les marchés et la destruction des récoltes sont insupportables. Je sais que vous rémunérez partiellement le tonnage détruit. Mais avouez que, financer d'une part grâce aux cotisations agricoles, et, d'autre part, par des sommes prises sur le Trésor alimenté par les contribuables, un produit qui ne profite à personne est une conception un peu particulière de l'économie!

La limitation de la production des grandes propriétés nécessite par conséquent la création d'un statut fruitier, de même qu'il

existait précédemment un statut viticole. Il faut obtenir de la part de nos partenaires du Marché commun l'arrêt des importations de fruits et légumes, lorsque ces importations sont susceptibles de faire tomber nos prix nationaux au-dessous d'un prix raisonnable.

Vous dites que cela n'est pas possible et que nous ne pouvons pas refuser les importations. C'est là un des résultats désastreux du Marché commun, que nous avons, nous communistes, combattu en son temps.

Monsieur le ministre, au cours de votre première intervention vous avez fait allusion à une organisation politique qui critiquait le Marché commun et vous avez souligné avec force les possibilités d'exportation que nous offre le Marché commun, mais vous avez oublié de parler des importations car, si les exportations se sont quelque peu développées — je veux bien l'admettre — les importations se sont considérablement accrues. Elles inondent notamment ma région en fruits et légumes et provoquent l'effondrement des cours de nos produits.

D'autre part, en réponse à une question que vous posait M. Pellenc — et si je me trompe vous rectifierez — je vous ai entendu dire: « Nous avons le Marché commun et hélas! nos frontières sont ouvertes. » Dans ces conditions, nous ne pouvons pas trouver dans le Marché commun l'espérance que d'aucuns ont voulu donner à nos cultivateurs en leur promettant notamment le mirage du marché allemand.

Cependant, si vous ne pouvez rien contre les importations en provenance du Marché commun, vous pouvez réagir contre celles des pays tiers, notamment en période de pleine production française. Je sais qu'on le fait dans certains cas, mais je crois qu'il faudrait le faire systématiquement afin que, lorsque la production est à son maximum, nos maraîchers, nos arboriculteurs ne voient pas arriver sur le marché français des quantités considérables de fruits et légumes venant des pays tiers.

Les agriculteurs de nos régions réclament un allègement des charges qui pèsent sur leur production, l'abrogation de la normalisation obligatoire dans le cadre du marché intérieur, l'autorisation du remploi des emballages vides et l'abrogation pure et simple de la T. V. A. sur les produits agricoles.

D'autre part, monsieur le ministre, vous envisagez d'accorder des bons pour la distribution gratuite aux économiquement faibles, de lait, de beurre, de fruits et légumes à prendre chez les commerçants. Nous préconisons cette mesure depuis longtemps et j'ai eu l'occasion à Marseille, lors d'une réunion tenue à la préfecture des Bouches-du-Rhône, d'échanger avec vous certaines idées. Je vous ai suggéré alors de distribuer gratuitement les produits aux économiquement faibles plutôt que de les détruire; j'ajoute qu'il faudrait étendre ces répartitions aux collectivités telles qu'écoles, hôpitaux, hospices, casernes, etc.

Quelques mots maintenant sur la viticulture. Pourquoi le prix de campagne du vin n'est-il pas encore fixé alors que la loi fait obligation de le fixer avant le 1<sup>er</sup> août précédant les vendanges? Pour les trois récoltes de 1963 à 1966, le prix de campagne du vin est resté inchangé; celui de la campagne 1967-1968 n'a marqué qu'une progression de 6 p. 100 par rapport à celui d'il y a cinq ans.

Au cours de la campagne qui vient de s'achever, un redressement des cours s'est opéré sur les vins de consommation courante. Est-ce le résultat de la réduction des importations des vins d'Afrique du Nord?

Les viticulteurs familiaux sont d'accord pour une libération provisionnelle minimum de 100 hectolitres par exploitation et l'instauration d'un taux de blocage progressif en fonction du volume et du rendement de la récolte, avec une commercialisation minimale de 300 hectolitres par exploitation. Ils demandent également un allègement de la fiscalité par l'abaissement de 13 à 6 p. 100 de la T. V. A. et la réduction du droit de la circulation.

En terminant, je voudrais vous donner connaissance de quelques solutions que nous proposons en faveur de la paysannerie laborieuse. Quand vous avez proposé les vôtres en précisant que ce n'était pas le moment de chanter des romances aux agriculteurs, je n'ai pu que sourire! Est-ce à dire que vos prédécesseurs leur ont chanté la romance? (*Sourires.*)

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** J'ai dit cela pour vous! (*Nouveaux sourires.*)

**M. Léon David.** Si vous avez qualifié notre propagande de « romance », alors pour conclure, je vais vous chanter la romance! (*Rires.*)

Voici ce que nous proposons au sujet des structures agricoles: institution d'un droit de préemption en faveur des petits et moyens paysans sur les terres mises en vente et en location, avec octroi de prêts à long terme et à faible intérêt et exonération des droits de mutation et d'enregistrement; pour rendre effectif

ce droit de priorité, limitation des entreprises agricoles capitalistes par une réglementation très stricte des concentrations de terres et des cumuls d'exploitation ; interdiction, à partir de certaines superficies, de l'achat de terres par des non-agriculteurs et des ressortissants étrangers ; attribution d'une indemnité viagère de départ substantielle à tous les exploitants familiaux âgés, y compris aux fermiers et métayers qui cessent d'exploiter et rendent ainsi des terres disponibles ; décentralisation et démocratisation des S. A. F. E. R. ; élection de commissions locales de réorganisation foncière en vue de placer l'amélioration des structures agricoles des exploitants familiaux sous le contrôle des paysans eux-mêmes ; réforme des statuts du fermage prévoyant en particulier les mesures suivantes : baisse des fermages abusivement élevés, conversion en faveur des métayers, stricte limitation du droit de reprise, allongement de la durée du bail, juste indemnité aux preneurs sortants, amélioration de l'habitat rural.

Pour opposer l'organisation coopérative à la concentration capitaliste, je vous propose : la démocratisation du statut et de la gestion de la coopération agricole et le soutien matériel et financier à toutes ses formes — l'orateur qui m'a précédé vous reprochait d'ouvrir des perspectives d'avenir aux populations agricoles, mais je crois vous en présenter quelques-unes ! — une aide particulière aux coopératives d'utilisation de matériel agricole grâce à une ristourne à l'achat de matériel agricole et à des prêts d'équipement à long terme et à faible intérêt ; un appui actif aux petits et moyens paysans décidant librement le groupement de leurs terres, l'organisation du travail en commun et la création des coopératives agricoles de production, ce qui leur garantit notamment une limitation de la durée du travail, le repos hebdomadaire et des congés annuels.

Je vous propose enfin quelques mesures d'ordre économique et social : abaissement du prix des produits industriels — vous avez répondu tout à l'heure à M. Durieux qu'il ne fallait plus revenir sur cette question de l'indexation, car les paysans y perdraient, mais j'en doute car les prix des produits industriels ont augmenté, semble-t-il, bien plus que ceux des produits agricoles...

**M. Emile Durieux.** Très bien !

**M. Léon David.** ... priorité accordée à la production des exploitations familiales à des prix rémunérateurs et stables avec exonération de toutes charges de résorption ; attribution de fonds spéciaux pour l'installation, le paiement des soultes et l'équipement des jeunes agriculteurs ; enfin, organisation des marchés agricoles et développement sous forme coopérative de moyens modernes de collecte, de stockage et de transformation des produits agricoles.

Voilà une partie du programme agraire du parti communiste français plus favorable à la paysannerie laborieuse dans l'immédiat et dans le futur que votre plan ! Soyez assuré, que nous nous acharnerons dans nos campagnes à expliquer ce programme et que nous emploierons tous les moyens légaux à notre disposition pour le faire aboutir. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur quelques travées au centre gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Brousse.

**M. Martial Brousse.** Monsieur le président, mes chers collègues, après le brillant exposé de M. le ministre, mes propos vont paraître un peu fades. Cependant, mes critiques seront utiles pour vous permettre d'atteindre le but que vous vous proposez, c'est-à-dire remédier au marasme de notre agriculture.

Le projet de budget pour 1969 que vous nous présentez se caractérise, nous répète-t-on, par une augmentation de crédits très sensible par rapport au budget pour 1968. Je ne m'en plains certes pas mais, en analysant ces crédits, je suis obligé de constater qu'ils sont davantage destinés à maintenir la situation actuelle de l'agriculture, qui n'est pas — vous l'admettez vous-même — particulièrement prospère, qu'à préparer l'avenir.

Vous avez l'intention, paraît-il, de proposer au Parlement ou de prendre par la voie réglementaire des mesures susceptibles de ramener une certaine prospérité dans le monde agricole. Je ne veux pas aujourd'hui discuter de ces mesures, ne les connaissant pas toutes d'une façon précise, mais laissez-moi vous dire que je ne crois pas au gigantisme. S'il est exact que l'on doive s'orienter, dans une certaine mesure, vers l'augmentation de la surface des exploitations agricoles pour assurer le plein emploi des travailleurs des champs et tenir compte de l'équipement normal mis à l'heure actuelle à leur disposition, la surface des sols n'est pas le seul élément susceptible d'assurer la rentabilité ou la vitalité de nos exploitations.

Si, lors de votre tour de France agricole, vous vous étiez arrêté en Lorraine, j'aurais pu vous soumettre les résultats des travaux du centre de gestion de mon département et vous auriez constaté que certaines exploitations de 40 à 50 hectares

équilibraient leur budget, alors que d'autres, de 80 à 100 hectares, étaient en déficit. En effet, bien d'autres éléments interviennent et j'en citerai quelques-uns : le climat et la nature du sol, à l'égard desquels nous pouvons peu de chose, mais aussi le savoir-faire de l'exploitant, son intelligence, son esprit d'organisation, sa formation technique, pour lesquels nous pouvons davantage.

Un autre élément qui contribue à assurer cette rentabilité, c'est la structure foncière et notamment la dispersion des parcelles. Dans mon esprit, il ne s'agit pas seulement de réunir plusieurs exploitations ; en effet, si les parcelles ne sont pas groupées, on n'aura réussi qu'à multiplier les difficultés du cultivateur. C'est pourquoi l'action des S. A. F. E. R., pourtant bénéfique, ne peut remplacer le remembrement.

Je vous citerai, à cet égard, l'exemple de notre région de l'Est : par suite de la guerre 1914-1918, de nombreux exploitants ont quitté la terre, leurs exploitations ont été reprises par ceux qui sont restés et la surface moyenne des exploitations atteint 50 hectares ; malgré cela, dans beaucoup de communes, la surface moyenne des parcelles reste de 50 ares. Le regroupement parcellaire est une chose et la concentration des exploitations une autre !

Ces deux éléments, la formation technique et le regroupement parcellaire, vous pouvez les mettre à la disposition des agriculteurs, d'une part, grâce à l'intensification de l'enseignement agricole, d'autre part, grâce au remembrement qui, tout en abaissant le prix de revient de la production agricole, allège de surcroît le travail du cultivateur.

Or ces deux éléments, qui contribuent peut-être plus que beaucoup d'autres à assurer la rentabilité des exploitations agricoles, figurent à votre budget, mais les crédits correspondants se trouvent diminués par rapport à 1968, alors que l'ensemble de ce même budget est en augmentation appréciable. En effet, le chapitre 56-30 concerne l'équipement agricole ; il fait état d'une diminution de crédit de 31.500.000 francs. Pour les autorisations de programme, 170 millions de francs seulement sont inscrits alors que les années précédentes — et ce depuis 1964 — les crédits, déjà insuffisants, s'élevaient à 201 millions de francs.

Nous sommes loin des espoirs qu'avait fait naître le vote de la loi de programme car actuellement une douzaine encore de départements français, dont celui que j'ai l'honneur de représenter, ne sont dotés d'aucun établissement public d'enseignement agricole. Comment, dans ces conditions, les cultivateurs peuvent-ils espérer voir leurs enfants obtenir cette formation professionnelle qui leur a tant manqué ?

Avant le vote de cette loi de programme, la formation technique des agriculteurs était, en effet, à peu près inexistante, alors qu'elle était très répandue dans les Etats voisins qui sont aujourd'hui nos concurrents. Comment s'étonner alors que notre agriculture ne soit pas compétitive ?

On a tenté de pallier cette carence en mettant sur pied en 1959 le service de la vulgarisation chargé de diffuser les meilleures méthodes de production. L'Etat a fait alors des efforts financiers qui ont permis d'atténuer en partie, pour les agriculteurs adultes, le manque de formation professionnelle. Malheureusement, cet effort n'a été ni assez intense, ni assez durable. Le service dit « de développement » a remplacé le service de vulgarisation et l'Etat s'est immédiatement déchargé de son financement. En effet, le développement est financé actuellement uniquement par une taxe sur certains produits agricoles et par le budget des chambres d'agriculture.

Monsieur le ministre, je voudrais bien savoir quelles sont vos intentions à ce sujet. L'an dernier, votre prédécesseur s'est refusé à inscrire, ne serait-ce que pour mémoire, une ligne au budget pour ce financement. Nous y tenions cependant, afin que si ce service devait se développer chaque année l'Etat le subventionne à nouveau et en permette ainsi la pérennité.

S'il n'en est pas ainsi, comme les ressources des chambres d'agriculture, basées uniquement sur la propriété non bâtie, ne sont pas très extensibles, que, du reste, leur budget ne peut augmenter indéfiniment étant soumis à votre autorisation, il est donc à craindre que ce service ne développe guère le savoir-faire des agriculteurs, ni l'orientation de leur production, ni la prospérité agricole, et le but recherché, une fois de plus, ne sera pas atteint.

Ce manque de moyens financiers risque de se produire dès 1969. En effet, si mes renseignements sont exacts, le budget de l'Association nationale pour le développement agricole — l'A. N. D. A. — va se trouver dès l'année prochaine en déficit d'environ douze millions de francs. Elle ne pourra dès lors plus remplir entièrement son rôle. C'est d'autant plus regrettable qu'avec un réseau d'animateurs couvrant toute la France, constitué par de nombreux conseillers agricoles, ce service

pourrait assez facilement convaincre les producteurs qu'ils ont intérêt à orienter leur production dans un sens que les pouvoirs publics, en accord avec la profession, auraient déterminé.

Cet accord serait d'autant plus facile à réaliser que cette association est paritaire, puisque vous y êtes représenté à partie égale avec la profession, que vos représentants y font d'excellent travail en collaboration avec les représentants agricoles. L'existence de cette parité est excellente, mais ce qui m'étonne un peu, c'est que seule la profession apporte à cette œuvre commune sa participation financière. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que puisque les responsabilités sont partagées, le financement devrait l'être également ? Pour ma part, j'ai toujours estimé qu'un tel financement eût été logique et équitable. Je souhaite donc qu'il en soit ainsi dans un proche avenir.

Je passe maintenant à la deuxième observation que je voulais faire au sujet de votre budget, qui a trait aux crédits affectés en 1969 aux aménagements fonciers — chapitre 61-70. Les crédits de ce chapitre passent de 405 millions à 362.550.000 francs, soit une diminution de 42.550.000 francs. Pour le remboursement proprement dit, la diminution atteint 38 millions de francs, le crédit passant de 315 à 277 millions. Encore, 12 millions de francs seront-ils réservés pour des actions de rénovation rurale, ce que je ne critiquerai nullement s'ils s'ajoutaient au crédit global. Les années précédentes, nous avons assisté à une stabilisation de ce crédit et j'ai eu l'occasion de signaler à votre prédécesseur leur insuffisance. A la demande d'organisations professionnelles, j'ai eu aussi l'occasion de déposer un amendement tendant à supprimer les crédits parce qu'ils étaient insuffisants et le Sénat a bien voulu le voter. Si le Gouvernement portait la moindre attention aux désirs des assemblées parlementaires, il aurait dû augmenter les crédits. Or, il les a diminués.

Le remboursement ne présente-t-il donc aucun intérêt pour l'agriculture ? J'ose espérer que ce n'est pas votre avis. Ce n'est pas en tout cas l'avis de ceux qui ont élaboré le V<sup>e</sup> Plan. Si nous nous en tenions aux objectifs du Plan, qui étaient cependant bien modestes et inférieurs à ceux prévus par le IV<sup>e</sup> Plan...

**M. Maurice Lalloy.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Martial Brousse.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Lalloy, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Maurice Lalloy.** Je m'excuse infiniment, mon cher collègue, de vous interrompre, mais je le fais simplement pour apporter de l'eau à votre moulin. Vous venez de parler du remboursement avec la foi qui vous anime et avec la foi, lorsque vous abordez ce sujet, de celui qui, dans son département, en a été le pionnier. Moi aussi, je voudrais apporter ma caution. Vous n'en avez pas besoin, certes, mais je l'apporte pour M. le ministre de l'agriculture.

J'ai fait ma première tentative de remboursement en 1924 sous le régime de la loi Chauveau, qui ne laissait aucun espoir quant à la bonne réalisation et au bon aboutissement de cette affaire. Depuis, je peux me féliciter d'avoir lancé, organisé et contrôlé dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne près de 250.000 hectares de remboursement. Je ne sache pas que les résultats n'aient pas été satisfaisants. Vous me direz sans doute qu'il s'agissait de départements privilégiés.

Quoi qu'il en soit, je voudrais souligner que le remboursement ne doit pas se faire uniquement pour la restructuration de la propriété, mais aussi pour celle des exploitations. Nous l'avons bien compris dans ce département, que j'ai administré fort modestement, en orientant le remboursement vers la restructuration des locations de terres.

Quant aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, j'en suis très partisan. Quant à l'indemnité viagère de départ, c'est un moyen essentiel, mais cela ne doit être qu'un point d'appui pour le futur, dans la mesure où l'apport de terres peut servir à la restructuration des exploitations.

En disant cela je ne fais sans doute que devancer mon collègue Brousse, qui ne manquera pas de traiter lui-même cet important problème.

Le remboursement n'est pas un outil qui permette essentiellement de produire beaucoup plus, c'est le moyen d'améliorer considérablement la productivité. Dans un temps où l'agriculteur voit ses revenus diminuer, le remboursement est une excellente opération car, je le répète, il doit permettre de mieux organiser les structures des exploitations pour aboutir à un prix de revient meilleur.

**M. Martial Brousse.** Ayant écouté avec intérêt l'observation de M. Lalloy, que je remercie de son appui, je voudrais me tourner maintenant vers M. le ministre pour l'inviter à parcourir les routes qui traversent le département de Seine-et-Marne et tous les départements où le remboursement a pris une grande ampleur. Il y verrait de grandes parcelles, même si beaucoup d'exploitations n'ont pas une surface très importante, et constaterait que la restructuration permet d'accroître la productivité puisque, comme vient de le dire M. Lalloy, le travail est beaucoup plus facile et le prix de revient des denrées produites un peu moins élevé, même si le rendement n'est pas sensiblement augmenté.

Pour en revenir à cette question de crédits, je constate que le projet de loi de finances pour 1965 prévoyait le remboursement de 700.000 hectares par an, alors qu'il eût fallu atteindre le million. Les crédits prévus pour cinq ans s'élevaient à 1.900 millions de francs, soit une moyenne de 380 millions par an.

Or les crédits ont été fixés pour 1966 à 360 millions, pour 1967 à 361 millions et pour 1968 à 360 millions, soit une réalisation, non pas des trois cinquièmes, mais de 56 p. 100 à peine. Nous pouvions espérer voir ces crédits augmentés lors des dernières années du Plan. Aussi suis-je désagréablement surpris de les voir réduits à nouveau dans une proportion considérable puisqu'ils ne sont plus, cette année, que de 277 millions, et je tiens compte du transfert des dépenses de personnel, non portées cette année au chapitre 61-70, qui s'élèvent à 25 millions. Donc, 277.500.000 francs pour les opérations proprement dites de remboursement et des travaux connexes, ce qui donne, pour les quatre premières années du Plan, 1.240 millions au lieu de 1.520. Je suis à peu près certain, malheureusement, que le budget de 1970 ne comprendra pas le crédit de 610 millions de francs nécessaire pour assurer l'exécution d'un plan cependant insuffisant.

Mais ce n'est pas tout. Depuis 1965, les honoraires des géomètres ont augmenté successivement, ce qui était sans doute justifié, de 20 p. 100 et 8,5 p. 100, et ils vont peut-être l'être une troisième fois de 9 p. 100. Le coût des opérations de remboursement, et surtout des travaux connexes, a également augmenté car, d'une part, les entreprises élèvent le prix de leur travail et, d'autre part, les opérations ont lieu de plus en plus dans des régions de bocage.

Or ce qui compte pour nous, c'est l'importance de la surface remembrée. Nous constatons que la conjugaison de prix de revient plus élevés et de la diminution des crédits a pour résultat de réduire de 30 à 40 p. 100 le nombre d'hectares effectivement remembrés. Péniblement, vous arriverez, monsieur le ministre, à regrouper des parcelles sur 400.000 à 450.000 hectares, au lieu des 700.000 prévus et du million nécessaire. Quelle carence du ministère de l'agriculture en cette matière alors qu'on s'en va claironnant partout l'importance du soutien de l'Etat à l'agriculture ! Vous rendez-vous compte du chemin qui reste à parcourir pour terminer en France cette opération qui conditionne la plupart des améliorations foncières ? Il reste encore dans le pays plus de huit millions d'hectares remembrables, ce qui nous donne, à cette cadence, plus de quinze ans, et vous vous étonnez, là aussi, que l'agriculture française ne soit pas compétitive ?

Dans le tableau de la situation économique qui nous expose les raisons qui ont amené le Gouvernement à nous proposer le budget pour 1969, il est indiqué que pour l'agriculture le Gouvernement s'est attaché à assurer la progression des actions prioritaires. Croyez-vous vraiment que le remboursement ne soit pas une action prioritaire ? Je doute que tous ceux qui connaissent l'agriculture soient de cet avis. Ce n'est pas celui de certains rapporteurs du budget de l'agriculture à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas l'avis de nombre de vos fonctionnaires, surtout de ceux qui dans nos départements sont en butte aux réclamations incessantes des agriculteurs. Je peux vous citer un département, celui que j'ai l'honneur de représenter, où 170 demandes sont en instance alors qu'on peut tout juste en satisfaire quinze par an. Toutes les semaines nous recevons des lettres de réclamation des maires des communes à ce sujet.

Puis-je vous rappeler, monsieur le ministre, qu'à un député qui, lors de la discussion de votre budget à l'Assemblée nationale, vous faisait part des difficultés pour son département à satisfaire les demandes de remboursement émanant des cultivateurs, vous avez répondu que vous envisagiez de résoudre ce problème pour sa région ? Que ferez-vous pour celle que je vous cite à l'instant ? Je souhaite que vous fassiez le nécessaire non pas pour telle ou telle région mais pour l'ensemble du pays.

Je comprends d'autant moins cette volonté de ralentir cette opération foncière que c'est un des rares moyens, comme le disait tout à l'heure notre collègue M. Lalloy, de diminuer le prix de revient des productions agricoles sans augmenter considérablement

ment la production, augmentation que vous craignez beaucoup, semble-t-il.

C'est un des rares moyens d'augmenter sans risque la productivité du travail paysan tout en atténuant, dans une large mesure, sa peine et ses longues et pénibles heures de travail. C'est le seul moyen, grâce au désenclavement des parcelles, de rendre possible l'orientation des cultures qui devrait servir de base à toute agriculture rationnelle et qui nous serait très utile à l'heure actuelle, car ce désenclavement permettrait aux agriculteurs de bonne volonté de se rendre indépendants des cultures traditionnelles. Cela permet aussi l'utilisation de chaque parcelle suivant sa vocation agricole, notamment la production de viande. C'est aussi le seul moyen de rendre possibles certaines améliorations foncières comme le drainage ou parfois l'irrigation, permettant ainsi d'augmenter la productivité de nos agriculteurs et de les rendre compétitifs.

Le développement du machinisme, qui provoque en partie cette mutation de l'agriculture, notion dont beaucoup font un si grand usage dans leurs discours, a accentué les inconvénients du parcellement. Préconiser la mécanisation de l'agriculture et négliger le regroupement des parcelles c'est, monsieur le ministre, mettre la charrue devant les bœufs, ce qui, pour un ministre de l'agriculture n'est vraiment pas raisonnable. (*Souffrances.*)

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Je vous approuve.

**M. Martial Brousse.** C'est un lieu commun dans les milieux agricoles de souligner les nombreux avantages du remembrement. Ces milieux ont évalué, dans un territoire où les exploitations n'excèdent pas 15 hectares et utilisent la seule main-d'œuvre familiale, l'économie de temps à 20 p. 100 pour la moisson, 25 p. 100 pour la fenaison, 30 p. 100 pour les labours ; après une seule campagne les heures ainsi libérées ont eu pour conséquence une élévation du niveau de vie et une augmentation de la consommation des produits industriels et le développement rationnel de la mécanisation.

Cette économie de temps et d'argent est obtenue, non seulement par l'augmentation de la surface des parcelles, mais aussi par leur configuration plus régulière que ni les échanges ruraux amiables ni les S. A. F. E. R. ne peuvent réaliser.

Par surcroît, il s'ensuit une diminution de l'usure du matériel permettant l'allongement de son amortissement et la réduction des frais de réparation.

Votre budget ne permettant pas d'accroître les investissements agricoles est peut-être un bon budget de fonctionnement et c'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas un budget préparant l'avenir, ce n'est donc pas un bon budget.

L'accroissement des investissements productifs est aussi nécessaire en agriculture que dans l'industrie.

Les améliorations foncières, tout en procurant à l'agriculture des possibilités de diminuer ses prix de revient, donc de la rendre plus compétitive, donneraient aussi du travail à de nombreuses entreprises industrielles dont l'activité serait bénéfique à la fois à l'ensemble de la nation et à l'Etat.

La formation d'agriculteurs avertis, compétents et dynamiques, l'amélioration de leur outil de travail qui est la terre contribueraient largement à améliorer la productivité de l'agriculture, à ménager la peine du travailleur agricole, à lui assurer une certaine prospérité, tout en maintenant dans nos villages un plus grand nombre de ces exploitations agricoles à la mesure humaine, comme les appelait votre prédécesseur, et seraient ainsi de nature à maintenir dans nos campagnes et dans ce pays un ensemble économique et social harmonieux. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** A ce point du débat le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux jusqu'à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures trente sous la présidence de M. Pierre Garet.*)

#### PRESIDENCE DE M. PIERRE GARET,

vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1969 concernant le ministère de l'agriculture.

Dans la discussion générale la parole est à M. Restat.

**M. Etienne Restat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'excellent exposé des rapporteurs de nos

commissions spécialisées, traitant judicieusement des nombreux aspects du budget de l'agriculture me permettra, afin d'éviter des redites, de me limiter à développer devant vous la très importante évolution que connaît le monde agricole.

Je remercie mes amis de la gauche démocratique au nom desquels je parle, de m'avoir autorisé à le faire et vous, mes chers collègues, permettez-moi de solliciter votre aimable indulgence.

Le vote de la loi d'orientation d'août 1960 et celui de la loi complémentaire de 1962 ont fait naître dans le monde agricole d'immenses espérances. Comment pourrait-il en être autrement ? Dans la première, nous avons pu inclure la notion de parité avec toute une série de précautions afin de l'obtenir sans difficulté. Dans la deuxième, complémentaire de la première, nous avons envisagé de prendre des dispositions pour augmenter la productivité et accroître la production de qualité et ce, dans tous les domaines. Nous pensions que, possédant 50 p. 100 des terres fertiles de l'Europe, la Communauté nous accorderait sa préférence et que l'écoulement de nos productions agricoles s'effectuerait facilement.

Ces deux lois devenaient la charte de notre agriculture, établissant un judicieux complément au plan vert allemand. Dans nos pensées, cette modernisation allait rénover et combler notre jeunesse agricole, lui assurant un avenir stable tout en procurant une retraite calme à nos vieux travailleurs.

Que d'espoirs déçus ! Bien au contraire, la situation s'est détériorée en quelques années au contact des dures réalités. Au lieu de la sérénité recherchée, nous connaissons des difficultés accrues, beaucoup d'inquiétudes et certains doutent de l'avenir de nos ruraux.

La presse se fait l'écho des charges découlant du soutien des marchés agricoles réalisé par le F. O. R. M. A., mais elle se garde bien d'indiquer les remboursements communautaires effectués par le F. E. O. G. A.

Je viens d'évoquer le F. O. R. M. A., c'est-à-dire le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles. Il est normal que cette institution soutienne les marchés et aide à l'écoulement de notre production excédentaire, d'autant que le fonds européen d'orientation et de garantie agricole rembourse notre F. O. R. M. A. grâce aux prélèvements opérés par lui sur les productions acquises à l'extérieur de la Communauté. La différence — vous l'avez déjà indiqué, monsieur le ministre — n'est pas tellement importante, à condition que la presse veuille bien tout de même traduire des réalités, ce qu'elle ne fait pas.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Cinq milliards !

**M. Etienne Restat.** Comment se fait-il que ce mécanisme qui paraît simple ne remplisse pas son rôle ? Cela tient à mon avis à deux causes. D'abord, nos partenaires de la Communauté européenne nous ont imités, ont augmenté leur productivité donc leur production et réduit leur déficit, vous l'avez également indiqué, monsieur le ministre ; je regrette de répéter bien mal ce que vous avez dit si bien.

Ensuite, il faut remarquer que si ces fonds jouent leur rôle financier, ils ne le remplissent pas en ce qui concerne l'orientation de la production. Les marges d'écoulement s'amenuisent chaque jour. Quant aux revenus des agriculteurs, ils régressent puisque, au lieu d'une augmentation de 4,8 p. 100 prévue au Plan, il ne bénéficieront cette année que de 1 p. 100.

Les résultats escomptés sont donc renversés et ceci explique la crise agricole et l'accroissement des excédents.

Toujours par manque d'orientation nous avons augmenté très sérieusement notre production par la remise en culture d'un nombre important d'hectares grâce aux investissements effectués par nos grands aménagements régionaux : Côteaux de Gascogne, Landes de Gascogne, Bas-Rhône-Languedoc, Marais poitevin, friches de l'Est.

A cette action s'ajoute la mécanisation toujours plus poussée de l'agriculture s'équipant en tracteurs et machines modernes.

Rappelons pour mémoire le volume des excédents qui, sous la double action signalée, s'accumulent dangereusement. Pour les céréales, il apparaît que la production est suffisante, mais vous avez indiqué, monsieur le ministre, que si on examine les chiffres dans le détail, on s'aperçoit que nous sommes excédentaires de quelque 55 millions de quintaux de blé tendre — et je confirme sur ce point ce que vous avez dit — alors que nous sommes déficitaires en blé dur et en maïs.

Avec une bonne orientation, nos productions auraient été équilibrées et nous aurions pu livrer du blé dur à nos partenaires alors que nous ne pouvons offrir que du blé tendre, ce qui ne les intéresse pas. Nous pouvions aussi augmenter notre production de maïs puisque la C. E. E. est déficitaire.

Grâce à l'organisation viticole, il semble que la production soit suffisante en quantité et en qualité améliorée, du fait de

l'assainissement provoqué par la suppression des cépages pro-hibés et de certains hybrides.

Les excédents de lait sont importants. Je ne ferai que confirmer ce que vous avez indiqué, monsieur le ministre. De 243.000 hectolitres en 1963, nous passons à 300.000 cette année et l'accélération est envisagée. Pour le beurre, nous passons de 335.000 tonnes à 500.000 tonnes et pour la poudre de lait, de 236.000 tonnes à 686.000 tonnes. Cette situation est plus que préoccupante et mérite que des mesures soient prises assez rapidement.

Vous avez envisagé, monsieur le ministre, en accordant la prime dite « à la vache » et en prévoyant de nouveaux crédits pour l'indemnité viagère de départ, de ramener la production au niveau de la consommation. Nous risquons de ne pas atteindre le but que nous envisageons si nous ne recherchons pas une solution sur le plan de la C. E. E. en imposant la margarine, assurant ainsi l'assainissement de notre marché laitier.

Vous envisagez également de créer une prime pour la nourriture des veaux au lait naturel. C'est une excellente solution qui améliorera la qualité tout en arrêtant une surproduction laitière que certains appellent déjà « le fleuve blanc ».

Sur tous ces points, une nouvelle orientation s'impose. Nous ne pouvons que regretter qu'elle n'ait pas déjà été prise.

Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, que la disparition effective des directions des services ne vous cause quelque gêne ? La centralisation a peut-être du bon, mais elle comporte aussi quelques inconvénients.

Je crains également que la production fruitière ne soit, tant dans le présent que dans l'avenir, très préoccupante. L'année 1968 a été grave. Nous avons eu la crise, et pour tenter d'y remédier, vous avez fait effectuer des retraits. Mais les destructions opérées n'ont pas réussi à faire remonter les cours. Bien au contraire ; les ventes ont été faites sur les bases des prix de retrait tandis que les consommateurs continuaient à payer au prix fort une quantité inférieure à celle des destructions opérées, ce qui est un paradoxe.

Les perspectives à venir sont sombres. La production de pommes qui se chiffre à 1.500.000 tonnes augmentera dans les prochaines années pour atteindre 2 millions de tonnes. De même pour la pêche : de 500.000 tonnes, nous passerons à 800.000 tonnes. Quant aux poires, de 400.000 tonnes, nous passerons à 750.000 ou 800.000 tonnes dans un avenir proche.

Si nous considérons que, dès cette année, nous avons dû détruire nos meilleures productions alors que, par manque d'organisation, nous laissons sur le marché les qualités inférieures, nous devons reconnaître que la situation est alarmante pour l'avenir. Vos décrets des 6 et 11 août supprimant pour la pomme la vente des deuxième et troisième catégories permettra d'éviter, je l'espère, l'effondrement des cours, à condition que ces décrets soient respectés. Or à l'heure actuelle, il ne semble pas que ce soit tout à fait le cas.

Pour l'année 1969 et les suivantes, il serait urgent que vous fassiez connaître si les mesures prises pour la pomme seront appliquées pour toutes les productions agricoles. Dans ce cas, les agriculteurs doivent en être informés assez tôt pour qu'ils puissent, par des mesures appropriées, rechercher la réduction de leur production en augmentant en même temps la qualité de leurs produits.

Il est regrettable que le cadastre arboricole ne soit pas encore réalisé — il y a urgence à le faire, monsieur le ministre — comme il existe un cadastre viticole. Si vous voulez faire un bon travail d'orientation, il faut que vous disposiez d'un tel outil. Je connais vos difficultés, vous les avez formulées en commission, mais il faut arriver à établir un cadastre arboricole si vous voulez assainir le marché. Pour son établissement, je crois que vous regretterez la suppression des ingénieurs de la direction des services agricoles.

Il faut prendre conscience que le marché des fruits n'est pas extensible dans l'immédiat. Il faut admettre que l'Italie est un concurrent redoutable, que nos productions sont désavantagées sur beaucoup de points. Vous envisagez de donner une vie plus active aux groupements de producteurs et comités économiques qui ne rassemblent, à l'heure actuelle, que quelque 30 p. 100 des producteurs organisés. Nous approuvons cette décision. Toutefois, vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que ce sont les producteurs inorganisés qui cassent les cours avec d'autant plus de facilité qu'ils n'ont pas de charges financières pour leurs productions, alors que les producteurs organisés supportent des charges fixes qui vont jusqu'à onze francs par kilo pour les frais de leur station.

Les producteurs demandent également la construction d'usines de conserves, parce qu'ils pensent que c'est une panacée. Or, notre production arboricole ne convient pas pour faire de la conserve. Il faut préalablement sélectionner certains fruits et

créer une organisation de production de façon à éviter une mévente des conserves, ce qui serait une catastrophe car à la perte résultant de la mévente du produit s'ajouteraient les frais d'amortissement de l'installation des usines.

Monsieur le ministre, votre rôle est délicat. On a laissé s'accumuler les excédents, malgré toute votre bonne volonté, car les décisions ne dépendent pas uniquement de vous, mais aussi de la Communauté européenne.

Vous aurez une dure bataille à livrer pour faire comprendre que tout le système de commercialisation est à reprendre. En effet, le principe des retraits et donc des destructions a créé un vrai malaise parmi les producteurs et les consommateurs. Il est indispensable de comprendre qu'une production, quelle qu'elle soit, doit être consommée et non détruite. Vous avez envisagé de prendre des mesures pour qu'il en soit ainsi. Nous ne pouvons que vous approuver. Nos vieux, nos enfants, l'armée, les asiles de vieillards, les cantines de tous ordres devraient être largement approvisionnés en denrées de toutes sortes : lait, beurre, viande, fruits, légumes. Il faut que le F. E. O. G. A. et le F. O. R. M. A. revoient le problème des retraits en accordant des subventions à ceux qui n'ont pas les moyens de payer les prix de détail.

Puisqu'il y a des excédents de productions nobles, il faut que les produits qui les concurrencent, provenant de matières premières acquises à des prix dérisoires, ne viennent pas compromettre leur équilibre financier. Il faut obtenir de la C. E. E. que la margarine ne concurrence plus le beurre, que les veaux de batterie, alimentés avec des produits autres que le lait naturel, ne soient plus subventionnés.

Il est bon de rappeler que le but du Marché commun est d'éliminer une concurrence détestable lorsqu'elle a pour objet de réduire les revenus des travailleurs.

Or, dans le cas qui nous intéresse, la production de certaines huiles ou margarines concurrence nos produits parce que la matière première est acquise à des prix nettement inférieurs, dans les pays d'outre-mer.

Pourquoi ne pas taxer ces sociétés pour verser une ristourne aux producteurs qui ne perçoivent pas, de la vente de leurs produits, une rémunération normale ?

Vous allez appliquer ce principe aux producteurs de blé, d'orge et de betteraves ; pourquoi ne pas faire la même chose pour ceux qui déséquilibrent nos marchés ?

Si, malgré tous vos efforts, vous n'arrivez pas à obtenir satisfaction, alors, mais alors seulement, il faudra bien se résoudre à l'assainissement de notre marché intérieur, tant par l'arrachage des plantations donnant de mauvais fruits — comme nous l'avons fait pour la viticulture — que par la mise en réserve des terres les moins productives ou toute autre mesure similaire pour aboutir à équilibrer notre production.

Les lois agricoles de 1960 et 1962 avaient suscité de très grandes espérances. La réalité des faits nous conduit à revoir le problème de la production et des débouchés. Il est grand temps d'en prendre conscience. Vous vous en êtes rendu compte, monsieur le ministre, au cours de votre tour de France, et vous nous invitez à prendre des mesures de redressement. Nous voulons bien les envisager mais à condition que chacun de nos partenaires fasse comme nous.

Nos souhaits vous accompagnent dans les discussions que vous allez avoir à la C. E. E. Nous espérons que nos partenaires approuveront vos arguments et vous accorderont les concours efficaces indispensables pour rendre à notre agriculture toute sa prospérité et à notre jeunesse tous ses espoirs. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Golvan.

**M. Victor Golvan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne traiterai que d'une question. Existe-t-il un malthusianisme vétérinaire ? En apparence, oui, et il importe d'en rechercher les causes pour ne pas accabler une profession dont les membres se dévouent de jour et de nuit au service de l'agriculture.

D'ailleurs, notre sympathique rapporteur, M. Pautet, situe exactement le problème. Je lis dans son rapport imprimé :

« Dans l'enseignement supérieur... s'agissant du nombre des élèves des écoles vétérinaires, les effectifs sont passés de 250 en 1965 à 290 en 1968, ce qui représente une progression extrêmement faible compte tenu des besoins pressants du pays en vétérinaires. En effet, il existe 4.600 vétérinaires en France, contre 9.000 en Allemagne fédérale et 7.900 en Italie, si bien que chaque praticien est appelé à soigner en moyenne, chaque année, 1.500 bovins en République fédérale d'Allemagne, 1.200 en Italie et 4.600 en France. Il paraît extrêmement regrettable que le recrutement se trouve limité par les possibilités d'accueil des établissements et de leurs moyens pédagogiques. Afin de remédier à cette situation, le ministère a mis en construction, puis en service,

sans attendre leur achèvement complet, des bâtiments nouveaux à Toulouse. Une opération comparable est en cours à Lyon. La création d'une nouvelle école, annoncée depuis deux ans par le ministre, est prévue dans l'Ouest de la France. Aucune décision n'ayant encore été prise à ce sujet, votre commission tient à élever une vigoureuse protestation contre de tels retards qui traduisent le malthusianisme de la politique suivie dans le domaine de l'enseignement vétérinaire, pour lequel la création de deux emplois de professeur est prévue en 1969. »

En conséquence de cette situation, vous indiquez, monsieur le ministre, dans votre *Bulletin d'information du ministère de l'agriculture* : « La France risque de connaître un afflux de vétérinaires étrangers, tandis que les Français ont peu d'intérêt à s'installer dans les cinq autres pays. » Alors, monsieur le ministre, je vous poserai une première question : est-il vrai qu'un jeune Français n'ayant pu entrer dans une de nos écoles vétérinaires et ayant obtenu le diplôme de docteur vétérinaire dans l'un des pays du Marché commun ne peut revenir en France pour y exercer la médecine vétérinaire ? Dans l'affirmative, cette situation nous heurterait profondément alors que tant de jeunes Français sont en quête d'une situation.

Oui, le nombre des vétérinaires sanitaires est insuffisant pour faire face aux tâches qui leur incombent. Oui, le nombre des étudiants admis dans nos écoles nationales est insuffisant. Notre rapporteur nous indique pourquoi : « Recrutement limité par les possibilités d'accueil des établissements et de leurs moyens pédagogiques ».

Les trois écoles pourraient-elles recevoir plus d'élèves si les salles, les laboratoires, les matériels, étaient plus largement utilisés ? Je ne le pense pas, car il y a des leçons cliniques et dans les cliniques, il faut des malades. Or, leur nombre est déjà insuffisant dans les écoles.

Ce qu'il faut, monsieur le ministre, c'est ce que la profession vétérinaire réclame depuis des années : une quatrième école et une école située là où il y a de l'élevage et, par conséquent, des malades, c'est-à-dire dans l'Ouest. Mais je crains que nous ne butions là sur des compétitions entre les villes de l'Ouest, et je vous demande, monsieur le ministre, dans l'intérêt de l'élevage tout entier, de trancher.

Il vous faut plus d'assistants, plus de chefs de travaux, plus de professeurs agrégés. Des cours magistraux peuvent sans doute se faire devant un nombre important d'étudiants, et par un seul professeur, mais les travaux pratiques exigent un encadrement serré. Cet encadrement n'existe pas et vous n'avez pas les moyens financiers de le recruter.

Les traitements que vous offrez aux jeunes diplômés sont dérisoires si on les compare aux possibilités qui leur sont offertes dans d'autres activités ouvertes à leur diplôme. Votre département ministériel a trouvé les moyens de retenir les ingénieurs du génie rural, comme celui des travaux publics a trouvé les moyens de retenir les ingénieurs des ponts et chaussées. Les choses étant ce qu'elles sont, et pour des motifs identiques, vous devez, vous aussi, rechercher les moyens d'inciter les jeunes vétérinaires à entrer dans l'enseignement.

Vous aurez de plus en plus de mal à garder les écoles nationales vétérinaires dans le giron de votre ministère. Leurs professeurs, leurs étudiants demandent à rejoindre l'éducation nationale en vertu de l'article 3 de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur. Pourquoi ? Parce qu'ils se sentent les parents pauvres de votre département. Ils sont attirés par les possibilités nouvelles de travail offertes aux enseignants dépendant de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, nous connaissons les motifs pour lesquels vous manquez de vétérinaires sanitaires. Quand un diagnostic est posé, la guérison est souvent proche. Puisse-t-il en être ainsi très rapidement ! (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guillard.

**M. Paul Guillard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les remarquables exposés de nos rapporteurs, les excellentes interventions qui ont suivi, je m'en voudrais de retenir longtemps votre attention. Je ne vous livrerai pas de chiffres qu'au demeurant vous connaissez tous, me bornant simplement à trois brèves observations.

La première a trait au remembrement. Quelle que soit votre bonne volonté, monsieur le ministre — je n'en doute pas et ne méconnais pas la difficulté de votre tâche en matière de défense des agricultures — rien de valable et de durable ne sera fait dans nos régions de petites exploitations morcelées, aux miniparcelles non groupées, parfois fort éloignées les unes des autres, tant que le remembrement ne sera pas réalisé. Les conditions de travail et de productivité sont telles, en effet, que l'agriculteur mène une véritable vie de forçat pour un rendement et une production nuls. Pensez-vous qu'un industriel qui n'aurait pas amélioré ses normes de production depuis cinquante

ans serait encore compétitif ? Nos cyclistes qui se sont couverts de gloire à Mexico auraient-ils eu le même succès et enlevé des médailles d'or s'ils avaient couru avec le vélo de grand-papa ? (*Sourires.*)

Il en va de même pour nos exploitants des entreprises familiales. Ils ne sont pas armés pour la confrontation internationale. Les structures d'un autre âge ne leur permettent pas, malgré leur courage, leur bonne volonté, le désir de sortir de leurs misères, un revenu correct. L'agriculteur, prisonnier de ces structures, reste dans ces conditions un sous-développé.

Représentant d'une région où des efforts ont été faits mais où il reste énormément à faire, exploitant moi-même d'une petite entreprise spécialisée, j'ai trop constaté autour de moi la dégradation progressive du revenu agricole, l'angoisse des jeunes, de ceux qui n'ont pas hésité à investir même dans ces conditions déplorables — était-ce du reste raisonnable ? — de ceux qui attendent en vain que le remembrement vienne apporter un peu d'amélioration à leurs conditions de vie, pour ne pas être à mon tour ici leur porte-parole.

C'est vous dire mon inquiétude devant la réduction des crédits consacrés au remembrement donnant un rythme de croisière beaucoup trop lent et très éloigné des objectifs les plus raisonnables.

Au lieu d'une accélération nécessaire c'est un coup de frein qui est donné. Pour des milliers d'exploitants et même pour des jeunes, tout espoir de réalisation à court et moyen terme et toute amélioration de leurs conditions de travail et de vie disparaissent. Il y a là un problème humain et social très grave, car il touche plusieurs dizaines de milliers de familles.

Ma deuxième observation a trait à la formation professionnelle et plus précisément aux bourses attribuées aux fils et filles d'agriculteurs. Votre budget apporte, nous le constatons avec plaisir, dans le domaine de la formation, une nette amélioration. Dans de nombreux départements l'initiative privée, avec tout ce qu'elle comporte de dévouement et de sacrifices financiers, a dû trop souvent dans le passé suppléer, fort heureusement et efficacement, en matière de formation professionnelle, la carence de l'Etat. Ainsi, dans mon département, presque tout ce qui a été fait ressortit à l'initiative privée. On doit rendre hommage à tous ceux qui se dévouent pour cette formation et cette ouverture, c'est-à-dire aux éducateurs, tant publics que privés, qui font preuve d'un grand dévouement.

J'ai eu l'occasion de me réjouir et de me féliciter, en tant que président départemental de la prévention rurale, de toute l'aide éducative et pratique qu'apporte notamment et parmi d'autres un moniteur de l'enseignement public lequel, tous les ans, collectionne parmi ses élèves les lauréats aux différents concours de prévention.

Avec le budget de la formation professionnelle, si j'ai eu le plaisir de constater l'augmentation du nombre de bourses et d'enregistrer avec satisfaction la démocratisation des conditions de leur attribution, je voudrais cependant vous poser une question, monsieur le ministre. Est-il vrai, suivant des indications qui m'ont été données, qu'une discrimination serait encore faite dans le montant des bourses entre élèves de l'enseignement public et privé à la faveur d'une ventilation faite au titre IV — chapitre 43-31 — entre l'article 2 et l'article 3 ?

Dans la politique d'austérité et de sacrifices que devront encore plus qu'hier consentir les familles d'agriculteurs il n'y aura pas, que je sache, de discrimination. Toutes les familles étant égales aux yeux de la législation française il serait absolument anormal, sur le plan des bourses, qui sont, rappelons-le, une aide sociale et familiale, de les différencier en fonction de l'établissement public ou privé que les enfants fréquentent sans que, au surplus, le choix de l'établissement soit souvent possible.

Je serais heureux d'enregistrer de votre part un démenti à mes informations. Puis-je malgré tout suggérer, monsieur le ministre, que les articles 2 et 3 soient fusionnés dans l'avenir, sans distinction entre enseignement public et enseignement privé, afin d'aboutir à une parfaite équité et de supprimer toute équivoque ?

Ma troisième observation est d'un autre ordre. Elle se rapporte à un investissement régional dont M. Golvan vient de parler avec autorité et compétence.

Dans son excellent rapport, notre éminent collègue, M. Puzet, a mis l'accent sur l'urgence et impérieuse nécessité de la création d'une école vétérinaire dans l'Ouest, grande région d'élevage, et lors de votre passage en Loire-Atlantique vous avez approuvé cette implantation à Nantes, centre de trois régions concernées où l'élevage constitue de loin le principal et indispensable revenu.

Mais cette implantation doit-elle être faite à court terme ou rester dans un hypothétique avenir ? C'est une question que je vous pose, monsieur le ministre. Si je le fais, c'est que je me

rappelle qu'à votre place votre prédécesseur, M. Pisani, avait annoncé, voilà quatre ans passés, la création rapide d'une école nationale d'ingénieurs des techniques agricoles et alimentaires et que cette école appartient encore aujourd'hui au domaine du futur.

Il faudra réduire les formalités administratives — et M. le secrétaire d'Etat Dechartre en manifestait ce matin la volonté — si l'on veut sortir des difficultés, et notamment l'agriculture de sa misère.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais faire.

Certes, ce ne sont pas les seuls problèmes et une grave inquiétude, c'est le moins qu'on puisse dire, règne au sein des familles paysannes. Peut-il en être autrement dans la conjoncture actuelle ? Je pense en particulier aux exploitations spécialisées dont le poste « salaires » est important, même les plus modernes, dont les charges ont considérablement augmenté, au moment même où les produits sont vendus au rabais ou trop souvent détruits alors que de nouvelles charges vont aggraver cette situation, sans répercussion possible sur la vente des produits.

Monsieur le ministre, en arrivant rue de Varenne, vous avez pris la lourde responsabilité d'être l'avocat courageux de la défense d'une grande cause difficile et délicate, celle, dans trop de régions, d'une agriculture de vieillards appauvris, celle de milliers de familles angoissées directement concernées.

Les unes et les autres n'attendent pas, grâce à vos brillantes plaidoiries, seulement le sursis. Elles attendent de vous — vous ne pouvez pas les décevoir — par des initiatives à la fois sages et audacieuses et une coordination des efforts, plus que de l'espoir : l'augmentation de leurs revenus, la sécurité du lendemain et l'assurance de jours meilleurs. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, à ce point du débat tous les groupes de cette Assemblée ont pu s'exprimer au moins par l'intermédiaire d'un orateur.

Je me permets de rappeler que la discussion a été organisée sur la base d'un temps de parole calculé par groupe. Votre président de séance est disposé à appliquer cette règle, que vous avez acceptée, avec beaucoup de largeur d'esprit. Je demande toutefois à ceux à qui je vais maintenant donner la parole — ils sont encore treize inscrits (*Mouvements divers.*) — de tenir compte de ce qui a été dit par leurs collègues de groupe et de limiter leurs explications dans toute la mesure possible. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Brégégère.

**M. Marcel Brégégère.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'impression de tomber sous le couperet de la guillotine. (*Sourires.*)

**M. le président.** Pas plus vous que les autres !

**M. Marcel Brégégère.** Bien sûr, monsieur le président, mais je suis le premier.

**M. le président.** Vous êtes le second de votre groupe à intervenir.

**M. Marcel Brégégère.** De toute façon, c'est une mesure que j'accepte de bon cœur, monsieur le président, et je vais m'efforcer de répondre à votre souhait.

Je dirai, mes chers collègues, qu'à cette heure tardive nous devons au maximum éviter de faire des répétitions. J'essayerai de me soumettre à cette règle que je considère comme tout à fait valable.

Cependant, à l'heure où tous les Français ont suivi avec angoisse et anxiété la crise financière qui s'est abattue comme un ouragan sur notre pays et qui a ébranlé notre monnaie, je ne voudrais pas revenir sur les raisons qui l'ont provoquée. Elles ont été largement développées, examinées, recherchées. Chacun de nous, en son for intérieur et suivant sa pensée, a pu juger l'optimisme d'une situation que l'on nous annonçait fort brillante et qui n'a pas résisté à une crise de confiance, crise basée sur des erreurs qui nous conduisent aujourd'hui à des mesures d'austérité qui frapperont au premier chef des irresponsables : les consommateurs et les travailleurs.

Cette crise et les mesures qu'elle a entraînées sont survenues en pleine discussion de la loi de finances de 1969 et c'est ainsi que cette discussion budgétaire intervient, qu'on le veuille ou non, dans une certaine confusion.

En ce qui concerne le budget de l'agriculture, on nous dit que les conséquences seraient atténuées comparativement à d'autres budgets. J'ai l'impression que c'est faire preuve de beaucoup d'optimisme et je crains beaucoup que l'agriculture et les agriculteurs, dans quelques mois, ne partagent pas ce point de vue.

Les déclarations qui ont été faites à ce sujet prétendent qu'il n'y aura pas d'augmentation des prix ni des charges fiscales. Il est difficile d'admettre, par exemple, que l'augmentation de la T. V. A. dont les taux sont, en France, plus élevés que dans tous les pays d'Europe n'aura pas d'incidence sur les prix, que l'augmentation du coût des services publics : transports, électricité, essence, ne seront pas une source de déséquilibre, que la diminution des crédits d'adduction d'eau conjointement avec la hausse des prix n'entraînera pas de grandes difficultés et que, de ce fait, de nombreux travaux prévus par nos collectivités devront être abandonnés.

M. Chalandon, ministre de l'équipement, nous a déclaré, ici même, la semaine dernière, que, d'un budget statique, il voulait faire un budget dynamique et, bouleversant toutes les données mathématiques, il a ajouté qu'avec moins il voulait faire plus.

Sur le plan du dynamisme, nous vous faisons parfaitement confiance. Tout dernièrement, vous avez pris votre bâton de pèlerin et vous êtes allé voir sur place ce qui se passait sur la terre française. Après ce tour de France, vous êtes devenu le ministre des agricultures ainsi que vous l'avez vous-même déclaré.

A Bordeaux, nous avons été heureux de faire avec vous un tour d'horizon de nos problèmes quotidiens que vous connaissez bien puisque vous êtes un éminent représentant de notre région. La conversation fut des plus cordiales, comme il se doit, et les parlementaires poussèrent la complaisance jusqu'à ne pas vous parler de l'augmentation des droits de succession qui, à l'époque, faisait quelque bruit et qui provoquera beaucoup de difficultés, notamment dans nos exploitations où nos successeurs seront obligés de payer des droits importants sur leur instrument de travail.

Dans l'exposé de votre budget parfaitement objectif, vous nous avez souligné l'angoisse des agriculteurs en face de leur destin. Vous avez déclaré qu'il ne fallait pas croire aux miracles. Hélas ! nous le savons bien, comme nous savons que les paris engagés ne sont pas toujours gagnés, tout en souhaitant que le dernier qui vient d'être pris soit couronné de succès.

Après vous, avec vous, nous dénoncerons la campagne aberrante, odieuse, répandue par d'affreuses sirènes qui, sous le couvert de règles prétendues économiques, vont clamant que l'agriculture est une charge écrasante pour le pays, que c'est une plaie saignante pour notre économie...

**M. Jean Nayrou.** C'est M. Sanguinetti qui nous l'a dit à Toulouse !

**M. Marcel Brégégère.** ...oubliant ou feignant d'oublier les mesures accordées à certaines industries, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre, aux houillères nationales, à la S. N. C. F. et à la R. A. T. P. Combien de chroniqueurs en mal de copie ou de déclarations sont toujours prêts à emboucher la trompette guerrière annonciatrice de brillants résultats qui, d'un revers de main, rejettent vers d'autres activités le plus grand nombre possible de nos agriculteurs sans savoir où, ni quand ni comment ils pourront se reclasser.

Je ne veux pas revenir, comme on m'y a invité, sur le détail des chapitres de votre budget et sur les autorisations de programme qu'il comporte.

Je n'aurai pas la mauvaise grâce à son sujet de déclarer, comme le fit à l'Assemblée nationale un député de la majorité : « Une politique incertaine dans ses objectifs, des erreurs dans ses options immédiates, des maladroites dans les méthodes et dans la présentation des décisions ».

Personnellement, j'ajouterai simplement que les crédits pour nos adductions d'eau vont être bien réduits. Pour mon département, la conséquence en sera douloureuse. Je soulignerai encore la réduction des crédits pour le remembrement, comme l'a fait tout à l'heure notre éminent collègue, M. Brousse. A l'heure où l'on parle tant des réformes de structures, n'est-ce pas oublier que le remembrement en est un des éléments essentiels ?

Représentant d'un département rural, à l'agriculture difficile et dont la polyculture et l'élevage sont les éléments essentiels, je voudrais dire encore combien nous avons été choqués, voire irrités que la Dordogne ne soit pas comprise dans une zone de rénovation rurale. On m'a laissé entendre, en réponse à une question orale posée sur le sujet, que mon département était suffisamment pourvu, qu'il n'y avait pas de problème de l'emploi, etc. Ainsi nous sont refusés les quelques avantages de cette classification, et c'est pour cela, paraît-il, qu'en ce qui concerne l'élevage nous nous trouvons sévèrement pénalisés.

Dans la perspective européenne, nous sommes déficitaires dans la production de la viande, excédentaires dans la production du lait. Avec sagesse, le Gouvernement et les organisations professionnelles ont fait l'impossible pour assurer une mutation

dans ces productions. Une loi fut votée pour transformer et aménager les étables à l'aide de subventions.

En Dordogne, département d'élevage par excellence, les demandes furent nombreuses et beaucoup de dossiers furent acceptés. Mais aujourd'hui encore, plus de 50 p. 100 des subventions accordées en 1967 ne sont pas réglées, mettant ainsi les agriculteurs intéressés dans une situation difficile, d'une part, car ils ont emprunté au crédit agricole pour la construction d'étables neuves et, d'autre part, d'autant plus que les subventions promises à 50 p. 100 ont été ramenées, si je ne m'abuse, à 20 ou 25 p. 100.

Des crédits insuffisants pour le reliquat de 1967 et pas encore de crédits pour 1968 : telle est la situation. J'ajouterai que la répartition de ces crédits à travers le pays est assez inéquitable, car des départements compris dans les zones de rénovation rurale ont totalement réglé les dossiers de 1968.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de demander à vos services d'examiner cette situation, car le moins qu'on puisse dire est qu'elle est aberrante et qu'encore une fois il s'agit d'engagements qui n'ont pas été tenus.

Restant dans la perspective européenne, vous allez avoir, monsieur le ministre, une dure bataille à mener en face d'une situation politique communautaire bien compromise. Une nouvelle politique agricole européenne à adapter, à orienter, des partenaires difficiles, aux actions bien définies. Mes collègues du Parlement européen, les rapporteurs des commissions ont traité de ces problèmes délicats ; je n'y reviendrai pas.

Toutefois, il en est un qui intéresse les finances de notre pays et un grand nombre de producteurs français : c'est celui du tabac.

Monsieur le ministre, vous le savez, c'est un problème grave qui, à l'heure actuelle, agite beaucoup les instances de Bruxelles à tous les échelons. Personnellement, comme membre du Parlement européen, en commission, j'ai eu à débattre en face de partenaires acharnés contre l'organisation française. Ils sont adversaires des propositions de règlement proposées par la commission exécutive alors que nous y sommes favorables. Si leur point de vue devait triompher, ce serait la disparition du monopole français, et alors nous n'aurions plus de possibilités pour notre production, plus de recettes importantes pour l'Etat français.

J'attire, monsieur le ministre, votre attention sur le grave danger qui nous menace. Je veux espérer qu'au sommet vous saurez y parer. Sur le plan français de cette production, je fais aussi appel à vous pour intervenir auprès de votre collègue des finances pour une meilleure compréhension des intérêts légitimes des planteurs de tabac.

A l'heure actuelle une très grande agitation gronde dans le monde tabacole. Des grèves de livraisons sont envisagées si un certain redressement du prix n'est pas accordé. Vous connaissez le problème, monsieur le ministre. Le nombre des planteurs diminue en France à un taux rapide ainsi que les superficies plantées. En conséquence, nous constatons des achats massifs du S. E. I. T. A. de tabacs étrangers qui pourraient être produits par les planteurs français.

La production est assurée par des régions souvent déshéritées. En Dordogne, département particulièrement intéressé par cette culture, le nombre des planteurs a baissé de 50 p. 100, ceci en raison des besoins de main-d'œuvre pour cette culture, de la faiblesse des prix à la livraison en face de l'augmentation des coûts de production qui est cette année de l'ordre de 7 p. 100.

D'après les renseignements que j'ai pu avoir, le prix envisagé de la récolte de 1968 serait inférieur à celui de 1967. C'est effarant ! Toutes les raisons techniques et autres références qui pourraient être données comme explications sont absolument inacceptables. J'insiste, monsieur le ministre : si les décisions de Bruxelles et celles du Gouvernement français étaient défavorables, ce serait la cause inéluctable de la disparition à plus ou moins longue échéance de cette culture en France, disparition qui entraînerait une augmentation des importations, une perte pour le Trésor en devises et provoquerait une crise sociale parmi les milliers d'exploitants se livrant à cette culture.

Voter budget, monsieur le ministre, se veut social, nous en reconnaissons les mérites. Bien sûr, beaucoup reste encore à faire. Les orateurs des deux assemblées l'ont souligné, d'autres le diront encore.

La promotion sociale des hommes en agriculture doit rester un de nos soucis constants. Cette promotion sociale, nous la devons aux jeunes qui restent à la terre, à ceux qui au seuil de la vieillesse méritent un repos bien gagné. Nous devons assurer à notre jeunesse une dynamique moderne, leur donner un équipement matériel et intellectuel leur permettant de vivre dans une véritable parité économique et sociale avec les autres

formations humaines appartenant à une société moderne qui est celle qui nous appelons de toutes nos forces. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vadepiéd.

**M. Raoul Vadepiéd.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de la discussion du budget de 1968, j'ai dénoncé à cette tribune combien était dangereuse pour notre agriculture une politique agricole uniquement basée sur le soutien des prix sans, pour autant, prévoir parallèlement une politique d'investissements et de modernisation des structures.

Je vous rejoins, monsieur le ministre, lorsque vous déclarez à l'Assemblée nationale qu'il n'est pas possible de consacrer chaque année des sommes considérables pour aboutir à ces deux résultats de caractère anti-économiques qui sont la destruction des produits agricoles et la baisse du revenu des agriculteurs. Oui, vous avez raison et j'en déduis qu'il vous apparaît évident, autant qu'indispensable, de reviser la politique agricole afin d'assurer aux agriculteurs une augmentation de leurs revenus et de permettre à nos produits de devenir compétitifs.

Mais pour atteindre ces objectifs, que nous proposez-vous ? Des actions économiques, des actions sociales, actions sur les structures de production, primes à la vache et au veau, indemnités de départ, réformes des bourses, etc. Ces mesures sont souhaitables, bien sûr, mais permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, qu'elles sont absolument classiques et n'ont rien de révolutionnaire.

Elles sont, bien sûr, dans la ligne de la loi d'orientation et de la loi sur l'élevage dont ici même, à l'époque de sa discussion, je me permettrais de mettre en doute l'efficacité.

**M. Marcel Fortier.** Monsieur Vadepiéd, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Raoul Vadepiéd.** Je vous en prie, mon cher collègue.

**M. le président.** La parole est à M. Fortier, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Marcel Fortier.** Je rejoins ce que vous venez de dire de la loi de l'élevage. J'estime qu'une des solutions possibles pour remédier à la situation actuelle du marché des produits laitiers pourrait résider dans le paiement du lait selon sa valeur biologique.

Il serait ainsi possible de payer plus cher le lait de qualité et de pénaliser le mauvais lait, ce serait en outre un encouragement non négligeable pour les bons producteurs et une telle décision irait dans le sens de l'amélioration de la qualité prônée par le Gouvernement.

Or, une proposition de loi dans ce sens a été déposée à l'Assemblée nationale. J'aimerais savoir ce que le Gouvernement entend faire à ce sujet.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Monsieur Vadepiéd, m'autorisez-vous à répondre tout de suite à M. Fortier ?

**M. Raoul Vadepiéd.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Monsieur Fortier, aux textes actuellement déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale nous joindrons la proposition de loi de M. Godefroy. Elle sera ainsi examinée dans un ensemble qui va dans le sens de vos préoccupations.

**M. Marcel Fortier.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. Raoul Vadepiéd.** Mon cher collègue, je partage votre sentiment. A la fin de mon exposé je comptais demander à M. le ministre pourquoi aucun décret n'était pris pour l'application de la loi sur l'élevage.

La seule nouveauté est que, sans en tirer les conséquences, l'on s'aperçoit de l'impasse dans laquelle est engagée cette politique, classique à la fois — je m'excuse, monsieur le ministre de le dire — inefficace et incompatible avec la réduction d'une autre impasse, le découvert budgétaire. Bien sûr, vous avez dit que votre budget ne serait pas atteint, et j'accepte votre déclaration : vous semblez décidé à considérer séparément le problème social et le problème économique dont la confusion était certainement jusqu'alors le plus sûr moyen de ne résoudre ni l'un, ni l'autre.

Pour ne pas prolonger ce débat, j'examinerai seulement le problème de la viande.

On s'en va répétant que l'agriculture produit d'une façon pléthorique. A la vérité, et à mon avis, elle ne surproduit pas. Elle produit d'une façon désordonnée. Par exemple, la viande,

problème de dimension nationale, européenne et même mondiale, piétine alors que nous sommes submergés par la marée laitière, mais je me permettrai en passant de vous signaler, monsieur le ministre — c'est le fait d'une expérience personnelle — que si l'on regarde de près l'âge moyen des producteurs laitiers, la constance des classes de remplacement de ces producteurs, on s'apercevrait sans doute que cette marée, je ne dis pas qu'elle diminuerait rapidement, mais elle pourrait être proche du reflux.

On pourrait dès maintenant se poser des questions sur l'emploi de certains investissements industriels laitiers. Pourquoi ce contraste entre les céréales et la viande ? C'est parce que d'un côté il y a un marché organisé et de l'autre marché anarchique. Le producteur préfère le lait, malgré les servitudes quotidiennes qu'il engendre. Il préfère les céréales. Combien de prairies retournées, même dans ma région, de taillis déboisés pour faire du blé ? Pour la simple raison qu'en ce qui concerne les prix, le producteur a la sécurité et la prospective du marché. Si je produis du blé ou du lait, je peux prévoir à quelque chose près ma recette. Si je produis de la viande, j'engage mes biens et mes efforts dans une loterie. A quoi me sert-il de savoir quel est le prix moyen du bœuf ou du veau si le jour de la livraison de mon bétail, je tombe, aux halles ou à la Villette, sur un effondrement des cours qui me privera du fruit de mes efforts. (*Très bien ! très bien ! sur de nombreux bancs.*)

Le jour où le marché de la viande sera organisé, point ne sera besoin de la prime à la vache ou de la prime au veau, de prêts, de réformes de structures d'exploitations, et même de construction d'abattoirs. Tout cela se réalisera spontanément, naturellement, comme cela d'ailleurs s'est réalisé pour les céréales et comme cela se réaliserait pour le lait si l'organisation y était traitée commercialement et non socialement.

Dans ce domaine comme dans tant d'autres, le Gouvernement fait une politique d'assistance et non d'investissement. Votre action procède davantage de l'intervention sporadique dans les secteurs en difficulté que d'une recherche de transformation des structures.

Mais alors, en quoi consiste l'organisation d'un marché ? Essentiellement dans l'appréciation des besoins, dans l'intégration de la commercialisation et de la production dans la concentration commerciale de la production, la commercialisation orientant, guidant, mesurant, entraînant la production et présidant à son évolution.

Le problème économique de l'agriculture est là, et, mes chers collègues, vous me permettez une image, qui est non pas de moi, mais de mon ami Raymond Delatouche, membre de l'Académie d'agriculture : « Si l'on assimile le processus économique à un convoi, alors que, dans l'industrie, les différents éléments sont liés entre eux par des contrats qui les rendent responsables chacun de leur activité, le moteur étant la commercialisation, il est clairvoyant parce qu'il précède la production. Dans l'agriculture, au contraire, les éléments sont sans lien entre eux ; ils forment une masse informe. Le moteur est la production ; il est à l'arrière, aveugle.

L'évolution industrielle est constante. L'agriculteur, lui, n'obéit qu'à des lois purement physiques. C'est ainsi que l'éleveur suit successivement avec un égal insuccès le bœuf, le porc, le lait, etc.

L'office des céréales a été une réussite économique qui a sauvé la grande culture spécialisée. Elle l'a été, non par la spécialisation qui la ruinait, mais par l'office qui a permis sa spécialisation et ses progrès. Sa réussite ne vient pas de ce qu'il se portait acheteur à tout moment, en tout lieu, de toute quantité, à un prix artificiel. S'il n'avait été que cela, il aurait été une absurdité économique comme d'ailleurs — et j'attire votre attention sur ce point, monsieur le ministre — risque de l'être un jour très prochain la S. I. B. E. V. ou Inter-Lait et sur ce point je pourrais vous citer quelques exemples qui vous en apporteraient une preuve incontestable.

Pourquoi a-t-il réussi ? Parce qu'il a réalisé autoritairement la concentration commerciale de la production, grâce au passage obligatoire par l'organisme stockeur achetant et revendant ferme...

**M. André Dulin, rapporteur spécial.** On a pris quelque chose à ce moment-là !

**M. Raoul Vadepied.** Exactement. Jusque-là, la production issue d'une masse inconsciente de centaines de milliers de producteurs dispersés, débouchant sur la braderie des bourses de commerce, était un phénomène purement physique, ingouvernable, livré aux aléas de la spéculation. De ce jour, tout est devenu économiquement possible : quantum, prix différentiels, etc., permettant d'ajuster production et débouchés, même si toutes les possibilités n'ont pas été pesées.

Il n'est pas nécessaire de passer par un office pour en arriver là. La production betteravière est gouvernable parce qu'elle est automatiquement organisée par la technique transformatrice, du fait du passage obligatoire par la sucrerie ou la distillerie ; c'est une concentration commerciale, parce qu'elle est intégrée à la commercialisation.

Tant que le fermier a fait lui-même son beurre et son fromage et qu'il a disposé de la braderie des halles et marchés pour les écouler, sans lien suivi avec les acheteurs, la production laitière a été ingouvernable. L'évolution technique a conduit au passage obligatoire par la laiterie, qui est là encore une concentration commerciale.

La raison voudrait que l'essentiel de la production soit modulé sur les possibilités commerciales, mais pour le marché de la viande, c'est l'inverse. Les surplus dominent l'ensemble du marché et pour une bonne part les usines de transformation, sans lien avec la production, s'y approvisionnent. Les concentrations commerciales, en liaison avec la production, sont à peu près absentes : la structure du marché est précisément conçue pour les éviter, mieux pour les empêcher.

Les marchés du type de la Villette et des Halles, où l'on expédie sans commande préalable pour la vente par l'intermédiaire de mandataires irresponsables, dispensent les producteurs de tout souci commercial. Ils leur garantissent, pour le plus grand bien de quelques intermédiaires, un débouché à n'importe quel moment de n'importe quelle production, mais aussi à n'importe quel prix !

Alors que dans l'industrie on ne fabrique que sur commande préalable, non seulement la production de la viande, mais le plus souvent l'expédition et l'abattage s'opèrent sans commande préalable pour vendre au mieux, c'est-à-dire en fait au plus mal. Résultat : la première industrie française débouche elle aussi sur une braderie.

La technique laitière a réalisé dans son domaine la concentration commerciale responsable, nœud de l'organisation du marché. La technique de l'abattage, l'abattoir dit industriel auraient pu la procurer pour la viande, mais là les pouvoirs publics mettent à la disposition de milliers d'expéditeurs et de distributeurs irresponsables des abattoirs municipaux sans lien entre eux ni avec la production.

**M. André Dulin et Paul Driant, rapporteurs spéciaux.** Très bien !

**M. Raoul Vadepied.** Dans de telles conditions, que penser des abattoirs publics ?

Tout se passe là comme si, devant l'évolution de la technique laitière, les communes avaient construit des laiteries où chaque matin la fermière apporterait son lait pour retrouver son beurre à la sortie, à charge pour elle de l'écouler au mieux sur le marché voisin.

**M. André Dulin, rapporteur spécial.** Il y a du vrai !

**M. Paul Driant, rapporteur spécial.** Il a raison !

**M. Raoul Vadepied.** Il n'y a pas de raison que le marché de la viande soit organisé autrement que les autres : par la concentration commerciale en prise directe sur le débouché et liée contractuellement avec la production.

Certes, des textes ont paru concernant la loi du 8 juillet 1965, qui traite justement des conditions nécessaires à la modernisation du marché de la viande, mais ils ont trait simplement à l'inspection vétérinaire et sanitaire et à certaines dispositions fiscales concernant les abattoirs publics.

Le contrat type d'affermage des abattoirs publics n'est toujours pas publié et pourtant personne ne contestera le rôle important de l'abattoir, non pas service public à la disposition d'une masse inorganique, mais entreprise privée capitaliste ou coopérative — et personnellement j'opterai plutôt pour la coopérative — collectant le bétail vif et vendant, je dis bien « vendant », la viande sous sa responsabilité. Personne ne sait où en sont les plans des abattoirs publics et privés et leur avenir. Quant à la commercialisation et à la distribution de la viande, nous en sommes toujours au même point qu'il y a trois ans et plus, c'est-à-dire l'inorganisation permanente.

L'uniformisation des découpes, l'identification des animaux et des viandes, l'établissement de cotations régionales bovines rendues urgentes par le règlement communautaire, l'organisation des professions sont autant de points délaissés et qui pourtant ont un rôle fondamental dans un marché rationnel.

*Un sénateur à gauche.* Absolument !

**M. Raoul Vadepied.** Quant à la loi de l'élevage, l'immobilisme semble aussi de règle. Vous avez répondu tout à l'heure à M. Fortier et je ne m'attarde pas, mais j'insiste pour que les textes d'application paraissent.

Quant à la prophylaxie, nous avons cru comprendre, monsieur le ministre, que les crédits affectés à la lutte contre la brucellose étaient en partie remis en cause. J'espère, monsieur le ministre, sachant l'importance de cette maladie et de ses conséquences, qu'il n'en est rien.

**M. André Dulin, rapporteur spécial.** C'est très grave !

**M. Raoul Vadepied.** En conclusion, je dirai qu'à l'instar de ce qui se passe dans l'industrie le processus agricole devrait être organisé de l'aval vers l'amont, tant dans l'intérêt du producteur que dans celui du transformateur et *in fine* du consommateur.

Là encore, monsieur le ministre, vous avez raison lorsque vous déclarez que « du fait des échanges internationaux notre agriculture dépend de plus en plus du secteur industriel de transformation et de commercialisation qui se trouve en aval tout en restant tributaire en amont du secteur industriel qui lui fournit les approvisionnements nécessaires. »

Il faut bien se persuader en effet que le problème primordial à résoudre pour la profession, c'est d'abord de trouver des débouchés et, ensuite, mais ensuite seulement, d'organiser la production en fonction des contrats de vente possibles.

Pour réaliser cette politique contractuelle, vous disposez, monsieur le ministre, d'un instrument de premier choix, de première grandeur, le Crédit agricole, seconde banque de France dont le réseau s'étend jusqu'à nos plus lointaines communes, et je suis assuré de ne pas être contredit par M. Driant.

**M. André Dulin, rapporteur spécial.** Bien sûr !

**M. Raoul Vadepied.** A condition toutefois que le Crédit agricole, dans l'élaboration de sa politique et la réforme de ses structures, se souvienne qu'il est la banque coopérative des agriculteurs français, commanditaires de fait de la majeure partie des coopératives, que ses fonds propres sont apportés par les agriculteurs, que ses ressources sont au service des agriculteurs, que ce service des agriculteurs est la justification de son existence et la condition de sa prospérité. (*Très bien ! Très bien !*)

Pour mettre au point cette politique, cette nouvelle politique agricole que tout le monde attend, il vous faut surtout une doctrine.

Cette trop longue intervention ne prétend pas vous la fournir et elle avait seulement pour objet d'indiquer la voie dans laquelle on peut la trouver. Il reste à creuser cette voie et je sais par expérience que la chose est possible.

Or, au cours du débat sur le budget, nous avons appris que certains de vos collègues, tels M. le ministre de l'éducation nationale, M. le ministre des affaires sociales, constituent des groupes de travail pour étudier certaines réformes. Serait-il abusif de vous suggérer la constitution d'un groupe de travail qui aurait pour but d'élaborer cette doctrine qui malheureusement semble faire défaut ?

Monsieur le ministre, soyez-en persuadé, là est la seule voie dans laquelle il faut s'engager pour revaloriser véritablement les prix agricoles et permettre à notre agriculture d'être compétitive.

Mieux vaut voter des crédits pour encourager cette politique qui prépare l'avenir que voter chaque année des crédits devenus insupportables pour le soutien des prix.

*Un sénateur à gauche.* Vous avez raison !

**M. Raoul Vadepied.** Ainsi, monsieur le ministre, vous ferez toute cette campagne de presse injustifiée à l'égard de notre agriculture et vous aurez ainsi bien œuvré pour sa prospérité. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Monichon.

**M. Max Monichon.** Monsieur le ministre, comme vous aviez raison de dire et de répéter qu'il n'y a pas une agriculture, mais des agricultures dans notre pays. Le département qui vous a élu depuis 1958 en est l'illustration et votre tour de France vous a démontré que le cas de la Gironde se répète dans presque tous les autres départements.

Après vous avoir écouté avec intérêt, après avoir entendu les rapports remarquables de nos rapporteurs, après avoir écouté aussi les orateurs qui m'ont précédé et qui tous, après vous, ont analysé la situation générale de notre agriculture, j'aborderai brièvement le problème de l'ensemble de la forêt française, comme je l'avais déjà fait l'an dernier, avec l'espoir que la persévérance portera un jour ses fruits.

Un problème national, celui de la forêt, de ses possibilités, de ses moyens, de ses débouchés, de son incidence sur le volume de nos importations, de sa fiscalité méritera que nous organisions dans cette assemblée, avec votre accord monsieur le ministre, un débat général pour examiner les questions que pose la forêt et travailler à leur trouver une solution durable à la mesure de la cadence du développement forestier.

Nous voudrions que le principe essentiel de la politique forestière s'inscrive dans la relance de la politique d'incitation à la forestation et à la reforestation que les divers gouvernements ont pratiquée depuis plus de trente ans et qui est un encouragement indispensable à l'égard de ceux qui investissent, sachant qu'ils n'auront aucun revenu avant plusieurs décennies alors qu'ils courent des risques et qu'ils ignorent, au moment où ils investissent, sur quelles bases seront vendus les bois dont ils préparent le développement.

Le secteur forestier de l'agriculture est très particulier. Ses résultats ne se mesurent qu'à long terme et ce principe commande et justifie des dispositions spéciales et adéquates. Nous aurons donc, je le pense, sur une question orale que je me propose de vous adresser, un intéressant débat sur cet important sujet.

Mais je voudrais vous rappeler, monsieur le ministre, une initiative que j'ai prise lors du projet de budget pour 1967 et que j'ai renouvelée l'an dernier à l'occasion de votre projet de budget pour 1968. Il s'agit des conséquences sévères et même parfois désastreuses pour les propriétaires forestiers de l'application, pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des nouvelles bases cadastrales en ce qui concerne les bois et forêts.

Lorsqu'en 1966, puis en 1967, j'ai présenté, avec de nombreux membres de cette Assemblée, des amendements sur ce problème d'ordre général, vous m'avez à deux reprises demandé de les retirer ; en votre qualité de secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, vous m'avez donné avis de me rapprocher de l'administration du ministère des finances et de celle du ministère de l'agriculture pour étudier les difficultés que nous vous avions signalées, et que vous pouvez aujourd'hui mieux apprécier en votre qualité de ministre de l'agriculture.

Au moment où nous pensions avoir trouvé une solution qui pouvait s'insérer dans le projet de loi n° 374, la discussion de ce projet a été reportée et nous nous trouvons aujourd'hui, à l'occasion de la discussion du budget de l'agriculture, fort dépourvus de cette possibilité que vous aviez vous-même invoquée.

Lors de votre venue dans notre département en septembre dernier, en présence de mes collègues parlementaires de cinq départements, tous départements forestiers, je vous ai rappelé ce problème et vous avez bien voulu me répondre que vous aviez officiellement saisi de cette question M. le ministre de l'économie et des finances, ce dont je vous ai remercié. Depuis, des événements sont intervenus dont nous pouvons penser qu'ils ne faciliteront pas la solution rapide de cette situation.

Malgré les difficultés présentes, il est des décisions qu'il faut préparer et qui pourraient, par exemple, s'exprimer ainsi : « L'article 76 du code général des impôts est complété comme suit : le bénéfice agricole imposable d'un peuplement forestier est fixé à une somme égale au revenu applicable à la dernière classe de taillis simples ou, à défaut, de landes de la commune de situation des bois pendant les périodes ci-après : quinze premières années de plantation ou de replantation pour les peupleraies, vingt-cinq premières années de semis de plantation ou de replantation pour les résineux et trente premières années pour les feuillus. »

Tel est l'esprit dans lequel, lorsque le moment sera propice, monsieur le ministre, nous vous demandons de promouvoir la solution du problème qui se pose à l'ensemble de la forêt française.

Je voudrais maintenant aborder la situation des produits résineux et de la gemme dont ils sont issus, qui intéresse plus particulièrement les départements couverts par la forêt des Landes de Gascogne et dont la solution est urgente. Il s'agit de l'aide que le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles doit rapporter à la production gemmière pour l'année 1967-1968, afin de ne pas voir réduire la rémunération plus que modeste que gemmeurs et propriétaires retirent de cette activité. Je voudrais bien que vous puissiez nous confirmer que l'aide du fonds d'orientation pourra être accordée à la gemme provenant de la campagne 1967-1968 et, bien sûr, pour les campagnes suivantes.

Il s'agit aussi de la perturbation que créent sur le marché français des produits résineux les importations de produits secs en provenance de Grèce, qui se font dans les conditions qui ne me paraissent pas compatibles avec le respect des principes de la Communauté économique européenne. En effet, les exportations de Grèce vers la France se font de telle manière qu'elles réduisent considérablement l'utilisation de nos produits nationaux sur notre propre marché intérieur, provoquant une mévente qui se traduit par une baisse de nos prix et par l'augmentation d'un stock qui pèse lourdement sur le marché et sur la trésorerie de l'Union corporative des produits résineux.

Une telle situation, qui dure depuis plus d'un an, merite des remèdes immédiats sur lesquels je vous remercie, monsieur le ministre, de nous donner la solution que vous envisagez et qu'attendent avec impatience propriétaires et gemmeurs des Landes de Gascogne. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Souquet.

**M. Marcel Souquet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, me servant des décisions les plus évoluées des associations viticoles et avant que soit fixé le prix de campagne, certaines vérités doivent être dites clairement et publiées afin que les décisions prises comportent leur poids de responsabilité.

Dénonçons tout d'abord la campagne absurde et déplacée de M. le professeur Debré, qui voit dans le vin un produit néfaste et dangereux.

**M. Charles Suran.** Il a tort ! (*Sourires.*)

**M. Marcel Souquet.** Délaissant même les problèmes scientifiques, M. Debré demande, à la suite de M. Maurice Schumann, l'unification des droits sur les produits à base d'alcool et à base de vin. Il préconise même l'arrachage et condamne certaines zones de vins de consommation courante.

Au moment, monsieur le ministre, où les Italiens évoluent vers une distillation des alcools de synthèse réservés aux emplois industriels, au moment où, par des subventions importantes, leur gouvernement soutient les coopérateurs et les coopératives, au moment où ce pays fait un effort important en faveur de la viticulture, notre pays de France, qui a la chance d'avoir des vins de qualité, des vins d'une très haute tenue pouvant concurrencer toutes les productions étrangères, condamne volontairement son vignoble par une propagande néfaste.

Nous nous interrogeons, monsieur le ministre, en nous demandant si les représentants de certains intérêts, dans le contexte actuel de l'économie viticole, redoutent de voir les investissements collectifs et certaines gestions remis en cause. On tente d'éviter cela en accusant trop souvent le vin et en lui faisant supporter une compensation fiscale que nous trouvons abusive.

Nous insisterons, malgré toutes ces attaques dont notre viticulture est l'objet, sur l'importance d'un redressement du prix du vin-production. Nos vigneronnes ne comprendraient d'ailleurs pas que l'on fixât un prix du vin en baisse en échange d'une relative suspension des importations ; c'est tout au moins ce qui se murmure dans la coulisse et que nous ne pourrions accepter.

Pourquoi choisir une pareille orientation par l'importation des vins d'Algérie ? Ce pays que je sache n'a plus pour nous, monsieur le ministre, mes chers collègues, le privilège d'être un département français. Alors traitons-le comme une puissance étrangère et demandons-lui surtout un peu plus de civilité eu égard aux sommes importantes que la France lui adresse. Nous demandons d'ailleurs que ces vins subissent à leur entrée en France l'application du tarif extérieur commun, tout au moins au taux de 50 p. 100, politique actuellement d'ailleurs pratiquée par l'Allemagne quand elle reçoit dans son pays des vins d'Algérie.

En ce qui concerne l'interdiction des coupages de vins importés, on nous oppose que le vin d'Algérie vendu à l'Etat conquiert un nouveau marché dans le Nord et l'Ouest du pays. Or, monsieur le ministre, il est observé au contraire que le négoce ne retire pas de bons d'achat, attendant que l'on élargisse au maximum la proportion des vins d'Algérie à couper. Donc, il n'est pas exact que les vins importés soient si demandés.

Au contraire, on pratique très souvent l'importation en vue des coupages et de la vente en substitution des vins fragiles.

Et que penser, monsieur le ministre, de cette affaire de compensation de blé canadien livré à l'Algérie qui expédierait, nous dit-on, deux millions d'hectolitres de vins en France ? On signale que ces vins entreraient par les ports de l'Océan où règne une plus grande liberté de réception douanière et où les bons d'achat ne sont pas pratiqués.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** C'est du roman.

**M. Marcel Souquet.** Je suppose, monsieur le ministre, que cela relève du domaine de la fantaisie et que vous saurez dénoncer cette rumeur tout à l'heure dans votre réponse.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Il ne faut pas raconter cela aux viticulteurs, car ce n'est pas vrai.

**M. Marcel Souquet.** En juillet 1968, en raison d'informations erronées sur la récolte, on a trop rapidement débloqué trois millions d'hectolitres. Tout cela gêne le marché et nous ne pouvons que regretter toutes ces situations très déloyales qui, depuis plusieurs années, ont accablé et endetté la plupart de nos vigneronnes auprès des caisses de crédit agricole.

Le manque de tenue du marché se fait très nettement sentir et cela crée de très sérieuses difficultés.

En ce qui concerne la chaptalisation et le déclassement des vins chaptalisés, pourquoi n'avoir pas intégré les projets de limitation dans la loi de finances de 1969 ? De fait, au rappel des accords anciens aux termes desquels une production nationale de vins à appellation ne dépassant pas neuf millions d'hectolitres ne serait pas assujettie au statut viticole, les comités régionaux de l'institut national des appellations d'origine ont abaissé le rendement maximum des appellations d'origine, ce qui évite, par avance, le déclassement et ils évoluent ainsi vers une limitation des degrés enrichis.

Ces propositions émanaient du service central de la répression des fraudes, visant un degré maximum des vins de coupage qui auraient, nous en sommes profondément persuadés, la faveur du commerce.

Une question, et non des moindres, est soulevée par la profession : pourquoi, au moment où l'Etat augmente les tarifs des services publics, s'obstine-t-on à bloquer à la consommation des vins de onze degrés, freinant ainsi, tout au moins nous le pensons, l'application d'un tarif correspondant aux réalités du marché ?

Pour nous, monsieur le ministre, cette campagne doit s'articuler autour du prix proposé par l'institut des vins de consommation courante, car les différents points de la conjoncture nous permettent de considérer qu'un équilibre ressources/besoins sera effectif. Il convient aussi d'abaisser les droits de circulation au niveau d'un taux statistique et d'appliquer en matière de taxe sur la valeur ajoutée le taux appliqué aux autres productions agricoles. Mon ami Jean Périquier en traitera tout à l'heure.

On a exonéré du droit de circulation la viande ; nous nous en félicitons et posons alors la question : pourquoi maintenir les vins sous une taxe anormale et trop lourde pour nos viticulteurs ?

La fixation du prix de campagne que nous vous demandons correspond, vous le comprendrez, monsieur le ministre, aux demandes de la profession. Les viticulteurs acceptent d'ailleurs celui retenu par l'institut des vins de consommation courante : sept francs le degré hecto avec 8 p. 100 en plus et en moins pour le prix-plancher et le prix-plafond. C'est un prix non démagogique, raisonnable, tenant compte des éléments divers nécessaires à son calcul.

Nous continuerons, monsieur le ministre, à dénoncer également devant l'opinion viticole toutes les manœuvres tendant, de près ou de loin, à tourner le principe de la complémentarité. Nous pensons tout particulièrement aux produits « hors contingent », tels mutés et jus de raisin maghrébiens qui s'introduisent dans le circuit, prenant la place sur le marché des productions nationales.

Enfin, nous mènerons notre action sur les diverses pratiques d'enrichissement abusif. La viticulture des vins de consommation courante s'est fixée des règles étroites et en supporte souvent durement la contrainte. Voilà pourquoi nous ne pouvons admettre qu'il y ait en France deux poids et deux mesures, selon le lieu géographique choisi. Nous considérons également la pratique des déclassements comme scandaleuse et dangereuse, car elle enrayer les efforts faits pour une politique de qualité et maintient une production inavouable qui se refuse à la concurrence. Par un simple jeu d'acquits, ces vins ayant eu le privilège d'être chaptalisés, n'ayant qu'un taux de 6 p. 100 de prestations viti-ques, viennent concurrencer les vins naturels alors que leur destination, en temps que dilution alcoolique, devrait être la chaudière.

Nous ne faisons, monsieur le ministre — nous vous en donnons l'assurance — ni démagogie, ni chantage. Aussi nos avertissements sont-ils très sérieux et ne cherchent-ils rien d'autre que l'obtention de résultats fort raisonnables.

Nous demandons aussi, pour plus de sûreté, que les noms des attributaires des bons d'achat soient communiqués au conseil de l'institut des vins de consommation courante et que les bons d'achat soient attribués à des firmes communiquant effectivement leurs factures.

Nous demandons aussi l'application stricte du code du vin, car le Midi, notamment, produit des vins de quatorze et quinze degrés venus l'on ne sait d'où et dont la présence est devenue très concurrentielle pour les producteurs de gros degrés naturels. Nous insistons pour que les gros degrés naturels conservent le monopole du coupage si, d'une part, le degré maximum des vins enrichis est plafonné, et si, d'autre part, ces gros degrés naturels sont vendus en vins délimités de qualité supérieure. Nous pensons qu'il faut punir très sévèrement, par un contrôle de la circulation des sucres, le sucrage clandestin qui ne manquera pas de se produire.

En ce qui concerne la complémentarité quantitative de l'importation, nous insistons pour que les accords annuels d'importation ne soient exécutés qu'en vue d'un stock propriété, fin août, de seize ou dix-sept millions d'hectolitres, seize nous paraissant le bon chiffre, tout au moins d'après les informations que l'on nous a données.

Ma conclusion, monsieur le ministre, sera très rapide. Vous connaissez certainement les dernières décisions de Bruxelles, l'interdiction des cumuls d'enrichissement, la limitation à 1,5 degré de tous les gains d'enrichissement, l'interdiction de la concentration pour le commerce et de la chaptalisation pour les acheteurs de vendanges, l'interdiction de chaptaliser partout les vins courants, avec possibilité pour le conseil de la Communauté économique européenne d'y déroger, en fonction des circonstances atmosphériques, sur des zones déterminées.

Les Italiens veulent couper leurs moûts, concentrés ou non, avec ceux des autres régions. Je vous rappelle que la Commission interdit le coupage avec les vins provenant des pays tiers.

Les Italiens ayant réussi à imposer une limitation à la production française de lait, nous pouvons faire pression sur la production viticole italienne.

Notre conclusion, monsieur le ministre, sera pour vous informer qu'à l'annonce d'une majoration de la T. V. A. les groupements professionnels ont alerté, vous le savez sans doute, M. Ortoli, ministre des finances, sur les diverses conséquences que cette mesure risque d'entraîner sur le marché des vins.

Pour nous, les départements méridionaux, gros producteurs de vin, sont, d'après les statistiques officielles, les derniers sur la liste en matière d'alcoolisme. Nous sommes toutefois d'accord, pour que la lutte entreprise sur le plan de l'alcoolisme soit menée aussi sévèrement que possible, mais nous nous refusons à considérer que le vin, à lui seul, ruine la sécurité sociale. Il n'est pas le seul coupable de l'alcoolisme et combien nous préférons les propos de Pasteur à ceux de M. le professeur Debré.

**M. Jean Nayrou.** Michel Debré l'a dit aussi !

**M. Marcel Souquet.** Pasteur écrivait avec raison : « Le vin est un aliment ». Nous partageons également son avis lorsqu'il prétendait qu'un repas sans vin sur la table est une journée sans soleil. En conclusion, monsieur le ministre, nous considérons que si nos vignerons ont des devoirs, ils ont aussi des droits et le Gouvernement n'a pas celui de les ignorer. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Kauffmann.

**M. Michel Kauffmann.** A l'occasion de ce débat relatif aux crédits budgétaires pour 1969, je voudrais, monsieur le ministre, présenter quelques brèves remarques. Ce ne seront pas des critiques, surtout pas à votre intention, mais un ensemble d'observations que l'étude des documents m'a suggérées.

Avant de passer à la philosophie du budget et d'en analyser les options, je voudrais, en quelques phrases, infirmer des accusations dont l'agriculture est actuellement l'objet à travers certains articles de presse. J'ai sous les yeux un article paru dans le journal *France-Soir* du 29 novembre, sous la plume de M. Jean Ferniot, journaliste de talent dont je lis toujours avec intérêt la prose. Cet article était semblable à celui qui avait paru en septembre, sous la signature de M. Priouret, dans l'hebdomadaire *L'Express*.

Le titre de cet article est : « Payer les paysans pour quitter leurs terres » et son sous-titre est ainsi libellé : « Une charge intolérable ».

De quoi s'agit-il ? M. Jean Ferniot révèle que le Premier ministre, dans le plan d'assainissement qu'il entend mettre en œuvre, envisage une réduction d'au moins 200 millions sur les subventions destinées à l'agriculture et qu'il ne peut faire moins car l'agriculture est, de toutes les activités de la Nation, l'une de celles qui coûtent le plus cher.

Loin de moi la pensée de prétendre que l'agriculture ne doit pas porter sa part du fardeau qui nous écrase ! Mais il faut auparavant rétablir les faits. M. Jean Ferniot écrit aussi, et M. Priouret l'avait déjà signalé au mois de septembre, que l'Etat consacre 2.000 francs par an à chaque jeune Français scolarisé contre 10.000 francs à chaque paysan.

C'est par trop simpliste. Diviser le montant du budget de 17 milliards de francs par 1.700.000 exploitants aboutit, en effet, à 10.000 francs. Mais les intéressés ne tiennent nullement compte ou ne mentionnent pas que le budget de l'agriculture finance, pour des sommes très importantes, un ensemble d'équipements collectifs intéressant la population non agricole qui vit à la campagne et qui profite aussi des adductions d'eau, de l'assainissement, de l'électrification, de l'aménagement, de la voirie, etc.

Figurent aussi au budget de l'agriculture des crédits destinés à financer la compagnie nationale du Rhône, les marchés d'intérêt national, le déplacement des halles de Paris à Rungis, la

modernisation des abattoirs, dont ceux de la Villette. Y figurent encore tous les crédits d'équipement et de fonctionnement de l'enseignement agricole, la construction des lycées et collèges, les traitements des maîtres, les crédits pour les bourses, dépenses que l'on retrouve, pour les autres catégories socio-professionnelles, dans le budget du ministère de l'éducation nationale.

Voilà pour ce qui concerne certains crédits d'équipement et certaines subventions de fonctionnement. J'ai estimé utile de m'y attarder un instant.

Pour les crédits d'aide sociale, qui sont particulièrement apparents du fait de l'existence d'un fonds propre, le B. A. P. S. A., je me dois de signaler que ces transferts sociaux tiennent compte du fait que la population active agricole est en rapide décroissance et que le secteur agricole connaît, de ce fait, des charges de retraite vieillesse croissantes, alors que le nombre de cotisants est en diminution. L'agriculture élève de plus en plus d'enfants dont elle a la charge mais qui, à l'âge adulte, vont produire dans les autres secteurs de l'économie.

Enfin, il faut signaler que le niveau des prix agricoles à la production ne permettrait pas à la trésorerie des petites et moyennes exploitations de financer le coût réel de leur protection sociale.

Ayant lu le dernier article paru dans *L'Express*, encore sous la plume de M. Roger Priouret, et intitulé « Que gagnent les agriculteurs ? », je voudrais, monsieur le ministre, que l'I. N. S. E. E. fasse une enquête à ce sujet afin de connaître le nombre de ces privilégiés ; dans le milieu où je vis, et qui m'est familier, dans une région pourtant riche, j'en connais peu qui atteignent ce niveau de revenu. M. Priouret, dans les chiffres qu'il a cités, ne tient sans doute pas compte de ce que, dans la majorité des exploitations françaises, c'est toute la famille, enfants et parents compris, qui concourent en commun au revenu agricole, qui, pour la plupart, ne sont que logés et nourris ou touchent un salaire dérisoire.

Beaucoup d'économistes oublient aussi que, depuis la fin de la guerre, l'agriculture a été encouragée, par ceux-là mêmes qui aujourd'hui la critiquent, à produire davantage alors qu'il n'y avait pas alors, selon eux, de problème de surproduction face à la faim dans le monde.

Je me souviens à ce sujet d'un débat public qui eut lieu à Strasbourg, à l'occasion d'une session du Parlement européen, où le problème agricole de la C. E. E. était inscrit à l'ordre du jour.

Tous les économistes présents incitaient à la stimulation de la production et, lorsque j'ai appelé l'assemblée à la prudence en raison des progrès rapides de la technique en agriculture, de la chimie, de la génétique et de la zootechnie, j'ai été sifflé et contesté. Je me souviens des articles de presse qui ont fustigé ma « timidité », parce qu'elle était considérée comme anti-économique. Par contre, les mêmes articles ont porté aux nues un certain M. X. Je cite l'un d'eux :

« M. X., élevant heureusement le débat, a rendu l'assemblée attentive à la faim dans le monde et aux possibilités d'organisation mondiale des marchés agricoles qui excluent toutes les questions de surproduction. Seulement, il y a loin de la théorie à la pratique, comme de certains technocrates aux gens de bon sens. »

Cela est certainement vrai mais je crois que cette question est purement théorique et tout à l'heure, monsieur le ministre, vous nous avez affirmé qu'il était très difficile de la régler.

Lorsqu'on dit encore que l'agriculture coûte cher, a-t-on songé à tous les produits industriels qu'elle consomme et dont sont tributaires des secteurs entiers de notre économie ? Où écouleraient-ils leur production s'il n'y avait plus d'agriculteurs pour les acheter ou les consommer ?

Il reste enfin le chapitre des crédits de soutien des marchés qui sont essentiellement destinés à compenser les prix intérieurs trop bas, qui seraient réalisés à la production en raison d'importations souvent anarchiques et de toutes origines, à des prix de *dumping*, importations qui sont, pour beaucoup, la contrepartie d'exportations industrielles.

Pour ce qui est enfin des excédents, ils sont le résultat des efforts de productivité des agriculteurs, encouragés, comme je le disais tout à l'heure, ou condamnés à produire plus pour eux-mêmes ou pour gagner davantage et améliorer, eux aussi, leur niveau de vie.

Oui, l'agriculture coûte de l'argent au pays, mais elle coûte à tous les pays évolués qui estiment cependant devoir la conserver en prévision des jours graves qui peuvent, hélas ! encore surgir.

Pour terminer ce chapitre de mon exposé, je pose la question : que feraient les trois millions de paysans ? Où trouveraient-ils du travail si notre pays les condamnait à l'abandon de leurs terres et que coûteraient-ils à la Nation comme chômeurs professionnels ?

Certes, une mutation de l'agriculture est nécessaire, une réorientation des productions est à entreprendre, comme le signale d'ailleurs M. Ferniot, mais il faut se garder d'une nouvelle hâte qui engage par trop de nouveaux investissements.

A cette plaidoirie en faveur de notre agriculture, je voudrais associer aussi tous les fonctionnaires de l'agriculture, du ministère et des services extérieurs, qui partagent avec les agriculteurs une impopularité croissante et qui doivent lutter en permanence contre bien des incompréhensions, subir souvent les sarcasmes de leurs collègues ou des milieux qu'ils fréquentent, et les remercier pour leurs efforts désintéressés qu'ils accomplissent à des postes très divers et dans des conditions souvent difficiles.

Pour ce qui est maintenant du budget lui-même, je dirai que c'est un budget transitoire à caractère social ; il ne prépare pas encore l'avenir que vous avez esquissé. Il pare, pour l'instant, au plus pressé. Avec vous, je trouve navrant que, malgré les sommes considérables que l'Etat consacre à l'agriculture, le revenu de nombreux exploitants soit en diminution à cause de l'augmentation constante des charges de production qui devance toujours l'évolution des prix.

La situation financière de notre pays étant celle que l'on connaît, je ne m'étendrai pas sur les insuffisances de crédits d'équipements de toute nature qui, cependant, conditionnent notre compétitivité. Je tiens donc à vous demander, monsieur le ministre, de revoir les crédits consacrés au remembrement, quitte à les prélever sur d'autres chapitres.

Cet aménagement foncier, il n'est pas besoin de développer ce sujet, est capital dans des régions, comme celle que je représente, qui connaissent le plus important parcellement de France. Le temps perdu à cultiver parfois un grand nombre de parcelles annule au départ tous les efforts de productivité entrepris par ailleurs.

Il en est de même pour les crédits d'élevage qui auraient mérité d'être augmentés afin de favoriser la conversion de la production du lait vers celle de la viande, seul secteur encore déficitaire de la C. E. E., au lieu d'encourager la reconversion des friches de l'Est, des landes de Gascogne ou des marais poitevins.

On aurait mieux fait aussi de stimuler à nouveau l'élevage du mouton, secteur dans lequel il y a des possibilités de débouchés. Ainsi beaucoup de jeunes agriculteurs dynamiques attendent à la fois le remembrement et une possibilité d'extension de leurs bâtiments d'élevage trop vétustes ou trop exigus pour devenir compétitifs.

Je pense que c'est une grosse lacune d'avoir diminué ces crédits d'une façon notable. Qu'advient-il aussi des cabinets de géomètres qui se sont équipés et étoffés en vue du remembrement et qui n'auront demain plus d'opérations à réaliser ?

Sur le plan des équipements collectifs, les crédits d'assainissement restent très faibles mais je constate avec plaisir que ceux consacrés au financement des plans d'aménagement rural ont été substantiellement augmentés ainsi que ceux destinés au stockage et au développement des industries agricoles et élémentaires.

Autre sujet qui me tient enfin à cœur, monsieur le ministre, l'adoption prochaine de deux règlements européens, celui du tabac et celui du houblon qui intéressent au plus haut point de nombreux petits et moyens exploitants. C'est, en effet, grâce à la rentabilité de ces cultures spécialisées que leurs exploitations sont viables.

Pour ce qui est du tabac, le règlement en élaboration doit apporter aux planteurs français des garanties équivalentes à celles du monopole et pour ce qui est du houblon, nous souhaitons une organisation du marché aux effets analogues à celle réalisée en France au travers des accords interprofessionnels entre planteurs, brasseurs et négoce. Aujourd'hui les accords sont caduques quant à leur point essentiel, c'est-à-dire celui du prix des contrats conclus qui était précisément la clé de voûte du système contractuel en vigueur. Je vous demande, monsieur le ministre, d'user de votre autorité à Bruxelles pour que ces deux règlements ne tardent pas à être adoptés et surtout mis en œuvre pour la campagne de 1969.

Je terminerai cette intervention par quelques considérations qui intéressent la nouvelle politique agricole que vous êtes en train d'élaborer dans votre ministère. Je ne la rejette pas, car je pense, vous l'avez d'ailleurs souligné, qu'elle devra contenir des incitations rigoureuses pour la transformation des produits agricoles — ce qui intéresse la commercialisation — et pour la stimulation de nos exportations agricoles.

Notre agriculture vend sur le marché intérieur et exporte trop de matières premières c'est-à-dire de produits en l'état. Elle ne participe pas assez à la transformation de ses produits et n'est pas assez présente dans les circuits de commercialisation. De ce fait, elle subit trop les marchés au lieu d'y participer.

Les nouvelles formules d'association avec les industries agricoles et alimentaires et les activités commerciales déjà existantes me paraissent devoir être encouragées très fortement. Ce n'est plus la production qu'il faut stimuler mais la transformation, la commercialisation et les exportations. Je souhaite qu'un autre débat nous donne l'occasion de préciser ces points, qu'il serait trop long d'évoquer maintenant.

Pour ce qui est encore de cette « nouvelle politique agricole » comme on l'appelle déjà, je pense qu'à côté du caractère social qu'elle aura forcément en raison du vieillissement de la population agricole, elle devra avoir un caractère sélectif, les aides proprement agricoles étant réservées par priorité aux exploitations viables et à temps complet, les autres bénéficiant d'aides à la reconversion.

L'orientation des productions devra être revue ainsi que la rénovation des structures de commercialisation. Il faudra rendre obligatoires certaines fusions et préciser certaines disciplines de production.

L'orientation de la production devra être plus subtile, aller dans le sens de denrées de qualité capables de s'affirmer dans chaque branche et aussi vers la recherche de produits nouveaux ; bref il faudra appliquer aux produits agricoles des formes de marketing depuis longtemps déjà en usage dans l'industrie.

Sous le bénéfice de ces observations et des explications que vous nous avez déjà données et que vous nous donnerez tout à l'heure, je voterai le budget qui nous est soumis. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Périquier.

**M. Jean Périquier.** Monsieur le ministre, étant le représentant du département de l'Hérault dans cette assemblée, je vais bien entendu, comme mon ami M. Souquet, vous parler du vin ; mais pour répondre à votre recommandation, monsieur le président, j'essaierai de ne pas répéter ce qu'il a dit.

**M. le président.** Je vous en remercie.

**M. Jean Périquier.** D'ailleurs, pour une fois, je ne parlerai pas que du vin. Je vais également vous parler des pommes car vous savez certainement, monsieur le ministre, si beaucoup de nos collègues l'ignorent, que mon département, s'il est le premier producteur de vin grâce à la reconversion faite par de nombreux viticulteurs, possède aussi un des premiers vergers de pommes golden de notre pays. Or, comme cette année nos producteurs de pommes ont connu des difficultés sérieuses, je m'en voudrais de laisser passer ce débat agricole sans les évoquer.

En ce qui concerne le vin, c'est un fait que la situation s'est grandement améliorée. Nos marchés connaissent une stabilité certaine, les cours se tiennent. Ils oscillent autour du prix de campagne, c'est-à-dire 6,40 francs, ce qui permet aux viticulteurs de trouver la juste rémunération de leur travail et de faire vivre leur famille.

Mais une constatation s'impose. En effet, si nos marchés viticoles ont retrouvé leur stabilité, ils l'ont retrouvée à partir du moment où, enfin, le Gouvernement s'est décidé à arrêter les importations massives de vin algérien ; ce qui prouve bien que nos viticulteurs avaient raison de protester et de se révolter contre ces importations qui venaient déséquilibrer notre marché intérieur et qui étaient responsables de leur misère.

Monsieur le ministre, nos vignerons se posent la question de savoir si le Gouvernement est bien décidé à poursuivre la politique d'arrêt des importations de vin algérien. Nous savons qu'à maintes reprises, vous avez déclaré que les importations de vin algérien conserveraient toujours un caractère de complémentarité. Mais tous les ministres partagent-ils votre point de vue ?

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** J'ai parlé au nom du Gouvernement !

**M. Jean Périquier.** Si je me permets, monsieur le ministre, de vous poser cette question, c'est que nos viticulteurs ont été assez émus en lisant dans la presse que c'était M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères, qui, devant se rendre en décembre en Algérie, réglerait ce problème des importations des vins algériens.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** C'est une chose normale !

**M. Jean Périquier.** Mais quel problème se pose à propos de ces importations de vin algérien si le Gouvernement unanime est décidé à appliquer le principe de la complémentarité ? Il n'y a qu'à dire à M. Boumédiène : la France, premier pays producteur de vin du monde, n'importera des vins algériens que s'il lui en manque. Par conséquent, il n'y a pas besoin pour cela d'envoyer en Algérie le ministre des affaires étrangères.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Il ne s'intéresse pas qu'au vin !

**M. Jean Péridier.** Ce qui nous inquiète, c'est également certaines déclarations que vous avez faites vous-même. Vous avez laissé entendre que, certainement, la récolte de vin serait insuffisante et qu'il faudrait peut-être envisager des importations complémentaires. Rien, pour l'instant, ne vous permet de faire une telle déclaration. Toutes les prévisions semblent, au contraire, démontrer que ces importations complémentaires seront absolument inutiles.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Je crains que vous ne soyez pas au courant !

**M. Jean Péridier.** Les prévisions faites au premier novembre, par vos propres services, indiquent que la récolte sera certainement de 63.331.000 hectolitres c'est-à-dire qu'elle sera de un million d'hectolitres supérieure à celle de l'an passé à pareille époque. Si, à ces 63 millions, on ajoute les stocks du commerce et de la propriété, nous allons avoir des disponibilités qui avoisineront 95 millions et même 100 millions d'hectolitres, quantités largement suffisantes pour alimenter le marché intérieur. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'envisager des importations complémentaires. Dans ces conditions, j'espère que le Gouvernement ne remettra pas en cause cette politique des importations de vins algériens et que vos déclarations sur ce point rassureront nos viticulteurs.

Je voudrais maintenant vous parler de la fiscalité. Je sais bien que c'est faire preuve d'un peu de naïveté, après le dernier vote de la loi de finances rectificative, que de venir demander au Gouvernement d'envisager des réductions de la fiscalité.

Cependant, j'ai cette naïveté, ne serait-ce que parce que, peut-être, elle vous permettra de nous donner les raisons qui ont conduit le Gouvernement à faire une discrimination entre le vin et les autres produits agricoles. (*Très bien ! Très bien !*).

Oui ou non, le vin est-il un produit agricole ? Si non, pourquoi dépend-il de votre ministère ? Si oui, pourquoi ne suit-il pas la règle générale en matière de fiscalité ? Pourquoi ne lui applique-t-on pas la même fiscalité qu'aux autres produits agricoles ? Vous le savez, la T. V. A. sur les vins passera de 13 p. 100 à 15 p. 100 pendant que sur les autres produits agricoles elle sera élevée simplement de 6 p. 100 à 7 p. 100. C'est absolument injuste car de nombreuses raisons plaident en faveur d'une réduction de la fiscalité sur les vins.

Tout d'abord, je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, que c'est en quelque sorte une promesse qui avait été faite aux viticulteurs par le Gouvernement précédent au moment de la signature des accords de Grenelle. Il avait été entendu, qu'en tout cas, une compensation serait donnée à la viticulture en raison des lourdes charges qu'elle supportait. Comme je pense que vous avez à cœur de tenir les promesses faites par votre prédécesseur, je vous demande, monsieur le ministre, quelles compensations vous envisagez d'accorder à la viticulture.

Envisagez-vous certaines détaxations, comme cela a été fait pour les vins d'appellation d'origine ? Envisagez-vous tout au moins la suppression des droits de circulation, que seul encore parmi les produits agricoles le vin supporte ? Ce ne serait que justice.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que la viticulture ne bénéficie pas d'une garantie de prix. Sans doute au début de chaque campagne fixe-t-on des prix indicatifs, mais aucune garantie n'est donnée que ces prix seront obtenus sur les marchés. C'est la première année que nos viticulteurs ont pu enfin obtenir le prix de campagne. J'ajoute que ce ne sont pas les subventions que touche la viticulture qui grèvent le F. O. R. M. A.

Une autre raison milite en faveur d'une réduction de la fiscalité : indiscutablement charger nos vins français d'une fiscalité trop lourde, c'est leur rendre difficile la concurrence avec les vins étrangers. Entendons-nous bien : je ne parle pas tellement de la concurrence qu'ils auront à supporter dans le cadre du Marché commun avec les vins italiens, mais de celle des vins étrangers dont l'importation à l'heure actuelle continue.

J'ai souligné tout à l'heure que vous aviez arrêté les importations massives de vin algérien, mais cela ne signifie pas pour autant qu'on n'importe pas de vins. Il y a encore des contingents d'importation. Il est vrai que jusqu'à présent, ces contingents n'ont pas tellement pesé sur le marché intérieur et qu'ils n'ont pas eu une grande influence sur les prix. Mais cette situation peut changer si vous accordez à ces vins étrangers importés certains avantages qui les mettront à des prix inférieurs aux prix français. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*) Mais si, monsieur le ministre, cela est possible parce qu'au moment où vous avez augmenté les taxes sur les

vins de consommation courante, vous avez oublié d'augmenter les droits de douane...

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Jean Péridier.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** A propos des incidences fiscales, une confusion est possible et l'on peut assez facilement la faire.

L'augmentation de la T. V. A. aura pour effet de favoriser les exportations de tous nos vins, car la T. V. A., vous le savez, est effacée aux frontières. Par conséquent, tous les vins exportés ne supporteront pas la T. V. A. Cette mesure a d'ailleurs été prise pour favoriser l'exportation de tous nos produits. En revanche, tous les vins importés subiront sur notre territoire la T. V. A. au nouveau taux, comme les vins français. Je ne vois pas par conséquent ce que vous voulez dire quand vous parlez d'un « système préférentiel ».

**M. Jean Péridier.** Je parle de la concurrence sur le marché intérieur. Les vins français subiront la T. V. A. plus les droits de circulation. Les vins importés subiront la T. V. A. au même taux, mais ils ne paieront pas des droits de douane augmentés. De ce fait, ils seront vendus chez nous à des prix nettement inférieurs.

J'aurais d'autres questions à traiter, mais je me contenterai de les évoquer puisque mon ami, M. Souquet, en a déjà parlé. Il s'agit de l'éternelle question de la propagande anti-vin puis de l'organisation de la campagne à laquelle il faudrait maintenant penser. Tout retard apporté à la parution du décret organisant la campagne constitue une erreur, car ce retard aura tendance à faciliter la spéculation. Il vaut évidemment mieux l'éviter. Comme M. Souquet, j'imagine que c'est le prix de 7 francs que vous retiendrez comme prix de campagne. Aux arguments avancés par mon collègue j'ajouterai que ce prix correspond exactement aux éléments qui sont prévus dans la loi d'orientation agricole dont je suis sûr, monsieur le ministre, que vous aurez le souci de bien vouloir l'appliquer.

Je dirai un dernier mot en ce qui concerne le vin. Il est regrettable que, dans le cadre du Marché commun, le vin, comme d'ailleurs les fruits dont les pommes, ne soit pas encore doté d'un statut européen. Il serait temps qu'on y pense. On semble actuellement s'en préoccuper. C'est ainsi que la Communauté économique européenne a recommandé un certain nombre de mesures pour l'organisation du marché européen du vin. Je vous rappelle ces mesures : amélioration de l'encépagement et transfert des vignobles sur des terrains plus appropriés ; amélioration de la vinification et du stockage des vins ; élimination des vins de qualité insuffisante et des sous-produits de la vinification susceptibles d'être réutilisés pour de nouvelles vinifications.

Toutes ces mesures, qui tendent à promouvoir une politique viticole européenne de qualité, sont intéressantes et doivent être soutenues par la France.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Monsieur Péridier, me permettez-vous de vous interrompre une fois encore ?

**M. Jean Péridier.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Je ne voudrais pas interrompre trop souvent ; mais dans l'énumération que vous venez de faire et qui est exacte, vous avez oublié une mesure à laquelle je ne suis d'ailleurs pas favorable : c'est l'importation sans limite des vins venant des pays tiers.

Je tenais à vous le signaler.

**M. Jean Péridier.** J'espère que la France s'y opposera.

Je regrette de ne pas avoir l'article de presse où j'ai lu le détail des mesures recommandées par la Communauté économique européenne ; mais je puis dire que cette quatrième mesure n'y était pas mentionnée. Je pense que vous saurez défendre les intérêts des viticulteurs. J'ajoute que ces mesures sont quand même nettement insuffisantes. Il faut également prévoir certaines mesures de contrôle et, bien entendu, comme on l'a déjà dit, des mesures harmonisant les réglementations, les disciplines de production et les charges.

Je voudrais aborder maintenant la question des pommes. Je serai extrêmement bref. Il faut considérer que ce problème des pommes a d'ailleurs quelque chose de connexe avec le problème du vin, tout au moins dans mon département. Pourquoi ? Parce que nos viticulteurs ont répondu justement à l'appel qu'à maintes reprises avait lancé le Gouvernement qui leur reprochait de faire

de la monoculture et qui leur demandait de reconverter leur exploitation viticole.

Nos vignerons ont entendu cet appel, ils ont arraché leurs vignes, très souvent moyennant le paiement d'une indemnité d'arrachage, et, suivant les conseils qui leur ont été donnés, ils ont planté des pommiers, producteurs de pommes Golden. Or, ils ne sont pas plus avancés maintenant qu'avant et ils connaissent, avec leurs pommes Golden, des difficultés encore plus grandes que celles qu'ils ont connues quand ils étaient viticulteurs.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que lors de la dernière campagne, nos producteurs ont jeté et laissé pourrir plusieurs milliers de tonnes de pommes. On leur a versé en contrepartie une indemnité dite « indemnité de retrait ».

Ces difficultés sont bel et bien la conséquence de la politique d'imprévoyance du Gouvernement qui n'a pas su orienter la production et qui n'a pas su organiser le marché de la pomme. Pratiquement, il n'y a pas d'organisation du marché ni au point de vue intérieur, ni au point de vue européen. C'est l'anarchie la plus complète qui existe dans cette production.

**M. Jean Nayrou.** Absolument !

**M. Jean Péridier.** Je sais bien qu'on nous laisse entendre que la situation pourrait s'améliorer au cours de la prochaine campagne. C'est peut-être vrai, mais vous n'obtiendrez cette amélioration qu'à la condition d'interdire la vente des pommes de deuxième et troisième catégorie. Cela n'empêchera pas que certains producteurs connaîtront de très grandes difficultés, car ils ne sont pas toujours responsables si leurs pommiers produisent des pommes de deuxième et troisième catégorie.

En attendant que la production et le marché de la pomme soient sérieusement organisés, il faut maintenir l'indemnité de retrait. Si, bien entendu, on devait aller plus loin en demandant aux producteurs de pommes d'arracher leurs pommiers, il faudrait leur payer des indemnités d'arrachage.

Je sais bien que cela est une politique aberrante et vraiment regrettable. L'exemple de la pomme risque d'alimenter cette campagne odieuse dirigée contre le monde viticole et que dénonçait tout à l'heure notre ami Brégégère. On n'a pas le droit de reprocher à nos paysans le scandale des excédents et le scandale de la destruction de ces excédents. Ce n'est pas eux qui ont voulu cette situation. Très souvent, ils ont répondu aux appels que leur lançait le Gouvernement. On n'a pas non plus le droit de leur reprocher ce manque d'organisation, d'adaptation, et de dire que, s'ils subsistent, ils le doivent aux subventions que leur verse le reste de la nation. Cette campagne est absolument inadmissible. En contrepartie, il faudrait rappeler que ce sont nos paysans qui ont le revenu le plus bas de toutes les catégories sociales de la nation, que certains produits agricoles, comme le vin, rapportent au Trésor des centaines de milliards, et surtout que c'est l'agriculture qui constitue la base de notre économie, conditionnant en grande partie la prospérité des autres secteurs économiques.

Au fond, que demandent nos paysans ? Ils demandent que, par une organisation rationnelle des marchés, par une réduction de la fiscalité, par une application stricte de la loi d'orientation agricole, par la création de débouchés nouveaux, ils aient la possibilité d'obtenir des revenus décents pour faire vivre leur famille. S'ils les obtiennent, on verra que nos paysans ne se transformeront ni en mendiants, ni en contestataires, ni en manifestants. Ils ne souhaitent qu'une seule chose : pouvoir continuer à travailler leurs terres pour le plus grand profit de toute la nation et qu'on leur rende justice en reconnaissant qu'ils ont, eux aussi, droit à la vie. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tinant.

**M. René Tinant.** Je renonce à la parole. Je dirai seulement que la situation des agriculteurs, qui se dégrade à nouveau très rapidement cette année et qui nous donne des craintes pour un proche avenir, mérite qu'on l'étudie à tête reposée. Votre budget, déjà dépassé, pose beaucoup plus de problèmes qu'il n'en résout. Aussi, monsieur le ministre, je me propose de vous poser prochainement une question orale qui nous permettra de reprendre ce débat. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nayrou.

**M. Jean Nayrou.** A cette heure tardive, je serai très bref et me tiendrai dans la limite du temps qui m'est imparti en raison du caractère ultra-rapide de la discussion budgétaire. Aussi vais-je me borner à demander quelques précisions à M. le ministre me réservant, le cas échéant, d'y revenir sous la forme de questions orales.

Ma première question porte sur l'enseignement agricole de base et la formation professionnelle. Les cours post-scolaires agricoles en ont été la première forme. Or, à l'heure actuelle, j'ai l'impression que la coordination promise entre le ministère de

l'agriculture et celui de l'éducation nationale est très mal pratiquée. Ne pensez-vous pas qu'au moment où s'organise l'enseignement agricole et la formation professionnelle, d'une part, et l'enseignement dans des centres ruraux d'éducation professionnelle polyvalents, d'autre part, il serait souhaitable de voir s'instituer une collaboration qu'appelle raisonnablement la nature même des connaissances données ? Par la voie d'une question orale j'ai soumis le même problème à M. le ministre de l'éducation nationale.

La deuxième question portera sur l'économie montagnarde. En cette époque où tout le monde voit grand on tend trop souvent à croire que la montagne ne peut être que le domaine de la petite agriculture périmée et que son avenir est aléatoire. Je rappellerai brièvement que l'économie montagnarde forme un tout et qu'elle intéresse aussi bien l'industrie, le commerce, le tourisme, les sports que l'agriculture. Ceci s'accompagne évidemment de l'imbrication de ces diverses activités et devrait entraîner une coordination étroite entre elles. J'ai ainsi eu l'occasion de constater, dans mon département, que le rendement fiscal des huit cantons de haute montagne représente plus de 36 p. 100 du rendement total et que le rendement des huit cantons de la plaine ne représente que 32 p. 100.

La montagne est susceptible d'apporter à l'agriculture un élément non négligeable par l'immensité des pacages qui peuvent être aménagés, amendés, viabilisés, afin de permettre l'estivage des troupeaux de bovins, ovins et caprins, sans parler des chevaux.

Au cours de votre exposé à la tribune, vous avez préconisé le développement de la production de viande. La montagne offre, grâce à la transhumance, le moyen d'aider tous les éleveurs à accroître leur cheptel. J'ajoute que si le bon voisinage de la forêt et des pacages est valablement entretenu — mon attachement de paysan montagnard vise parfois l'intransigeance des eaux et forêts, j'en suis toujours à l'ancien vocable, monsieur le ministre — si un juste équilibre est atteint, le pays trouvera un élément supplémentaire de vie agricole dans des régions peu connues et insuffisamment exploitées.

J'en viens maintenant, pour terminer, à un problème qui intéressera un jour ou l'autre tous les agriculteurs, celui des personnes âgées. Peut-on penser qu'avec le faible montant de la retraite agricole nos vieux puissent vivre normalement ? Peut-on penser qu'avec l'indemnité viagère de départ le petit exploitant puisse compenser le manque à gagner qu'entraîne la cession de tout son bien ? Votre prédécesseur, M. Edgar Faure, avait expliqué au congrès national des centres d'information et de vulgarisation agricole qu'il envisageait de conserver le bénéfice de l'indemnité viagère de départ à ceux qui, tout en cédant la principale partie de leur exploitation, en conserveraient une certaine portion afin de pouvoir mieux subsister grâce à un petit travail, à un petit élevage. M. Edgar Faure avait parlé de la possibilité pour eux de garder deux vaches, par exemple. J'ai le souvenir précis des propos de M. Edgar Faure qui avaient d'ailleurs été enregistrés et sténographiés.

Ainsi, je suis persuadé que l'on pourrait aboutir à une restructuration des propriétés tout en permettant aux vieux de mieux vivre, en tout cas de subsister sans rupture brutale de leur existence et sans accroître la charge de l'Etat, cela pour rassurer M. Sanguinetti. Je dois vous expliquer en effet, mes chers collègues, que le jour de la venue de M. le ministre de l'agriculture à Toulouse, M. Sanguinetti a pris la parole et, après avoir déclaré qu'il ne connaissait pas les problèmes agricoles, il a affirmé péremptoirement que l'agriculture coûtait beaucoup trop cher à notre pays. (*Exclamations.*)

Telles sont, monsieur le ministre, les trois questions sur lesquelles j'ai sollicité votre attention et auxquelles je vous demande de répondre. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Aubin.

**M. Jean Aubin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est pas un partisan de l'Europe verte comme je le suis qui fera le reproche aux gouvernements qui se sont succédé depuis le traité de Rome de s'être appliqués à donner ses chances à notre agriculture au sein du Marché commun.

La rendre concurrentielle était leur objectif principal. Mais un grand dessein comporte nécessairement des lacunes et les dispositions prises pour le servir l'ont souvent été aux dépens des réalités géographiques.

Que le législateur ou les pouvoirs publics ne se soient pas mieux attachés à diversifier ces dispositions me semble d'une incroyable légèreté.

A une époque où la lente modernisation des moyens de production n'avait pas encore totalement séparé l'agriculture des plaines de celle des montagnes, ces dernières recevaient pourtant l'aide du ministère de l'intérieur sous forme de subventions.

Cinq départements dits « pauvres » en bénéficiaient depuis la loi du 22 décembre 1947 : les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, la Creuse, la Lozère et la Corse. Compte tenu du relèvement de la valeur du centime, conséquence de la dépréciation monétaire, seules la Lozère et la Corse restent attributaires.

Je précise d'ailleurs que les populations hautes-alpines que je représente rejetteraient aujourd'hui de telles subventions en raison de leur caractère humiliant. Elles ne se contenteront pas non plus de promesses évasives, de la veine de celles qu'opposait le 18 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'agriculture aux judicieuses observations de M. Brocard.

Il est bien évident qu'en refusant, à l'origine, l'octroi de l'indemnité viagère de départ aux successions familiales, les autorités responsables ne s'orientaient pas vers la défense de la petite exploitation agricole, pénible, mais indéniable vérité de la vie en montagne.

Pour faciliter l'élaboration d'un budget en équilibre, j'aimerais pouvoir affirmer que le remède aux maux dont souffrent les populations de montagne consiste, soit à raser les Alpes et les Pyrénées, soit à chasser leurs habitants vers les plaines et les grandes villes, de telle sorte que rien ni personne ne vienne plus troubler les touristes épris de soleil et de neige pendant leur cure de solitude.

**M. Jean Nayrou.** C'est ce qui arrive peu à peu.

**M. Jean Aubin.** M. le ministre de l'agriculture, bien qu'il ne soit pas aussi celui du tourisme, se soucie probablement trop du développement des structures d'accueil dans les régions de montagne et de la défense des mainteneurs de paysages qui y sont établis pour retenir, ne serait-ce qu'un instant, une aussi draconienne solution.

Des mesures telles que les décrets du 23 juin 1961, du 9 août 1966 et du 24 octobre 1967, relatifs à la rénovation des zones rurales et de montagne, sont positives, mais insuffisantes. Les crédits alloués par le F. I. A. T., par le F. A. S. A. S. A., ainsi que bientôt par le nouveau fonds d'action rurale, sont également positifs, mais trop insuffisants.

A considérer leur modicité, eu égard aux besoins et sans nier l'intérêt de préserver le prestige de la France dans les territoires lointains, nos populations alpines se demandent parfois, avec amertume, si elles ne seraient pas mieux traitées par la mère patrie sur les rives du Congo que sur les bords du Guil, du Drac ou de la Durance.

Il est temps — je le dis avec solennité — que le Gouvernement témoigne sa sollicitude aux départements de montagne en intervenant par tous les moyens appropriés en faveur de leurs activités déshéritées, voire en déposant un projet entièrement consacré à l'étude de leurs difficultés et tenant compte que, dans certaines régions, la notion de rentabilité doit s'effacer devant les impératifs du social.

Ce projet devrait d'abord prévoir une extension et une augmentation des primes à l'élevage bovin et ovin. N'est-il pas aberrant qu'un pays comme le nôtre, riche en prairies et en pâturages, ait recours à l'appoint de l'étranger pour satisfaire ses besoins en viande ?

Vous savez, monsieur le ministre, combien ces primes à l'élevage faciliteraient l'économie de nos petites exploitations.

Il devrait ensuite viser à l'allègement des emprunts communaux contractés en vue, par exemple, de l'aménagement de villages ou de l'entretien et de la construction de routes, de la solution des problèmes hydrauliques, d'adductions d'eau et d'électrification, cela afin d'améliorer les structures d'accueil auxquelles je faisais allusion précédemment, sans quoi l'essor du tourisme serait gravement compromis.

Pour permettre tout simplement aux départements de montagne de vivre ou de survivre, il devrait enfin comporter une révision des modalités de certains emprunts souscrits auprès de la Caisse régionale du crédit agricole, dans le dessein d'aider l'habitat, les achats de bétail et de matériel agricole.

Je voudrais insister aussi sur la nécessité de rendre chez nous le ramassage scolaire absolument gratuit. Les écoles y deviennent rares, les populations sont dispersées, les élèves soumis aux obstacles des intempéries, les municipalités dépourvues des ressources suffisantes pour pallier les carences de l'Etat.

Abordant succinctement les problèmes de l'enseignement, je présenterai, monsieur le ministre, une suggestion susceptible de créer un certain nombre d'emplois et de retenir la main-d'œuvre dans les Hautes-Alpes. Le bois n'y manque pas. Les touristes non plus. Pourquoi ne pas y créer une école de l'artisanat du bois qui trouverait des débouchés sur place ? Ce serait l'honneur du Gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre une véritable politique de la montagne.

Les textes législatifs et réglementaires sur ces problèmes sont trop nombreux, touffus, parfois contradictoires. Des expé-

riences sont tentées, puis abandonnées et reprises sous d'autres formes. Il y est successivement question de « zones spéciales d'action rurale », de « zones déshéritées », enfin de « zones à économie rurale dominante de montagne ». Ne pourrait-on pas mettre un peu d'ordre et de clarté dans tout ce fatras ?

Trop de ministères et d'administrations différents ont compétence pour s'occuper de nos malheureux montagnards : l'agriculture naturellement, mais aussi l'aménagement du territoire, l'équipement, l'intérieur, l'industrie, l'éducation nationale et j'en oublie. Le nombre des fonds d'intervention, d'action ou d'aide — leurs champs d'application se chevauchent souvent — ne se comptent plus.

Bien entendu, on me répondra qu'un décret du 15 novembre 1967 a nommé un « commissaire à la rénovation rurale pour l'ensemble des zones d'économie montagnarde ». Mais si je rends hommage à cet éminent fonctionnaire, c'est un haut commissaire relevant directement du Premier ministre qui devrait être chargé de cette tâche. Ou tout au moins — autre solution — ne serait-il pas possible d'instituer à titre permanent une commission interministérielle, composée des représentants des administrations intéressées, qui se réunirait périodiquement, coordonnerait les efforts et veillerait à l'application des mesures ainsi décidées ?

Afin d'échapper aux risques de la technocratie, il faudrait que cette instance nationale établisse une liaison constante avec les populations, c'est-à-dire avec les municipalités, les conseils généraux et, dans un proche avenir, les assemblées régionales, de même qu'avec les associations professionnelles et syndicales.

Et qu'on ne dise pas que cette politique est de l'utopie : il suffit pour s'en convaincre — et chacun d'entre nous peut en témoigner — de voir ce qui a été réalisé dans les pays européens voisins. Pour m'en tenir aux Alpes, je ne citerai comme exemple que la Suisse, l'Autriche, la Bavière et l'Italie du Nord. Ne sommes-nous pas capables de faire aussi bien ? Le croire serait faire injure à la France.

A m'écouter, plusieurs d'entre vous seront sans doute tentés de penser : « Quoi ! ces gens-là n'ont rien, ils demandent tout ».

Ils négligeraient les richesses qu'offrent les départements de montagne au reste du pays. En effet, si les crédits leur sont souvent mesurés, parfois refusés, eux ne mesurent ni ne refusent l'oxygène aux poumons épuisés par l'atmosphère des grandes villes. Leurs torrents, leurs rivières acceptent la discipline des barrages, ainsi celui de Serre-Ponçon, pour répandre dans les départements voisins l'électricité indispensable au développement de la civilisation industrielle. Il ne nous est pas encore venu à l'idée de percevoir des taxes sur la force des eaux — ou si peu — et la beauté des paysages.

Alors, parce que cela est à la fois humain et équitable, m'autorisant d'une expression populaire, mais exactement adaptée à ceux qui habitent les sommets, je vous demande, à vous, monsieur le ministre, qui représentez l'ensemble du pays, de nous renvoyer l'ascenseur ! (*Sourires.*)

Dans le dessein d'assainir les finances publiques, il arrive qu'on décide la suppression de telle ligne secondaire, de telle école, de telle activité. Dans la plupart des cas, on accroît le chômage, on entasse dans les villes des gens peu préparés à en affronter les embûches, on « déshumanise » les villages, on encombre les routes, on augmente le nombre des accidents.

Craignez, monsieur le ministre, qu'au cours des prochaines années les misères des départements de montagne n'égalent, pour l'Etat, un très grave accident !

J'allais oublier, en terminant, l'un des produits non taxés dont les populations rurales et montagnardes n'ont cessé de faire bénéficier les secteurs urbains : la sagesse, une sagesse à laquelle notre pays doit la sauvegarde de sa stabilité, malgré les barricades de mai et quelques défaillances de son gouvernement.

*Age, libertate decembri utere* ; ainsi s'exprimait notre voisin Horace, exhortant Davus, son serviteur.

Si, monsieur le ministre, les départements de montagne ne sont pas complexés au point de se confondre avec les esclaves, décembre est là ! Profitez-en pour leur apporter, en premier lieu par vos réponses, l'appui dont leur existence dépend car, quelle que soit l'importance de nos chaînes alpines, leur écran n'empêchera pas, je l'espère, la sollicitude de la rue de Varenne de les pénétrer. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Zwickert.

**M. Charles Zwickert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, depuis quelques jours nous connaissons un certain nombre de mesures dans le cadre des nouvelles orientations que vous avez préconisées. C'est à leur sujet que je voudrais intervenir en me référant à mon département alsacien, celui du Haut-Rhin.

Les propositions que vous avez faites répondent indéniablement à une certaine attente de la profession agricole, mais elles ne le font que partiellement.

Je me permets de vous rappeler que mon département est frontalier et qu'il est essentiellement industriel. C'est dire que les agriculteurs ont d'importantes possibilités de comparaisons et de revenus.

Je me permets, tout d'abord, de souligner dans vos propositions que vous n'avez pas retenu l'idée de sous-rémunération et c'est à leur sujet que je voudrais faire ma première remarque. Elle concerne les agriculteurs de montagne. A de rares exceptions près, il serait difficile de vouloir implanter en montagne de véritables exploitations productives et compétitives. Quelle que soit leur situation sociale, il me semble qu'une indemnité de sous-rémunération devrait leur être accordée, car ils ont une mission de maintien du cadre de vie et des possibilités de développer d'autres activités, notamment le tourisme.

Monsieur le ministre, je souhaite que vous puissiez revoir ce problème de la sous-rémunération dans un premier temps au moins pour les agriculteurs auxquels on demande de rester en montagne et qui, pour des raisons techniques ou climatiques, n'ont pas, dans la plupart des cas, la possibilité de développer une exploitation vraiment compétitive. Ce problème me tient à cœur, car nos agriculteurs comparent leur situation avec celle des secteurs industriels et celle des étrangers tels que les Suisses, les Allemands et les Autrichiens.

Les dispositions que vous comptez prendre en matière de bourses sont très intéressantes. Elles me paraissent pourtant insuffisantes. Il faudrait parallèlement développer toute une organisation d'orientation professionnelle qui intéresse le secteur rural et agricole. Les institutions actuellement existantes dans ce domaine s'intéressent peu à l'agriculture et l'on constate que, même si les possibilités de bourses sont améliorées, trop de jeunes s'engagent dans la voie agricole parce qu'ils n'ont vraiment pas la possibilité de choisir par insuffisance d'information et d'orientation. Certaines organisations professionnelles seraient prêtes à faire un effort dans ce sens si les moyens leur en étaient donnés.

En ce qui concerne la création d'emplois en secteur rural, l'Alsace compte toujours parmi les plus riches régions du Nord-Est français et ce cliché ne doit pas faire oublier la situation réelle. Nous avons également chez nous de nombreuses zones rurales en état de dépression économique que nous souhaiterions voir retenues dans le cadre des régions qui vont bénéficier des mesures de création d'emplois nouveaux. C'est d'autant plus nécessaire pour notre région que la situation économique générale — et je ne vous apprend rien, monsieur le ministre — n'est pas des plus brillantes en ce moment. Je souhaiterais que, cette fois-ci, nous ne soyons pas éliminés du classement des zones prioritaires diverses que nous avons déjà connu dans le passé.

Un problème supplémentaire nous est posé concernant l'installation de ressortissants suisses sur notre territoire départemental déjà si restreint, attirés qu'ils sont par les dispositions particulières de la chasse. Les agriculteurs comprendraient mal que ce phénomène puisse continuer à se développer.

Vos propositions concernant la reconversion de la production laitière et la production de la viande touchent également nombre de nos petites régions agricoles. Je voudrais vous signaler que l'Alsace est en tête de toutes les régions françaises en ce qui concerne le revenu brut à l'hectare. Par contre, elle est en queue de toutes les régions en matière de revenu brut par travailleur ; la surface moyenne par exploitation étant d'environ 13 hectares, je vous rends attentif au fait que les mesures de reconversion de la production devront tenir compte de ces situations de petites exploitations relativement intensives.

J'ai dit d'entrée que les mesures que vous proposez répondent aux aspirations de la profession, mais de manière partielle. Je voudrais en effet vous demander, monsieur le ministre, de faire une déclaration devant notre assemblée nous disant que votre politique agricole n'en restera pas à ces premières mesures.

En effet, toute l'agriculture appelée maintenant productive attend un certain nombre de dispositions dont notamment la réforme du financement de l'agriculture, la possibilité de constitution de société foncière qui sont importantes pour les agriculteurs de nos régions aux deux tiers propriétaires exploitants et de dispositions concernant l'organisation des marchés dans le sens du renforcement du contrôle de la production par des groupements de producteurs.

Voilà les quelques remarques que je voulais présenter au titre de la discussion budgétaire qui doit voir la création d'un fonds d'action sociale et de rénovation rurale. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Schiele.

M. Pierre Schiele. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai bien conscience, monsieur le ministre, à l'heure qu'il est, que votre calvaire a compté nettement plus de quatorze stations. Permettez-moi cependant d'en ajouter deux. (Sourires.)

Je traiterai d'abord de l'électrification rurale. Il n'est pas dans mon propos d'entrer dans le détail technique de cette question. Je voudrais simplement attirer votre attention sur les besoins importants, du moins dans la région qui est la mienne, d'électrification rurale, notamment de renforcement des réseaux.

Au rythme où sont délégués les crédits actuellement, il faudra, pour les communes encore inscrites dans cette affaire, au minimum dix ans pour qu'elles soient servies. Il n'est absolument pas pensable que nous laissons nos agriculteurs et notre population rurale pendant un aussi long laps de temps sans électricité — et l'on doit considérer qu'il ne s'agit ni de luxe, ni de confort, encore que cela ne soit ni négligeable, ni inintéressant d'avoir la télévision et de pouvoir la regarder, mais d'une source d'énergie nécessaire pour nos agriculteurs, c'est-à-dire une source de travail.

C'est pourquoi je me permettrai une simple suggestion. Il s'agit de la décentralisation et de la déconcentration. Serait-il possible que les directeurs départementaux puissent, à l'intérieur des crédits qui leur sont délégués globalement, transférer d'un chapitre sur l'autre les crédits, en ayant soin d'avoir analysé la situation de leur département, compte tenu de la disparité des situations d'une région à l'autre ; auquel cas, avec l'accord des conseils généraux, les crédits pourraient-ils être augmentés sur un chapitre, attendu que je ne me fais aucune illusion sur la possibilité qu'il y aurait, dans l'état actuel du budget de la nation, de voir la dotation augmentée ? Telle est ma première observation.

Ma deuxième observation intéressera la forêt. Mon collègue, M. Monichon, en a parlé tout à l'heure fort brièvement et fort pertinemment. Je voudrais essayer d'imiter sa brièveté.

J'avais, il est vrai, pour cette intervention, préparé un dossier fort complet que je me proposais de vous présenter dans le détail, mais j'arrive immédiatement et sans autre préambule à un certain nombre de conclusions.

Je constate — je ne suis pas le seul — que la France n'a pas de politique forestière et que cela ne date pas d'hier d'ailleurs. Elle a eu effectivement, pendant un certain temps, des sursauts d'énergie, mais ils se sont vite évanouis. Cette situation est probablement due au fait que des soucis plus importants et plus immédiats sollicitaient l'attention de votre département ministériel. De plus, le bois, qui a été longtemps un matériau, est devenu très certainement une matière première d'industrie qui a changé de définition et de vocation. Cette évolution a été rapide mais discrète, au point que nous en sommes restés à une solution de facilité consistant à augmenter nos importations plutôt que d'essayer de voir par nous-mêmes si nous disposions des ressources suffisantes et adaptées à une politique à long terme. Dans ce domaine, en effet, on ne peut agir qu'à très long terme.

Notre patrimoine forestier, c'est bien connu, est important : 12 millions d'hectares, dont huit seulement sont exploités. Reste donc un champ d'action très important représentant le tiers du patrimoine. Il y a évidemment beaucoup à faire, mais les entraves sont nombreuses — vous les connaissez comme moi. Elles sont de nature fiscale, technique et structurelle. Certes, il est navrant de constater que notre production est de 25 millions de mètres cubes, alors que nos besoins et notre consommation sont de 45 millions de mètres cubes et que, pratiquement, nous importons presque autant que nous produisons. Ce déficit est très important et il sera encore davantage accentué à mesure que les besoins en papier et en dérivés du bois apparaîtront et obligeront à une consommation accrue.

Aussi, il convient que nous prenions ce problème à bras le corps. C'est la raison pour laquelle je voudrais m'associer à la demande de débat qu'a présentée tout à l'heure M. Monichon, et je suis persuadé, monsieur le ministre, que loin de la refuser, vous ferez tout pour qu'elle aboutisse le plus rapidement possible et je vous en remercie.

Au fond, le problème des forêts peut se limiter, comme je l'ai dit, à trois chapitres différents. Allant immédiatement à ma conclusion, je dirai que les propriétaires forestiers sont aux prises avec des problèmes spécifiques, de même que les communes forestières qui ont un régime très particulier au regard des propriétaires privés. Leur forêt est soumise aux dispositions d'un code forestier qui est largement dépassé.

Je souhaiterais personnellement que, d'abord, il soit mis fin à la disparité et à la discrimination entre les communes et les propriétaires privés, qui se traduit par le fameux droit d'enregistrement de 4,2 p. 100 sur les ventes sous adjudication. Bien

des maires essaient maintenant de trouver une solution différente qui leur permette d'éviter cette fameuse taxe, laquelle leur paraît absolument anti-économique et en tout cas anticoncurrentielle. Il faut dire que la taxe à l'importation défavorise les communes forestières étant donné que les bois importés sont passibles d'une taxe de 3,5 p. 100, et nous bénissons déjà le décret du 11 décembre 1968 par lequel le Gouvernement a réduit les taxes intérieures pour augmenter les taxes aux bois importés. En effet, le bois à l'importation ne subissait aucune taxe, alors que nous en étions, nous, à 6 p. 100.

Le bois est-il un produit agricole ou un produit industriel ? Comme pour le vin, la question se pose. Nous aimerions que ce produit soit inclus dans les produits agricoles reconnus par le traité de Rome. Cela n'a pas été fait. Je ne vous en rends pas responsable, mais il conviendrait de revoir cette situation.

Il faudrait également opérer une parité fiscale entre les bois d'importation et les produits nationaux. On a parlé de la suppression de la taxe d'enregistrement, je n'insiste pas. Il conviendrait également d'asseoir les impôts et les redevances, non pas sur les produits bruts de la forêt, mais sur les produits nets. Telle est la position très ferme qui est préconisée par des rapports éminents que vous avez d'ailleurs sur votre bureau. Je cite notamment celui des communes forestières, celui du conseil interfédéral du bois et l'excellent rapport d'un groupe de sénateurs qui, il y a peu de temps, vous a été communiqué.

Les communes demandent également la révision complète de leur gestion, qui seule permettra l'exploitation et la commercialisation. Elles demandent la modulation des plans de coupe beaucoup trop autoritaires et beaucoup trop rigides. Elles demandent également que soient possibles des marchés prévisionnels portant sur des quantités importantes, de manières à permettre que de véritables relations commerciales s'instaurent enfin et non pas au hasard d'adjudications faites avec des lots disparates.

Enfin, à côté de cet aspect fiscal et administratif, il y aurait encore à parler de l'exonération foncière pour les reboisements ; il y aurait également à étudier la révision du revenu cadastral qui est évidemment trop élevé, compte tenu du fait qu'il a été établi sur des bases que nous estimons aujourd'hui erronées.

Toutes ces questions ont leur importance et pourront faire l'objet de débats.

Je voudrais immédiatement passer à ma conclusion et vous dire qu'au lieu de laisser aller à vau-l'eau notre politique forestière, il vaudrait mieux que nous l'ajustions à l'utilisation que nous voulons faire de notre bois. Il faut éviter un accroissement rapide de nos importations et, pour cela, que nous reboisions, que nous reboisions sérieusement ou que nous boisions tout simplement ce que nous avons encore en surfaces libres.

C'est un capital qui n'est pas rentable immédiatement, je le sais. Cependant, faute de faire une politique à long terme dans ce domaine, nous risquerions d'aller à l'encontre des intérêts les plus normaux et les plus évidents de notre nation : remise en ordre de la fiscalité ; parité des charges ; définition d'une documentation sérieuse ; vulgarisation des emplois du bois ; incitation à l'implantation industrielle, notamment d'usines de cellulose, de panneaux, de lamelés et autres produits dérivés du bois, ne serait-ce qu'en accordant les mêmes aides, dont les modalités importent peu, l'essentiel étant qu'elles soient efficaces, qu'à d'autres industries ; révision du code forestier ; octroi de crédits ; octroi d'éléments à l'office national des forêts pour la recherche technologique du bois ; introduction enfin dans cette question irritante et difficile de la « participation », ce maître mot de la démocratie dont nous parlons si souvent en ce moment. C'est de nous-mêmes, bien sûr, que viendront les solutions.

Aussi, en terminant, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous faire une deuxième proposition : celle qui consiste à organiser une table ronde. Tant il est vrai qu'on démontre le mouvement en marchant, je vous propose que des représentants des ministères de l'agriculture, des finances, de l'industrie, de l'équipement, des représentants du conseil interfédéral du bois, de l'office national de la forêt et des parlementaires se réunissent et établissent, mieux qu'un rapport qui sera oublié aussitôt qu'édité, une véritable charte de l'utilisation du bois dépassant le simple souci de la sauvegarde de la forêt, mais tendant à atteindre à une véritable économie forestière. C'est un exemple, je pense, d'une participation réaliste et positive au sommet, qui pourrait, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, si ses homologues étaient créés, être plus profitable pour les pouvoirs publics et le pays tout entier, tant par son esprit que par ses résultats, qu'une certaine réforme qu'on veut faire du Sénat. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, vous me permettez d'être bref à cette heure et de ne répondre que par des silences à certains intervenants, dont j'ai noté les propos avec intérêt et dont j'ai recueilli avec plaisir l'approbation, mais à qui je n'ai pas d'observation particulière à faire.

Certains orateurs ont traité de problèmes difficiles que nous évoquerons en d'autres temps. C'est notamment le cas de M. le sénateur Monichon en ce qui concerne l'importante question de la forêt française, au sujet de laquelle je dirai cependant quelques mots tout à l'heure.

N'ayant pas eu l'occasion de le faire au cours de ma première intervention, je remercie d'abord MM. Driant, Dulin et Pautet, les trois rapporteurs. J'ai toujours beaucoup apprécié la qualité et le sérieux des rapporteurs du Sénat et, aujourd'hui encore, dans leurs rapports écrits, que j'ai lus et que je conserve, et dans leurs rapports oraux, ils ont fait une étude très objective, très claire et très approfondie de différents problèmes que pose l'agriculture.

M. Driant a traité, entre autres questions, des structures, des investissements, de la part effective des crédits consacrée à l'agriculture, sensiblement moins importante qu'on ne le pense dans cette somme globale de 18 milliards de francs, et des actions nécessaires dans les domaines spécifiques de la recherche, de l'enseignement agricole, du remembrement, en déplorant que les crédits affectés à ce dernier chapitre aient été réduits, comme d'autres orateurs ont déploré que les crédits affectés aux adductions d'eau soient insuffisants.

J'ai tout à fait conscience, rejoignant en cela les préoccupations exprimées par M. Brousse notamment, que le remembrement n'est pas une simple affaire de structures et qu'il améliore souvent la rentabilité d'une exploitation.

La réduction des crédits qui lui sont affectés n'est pas la marque d'une nouvelle orientation politique ; elle tient compte de l'augmentation importante des crédits des S. A. F. E. R. et, bien que les deux actions soient différentes, comme l'a souligné M. Brousse, celle des S. A. F. E. R. peut en partie compenser un effort moindre pour le remembrement.

M. Driant, insistant sur le fonds d'action rurale, a regretté que les crédits ne soient que de 162 millions de francs. Pour 1969, cela n'a pas une grande importance, car il faudra déclencher un certain nombre d'actions, mettre en place des procédures, agir sur le terrain et il est vraisemblable que ces crédits seront suffisants pour cette année ; mais ils ne le seront pas en 1970 et des ressources d'une autre nature devront donc être trouvées.

Je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a dit sur les problèmes de l'Europe. Il a été extrêmement complet et son exposé a été tout à fait conforme aux orientations que j'ai moi-même définies.

Je remercie également M. Dulin, dont l'exposé très complet et très technique démontre qu'il conserve et même accroît sa compétence dans les domaines dont il a été le rapporteur. Traitant des actions européennes, des actions du F. O. R. M. A., des actions du F. E. O. G. A. qui les regroupe toutes, il a tracé des directions et des orientations sur lesquelles je suis d'accord.

Je l'ai dit à la tribune de l'Assemblée nationale et je le confirme volontiers, en ce qui concerne le lait — dont M. Dulin a énuméré les possibilités d'utilisation dans un grand nombre de secteurs, par les armées, par les cantines — des orientations du F. O. R. M. A., sont souhaitables pour l'utilisation du beurre à la place de la margarine qui, pour des raisons de prix, lui fait une concurrence inquiétante.

M. Dulin a insisté aussi, comme un autre orateur auquel je répondrai, sur l'aide aux exploitations familiales. Je répète que la politique du Gouvernement, contrairement à ce qui a été dit, ne consiste pas du tout à sacrifier sur l'autel de la compétitivité les exploitants familiaux. La défense de l'exploitation familiale est inscrite dans la loi d'orientation agricole, le Gouvernement entend la protéger, mais à condition qu'elle s'organise et s'insère dans les mécanismes modernes, ce qui est pour elle une nécessité.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à M. Dulin en commission. Il ne faut pas être victime d'un mirage et voir dans l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun la solution de nos problèmes. Arithmétiquement, c'est vrai, si elle s'approvisionnait essentiellement en Europe pour les produits agricoles dont elle a besoin, nous pourrions écouler largement nos excédents, mais n'oublions pas — et je rapporte une déclaration du Premier ministre — qu'elle veut entrer dans le Marché commun, en conservant la préférence impériale. Il est tout à fait vraisemblable qu'elle y renoncera peu à peu, mais cela pose des problèmes de prélèvements, de financement qu'elle est actuelle-

ment incapable de supporter. S'il était si simple d'écouler nos excédents en faisant entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun, nous l'aurions fait. En réalité, d'autres problèmes difficiles se posent, notamment monétaires et qu'on ne peut rayer d'un trait de plume.

**M. André Dulin, rapporteur spécial.** Il vaut mieux ne pas parler de ces derniers problèmes, ne croyez-vous pas ?

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Enfin M. Pauzet a largement traité des problèmes propres à son rapport : enseignement, remembrement, adductions d'eau, stockage, brucellose, aspects humains des exploitations familiales, qui sont une sorte de condensé de l'ensemble des actions agricoles que j'ai moi-même énumérées. Il a insisté en particulier, comme d'autres orateurs l'ont fait, sur les aides du F. E. O. G. A. dont bénéficie l'Italie. Le F. E. O. G. A., vous le savez, comporte deux sections : une section « garantie » et une section « orientation » et, comme l'Italie ne bénéficie que très peu de la section « garantie », elle bénéficie en contrepartie largement de la section « orientation » alors que nous ne pouvons pas, nous, à la fois bénéficier de crédits au titre de la garantie et de l'orientation.

M. Pauzet et d'autres intervenants ont évoqué les problèmes de l'enseignement. Il a été indiqué qu'il serait peut-être souhaitable de désenclaver l'enseignement agricole et de le rattacher à l'éducation nationale — et M. Golvan a d'ailleurs évoqué cette question à l'occasion des services vétérinaires. La réalité n'est pas si simple et, pour désenclaver le monde rural, compte tenu de sa formation, de sa tradition, il faut lui donner un enseignement spécifique afin qu'il puisse accéder à une culture générale.

Si vous ne faites pas, après le tronc commun traditionnel pour la sixième et la cinquième, un enseignement spécifique au niveau de la quatrième et de la troisième, vous rejetez les agriculteurs dans le monde rural d'une façon définitive sans leur permettre d'accéder à l'enseignement supérieur. Il faut donc faire en sorte que, par un enseignement spécifique mais de culture générale, ils disposent de passerelles naturelles leur permettant de s'orienter s'ils le souhaitent vers d'autres activités que le travail de la terre. C'est un problème important dont nous aurons l'occasion de reparler longuement.

J'approuve le propos de M. Pauzet en ce qui concerne la réanimation du milieu rural. Je l'ai même indiqué dans mon discours : toute une série d'actions particulières au milieu rural, qu'elles soient industrielles, administratives ou touristiques, sont nécessaires et des crédits du fonds d'action rurale sont prévus à cet effet afin d'éviter l'exode rural.

M. Léon David, comme le fait toujours son parti, s'est fait le défenseur des exploitations familiales. D'ailleurs, le journal *l'Humanité* a lancé une grande campagne contre ce qu'il appelle « le plan Boulin ». Je comprends que *l'Humanité* soit contre le plan Boulin, qui consiste précisément à défendre les exploitations familiales, alors que chacun sait que la première action des communistes lorsqu'ils prennent le pouvoir est de les supprimer. La doctrine collectiviste — je ne critique pas, je me borne à enregistrer des réalités ! — consiste en effet dans l'appropriation intégrale par l'Etat de tous les moyens de production et dans la disparition de toutes les exploitations familiales. Que M. David me cite donc une seule exploitation de ce genre dans les pays à économie socialiste. Elles ont totalement disparu au profit des exploitations collectives, kolkhozes ou sovkhoses. Quand j'entends le parti communiste se faire le champion de la défense des exploitations familiales, vous me permettez de sourire. Je comprends très bien, dans ces conditions, que l'on y critique l'action que je mène dans ce secteur.

J'ajoute d'ailleurs que, lors du dernier congrès du parti communiste, un rapport, qui a été heureusement diffusé, me permettra, quand on le souhaitera, de fournir des explications largement démonstratives sur ce point.

En ce qui concerne l'intervention de M. Brousse, j'ai tout à l'heure indiqué qu'il avait raison d'insister sur le caractère réduit des crédits de remembrement et je partage tout à fait son avis. J'ai précisé qu'il ne s'agissait pas là d'une orientation définitive.

Il a également insisté sur le fait qu'il ne fallait pas avoir une vue sommaire de la rentabilité des exploitations. Je confirme tout à fait son point de vue. Il existe de petites exploitations familiales qui sont rentables et des grandes exploitations qui ne le sont pas. C'est une évidence : tout dépend de la nature des sols, de la façon dont on cultive la terre, des qualités de l'exploitant lui-même, le tout étant lié à l'organisation propre à cette branche professionnelle. C'est une difficulté de l'agriculture qu'il ne faut pas minimiser et à propos de laquelle je rejoins entièrement l'analyse de M. Brousse, en même temps que je le rejoins lorsqu'il évoque la nécessité d'une formation pour l'ensemble du monde rural.

M. Restat a abordé le problème fruitier, qui a été évoqué aussi par d'autres intervenants, notamment par M. Péridier, au sujet du marché des pommes. C'est un problème important dont nous aurons l'occasion de reparler abondamment. Je me suis trouvé confronté cet été à un problème d'excédents permanents, dont j'ai indiqué tout à l'heure le chiffre pour l'ensemble des productions. Ils proviennent à mes yeux et avant tout, comme on l'a d'ailleurs souligné à la tribune, de ce qu'une partie de la profession est inorganisée. Environ 30 p. 100 seulement des arboriculteurs ont maîtrisé leur production par la recherche d'une meilleure qualité, par la normalisation et par la recherche de débouchés sur le marché. Or, quand cette organisation remarquable est montée, le marché se trouve inondé par toute une foule de producteurs qui refusent de s'organiser et fournissent des produits de mauvaise qualité. Le résultat auquel nous avons abouti est paradoxal : ce sont les arboriculteurs qui avaient normalisé leur production et produit les plus beaux fruits qui ont été obligés de les détruire. Il faut sortir de cette absurdité. J'ai réuni depuis deux mois au ministère de l'agriculture une commission pour étudier cette situation avec les professionnels ; elle va me présenter des propositions, je l'espère, avant la fin de l'année. Je crois pouvoir ainsi être en mesure de soumettre enfin au Parlement une politique cohérente en matière arboricole.

Cette politique soulève d'abord, comme l'a dit M. Restat, des problèmes de cadastre. Il me paraît tout à fait nécessaire de connaître ce qui est planté et ce que cela peut produire. Ensuite, il ne faut mettre sur le marché que des produits de qualité et préalablement normalisés. Il faut opérer des retraits non pas au moment où le fruit est sur le marché, mais avant qu'il y vienne. Il faut éliminer la catégorie 3. Certains ont même dit la catégorie 2, je ne sais pas s'il faut aller aussi loin ; nous verrons. Il y a des règles de normalisation prévues par des conventions avec le secteur en aval et une discipline s'impose à la profession. Je crois qu'il y a là des orientations que celle-ci doit d'ailleurs connaître, en même temps qu'une certaine application de la réglementation européenne. Sur ce point je dois avoir, lors de réunions à Bruxelles, des conversations avec nos partenaires du Marché commun.

M. Golvan a parlé des problèmes vétérinaires. En particulier il a indiqué que les Français titulaires d'un diplôme étranger ne peuvent être autorisés à s'installer et à exercer la profession de vétérinaire en France. C'est tout à fait vrai. Mais, au niveau européen, nous allons connaître la liberté d'établissement. Les vétérinaires étrangers pourront s'installer chez nous, nous exigerons alors la réciprocité.

En ce qui concerne les écoles de vétérinaires, les effectifs ont crû dans des proportions considérables depuis sept ans. Je signale à M. Golvan que le nombre des professeurs va passer de 28 à 45, celui des maîtres de conférences de 12 à 19, celui des maîtres assistants de 33 à 42 et celui des assistants de 11 à 26. Vous me direz que ce n'est pas considérable. Il y a tout de même un effort accompli qui devra être poursuivi dans les années à venir ; mais, comme l'a indiqué M. Golvan, il est vrai que la France ne forme pas assez de vétérinaires. C'est la raison pour laquelle l'école de Lyon, vieille de deux siècles, est sur le point d'être reconstruite avec une capacité d'accueil accrue. De même des aménagements vont être apportés en 1969 et 1970 à l'école de Maisons-Alfort pour améliorer le fonctionnement et augmenter légèrement la capacité. Le Gouvernement a la volonté de construire une quatrième école vétérinaire dont l'installation dans l'Ouest est arrêtée, mais non décidée de façon définitive, deux villes pouvant prétendre à l'héberger. Je vous promets de prendre une décision rapide en la matière et je pense pouvoir ainsi répondre au vœu exprimé par M. Golvan.

**M. Charles Suran.** Pourquoi ne pas terminer plus tôt l'école vétérinaire de Toulouse avant de faire une quatrième école ?

**M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture.** Nous la terminons en même temps, bien entendu.

M. Guillard a parlé des problèmes de remembrement et des bourses. Je signale, sur ce dernier plan, qu'en ce qui concerne l'enseignement supérieur il y a parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public, puisque dans les deux on attribue en moyenne une bourse pour deux étudiants.

En ce qui concerne l'enseignement technique et la formation professionnelle, on notait en effet une distorsion, mais le rattrapage est actuellement entamé : dans l'enseignement public, le taux est de une bourse pour 2,2 élèves et dans l'enseignement privé, parti de rien en 1964, on est passé d'un taux de une bourse pour 4,5 élèves en 1965, à une pour 3,6 en 1968 et à une pour 3 en 1969. L'effort sera poursuivi.

En ce qui concerne le problème des adductions d'eau, dont a parlé M. Guillard, je signale que les crédits budgétaires de 1968 s'élevaient à 225 millions et que le fonds national pour le déve-

loppement des adductions d'eau, organisme national, apportait 120 millions, soit un total de 345 millions. Dans le budget de 1969, 230 millions de francs figureront au budget et 127 millions au fonds national, ce qui représente un total de 357 millions de francs, en augmentation donc par rapport à l'année précédente.

M. Brégère a également insisté sur les problèmes d'adduction d'eau et de remembrement. Il a parlé aussi du problème du tabac. Je n'ai pas le temps de développer cette question qui est difficile. Je voudrais simplement lui indiquer que le Gouvernement est très attentif, non pas tant à la diminution du nombre des planteurs, car on constate des phénomènes d'exode rural dans le secteur tabacole comme ailleurs, qu'à celle des surfaces cultivées, qui est évidemment plus inquiétant pour le Gouvernement. Ce dernier avait fait voilà deux ans, alors que j'étais secrétaire d'Etat aux finances, un effort important en faveur du prix du tabac. L'année dernière, cet effort a été plus modéré et, comme vous le savez, cette année comme tous les ans une commission paritaire se réunira pour faire des propositions et essayer de réaliser un accord sur le prix du tabac. C'est pourquoi je comprends mal l'agitation qui s'est emparée des producteurs de tabac, qui refusent de livrer leur récolte dans la crainte d'une fixation en baisse du prix de leur produit, alors que rien ne justifie apparemment cette crainte aujourd'hui.

Enfin, à ce propos, il y a la grande négociation de Bruxelles dont j'aurai l'occasion de reparler. La commission n'a pas encore déposé son rapport et n'a pas saisi de ce fait le conseil des ministres. J'aurai l'occasion d'informer votre assemblée sur ce point.

Je vous ai signalé dans mon discours qu'en ce qui concerne le matériel agricole, le taux du remboursement forfaitaire serait revalorisé. Je peux vous donner maintenant les chiffres officiels. Compte tenu de l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée, la ristourne sur le matériel agricole est portée de 6,25 à 8,37 pour cent. C'est un effort important.

M. Vadepied, que je remercie d'approuver les orientations générales données aux problèmes économiques et sociaux, s'est préoccupé, en particulier, du secteur de la viande et je le félicite aussi bien pour sa réussite personnelle que pour les idées extrêmement intéressantes qu'il a énoncées du haut de la tribune. Il a tout à fait raison de noter que si les ruraux s'orientent vers le lait plutôt que vers la viande c'est parce qu'ils y trouvent une source d'argent frais, je dirai presque quotidien, tandis que l'élevage comporte plus de risques en raison de la rentabilité à terme et de l'insécurité qui caractérisent cette production. Il faut changer complètement cette tendance. Il faut encourager la conclusion des contrats d'élevage par des groupements des producteurs afin que, comme pour le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, une garantie soit donnée à l'éleveur sous la forme d'avances, sinon mensuelles, du moins trimestrielles, qui rapprocheront, en ce sens, la production de viande de celle du lait.

J'ai écouté avec intérêt la proposition formulée par M. Vadepied de constituer un groupe de travail qui pourrait approfondir l'étude d'ensemble de ces problèmes et je serais heureux que M. Vadepied puisse lui-même y participer.

En revanche, à propos de la modernisation les réseaux d'abattoirs, M. Vadepied n'a pas raison : tous les textes ont été publiés. Il s'agit des dispositions techniques auxquelles doivent satisfaire les abattoirs modernes, de la création d'un fonds national des abattoirs, de l'uniformisation de la taxe d'usage, des règles de calcul de l'indemnité pour fermeture volontaire des abattoirs, de la fermeture progressive des tueries particulières. Enfin — et là il avait raison — doit être publié très prochainement un nouveau plan des abattoirs. L'arrêté est signé depuis le 28 novembre. Ce nouveau plan doit limiter à 450 établissements l'effectif des abattoirs municipaux, actuellement au nombre de 1.600. Il faut en somme, aboutir à des établissements concentrés et efficaces. Enfin le cahier des charges types pour la gestion est actuellement soumis en deuxième lecture au Conseil d'Etat et il devrait rapidement être publié.

M. Monichon et M. Schiele m'ont parlé de l'important problème de la forêt. Je n'ai pas le temps de traiter actuellement ce problème. Il est, sans doute, au centre des préoccupations du Gouvernement. Dans le tour de France que j'ai effectué, j'ai pu en constater moi-même l'importance. Je suis tout à fait d'accord avec M. Monichon pour qu'à la faveur d'une question orale qui pourrait m'être posée, je vienne devant cette assemblée pour largement, je dirai presque tranquillement, traiter de ce problème.

Je voudrais apporter une précision à M. le sénateur Monichon. Il a souligné, au cours de débats budgétaires antérieurs, qu'un certain nombre de problèmes se posaient, que ce soit le problème de l'encouragement à l'investissement dans la forêt ou le problème de l'impôt sur le revenu résultant des nouvelles bases cadastrales.

J'ai effectivement saisi le ministre de l'économie nationale et des finances de ces questions. J'ai obtenu son accord, non pas encore sur le fond, mais sur la création d'une commission de travail dans laquelle sera représenté le directeur des forêts. Cette commission va se mettre immédiatement au travail pour tenter de faire des propositions rapides dont je soumettrai la partie législative au Parlement.

Les professionnels, bien sûr, seront associés à cette commission de travail qui devrait, je l'espère, me permettre de vous faire, au début de l'année prochaine ou tout au moins durant le premier semestre de l'année prochaine, des propositions d'ensemble sur ce très vaste et important problème de la forêt.

En ce qui concerne la gemme, nous avons attendu le protocole d'accord qui devait intervenir entre les professionnels, les sylviculteurs et les gemmeurs, ce protocole permettant en particulier de transformer les gemmeurs en salariés. Par conséquent, il faut désormais suivre une politique de soutien aux produits, mais non plus comme nous le faisons dans le passé. Le F. O. R. M. A. doit intervenir mais, évidemment, après la signature de ce protocole.

Il reste un problème important, souligné par M. le sénateur Monichon, qui est relatif à la politique menée par la Grèce en matière de produits secs. Notre approvisionnement en cette matière est très difficile pour nos industriels qui se fournissent de préférence dans un pays qui est associé à la Communauté et vis-à-vis duquel nous n'avons pas la possibilité de fermer les frontières.

C'est un problème budgétaire très important que j'ai soumis à M. le ministre de l'économie et des finances et qui est actuellement en cours d'examen. Je ne veux préjuger, je vous le dis très franchement, pour cette année, la suite qui pourrait être apportée à cette affaire. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant, sachant l'intérêt que vous portez à ce secteur.

M. Souquet comme M. Périquier m'ont parlé du problème du vin. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet car j'en ai déjà très longuement parlé.

Néanmoins, je voudrais d'abord faire cesser une certaine légende sur le niveau des stocks. Je vous rappelle que, sur les 21 millions d'hectolitres actuellement en stock, il y a 9 millions environ de vins d'appellation contrôlée ou de V. D. Q. S. et que, par conséquent, il s'agit d'un stock appelé à une certaine durée naturelle pour le vin qu'il faut vieillir. Il ne reste en réalité que 11 ou 12 millions d'hectolitres disponibles.

Or, il faut savoir que la consommation mensuelle est de 4 millions ; les stocks représentent donc trois mois de consommation, ce qui n'a rien d'extraordinaire. Car nous aurions pu — Dieu me préserve de les connaître à nouveau ! — retrouver des circonstances exceptionnelles comme celles que nous avons déjà connues et nous risquerions alors d'être en rupture de stock.

Un stock doit exister en matière viticole, cela fait partie de l'outil de travail ; en particulier quand on a une année médiocre comme celle-ci, c'est un outil capital pour les viticulteurs. Bien qu'il pose un problème de financement et de trésorerie, il ne faut pas le réduire au-dessous d'un certain niveau.

Disons donc qu'autour de 20 millions d'hectolitres le stock n'est pas du tout anormal. Ne parlons pas du stock du négoce qui fait partie de la trésorerie ; c'est un stock outil et permanent depuis de très nombreuses années qu'il faut traiter à part.

Quels sont alors les chiffres ? L'ensemble de la consommation est de 70 millions d'hectolitres ; la prévision de la récolte est actuellement d'environ 62 millions d'hectolitres, nous la connaîtrons exactement dans quinze jours. Par conséquent la complémentarité nécessaire est de huit millions d'hectolitres, à stock égal. Il est certain qu'on peut réduire ce chiffre en dégonflant ce stock mais les chiffres sont là et le Gouvernement n'a pas l'intention d'adopter une attitude nouvelle au sujet de la complémentarité nécessaire.

Il peut y avoir une modification d'ordre qualitatif dans la proportion des coupages qu'il faut examiner en fonction de la demande du marché et de la qualité des vins.

Il faut bien dire que, cette année, le vin n'est pas excellent mais nous ne devons pas prendre d'engagements pour une récolte future que nous ne pouvons pas prévoir.

Il faut faire face aux besoins naturellement exprimés sur les plans quantitatif et qualitatif. Le Gouvernement ne change pas de politique, je l'ai déjà dit après mon prédécesseur.

Selon M. Souquet et M. Périquier, il ne serait pas besoin d'importer du vin. C'est donc tout à fait faux, c'est encore une légende. Compte tenu du niveau de la récolte, il faudra en importer. Si, l'année prochaine, nous produisons 68 ou 70 millions d'hectolitres, le problème ne se posera pas dans les mêmes termes mais, cette année, la récolte est de faible importance et d'une qualité médiocre.

Concernant la fixation du prix, je rappelle qu'il s'agit uniquement d'un prix de campagne. La preuve en est que ce prix

a été fixé à 6,05 francs, l'année dernière, et que nous sommes passés à 6,45 francs. Il ne s'agit que d'un prix pour lequel une fourchette de 8 p. 100 en plus ou en moins déclenche un mécanisme d'intervention. Ce n'est pas du tout le prix du marché que le Gouvernement fixe. Si celui-ci s'établit à 7 francs, ce n'est pas le Gouvernement qui y fera opposition car il s'agit d'un prix qui traduit un équilibre. Le prix que le Gouvernement fixe est celui des mécanismes d'intervention, c'est-à-dire que, lorsque ce prix est dépassé de 8 p. 100, des mécanismes de blocage se mettent en mouvement. Le mécanisme inverse de déblocage joue par contre lorsque le prix monte au-dessus de 8 p. 100. Le prix du marché s'établira, bien entendu, en fonction de l'offre et de la demande et ce n'est pas parce que nous fixerons un prix déterminé qu'il sera tenu; la preuve en est que les cours, qui étaient de 6,08 francs au mois d'août, de 6,15 francs en septembre, de 6,37 francs en octobre, se situent actuellement autour de 6,45 francs.

Le prix fixé devra donc tenir compte de la réalité du marché. Ce n'est pas parce qu'on fixe un prix d'intervention très élevé qu'on l'obtiendra sur le marché. Passer de 6,05 à 7 francs équivaldrait à une augmentation de 15,7 p. 100, ce qui serait particulièrement excessif.

M. Souquet a raison lorsqu'il dit que je suis favorable à la limitation du degré. En effet, je pense qu'il conviendra de fixer un degré maximum en cette matière. Cela fait partie des problèmes qui me sont actuellement soumis.

Il est vrai que, dans le cadre du Marché commun, on va nous proposer un statut viticole. J'en ai parlé brièvement tout à l'heure. Il convient d'être prudent dans ce domaine car, si vous craignez déjà les importations de vins d'Algérie, il faudra bientôt redouter la pénétration des vins d'Italie sur le marché national, compte tenu de la suppression des frontières. A ce moment-là, j'ignore ce que deviendrait le prix si nous ne prenions pas toutes les précautions nécessaires. Il faut donc ne pas traiter le problème à la légère.

M. Kauffmann a également souscrit, et je l'en remercie, à l'ensemble des orientations que j'ai proposées. Il a dit que le fonds qui avait été voté par le Parlement lui paraissait insuffisant. J'ai déjà répondu aux observations présentées sur ce point.

M. Nayrou et M. Aubin ont évoqué les problèmes de la gnement agricole et la coordination nécessaire avec l'éducation nationale. C'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure en parlant de la nécessité de passerelles pour ce secteur et en évoquant tous les problèmes que nous voulons examiner.

M. Nayrou et M. Aubin ont insisté sur les problèmes de la montagne. Je reconnais avec eux que ce secteur n'est pas privilégié, qu'il est difficile, car il subit des charges qui lui sont propres et qui aggravent les coûts. Un effort particulier doit être fait par le Gouvernement pour l'aménagement de ces zones, pour le tourisme, pour les pacages et dans tous les secteurs de l'élevage pour lequel ils ont une vocation particulière.

Mais je rappelle à M. Aubin comme à M. Nayrou que nous avons créé des zones de rénovation rurale et de montagne, qu'un commissaire à la rénovation rurale est chargé des problèmes de la montagne, que nous avons consacré et que nous continuons à consacrer des sommes importantes à ce secteur pour lequel évidemment il reste beaucoup à faire; là aussi, les choses ne s'arrangeront que progressivement.

La dernière préoccupation de M. Nayrou a trait au problème des personnes âgées. J'ai dit en commission, mais je ne l'ai pas rappelé à cette tribune, que nous payons une indemnité viagère de départ à soixante ans, augmentée de 10 p. 100 par rapport à celle qui est actuellement servie, de telle sorte qu'un ménage recevra 6.000 francs par an et qu'il pourra conserver sa maison et son jardin, ou une petite terre autour de sa maison. C'est une proposition que je crois intéressante et qui traduit un effort national, absolument légitime d'ailleurs, en faveur de cette catégorie de Français.

M. Zwickert a parlé du problème du Haut-Rhin et des efforts que devait faire le Gouvernement pour ce département et pour l'Alsace en général. Je lui indique qu'il faut parler de pré-indemnité viagère de départ et non d'allocations de sous-rémunération car, si nous entrons dans un système de complément de revenus, quelles limites pourrions-nous apporter aux demandes d'autres catégories sociales qui ne manqueraient pas d'arguer qu'elles aussi n'ont pas un revenu suffisant? Et pourquoi, je vous le demande, refuser à un artisan ou à un travailleur, qui estime ne pas avoir un revenu suffisant, un complément de revenu? Il faut donc écarter résolument cette idée qui n'est pas compatible avec les possibilités financières de l'Etat. En revanche, on peut tout à fait concevoir que quelqu'un qui opte à 55 ans pour un certain nombre de mesures, puisse entrer dès cet âge dans un mécanisme de pré-I. V. D. qui lui apportera

1.500 francs par an, en même temps qu'il lui permettra de travailler, mais à condition de limiter sa production et à condition d'opter pour un système d'I. V. D. à 60 ans.

Sur les problèmes de la voirie et sur les problèmes d'électrification rurale, j'ai donné les chiffres. Je voudrais cependant indiquer à M. Schiele que la politique forestière a été quand même très largement définie, d'abord à l'occasion du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> Plan, ensuite lors des débats, devant l'Assemblée nationale et devant le Sénat, pour la discussion de la loi du 6 août 1963 relative à l'organisation de la forêt privée, puis de la loi du 23 décembre 1964 créant l'office des forêts pour l'Etat et les collectivités; par conséquent, on a largement évoqué ce problème. Je ne crois pas qu'on ait épuisé le sujet et j'ai pris l'engagement, que je renouvelle ici, comme je l'ai pris à l'égard de M. Monichon, d'organiser un vaste débat sur cette affaire.

Telles étaient, monsieur le président, en essayant de rester dans des limites de temps raisonnables, les réponses que je voulais faire aux différentes interventions. (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur certaines travées à gauche.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'agriculture qui figurent aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 32 et 33, ainsi que l'article 56.

## ETAT B

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : plus 89.000.123 francs. »

La parole est à M. du Luart.

**M. Ladislas du Luart.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, les agriculteurs, en particulier dans nos régions d'exploitations familiales de l'Ouest, apprécieront certainement la volonté exprimée par le ministre de donner à la politique de son ministère une orientation cohérente. Je crois que c'est le terme qui a été employé.

Le malaise qui, depuis quelques mois, tourne à l'anxiété, gagne nos campagnes. Alors que des avantages substantiels ont été accordés à la plupart des travailleurs à la suite de l'arrêt de notre économie, au cours du printemps, les paysans qui, dans leur sagesse, avaient continué à ravitailler le pays, se sentent pénalisés par la hausse de leurs charges et la stagnation, sinon la baisse, des prix de leurs produits.

On est en droit de se demander ce qui se serait passé dans les villes si les agriculteurs et, avec eux, les transporteurs de nos campagnes s'étaient joints au mouvement de grèves. C'est pourquoi ils comprennent mal que leur soit reproché, par une campagne de presse que je qualifierai de détestable, d'être un fardeau excessif pour l'économie nationale en raison de l'importance du budget de l'agriculture dont une faible part seulement est affectée à l'amélioration de leur condition.

Ils le comprennent d'autant plus mal que, sans en connaître peut-être l'étendue véritable, ils remarquent la discrétion qui couvre les dépenses improductives de l'Etat et les déficits grandissants des entreprises nationalisées.

C'est pourquoi l'orientation cohérente de la politique agricole annoncée par M. le ministre de l'agriculture aura un écho favorable dans nos campagnes, si elle apporte à la fois une aide économique et un progrès social. L'aide économique devrait faciliter et encourager l'implantation d'industries de transformation des produits agricoles dans la région même de leur production. L'aide sociale devrait permettre, comme vient de le dire M. le ministre, l'accession anticipée à une retraite décente et le versement accéléré de l'indemnité viagère de départ augmentée pour ceux qui désirent quitter leur exploitation.

Mieux vaut aider l'homme que de soutenir à grands frais des produits dont on ne fait qu'accroître la surproduction. Cette nouvelle orientation ne réglera évidemment pas le grave problème de l'avenir de notre agriculture, mais elle aura le mérite de donner des exploitations aux jeunes et de freiner l'exode rural vers des villes où manquent l'emploi et le logement.

Elle aura aussi le très grand mérite de permettre la prise en considération du facteur humain, trop souvent oublié dans les calculs souvent contestables d'une économie plus ou moins heureusement dirigée.

C'est pourquoi, en ma qualité d'exploitant agricole et en me plaçant sur le terrain humanitaire, je voterai les crédits du ministère de l'agriculture. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV : plus 2.317.986.252 francs. » — (Adopté.)

ETAT C

(Mesures nouvelles.)

« Titre V :

« Autorisations de programme, 273.608.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 106.479.000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 1.570.454.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 404.566.000 francs. » — (Adopté.)

[Article 56.]

« Art. 56. — Pour l'année 1969, la contribution additionnelle aux primes ou cotisations d'assurance instituée par l'article 3-I-a de la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964, organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles, est fixée aux taux suivants :

« — 10 p. 100 en ce qui concerne la contribution assise sur les primes ou cotisations afférentes aux conventions d'assurance incendie comportant, à titre exclusif ou principal, la garantie des cultures, des récoltes, des bâtiments et du cheptel mort ou vif affectés aux exploitations agricoles ;

« — 5 p. 100 en ce qui concerne la contribution assise sur les primes ou cotisations afférentes aux autres conventions d'assurance comportant, à titre exclusif ou principal, la garantie des cultures, des récoltes, des bâtiments et du cheptel mort ou vif affectés aux exploitations agricoles. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 56.

(L'article 56 est adopté.)

**M. le président.** Nous avons ainsi terminé l'examen des crédits du ministère de l'agriculture.

**M. André Dulin, vice-président de la commission des finances.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le vice-président de la commission des finances.

**M. André Dulin, vice-président de la commission des finances.** Je voudrais demander au Sénat de renvoyer à la prochaine séance le budget annexe des prestations sociales agricoles. J'ai le regret de dire à M. le ministre de l'agriculture que nous ne pourrions l'examiner que mardi soir. Il ne serait pas raisonnable d'aborder cette discussion maintenant, ce qui nous mènerait à une heure fort avancée de la nuit et nous obligerait à retarder l'heure d'ouverture de notre séance de mardi matin.

Depuis trois semaines, notre personnel fournit un travail considérable ; je voudrais l'en remercier au nom de la commission des finances et du Sénat. Il est très fatigué, de même que de nombreux sénateurs qui ont assisté à nos séances. C'est pour ces raisons que je demande le renvoi de la discussion du B. A. P. S. A. à mardi soir.

**M. le président.** Je pense que cette proposition est sage. J'ajoute qu'il est plus logique de siéger le jour que la nuit.

**M. Max Monichon.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Monichon.

**M. Max Monichon.** A la suite de la proposition de M. le vice-président de la commission des finances, je voudrais demander à quelle heure pourra venir en séance publique, au cours de la séance de mardi, la discussion du budget annexe des prestations sociales agricoles.

**M. le président.** Monsieur Monichon, la conférence des présidents a prévu que le Sénat examinerait le budget annexe des prestations sociales agricoles après la discussion des budgets de la justice et de l'intérieur, qui ne devrait pas, semble-t-il, être très longue, de sorte que ce budget annexe pourrait venir en discussion dans la soirée, à une heure qui ne serait pas trop tardive. C'est tout ce que je puis vous dire.

**M. Max Monichon.** Je vous remercie, monsieur le président.

— 3 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 3 décembre 1968, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 39 et 40 (1968-1969). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

— Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

— Justice :

M. Marcel Martin, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 17) ;

M. Marcel Molle, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 45, tome II).

— Articles 71 et 72.

— Intérieur :

MM. Joseph Raybaud et André Armengaud (Rapatriés), rapporteurs spéciaux (rapport n° 40, tome III, annexe n° 16) ;

M. Jean Nayrou, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 45, tome I).

— Articles 68, 69 et 70.

— Budget annexe des prestations sociales agricoles :

M. Max Monichon, rapporteur spécial (rapport n° 40, tome III, annexe n° 32) ;

M. Robert Soudant, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 44, tome IV).

A quinze heures :

Nomination des membres de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 3 décembre, à une heure cinq minutes.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
MARCEL PÉDOUSSAUD.